



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



»» Rapport de
présentation

Budget primitif

ADOPTÉ

Budget régional
exercice 2026

SÉANCE PLÉNIÈRE
18 décembre 2025

Sommaire

Budget principal

Introduction	01
Les recettes	12
Recettes par nature	13
Présentation détaillée des recettes	15
Les dépenses	26
Vue d'ensemble par piliers et axes	28
PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI	31
Economie numérique	34
Filières, trans-filières et partenariats	37
Performance industrielle	40
Recherche, innovation et start-up	43
Attractivité, internationalisation et financement	48
Tourisme	52
Agriculture	56
Economie culturelle	61
Economie sociale et solidaire	64
Formation professionnelle continue	68
Emploi et évolution professionnelle	73
PILIER 2 - JEUNESSE	77
Orientation et accompagnement à l'insertion économique	80
Apprentissage	85
Education	87
Lycées (bâtiments)	95
Enseignement supérieur	99
Accompagnement des jeunes	102
Vie quotidienne	106
PILIER 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	109
Politique contractuelle	112
Economie territoriale et politique de retourement	118
Culture	124
Aménagement numérique du territoire	129
Foncier, Habitat	131
Santé	133
Sport	136
Infrastructures transports	140
Europe et international	147
Vie associative et égalité	154
PILIER 4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE	158
Biodiversité, PNR et NATURA 2000	161
Eau - Littoral	164
Economie circulaire et déchets	166
Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	168
Mobilité durable et intelligente	175
PILIER 5 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	179
PO Aquitaine	182
PO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	183
PO Nouvelle-Aquitaine 2021-2027	184
FEAMPA 2021-2027	185
PILIER 6 - ADMINISTRATION GENERALE	189
Modernisation de l'Administration	192
Ressources humaines	200
Élus et Ceser	206
Communication et attractivité	209
Affaires juridiques	212
Moyens généraux	215
Opérations financières	222
Les opérations d'ordre budgétaires et non budgétaires	226
Fonds Européens	242
Production d'Energie Photovoltaïque	243
Opérations d'ordre budgétaires	244
Présentation des dépenses et des recettes par chapitre	247
Présentation des phasages des AP et des AE	251
Présentation synthétique du budget	253

Budget annexes

Annexes

Le devoir de se repenser

Chateaubriand l'assurait : « Le péril s'évanouit quand on ose le regarder ».

Le contexte politique et économique au niveau national ne s'éclaircit guère, et la menace du déclassement guette notre pays. L'effort de redressement des comptes publics pèse sur les collectivités. Injustement, cela est rappelé tous les ans. Inéquitablement, et 2026 va encore accroître cela en pénalisant les Régions plus que de proportions, et plus que de raison. Mais surtout inévitablement, tant les collectivités sont devenues des variables d'ajustement budgétaire d'un Etat qui, se voulant omnipotent, est devenu impuissant.

Et il n'y a guère d'illusions à avoir sur une normalisation de la situation avant, au plus tôt, la prochaine élection présidentielle. Et cette période troublée, ouverte par la dissolution en 2024, aggrave, jour après jour, la capacité de la France à tenir ses engagements, sans parler de la perte de confiance auprès de nos concitoyens.

Bien évidemment il faut renvoyer aux décideurs nationaux leurs responsabilités. Qu'ils les assument, enfin. Et qu'ils les dépassent. L'acte de décentralisation promis par le Premier Ministre est un acte de dépassement essentiel. D'ailleurs, nos concitoyens ne s'y trompent pas : selon un sondage Ifop réalisé pour Régions de France en octobre dernier, ils font à 86% davantage confiance aux régions qu'à l'Etat, et deux français sur trois seraient favorables à une évolution vers un fédéralisme régional. L'attente est là, les actes, eux, se font attendre.

Hélas, au lieu de conforter les régions, le projet de loi de finances 2026 les fragilise comme jamais, menaçant de façon encore plus inquiétante que le PLF2025 la soutenabilité budgétaire du strict exercice des compétences régionales.

I- Un PLF 2026 en totale contradiction avec la promesse de décentralisation

Dans sa forme actuellement soutenue par le gouvernement et débattue au Parlement, le PLF 2026 impose aux Régions une charge deux fois plus lourde au titre d'un dispositif inventé au PLF 2025 qui grève une part significative des recettes fiscales des collectivités territoriales. Ce dispositif, baptisé du nom très technocratique de « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) » consiste à reprendre à celles-ci une part des recettes qui leur sont dues, pour ensuite les leur reverser de façon fractionnée les années suivantes. Du moins est-ce ce qui est prévu.

Ainsi, par rapport à sa version 2025, le montant prélevé par l'Etat sur les recettes des régions au titre de ce DILICO 2026 (DILICO 2) serait presque doublé, passant de 275 M€ à 500 M€, et serait restitué aux Régions non plus sur les trois années qui suivent son prélèvement (modalités du DILICO 1) mais sur cinq années !

Dans sa nouvelle formulation, **le DILICO 2 se traduit pour notre Région par une dépense supplémentaire imposée d'un montant de 47 M€, soit une augmentation de 80% par rapport au montant du DILICO 1 de 2025 (26,1 M€).**

À cette ponction que constitue le versement à l'État d'une partie de nos recettes, le PLF 2026 ajoute **un coup de rabot supplémentaire**, en **privant nos recettes de leur dynamique**. Ainsi, il entend remplacer les fractions de TVA qui avaient été instaurées en 2018 – en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) jusqu'alors versée aux régions – **par le retour à cette DGF**, dépourvue de toute dynamique.

En outre, pour les fractions de TVA qui nous avaient été attribuées en compensation de la perte de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), le PLF 2026 prévoit un **dispositif d'écrêtement** qui amputera leur évolution du taux d'inflation. Ainsi, **la dynamique de cette recette sera réduite à hauteur du taux d'inflation, voire supprimée lorsque l'inflation sera égale ou supérieure à la progression du PIB réel**.

Enfin, les **suppressions** inscrites au PLF 2026 de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** et de la **dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)** constitueraient rien qu'à elles deux une perte de recettes de 35,54 M€.

En total décalage avec l'aspiration citoyenne au renforcement des Régions et la nécessité de conforter cet échelon essentiel pour l'efficience de l'action publique, nous assistons au contraire à une **véritable amputation de la capacité d'action régionale, le gouvernement continuant à se défausser sur les collectivités territoriales pour rétablir les comptes publics après plusieurs années de « quoi qu'il en coûte »**. Les Régions sont les plus mises à mal par cette défausse, encore aggravée par le PLF 2026 qui leur impose un taux d'effort de 34,4% rien qu'au titre du DILICO 2 et de la suppression des DCRTP et DTCE, alors que les Régions ne représentent que 20% de la dette locale.

Et cette saignée n'est hélas pas la seule : après être venu chercher les Régions pour rapprocher de l'emploi les personnes qui en étaient les plus éloignées, en les sollicitant pour cofinancer ses **pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC)**, l'État réduit sa contribution au PRIC 2026 à hauteur de 81,8% de sa participation 2025, soit 15 M€ de crédits d'État en moins pour la formation des demandeurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine, dans une période où la demande de formation progresse fortement.

Toujours dans le registre de la formation et de l'emploi, **France Compétences**, établissement public administratif de l'État, prévoit de diviser par deux ses **dotations aux Régions pour financer les centres de formation par l'apprentissage**, soit une **vingtaine de millions d'euros en moins pour les CFA néo-aquitains**. Et dans le champ spécifique des formations sanitaires et sociales, les crédits supplémentaires mobilisés par l'État à la suite du « **Ségur de la santé** », et confiés aux Régions pour former davantage de personnels soignants, **sont cette année encore menacés de disparition pure et simple**, alors que les besoins perdurent.

Certes, au moment où nous nous apprêtons à délibérer sur notre budget 2026, le budget de l'État n'est toujours pas voté et l'incertitude que génère l'absence de majorité rend tout à fait plausible, qu'à l'instar de la loi de finances 2025, celle de 2026 ne soit adoptée qu'en début d'année prochaine. Pour autant, la constance

avec laquelle les derniers gouvernements ont fait peser sur les collectivités territoriales leur impéritie ne nous permet pas d'être optimistes. La lucidité et le sens des responsabilités nous obligent à la prudence, en anticipant le risque que ce qui n'est aujourd'hui encore qu'un projet de loi de finances ne devienne demain le cadre budgétaire rabougri d'un échelon régional sacrifié.

Aussi, sans être fatalistes – mais peut-être avons-nous déjà été trop souvent déçus ? – nous devons continuer à repenser le modèle d'intervention régional et ce budget, dans la lignée de celui de 2025, en porte les fondements.

Nous avons été par le passé très accompagnant, très facilitateur, souvent réassureur du désengagement des autres, avec la volonté d'apporter toujours une solution, quitte à en assumer une charge plus lourde que nous n'aurions dû. Nous avons répondu favorablement aux besoins des acteurs, nous avons été vecteurs de résilience pendant les crises comme dans les relances. Nous avons porté haut des enjeux majeurs, avec succès, comme celui de la réindustrialisation (36% de l'emploi industriel de France en 2019 a été créé chez nous). Ce rôle-là nous l'assumons, mais nous assumons aussi qu'il doit évoluer.

Et nous ferons cela sans renier nos priorités d'action et sans sombrer dans une approche comptable désincarnée. L'élaboration du budget d'une collectivité n'est pas qu'un exercice technique consistant à trouver le bon équilibre entre recettes et dépenses. C'est avant tout **un acte politique visant à rappeler le sens de l'action publique et à lui donner les moyens de son ambition**. L'ambition qui nous anime dans l'élaboration de ce budget, nous la portons avec d'autant plus de force que nous sommes pleinement convaincus de l'importance majeure du fait régional.

Qu'il s'agisse de réussir les transitions écologique et énergétique, développer l'emploi durable par une réindustrialisation répondant aux enjeux de ces transitions, par la recherche et l'innovation responsable, la formation tout au long de la vie, ou qu'il s'agisse de préserver la vitalité de nos territoires en veillant à ce que leur aménagement renforce la qualité de vie de leurs habitants – en facilitant leur mobilité, l'accès aux services du quotidien, aux soins, aux activités sportives ou culturelles – l'échelon régional a pleinement démontré sa pertinence. Intermédiaire entre l'échelle locale, trop étroite pour relever ces défis, et l'échelle nationale, trop vaste pour agir efficacement, les régions sont à la bonne échelle pour fédérer les forces vives des territoires et inventer les réponses aux besoins d'aujourd'hui tout en préparant demain.

II- La contrainte nationale ne doit pas nous détourner de notre cap

Confiante dans ses réussites et confortée par l'aspiration de nos concitoyens à des Régions plus fortes, notre conviction de l'importance majeure du fait régional continuera de nous animer pour que **la Nouvelle-Aquitaine demeure :**

- Une Région qui renforce la souveraineté industrielle, agricole et énergétique :**

- en accompagnant les entreprises industrielles dans leurs implantations et leur développement, en travaillant sur les conditions de leur enracinement dans le territoire régional, les ponts avec les autres

entreprises du territoire, en accompagnant par anticipation à la formation des demandeurs d'emplois pour qualifier et répondre aux attentes en termes de main d'œuvre...,

- en développant des écosystèmes entre les laboratoires de recherche, les centres de transfert de technologies, et les entreprises pour favoriser l'innovation et l'émergence de nouvelles technologies,
- en misant sur la recherche et l'innovation pour décarboner nos productions, économiser les ressources et réduire nos déchets. Et nos entreprises sont souvent à la pointe,
- en favorisant l'économie circulaire et la coopération économique, pour rendre les process plus sobres et renforcer la résilience économique des territoires,
- en accompagnant les élevages et les exploitations agricoles dans le défi de l'installation et la transmission.

- **Une Région qui prend soin de ses habitants et de leur cadre de vie :**

- en développant son approche « une seule santé » (« *one health* ») qui conjugue les santés humaine, animale et environnementale. Face aux maladies émergentes, la Région a notamment lancé un effort de recherche dédié (PSGAR) sur l'antibiorésistance,
- en préservant la biodiversité, avec 24% de son territoire détenteur d'un des quatre labels protecteurs que sont les labels « Parc naturel régional » (PNR), « Réserve naturelle régionale » (RNR), « Site Natura 2000 » et « Site géré par le Conservatoire d'espaces naturel »(CEN),
- en accompagnant la transition agroécologique (sortie des pesticides par le développement du biocontrôle et des bio-solutions pour ne pas laisser les agriculteurs sans solution, développement de la production bio...),
- en veillant sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau, comme à travers l'accompagnement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) avec les agences de l'eau.

- **Une Région qui facilite l'accès de toutes et tous à l'emploi et à la formation :**

- en plaçant l'humain au centre des enjeux économiques (programme « usine du futur »),
- en développant une offre de formation qui favorise l'insertion professionnelle des personnes les plus exposées à l'exclusion et qui réponde à la diversité des besoins des entreprises,
- en co-construisant les formations avec l'ensemble des filières économiques,
- en facilitant les mobilités par le déploiement d'une offre de transport adaptée à la diversité des territoires, riche aujourd'hui de 32 lignes de TER, 240 lignes de cars interurbains et 6 500 circuits scolaires.

- **Une Région qui fait confiance à la jeunesse :**

- en lui donnant les moyens de réussir, par l'attention portée à la vie lycéenne dans les près de trois cents lycées qui maillent le territoire (gratuité des manuels, tarification solidaire, aides de rentrée...),
- en lui facilitant l'accès à l'enseignement supérieur, par la transformation de certains lycées en « universités de proximité » qui, sous l'appellation

« **Campus des talents et des territoires** », deviennent de véritables lieux ressource pour le développement socio-économique des territoires et la relance de l'ascenseur social. Car notre Région souffre de ce paradoxe d'excellents résultats au Bac mais d'un passage en supérieur inférieur à d'autres Régions,

- mais aussi, en lui donnant la parole, que ce soit à travers le Conseil régional des Jeunes ou le festival des lycéens.

- **Une Région dont la politique culturelle vise à « faire humanité ensemble »**, ambition essentielle dans un monde qui se délite sous l'effet de la montée d'idéologies identitaires qui excluent, divisent en opposant et ne considèrent la culture avec intérêt que lorsqu'elle conforte leur projet de domination, alors que sa véritable vertu, c'est d'ouvrir à toutes et tous le chemin vers l'autonomie, l'épanouissement et la liberté, dans le respect de l'égale dignité de chacune et chacun. Dans cette perspective, le champ de la culture est vaste et intègre, bien au-delà des champs de la création artistique, des langues et du patrimoine, les pratiques sportives, les loisirs, le travail, le tourisme, bref, toute l'étendue de la vie sociale et de ses expressions, riches de la diversité de nos territoires et de leur histoire.

Sans rien renier de nos ambitions, et de notre feuille de route Néo Terra, nous devons néanmoins ajuster nos modalités d'action, avec discernement, pour continuer à avancer avec détermination dans un contexte plus contraint, et l'expliquer sans relâche

III- Des dépenses revues à la baisse à l'issue d'un travail de dentelle

Aussi, à l'aune de ce nouveau paradigme et de la contrainte sans cesse croissante – que ce soit sur les recettes ou sur les dépenses réglementaires à assumer (doublement du DILICO, hausse de la CNRACL par exemple) – la Région s'engage par ce budget 2026 dans une trajectoire baissière continue, engagée déjà ces dernières années, tant en autorisations qu'en crédits de paiement.

De façon très concrète, comme présenté dans le tableau ci-dessous, en 2026 les dépenses baisseront facialement de -11 M€ en crédits de fonctionnement et de - 14 M€ en crédits d'investissement. **Pour autant, l'effort opéré par la collectivité est bien plus important, à hauteur de près de -82 M€ de crédits de paiement :**

- En fonctionnement il est de -56 M€ hors fonds européens et hausse du versement du dispositif de prélèvement sur recettes (DILICO) notamment.
- En investissement il est de -26 M€ hors fonds européens, dette et dépenses liées au matériel roulant financées par les droits d'entrée perçus de la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT).

Crédits de paiement	BP 2025	BP+ BS 2025	BP 2026	Ecart
Dépenses réelles de fonctionnement	2 220,7 M€	2 238,9 M€	2 228,0 M€	-10,9 M€
dont Fonds européens	27,3 M€	27,3 M€	41,0 M€	13,6 M€
dont DILICO	41,8 M€	26,0 M€	46,6 M€	20,6 M€
dont CNRACL		2,0 M€	12,5 M€	10,5 M€
Dépenses réelles de fonctionnement hors FUE, DILICO et CNRACL	2 151,5 M€	2 183,5 M€	2 127,9 M€	-55,6 M€
Dépenses réelles d'investissement	1 118,4 M€	1 138,2 M€	1 124,5 M€	-13,7 M€
dont Fonds européens	58,5 M€	58,5 M€	79,6 M€	21,1 M€
dont Dette	183,8 M€	183,8 M€	200,8 M€	17,0 M€
dont dépenses SPIIT (remboursées par la SPIIT)	129,5 M€	129,5 M€	104,0 M€	-25,5 M€
Dépenses réelles d'investissement hors FUE, dette et SPIIT	746,7 M€	766,5 M€	740,2 M€	-26,3 M€

Il convient de noter que près de 90% des crédits de paiement en investissement sont liés à des projets en cours ou soldes de subvention par exemple, et le volet contraint en fonctionnement est de près de 93% également.

Aussi c'est au niveau des autorisations nouvelles que l'effort de maîtrise et de sobriété a été opéré le plus fortement.

Hors autorisations nouvelles liées au transport routier (notamment les AE nécessaires au renouvellement de contrats de DSP de Gironde et Dordogne qui doivent être relancés en 2026, contrats de 7 ans), les nouvelles autorisations d'engagement sont en baisse de près de -99 M€.

En ce qui concerne l'investissement, elles baissent significativement, après plusieurs années d'ouvertures importantes, de près de -457 M€. Hors transports, cette baisse est de -23,5% (-131 M€). La minoration sur les transports résulte de la fin de programmes exceptionnels (acquisitions de rames...), et cette baisse est néanmoins à mettre en regard des engagements déjà en cours et de leur trajectoire de paiement sur les prochaines années.

Autorisations	BP 2025	BP+ BS 2025	BP 2026	Ecart /BP+BS
Autorisations d'engagement (AE)	1 471,0 M€	1 489,5 M€	1 857,0 M€	367,6 M€
dont transports routiers de voyageurs	298,4 M€	301,9 M€	768,6 M€	466,7 M€
Autorisations d'engagement (AE) hors transports routiers de voyageurs	1 172,7 M€	1 187,6 M€	1 088,5 M€	-99,1 M€
Autorisation de programme (AP)	1 025,2 M€	1 044,1 M€	587,1 M€	-457,1 M€

Cette évolution des dépenses proposées à ce budget primitif est le résultat d'un travail réalisé en finesse secteur par secteur et articulé autour de 4 axes centraux.

- Ne plus compenser les désengagements de l'Etat ou assumer à sa place ses responsabilités.**

L'engagement de l'Etat sur le Pacte de formation professionnelle baisse de 15 M€ en 2026, alors même que le nombre d'entrées en formation a augmenté en 2025 et que le taux de chômage augmente. A la demande de l'Etat nous avons été chercher les demandeurs d'emplois les plus éloignés, les plus invisibles. Avec

succès. Et ce désengagement de l'Etat est en cela incompréhensible. Cela représente près de 3 500 places de formation qui ne pourront pas être reconduites en 2026... la Région est contrainte d'y procéder. Notons par ailleurs que le projet de loi de finances actuellement en discussion au Parlement ne comprend par ailleurs pas l'entièreté des crédits pour honorer les engagements 2026 Pacte auprès des Régions. Il manque environ 150 M€ au niveau national. Il faut espérer qu'une baisse supplémentaire à celle de 15 M€ déjà programmée ne soit pas effective, au risque sinon de casse de l'appareil de formation déjà malmené par le désengagement initial de l'Etat.

De même, alors que les péages ferroviaires dont doit s'acquitter la Région progressent de +10 M€ en 2026 (et de +50%, soit 50 M€ depuis 2019), l'Etat demande à la Région d'intervenir pour financer des travaux d'urgence sur les voies. Cela n'est plus acceptable, les péages ont justement pour vocation de permettre à SNCF Réseau d'opérer ces travaux nécessaires de maintien en circulation des voies. La Région, pénalisée dans son rôle d'autorité de transport par la piètre qualité du réseau régional sous-entretenu par l'Etat, ne peut pas payer deux fois pour le même service, ce qui serait par ailleurs dans l'absolu déjà une fois de trop. Aussi la Région renvoie la responsabilité à l'opérateur ferroviaire d'assurer, sur la base des péages encaissés, ces travaux d'urgence sur le réseau.

D'autres désengagements restent à confirmer ou en cours de confirmation et pourront nécessiter des ajustements à la baisse en cours d'année.

La compensation pour les dépenses de formation liées au Ségur de la Santé (infirmiers, puériculteurs, manipulateurs radios...) pour l'année 2026 n'est pas dans le texte du PLF2026 et toujours pas introduite par amendement. Cela représente 22 M€ de recettes pour la Nouvelle-Aquitaine. Le Gouvernement s'étant engagé à procéder à son inscription, restons confiants. Cependant, à ce jour, il n'y a aucune certitude que ce financement puisse se reproduire en 2027, 2028, ... Or ces formations durent 3 ans ! Comme les autres Régions, la Nouvelle-Aquitaine va devoir mettre en attente l'ouverture de nouvelles cohortes de formation à la rentrée de septembre car elle ne saurait les assumer sans financement d'Etat.

Il en est de même sur l'apprentissage : France compétence annoncerait une division par deux des enveloppes revenant aux Régions. Pour la Nouvelle-Aquitaine cela conduirait à une perte de ressources de 20 M€, alors même que des travaux sont engagés ou débutent dans des CFA, notamment dans le monde rural, comme par exemple sur le CFA de tonnellerie à Cognac

- Partager la contrainte avec les partenaires en fonction de leurs capacités.**

L'écosystème régional doit être partie prenante, en fonction de ses capacités et fragilités propres, de l'effort financier opéré par la Région.

C'est le cas, comme présenté lors du vote de la Dotation globale de fonctionnement, pour les lycées, avec une prise en compte du niveau de fonds de roulement dans la détermination de la DGF versée. C'est aussi le cas avec les instituts de formation sanitaires et sociaux. Avec un principe simple : un fonds de roulement est un fonds de précaution, ce n'est pas un fond de théâtralisation, et

sans mettre les structures en difficulté, loin de là, il faut éviter des niveaux excessifs de bas de laine.

C'est également le cas avec les agences de la Région et les divers satellites (centres de transfert de technologie, clusters, ...). À nouveau un travail a été opéré structure par structure, conduisant à une baisse moyenne de l'ordre de -4% sur les agences de premier rang, et des efforts plus importants pour les structures de rang inférieur.

Par ailleurs, les dispositifs de soutien de la Région renforceront la prise en compte des fragilités et des niveaux de ressources, dans une optique non pas de bonification, mais de minoration des aides à celles et ceux qui ont le plus de moyens.

- **Mobiliser pleinement les fonds européens.**

En tant qu'autorité de gestion déléguée des fonds européens, la Région optimise la consommation des crédits européens dont elle a la responsabilité (FEADER, FEDER, FEAMPA). L'année 2026 conforte la programmation 2021-2027 et intensifie la mobilisation des fonds européens avec une vigilance particulière pour éviter le deuxième dégagement d'office.

Le programme FEDER-FSE+ s'articule avec le soutien régional autour de 4 grandes priorités :

- Le renforcement de la recherche et de l'innovation, le soutien aux PME et à la transformation numérique de l'ensemble des acteurs publics et privés,
- L'accélération des transitions énergétique et écologique dont la mobilité,
- Le développement des compétences, de la formation, de l'orientation et de la création d'activités,
- L'accompagnement renforcé des territoires pour réduire les disparités infrarégionales.

Pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche, les trois programmes FEDER, FEADER et FEAMPA sont mobilisés notamment pour l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (DNJA), les aides directes aux agriculteurs, aux aquaculteurs et aux pêcheurs (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques, aides aux investissements, financement des conseils et paiements pour service environnementaux (PSE) bio, ...), et l'accompagnement collectif à la transition (PACTE Bio et PACT'Agro).

Avec le reliquat du PIA4, ce sont plus de 240 M€ qui seront ainsi programmés/mobilisés en 2026, principalement pour l'économie, l'agriculture, les transitions ou encore la recherche, avec l'objectif de faire financer au mieux l'ensemble des projets du territoire.

- **Assumer de revoir des niveaux d'intervention, de façon juste et différenciée.**

Enfin il y a la voilure de l'ambition qui, dans ce contexte, est réinterrogée. Cela passe par la revoyure des capacités d'investissement sur les prochaines années, et le niveau de l'effort d'investissement. Un travail fin, à nouveau, a été opéré sur le phasage des opérations engagées, le juste rythme des apports de fonds, ainsi

que la revoyure ou le renoncement à certaines opérations, par exemple sur le volet enseignement supérieur pour se focaliser sur les laboratoires de recherche.

La priorité continuera d'aller aux conditions d'accueil des 220.000 lycéens. La démographie nous conduit à réinterroger la construction de nouveaux lycées, ce qui permettra d'accélérer par ailleurs des opérations de moindre envergure mais essentielles. Tout en recherchant des optimisations, de programme ou de coût bien entendu.

Sur le champ du ferroviaire, au-delà des opérations en cours (Poitiers-Limoges, SERM Girondin, paiement des rames commandées, construction des technicentres...), la Région ne saurait engager de nouvelle opération d'envergure sur les voies. Une loi cadre sur les transports est attendue pour début 2026, aucune décision concrète n'a été prise suite aux travaux conduits par Ambition France Transport. A l'État d'assumer son rôle de gestionnaire d'infrastructure.

Au-delà, c'est bien évidemment le niveau de service ou de soutien qui sera modulé en 2026. L'ensemble des secteurs enregistre des baisses d'autorisations budgétaires, ou des baisses de capacité d'engagement pour les secteurs ayant des AE pluriannuelles, comme sur le champ de la formation professionnelle ou des transports. Cela nécessitera de prioriser plus, comme sur la culture en fonction des vulnérabilités, de revoir des niveaux de service au regard de leur usage réel (fréquentation des lignes de transport par exemple pour se focaliser plus sur les saturations).

La collectivité maintient par ailleurs son effort de régulation interne, notamment sur la masse salariale. En 2026, 50 postes complémentaires feront l'objet d'un gel au gré des départs et mouvements, faisant suite aux efforts de ces deux dernières années. Cela représentera sur 2025-2026 un effort de près de 6% sur les effectifs du siège.

IV- Une amélioration projetée des ratios financiers à fin 2026

Au-delà de l'effort sur les dépenses, la Région assume de mobiliser les derniers leviers fiscaux dont elle peut disposer. Une délibération a été prise fin 2025 pour mettre en place le versement mobilité régional et rural. Une recette d'environ 62 M€ en est attendue en 2026.

Par ailleurs, la Région réhausse de 53 € à 58 € son tarif de cartes grises, avec une effectivité au 1^{er} mars 2026. Cela situe la Nouvelle-Aquitaine à un niveau médian par rapport aux autres Régions. La recette attendue est de l'ordre de 15 M€ mais il faut rester prudent car les ventes de véhicules s'érodent tendanciellement, notamment sur le neuf.

Cette mobilisation fiscale ne permet pas de compenser les nouvelles mesures proposées par le PLF2026, proches de celles anticipées aux OB2026, mais plus confiscatoires pour la Région. Quatre mesures impactent principalement les ressources de la Région, pour un total de près de 107 M€

- La reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités ("DILICO 2" comptablement traité comme une dépense) ;

- Le rétablissement d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en substitution de la fraction de TVA-DGF conduisant à une perte pérenne de dynamique ;
 - La minoration de la dynamique de la fraction de TVA-CVAE, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation ;
 - Une nouvelle minoration des « variables d'ajustement » (DCRTP et DTCE).

Au global, les recettes de la collectivité progressent facilement de +40 M€ hors fonds européens.

	BP 2025	BP+ BS 2025	BP 2026	Ecart / BP+BS
Total Recettes réelles hors Fonds européens	2 834.0 M€	2 826.7 M€	2 866.9 M€	40.2 M€

En synthèse, ce budget primitif se traduit par un **redressement de l'épargne brute et une baisse de l'emprunt d'équilibre pour 2026**.

	BUDGET PRIMITIF 2025	BP+ BS 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
Epargne brute	296 896 380	287 384 101	376 996 279
Emprunt d'équilibre	412 648 682	340 958 769	314 480 072

Ces ouvertures budgétaires conduiraient, sur la base des taux de réalisation moyens constatés ces dernières années (98,5% en fonctionnement et près de 95% en investissement) à des ratios projetés **en 2026 conformes, voire légèrement meilleurs, à ceux présentés aux OB**, tant en ce qui concerne le **taux d'épargne brute qui remonterait à 15,7%**, qu'au niveau de la **capacité de désendettement qui passerait sous les 9 ans, avec un encours de dette qui baisserait fin 2026 de 100 M€ par rapport aux prévisions des OB**.

Pour autant, ces inscriptions sont des plafonds, tant sur le plan réglementaire, que dans l'esprit de leur construction. Le travail de dentelle opéré pour leur détermination se poursuivra tout au long de l'année, commission permanente par commission permanente.

Dans un contexte de crises climatiques, économiques et sociales, aggravées par l'instabilité nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine maintient une ligne d'action stable : protéger les habitants et préparer l'avenir. Malgré les incertitudes fiscales et les sollicitations croissantes liées aux défaillances de l'État, la Région choisit de préserver sa capacité d'investissement pour répondre aux urgences et soutenir les transitions indispensables.

Cette continuité se manifeste par la poursuite plus nécessaire que jamais de l'adaptation au dérèglement climatique. Les événements extrêmes de 2024 ont rappelé l'urgence d'un accompagnement fort du monde agricole.

Maintenir notre cap, c'est aussi persévérer dans la décarbonation des transports et poursuivre la réinvention des mobilités du quotidien. Mais cette réinvention nécessite que l'État assume enfin ses responsabilités de propriétaire des infrastructures, comme l'a rappelé la conférence nationale Ambition France Transport présidée par Dominique Bussereau.

Sur le plan économique, la Région réaffirme son soutien durable aux entreprises, aux filières stratégiques et à l'innovation. Elle poursuit son rôle moteur dans la réindustrialisation, la montée en compétences et la souveraineté technologique.

Enfin, ce cap s'appuie sur un engagement social constant : rénovation des lycées, formation professionnelle, appui à la jeunesse. La Région considère l'éducation et les compétences comme la condition essentielle des transitions à venir.

Dans un environnement instable, la Nouvelle-Aquitaine fait le choix de la cohérence, de la solidarité territoriale et du temps long pour offrir un service public régional tourné vers l'avenir.

L'ensemble des ratios prudentiels définis dans les orientations budgétaires est tenu, et la collectivité reste engagée dans une trajectoire de réduction progressive de son budget, gage de soutenabilité. Cette discipline financière n'est pas un repli : elle constitue le socle à partir duquel la Région continue de déployer sa stratégie d'adaptation climatique, de transition agricole, d'innovation, de souveraineté industrielle et de mobilité durable.

Ainsi, malgré un contexte financier très contraint par le désengagement permanent de l'Etat, la Nouvelle-Aquitaine démontre qu'il est possible d'allier responsabilité budgétaire, recours à la dette maîtrisé, anticipation des risques et maintien d'un haut niveau d'ambition publique au service des habitants, des territoires et des transitions.

LES RECETTES

BUDGET PRINCIPAL 2026 - RECETTES PAR NATURE

	BP 2025 (en M€)	BP 2026 (en M€)	évolution (en %)	évolution (en M€)
FISCALITÉ et DCRTP				
Fraction de TVA - CVAE	865,100	867,400	0,27%	2,300
Fraction de TVA - DGF	490,300	491,800	0,31%	1,500
DILICO 2025 - versement 2026	0,000	7,800	Sans objet	7,800
Cartes grises	242,400	260,000	7,26%	17,600
Versement mobilité régional et rural	0,000	62,000	Sans objet	62,000
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	451,700	450,500	-0,27%	-1,200
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	55,800	55,800	0,00%	0,000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	31,800	0,000	-100,00%	-31,800
TOTAL	2 137,100	2 195,300	2,72%	58,200
FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE				
Dotation de fonctionnement (fonds de soutien)	8,982	8,982	0,00%	0,000
Dotation d'investissement	31,758	31,758	0,00%	0,000
Compensation financière pour perte de ressources suite réforme app.	6,161	6,161	0,00%	0,000
Ressources pour la formation professionnelle	96,762	96,762	0,00%	0,000
PACTE / Plan "Jeunes"	56,000	73,782	0,00%	17,782
Protocole État-Régions en faveur des FSS du 14/03/2022	36,600	22,659	-38,09%	-13,941
TOTAL	236,263	240,104	1,63%	3,841
DOTATIONS DE L'ÉTAT				
Dotation Générale de Décentralisation résiduelle	34,996	34,996	0,00%	0,000
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,657	3,657	0,00%	0,000
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de FDL	4,051	0,000	-100,00%	-4,051
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	47,086	47,086	0,00%	0,000
Dotation Régionale d'Investissement (Plan de relance)	5,000	0,000	-100,00%	-5,000
Gestion des interventions FEADER non-surfaciques (2023-2027)	10,759	10,759	0,00%	0,000
Gestion des sites terrestres Natura 2000 (2023-2027)	2,401	3,081	28,32%	0,680
TOTAL	107,950	99,579	-7,75%	-8,371
AUTRES RECETTES				
F.C.T.V.A.	38,000	38,000	0,00%	0,000
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	16,600	11,500	-30,72%	-5,100
Avances remboursables	18,235	19,230	5,46%	0,995
Fonds européens : programmation 2014-2020	0,000	0,000	Sans objet	0,000
Fonds européens : programmation 2021-2027	92,431	171,130	85,14%	78,699
Programmes de coopération	0,222	0,114	-48,86%	-0,109
Transports routiers : recettes directes et attribution de compensation	52,878	56,473	6,80%	3,595
Transports ferroviaires - SPIIT	133,860	148,812	11,17%	14,951
Fonds de concours et participations	46,213	40,529	-12,30%	-5,685
Divers	46,647	17,265	-62,99%	-29,382
TOTAL	445,086	503,051	13,02%	57,965
TOTAL Hors emprunt	2 926,399	3 038,034	3,81%	111,635
EMPRUNT	412,649	314,480		
TOTAL	3 339,048	3 352,514		

RECETTES PAR NATURE

Fiscalité et Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
2 195,3 M€

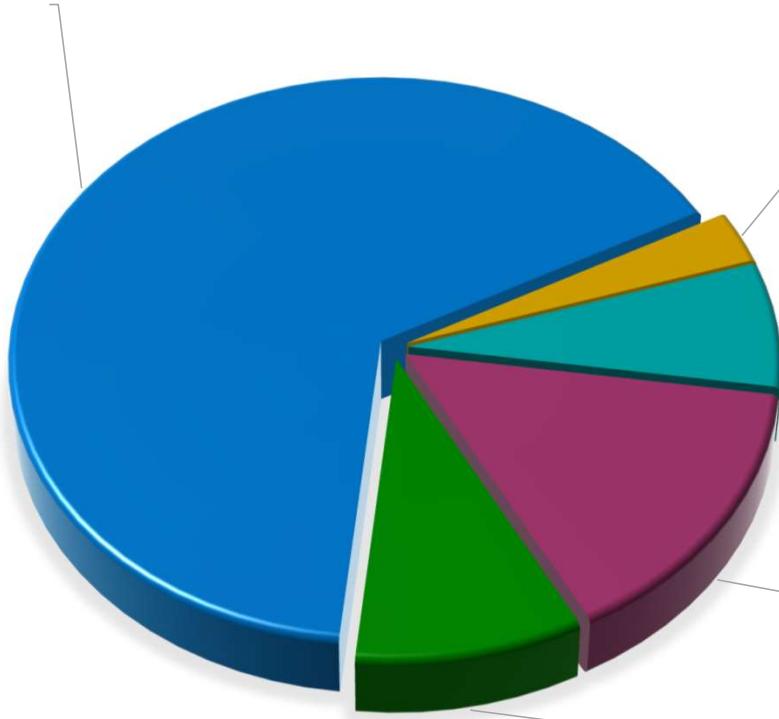
66%

Dotations de l'Etat
99,6 M€
3%

Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage
240,1 M€
7%

Autres recettes
503,0 M€
15%

Emprunt
314,5 M€
9%



Élaboré dans un contexte de crise politique majeure et d'incertitude économique élevée, le Budget primitif 2026 de la Région Nouvelle-Aquitaine se fonde sur les dispositions prévues par la version initiale du Projet de loi de finances (PLF) pour 2026, présenté en Conseil des Ministres le mardi 14 octobre 2025. A l'heure où sont rédigées ces lignes, à la fin novembre 2025, l'Assemblée nationale vient de rejeter à la quasi-unanimité en première lecture le budget de l'Etat pour 2026, renvoyant ainsi le texte initial du Gouvernement vers le Sénat.

Le PLF 2026, dans sa version de base, prévoit notamment :

- **La reconduction du « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (DILICO 2) avec un montant doublé par rapport à 2025** pour atteindre 2 milliards d'euros (article 76). **La contribution des Régions est fixée à 500 M€**, soit environ **46,6 M€** pour la Nouvelle-Aquitaine, assortie d'un remboursement de 80% étalé sur 5 ans au lieu de 90% sur 3 ans. Dans le cadre des Orientations Budgétaires (OB) 2026, nous avions anticipé un prélèvement de 52 M€ pour la N-A (doublement du prélèvement 2025 de 26,1 M€). Le remboursement du 1er tiers du DILICO 2025 se matérialise par l'inscription d'une recette de 7,8 M€ en 2026.

en M€	DILICO 1	DILICO 2
Régions	280	500
Départements	220	280
EPCI	250	500
Communes	250	720
TOTAL	1 000	2 000

- Le rétablissement d'une **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en substitution de la fraction de TVA-DGF** attribuée depuis 2018 aux Régions (article 31), conduisant à **une perte pérenne de dynamique**. Par rapport à une dynamique théorique de +2,4% en 2026 (données Banque de France), cela représenterait une perte de 11,8 M€ pour la Région.
- **L'encadrement de la dynamique de la fraction de TVA-CVAE** (article 33) : à partir de 2026, le taux d'évolution du montant transféré sera désormais calculé, pour chaque exercice, **en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation**. Dit autrement, il faut donc que la croissance de la TVA soit supérieure à celle de l'inflation pour espérer bénéficier d'une dynamique : au regard des faibles dynamiques de TVA ces dernières années qui étaient inférieures, ou seulement très légèrement supérieures, au taux d'inflation, cet article implique, dans la durée, un gel des dynamiques de TVA allouées aux collectivités territoriales. Sans donner de dynamique pour 2026, le PLF précise que « **la TVA nationale prévisionnelle pour 2025 est prévue en baisse par le présent projet de loi de finances** ». Le dispositif d'écrêttement ne s'appliquerait donc pas a priori en 2026, mais il faut s'attendre à un gel de la dynamique. Par rapport à une

dynamique théorique de +2,4% en 2026, la Région enregistrerait une perte de 20,8 M€. Dans le plan « Bayrou » présenté le 15 juillet, la dynamique de la fraction de TVA-CVAE était dégelée et limitée à l'inflation, ce qui était plus favorable pour la Région.

- **Une nouvelle minoration des « variables d'ajustement »** de 527 M€, dont 188 M€ pour la DCRTP et la DTCE des Régions (article 31), qui se traduirait par la disparition de ces deux dotations.

Factuellement, l'ensemble des recettes du budget principal 2026, hors emprunt, est estimé globalement à **3 038,034 M€**, en hausse de 3,8% par rapport au BP 2025 (+111,6 M€). Hors fonds européens, cette hausse est ramenée à 33M€, combinant pour l'essentiel les mesures confiscatoires du PLF 2026 pour partie compensées par la mobilisation des derniers leviers fiscaux dont la Région dispose.

LA FISCALITÉ RÉGIONALE

1/ Les fractions de TVA et le 1^{er} versement du DILICO 2025

A – La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la CVAE, du FPRR et du FNGIR

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la fraction de TVA « CVAE » intègre l'ex-fonds de péréquation des ressources régionales (en valeur 2021) ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Avant son gel complet en 2025, cette fraction de TVA évoluait en fonction des prévisions de croissance et d'inflation. L'hypothèse retenue lors des Orientations Budgétaires pour l'année 2026 était une indexation sur le taux d'inflation (1,3%), comme le prévoyait initialement le Plan « Bayrou », pour un produit évalué à 878,7 M€. Compte tenu des dispositions de l'article 33 du PLF, et du fait qu'il est évoqué une collecte nationale prévisionnelle de TVA 2025 en baisse (de l'ordre de 5 à 10 Mds € selon la Ministre des Comptes publics), le montant anticipé en 2026 est ramené à **867,4 M€**, soit un gel de l'attribution 2025.

B - La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la DGF

En vertu de l'article 149 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, les Régions sont depuis 2018 affectataires d'une fraction du produit de la TVA, en substitution de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant de cette recette est garanti *a minima* à hauteur des deux parts de l'ex-DGF (forfaitaire et péréquation) perçues en 2017, soit 382,7 M€.

La probable transformation de la TVA-DGF en simple dotation conduit à anticiper son gel pour 2026 : une inscription de **491,8 M€** est donc proposée dans le cadre de ce Budget primitif.

C – Le reversement attendu au titre du DILICO 2025

L'article 186 de la loi de finances pour 2025 a mis en place le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« DILICO »). Le dispositif consiste à prélever un certain nombre de collectivités sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale d'un milliard d'euros au titre de 2025, dont 280 M€ pour les Régions. Le DILICO ne consiste pas en un prélèvement définitif des collectivités concernées, puisque la loi prévoit, pour le DILICO1, que les montants prélevés sont mis en réserve pour être redistribués les trois années suivantes aux collectivités contributrices, déduction faite de 10% du total destinée à alimenter les fonds de péréquation. Sur la base d'un prélèvement 2025 de 26,1 M€ opéré en Nouvelle-Aquitaine, le reversement attendu en 2026 s'élève à **7,8 M€**.

2/ La fiscalité votée par le Conseil régional

A - La taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules

Le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (cartes grises) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. Dans le cadre de cette séance plénière dédiée au vote du budget primitif, il est proposé à l'Assemblée régionale de se prononcer en faveur d'une hausse modérée du tarif des certificats d'immatriculation à 58€ par cheval-vapeur (+5€), à compter du 1er mars 2026. La mise en œuvre de ce nouveau tarif régional devrait se traduire par une recette supplémentaire estimée à 14 M€ : le produit 2026 de la taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules est ainsi évalué à **260 M€**.

B – Le versement mobilité régional et rural

L'article 118 de la loi de finances pour 2025 donne la possibilité aux Régions qui le souhaitent d'instaurer un versement mobilité régional et rural (VMRR), à un taux plafond fixé à 0,15% et modulable. Cette contribution patronale est recouvrée par l'Urssaf afin de financer les transports en commun. La loi prévoit qu'une partie de cette recette (10%) doit revenir aux autorités organisatrices de la mobilité des Communautés de Communes. La mise en œuvre du VMRR est prévue en 2026, selon les modalités votées lors de la séance plénière du 13 octobre 2025, et se traduit par l'inscription d'une recette de **62 M€**.

3/ Le périmètre élargi de la fraction régionale de TICPE

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont attributaires d'une fraction de tarif de la TICPE. A cette recette historique, dont le montant est garanti, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif de 1,77 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,15 centime d'euro par litre de gazole (ex-modulation).

Par ailleurs, l'article 94 de la LFI pour 2010 autorisait les Régions à voter une fraction supplémentaire destinée à financer des infrastructures de transport durables, à hauteur de 0,73 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,35 centime d'euro par litre de gazole. Cette fraction de TICPE dite « majoration Grenelle » relevait, depuis le 1^{er} janvier 2022, du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS).

En septembre 2025, les Régions ont été informées par la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI) que la LFI pour 2025 abrogeait l'article L.312-39 du CIBS à compter du 1er août 2025, avec deux conséquences :

- la fin du vote par les Régions de cette « majoration Grenelle » ;
- son intégration au sein de la seule fraction régionale de TICPE.

La compensation financière attendue en 2026 au titre de cette fraction régionale de TICPE, au périmètre élargi, est estimée à **450,5 M€**.

4/ La fiscalité « résiduelle » : le reliquat du panier de ressources des Régions

A - L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le montant anticipé en 2026 correspond au montant de la dernière notification définitive reçue par la Région, soit **55,8 M€**.

B - La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La DCRTP, dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, fait partie de l'assiette des variables d'ajustement soumises à minoration chaque année depuis la LFI 2017, à l'exception notable des exercices 2023 et 2024, pour lesquels les montants 2022 avaient été reconduits.

Puis est intervenue en 2025 une ponction sans précédent de 189 M€ de la DCRTP des Régions, dont l'enveloppe est ainsi passée de 467,1 M€ en 2024 à 278,4 M€ en 2025 (-40,4%). L'article 31 du PLF 2026 fixe la DCRTP des Régions à 97,7 M€, soit une minoration de 181 M€ (-65%).

Comme évoqué lors des OB 2026, la Région Nouvelle-Aquitaine devrait donc sortir du mécanisme des Régions éligibles. Seules les Régions Hauts-de-France, Normandie et Occitanie percevraient encore de la DCRTP en 2026, avant une extinction totale du dispositif en 2027. En 2025, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire ne perçoivent déjà plus de DCRTP.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

1/ Le financement de la formation professionnelle

Conformément à l'article 133.XIV de la Loi de Finances pour 2024, trois dotations relatives à la formation professionnelle, à savoir la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la TH, la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la CVAE, et la dotation de compensation de la baisse des impôts de production (CFE et CVAE), ont été supprimées et transférées en fiscalité, sous la forme d'une part du produit de l'accise sur les énergies revenant à l'État (TICPE).

Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, la totalité du financement de la formation professionnelle est assuré par une fraction de TICPE, dont le montant attendu pour 2026 s'élève à **96,762 M€**.

2/ Le financement de l'apprentissage

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la compétence apprentissage des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (fonds de soutien) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (fonds d'investissement).

Pour 2026, ces deux dotations sont à ce stade calibrées à leur niveau de 2025, soit **8,982 M€** et **31,758 M€** respectivement, mais il se pourrait qu'elles soient encore amputées. Si tel était le cas, la Région devra réinterroger ses interventions.

Par ailleurs, afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la LFI pour 2020 prévoit une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (**0,994 M€**). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées par la Région aux employeurs d'apprentis (**5,167 M€**).

3/ Les plans de formation professionnelle et le Ségur de la Santé

S'agissant des recettes liées à la nouvelle contractualisation avec l'État (PACTE 2.0), une inscription de **73,782 M€** est budgétée en 2026, correspondant au solde de la convention financière 2024 (24 M€), au 2^{ème} acompte prévu sur la convention 2025 (23,806 M€), et d'une avance de 40% sur la convention 2026 (25,976 M€).

Par ailleurs, dans le cadre du Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales du 14 mars 2022, l'Etat s'était initialement engagé à financer la création de places supplémentaires en formation d'infirmiers, aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux à hauteur de 273 M€ pour l'année 2025. Par courrier en date du 8 janvier 2025, le 1er Ministre indiquait aux Régions que seul le financement de la filière « infirmière » était désormais maintenu, pour un montant global de 215 M€, dont **22,659 M€** pour la Nouvelle-Aquitaine, jusqu'en 2027.

LES DOTATIONS DE L'ETAT

1/ La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. La DGD est constituée de deux parts :

- la part dite « résiduelle », correspondant à 5% des anciennes DGD « lycées » et DGD « ferroviaire », est attendue à hauteur de **34,996 M€**, suite au réajustement intervenu en cours d'année 2024 avec l'intégration d'une compensation pour le transfert aux Régions des tarifs réduits dont bénéficient les militaires et leurs familles sur les transports ferroviaires régionaux ;
- la part relative à la compensation du transfert du port maritime de pêche et de commerce de Bayonne est attendue pour un montant de **3,657 M€**.

2/ La dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE) de fiscalité directe locale

La DTCE est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité, utilisé comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités. En 2025, la DTCE versée à la Région s'élevait à 4,051 M€. Tout comme la DCRTP, l'article 31 du PLF 2026 prévoit une minoration de la DTCE de -58% : compte tenu de son faible montant, l'hypothèse de suppression totale de cette recette, retenue lors des OB 2026, est reconduite dans le cadre de ce Budget primitif.

3/ La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La DRES est attribuée aux Régions pour les investissements relatifs aux lycées. Son montant est gelé depuis 2008. L'inscription de la recette correspondante s'élève à **47,086 M€**.

4/ La dotation régionale d'investissement (DRI - Plan de relance)

La quasi-totalité des projets éligibles ont fait l'objet d'une demande de solde sur l'année 2025, comme prévu par les arrêtés attributifs de la DRI.

Seul le projet de mise en sécurité des bâtiments régionaux sur l'Ile de Vassivière, qui a connu un début d'exécution dans les délais, mais dont le maître d'œuvre déficient a obligé les services de la Région à résilier le marché initial pour en passer un nouveau, a fait l'objet d'une demande de report au-delà de 2025, auprès de la Préfecture de la Gironde. Dans l'attente d'un retour, à ce stade de la préparation budgétaire, aucune inscription de recette n'est prévue au titre de la DRI.

5/ La gestion des interventions FEADER non surfaciques et des sites terrestres Natura 2000 (période 2023-2027)

L'organisation de la future programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 repose sur la gestion par les Régions de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface, comme les aides à l'investissement ou à l'installation. Pour sa part, l'État conserve la responsabilité des interventions de nature surfacique et assimilées, telles que l'indemnité compensatoire de handicap naturel ou la gestion des risques.

Le Gouvernement s'est engagé à accompagner financièrement les Régions, par le biais d'une dotation de 100 M€ financée par le programme 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » relevant du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette dotation couvre la période de programmation et devra donc s'éteindre à l'issue de celle-ci. La Région Nouvelle-Aquitaine doit percevoir chaque année **10,759 M€** sur la période.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions à compter de 2023. Une dotation de 13 M€ est affectée aux Régions afin de couvrir les dépenses d'intervention associées à l'exercice de cette compétence. Cette dotation, financée par le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » relève du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et sera versée jusqu'en 2027 : la Région Nouvelle-Aquitaine doit percevoir **2,401 M€** par an sur la période.

A ces deux dotations s'ajoute l'attribution à la Région d'une dotation financière exceptionnelle évaluée à 1,360 M€, allouée pour l'élaboration des Documents d'objectifs (DocOb) des sites Natura 2000 du département des Pyrénées-Atlantiques. Une avance de 50% (**0,680 M€**) sera versée en 2026.

LES AUTRES RECETTES

1/ Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. L'article 32 du PLF 2026 prévoit de recentrer

l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA sur les seules dépenses d'investissement. Pour la Nouvelle-Aquitaine, étant donné que les dépenses réelles d'investissement représentent 1% de l'assiette du FCTVA 2025 (basé sur le CA 2024), l'impact de cette mesure est donc résiduel. Le FCTVA à percevoir en 2026 est évalué à **38 M€**.

2/ La participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration

Le déploiement de la tarification solidaire s'achèvera à la rentrée de septembre 2026 avec l'intégration des lycées des quatre départements concernés : Corrèze, Charente-Maritime, Gironde et Pyrénées-Atlantiques. Pour ces lycées, la recette de l'ex-Farpi sera maintenue pendant 6 mois ainsi que les fonds sociaux – ancienne mouture - dans les lycées du 19 et 17 et l'Aide Régionale à la Restauration dans les lycées du 33 et 64. Le montant de la participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement est évalué à **11,5 M€** en 2026.

3/ Les avances remboursables

L'estimation du montant du remboursement des échéances de prêts accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève pour 2026 à **19,230 M€**. Ce montant comprend 0,230 M€ d'intérêts.

4/ Les fonds européens et les programmes de coopération

A - La programmation 2014-2020

Aucune recette n'est attendue en 2026 pour les trois Programmes Opérationnels 14-20. Les prochains versements se feront une fois que la Commission européenne aura validé les comptes de clôture des trois programmes, au cours de l'année 2027.

B - La programmation 2021-2027

S'agissant de la programmation 2021-2027, une inscription de **171,130 M€** est proposée au BP 2026 : 141,880 M€ au titre du FEDER, et 29,250 M€ pour le FSE.

C - Les programmes de coopération

Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès des bailleurs de fonds (ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement, Union Européenne, Agences de bassins) pour l'ensemble des programmes de coopération décentralisée. Ainsi, pour l'année 2026, une recette globale de **0,114 M€** est escomptée, dont 0,107 M€ au titre de la coopération internationale et 0,007 M€ au titre de la coopération européenne.

5/ Les recettes « transports routiers »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu que la compétence des Départements en matière de transport routier de voyageurs, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de transports

scolaires (hors transports des élèves handicapés) soit transférée aux Régions, respectivement les 1er janvier et 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit que ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de recettes permettant de couvrir les charges nettes transférées. Le montant de l'attribution de compensation versée par les Départements à la Région s'élève à 25,789 M€ annuels.

Les recettes de tarification issues du plein exercice des compétences régionales sont quant à elles estimées à 30,683 M€ et se ventilent comme suit :

- 18,073 M€ au titre de la compétence « transports scolaires » ;
- 12,610 M€ au titre de la compétence « transports interurbains ».

Au total, **56,473 M€** de recettes sont programmées sur l'exercice 2026 au titre de la compétence « transports routiers » de la Région.

6/ La Société publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)

La Nouvelle-Aquitaine doit mener au cours des prochaines années un programme ambitieux en matière d'investissement en matériels roulants ferroviaires afin d'accompagner le développement de l'offre de transport. Plus particulièrement, elle doit porter des opérations importantes d'acquisition de nouveaux matériels et de maintenance lourde du matériel existant.

Dans ce contexte, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont décidé de se doter d'un outil commun de portage financier et de pilotage opérationnel susceptible d'assurer notamment des missions de commande et de maintenance lourde des matériels roulants affectés ou à affecter au service public de transport ferroviaire de voyageurs. La Société publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT) a été créée le 10 juillet 2023 pour répondre à cet objectif. Afin de compenser les dépenses d'acquisition des rames transférées à la SPIIT, une recette de **148,812 M€** est inscrite au Budget primitif 2026.

7/ Les fonds de concours et participations

- **Jeunesse-citoyenneté** : une participation de l'agence ERASMUS+ est inscrite pour **1,3 M€** au titre du dispositif des « Mobilités Internationales ».
- **Orientation** : une recette de **0,300 M€** est prévue dans le cadre de l'organisation du salon des professionnels de l'orientation.
- **Sports** : des participations de l'Agence Nationale du Sport sont attendues concernant le CREPS de Poitiers (**0,253 M€**) et le CREPS de Talence (**0,210 M€**).

- **Culture** : des participations d'un montant de **3,176 M€** sont inscrites en 2026.
 - o 2,966 M€ du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui soutient la production d'œuvres tournées en Région ;
 - o 0,160 M€ du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du contrat de filière « Livre » ;
 - o 0,050 M€ du Centre National de la Musique (CNM) dans le cadre du contrat de filière « Musiques actuelles ».

Par ailleurs, à la suite de la reprise par la Région de la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse (PESMD), une participation de l'État est attendue en 2026 pour **2,410 M€**.

- **Constructions** : les participations des Départements de Nouvelle-Aquitaine pour les travaux dans les cités scolaires sont évaluées à hauteur de **2,3 M€**.
- **Infrastructures de transport** : au titre du RER Métropolitain, une participation de Bordeaux Métropole pour l'achat de rames est inscrite pour **10,517 M€**. Les recettes attendues en 2026 au titre des différentes offres ferroviaires supplémentaires mises en place sont évaluées à **4 M€**.
- **Action économique** : diverses participations et cofinancements de l'État sont attendues en 2026, notamment dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE) qui vise à améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations (**10,935 M€**), du projet VitiREV (**2,5 M€**), du FEAMPA (**1,151 M€**) et de la politique des Pôles de compétitivité ENTER (**0,050 M€**). Une recette de **0,744 M€** est également inscrite au titre de la délégation du « Fonds Chaleur » de l'ADEME à la Région.
- **Aménagement du territoire** : les recettes attendues en 2026 au titre du projet Ferrocampus sont évaluées à **0,681 M€** (0,446 M€ du PIA4, 0,1 M€ de l'Agence de l'Eau et 0,135 M€ du fonds vert).

8/ Les recettes diverses

- **Moyens généraux** : les revenus tirés des loyers et charges des immeubles propriétés de la Région sont estimés à **1,4 M€** sur l'année 2026, tandis que les produits de cessions sont évalués à **0,650 M€** : 0,050 M€ pour des cessions de véhicules et 0,600 M€ liés à la vente de l'immeuble CFA à Brive.
- **Ressources humaines** : les remboursements sur rémunérations et charges sociales sont estimés à **1,754 M€** au titre de l'année 2026. Les remboursements sur les prêts accordés au personnel sont évalués à **0,096 M€**.
- **Infrastructures de transport** : une recette d'**1,047 M€** correspondant à la redevance SNCF sur les crédits-baux du TER Poitou-Charentes est inscrite au budget principal. S'agissant de l'intermodalité, les compensations

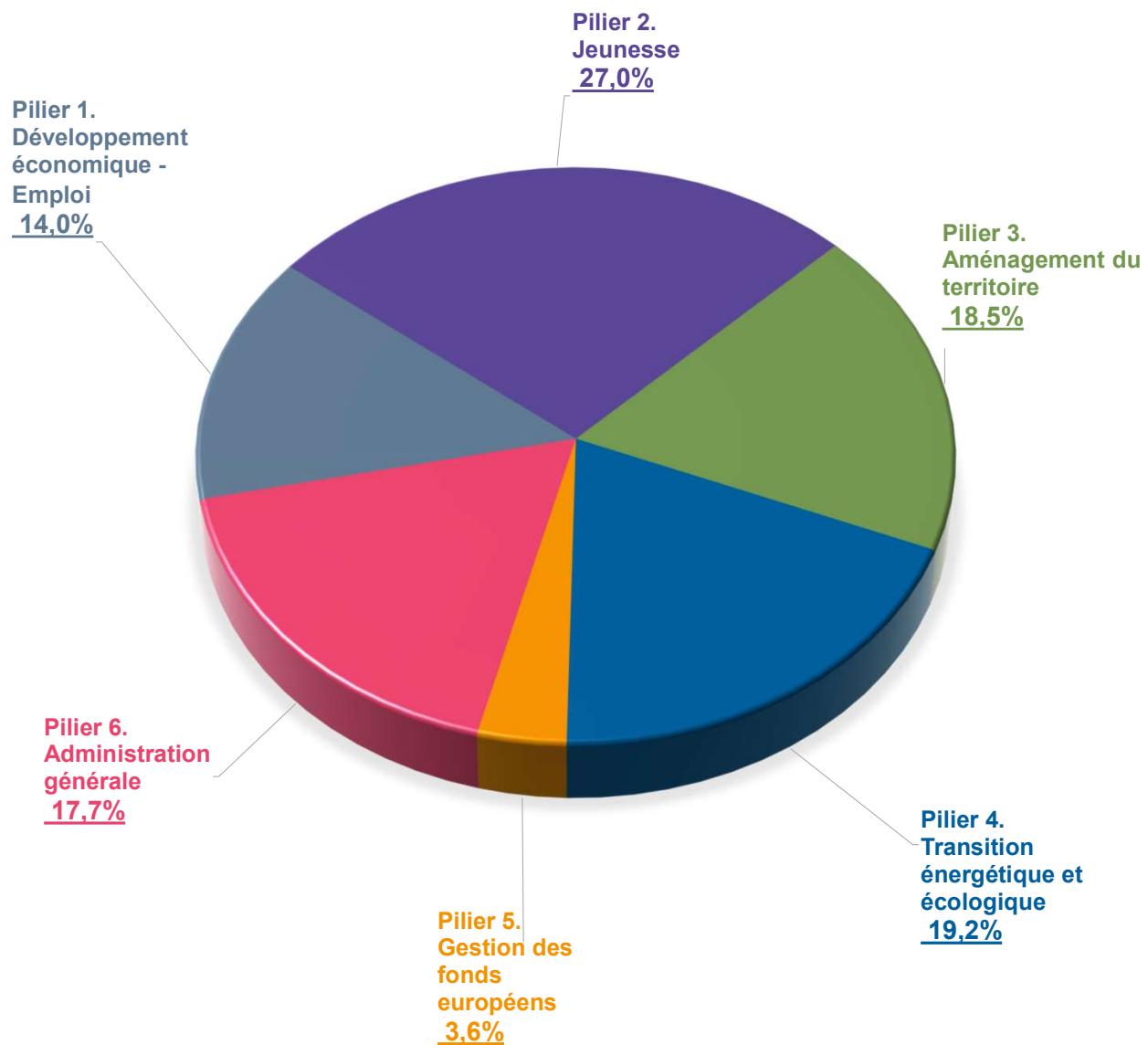
tarifaires des agglomérations sont attendues pour **1,134 M€**, tandis que les recettes pour les études de mobilités sont évaluées à **0,085 M€**. Les autorisations d'occupation temporaires (AOT) du port de Bayonne devraient générer une recette de **0,083 M€**. Dans le cadre du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), les récupérations d'avances à opérer en 2026 devraient se traduire par une recette de **8,4 M€**.

- **Opérations financières** : il est prévu, comme chaque année et ce jusqu'à la fin du contrat, une recette correspondant à la prise en charge par le fonds de soutien des emprunts à risque d'une partie des indemnités de remboursement anticipé d'une convention de crédit. Le montant global de l'aide notifiée à la Région en septembre 2016 est fixé à 8 M€ sur 13 années. Le versement attendu au titre de 2026 s'élève à **0,616 M€**.
- **Reprises sur provisions** : des dépréciations de créances sont constituées lorsque des entreprises auxquelles des avances remboursables ont été accordées tombent en procédure collective, ou lors de la survenance d'un contentieux opposant la Région à un tiers. Lorsque le risque s'estompe ou lorsque la défaillance est définitive, ces provisions doivent être reprises : une inscription de **2 M€** est donc prévue dans le cadre de ce budget primitif.

★★★

LES DEPENSES

PART DE CHAQUE PILIER DANS LES DEPENSES TOTALES



BUDGET PRIMITIF 2026 - DEPENSE PAR PILIER

(Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2025 (en M€)			BUDGET PRIMITIF 2026 (en M€)			EVOLUTION EN %		
	AP	AE	CP	AP	AE	CP	AP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi									
1.01 - Economie numérique	0,693	6,000	6,657	0,600	5,480	5,799	-13,42%	-8,67%	-12,90%
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	3,750	12,586	22,158	3,021	10,809	17,242	-19,45%	-14,12%	-22,18%
1.03 - Performance industrielle	12,782	21,672	39,540	12,782	20,066	38,101	0,00%	-7,41%	-3,64%
1.04 - Recherche, innovation et start-up	29,929	34,107	65,354	28,596	27,949	67,722	-4,45%	-18,05%	3,62%
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	10,100	3,644	12,480	21,300	2,521	7,062	110,89%	-30,80%	-43,42%
1.06 - Tourisme	7,245	8,734	18,064	6,695	7,337	17,602	-7,59%	-16,00%	-2,56%
1.07 - Agriculture	47,996	24,395	63,102	44,346	22,603	69,835	-7,60%	-7,35%	10,67%
1.08 - Economie culturelle	10,421	9,672	19,796	10,081	9,134	20,470	-3,26%	-5,56%	3,40%
1.09 - Economie sociale et solidaire	1,650	5,043	5,730	1,000	4,623	5,654	-39,39%	-8,33%	-1,34%
1.10 - Formation professionnelle continue	2,103	97,917	210,869	9,099	106,198	197,023	332,66%	8,46%	-6,57%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,000	20,232	25,985	-	15,999	21,280	-	-20,92%	-18,10%
TOTAL PILIER 1	126,669	244,000	489,735	137,520	232,720	467,789	8,57%	-4,62%	-4,48%
Pilier 2. Jeunesse									
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,395	9,287	8,015	-	7,708	9,860	-	-17,01%	23,01%
2.02 - Apprentissage	25,704	8,983	36,494	25,300	8,983	35,428	-1,57%	0,00%	-2,92%
2.03 - Education	39,073	155,678	442,608	25,036	150,195	454,815	-35,93%	-3,52%	2,76%
2.04 - Lycées (bâtiments)	164,000	1,685	146,637	120,400	1,700	150,772	-26,59%	0,89%	2,82%
2.05 - Enseignement Supérieur	8,500	2,870	14,307	5,170	2,570	10,900	-39,18%	-10,45%	-23,81%
2.06 - Accompagnement des jeunes	0,160	13,643	13,576	-	13,480	13,481	-	-1,19%	-0,70%
2.07 - Vie quotidienne	3,000	208,881	226,880	1,500	113,396	226,895	-50,00%	-45,71%	0,01%
TOTAL PILIER 2	240,832	401,027	888,517	177,406	298,032	902,151	-26,34%	-25,68%	1,53%
Pilier 3. Aménagement du territoire									
3.02 - Politique contractuelle	17,820	11,839	27,804	11,637	6,828	32,990	-34,70%	-42,32%	18,65%
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	12,912	20,941	21,369	11,690	12,769	20,110	-9,46%	-39,03%	-5,89%
3.04 - Culture	7,557	36,498	54,635	6,690	33,990	54,482	-11,47%	-6,87%	-0,28%
3.05 - Aménagement numérique du territoire	4,928	1,900	12,811	-	1,900	3,516	-	0,00%	-72,55%
3.06 - Foncier, Habitat	2,200	0,390	2,231	1,200	-	1,760	-45,45%	-	-21,09%
3.07 - Santé	8,016	119,643	125,309	3,700	110,778	120,821	-53,84%	-7,41%	-3,58%
3.08 - Sport	7,655	8,140	18,794	5,555	7,779	20,014	-27,43%	-4,43%	6,49%
3.09 - Infrastructures, transports	42,331	101,252	348,817	60,694	667,303	358,416	43,38%	559,05%	2,75%
3.10 - Europe et International	0,000	4,207	5,782	-	3,636	4,379	-	-13,57%	-24,26%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,975	3,613	4,204	0,800	2,938	3,759	-17,95%	-18,68%	-10,58%
TOTAL PILIER 3	104,394	308,424	621,756	101,966	847,922	620,249	-2,33%	174,92%	-0,24%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique									
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	2,720	15,574	17,132	1,557	14,907	20,046	-42,76%	-4,29%	17,01%
4.02 - Eau - Littoral	4,280	4,061	9,710	1,500	2,834	10,163	-64,95%	-30,21%	4,67%
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	3,000	2,352	4,747	0,800	0,848	4,056	-73,33%	-63,97%	-14,55%
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	53,302	6,997	52,721	53,802	4,567	45,845	0,94%	-34,73%	-13,04%
4.05 - Mobilité durable et intelligente	448,263	374,035	592,259	82,900	373,509	564,340	-81,51%	-0,14%	-4,71%
TOTAL PILIER 4	511,565	403,020	676,569	140,559	396,664	644,450	-72,52%	-1,58%	-4,75%
Pilier 5. Gestion des fonds européens									
5.01 - PO AQUITAINE	-	-	5,110	-	-	0,545	-	-	-
5.02 - PO LIMOUSIN	-	-	1,606	-	-	-	-	-	-
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,935	1,922	2,890	0,352	0,870	1,325	-62,35%	-54,74%	-54,16%
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	-	-	74,515	-	-	116,005	-	-	55,68%
5.06 - FEAMPA 2021-2027	-	-	4,574	-	-	4,000	-	-	-12,55%
TOTAL PILIER 5	0,935	1,922	88,695	0,352	0,870	121,874	-62,35%	-54,74%	37,41%
Pilier 6. Administration générale									
6.00 - Modernisation de l'Administration	10,856	35,277	25,199	6,778	15,359	24,948	-37,56%	-56,46%	-1,00%
6.01 - Ressources humaines	0,088	2,183	155,315	0,086	13,752	160,542	-2,27%	529,87%	3,36%
6.02 - Élus et Ceser	0,013	1,446	17,737	0,013	2,103	17,682	0,00%	45,45%	-0,31%
6.03 - Communication et attractivité	0,070	4,000	7,528	1,440	4,952	7,379	1957,14%	23,80%	-1,97%
6.04 - Affaires juridiques	-	25,100	4,835	-	0,058	4,981	-	-99,77%	3,02%
6.05 - Moyens généraux	14,808	29,644	32,659	5,957	29,614	33,110	-59,77%	-0,10%	1,38%
6.06 - Opérations financières	15,000	15,000	330,504	15,000	15,000	347,360	0,00%	0,00%	5,10%
TOTAL PILIER 6	40,835	112,650	573,777	29,274	80,836	596,001	-28,31%	-28,24%	3,87%
TOTAL BUDGET	1 025,231	1 471,042	3 339,048	587,077	1 857,044	3 352,514	-42,74%	26,24%	0,40%

BUDGET PRIMITIF 2026 - DEPENSE DE FONCTIONNEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2025 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2026 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.01 - Economie numérique	6,000	5,334	5,480	5,024	-8,67%	-5,80%
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	12,586	13,221	10,809	12,448	-14,12%	-5,84%
1.03 - Performance industrielle	21,672	17,000	20,066	15,072	-7,41%	-11,34%
1.04 - Recherche, innovation et start-up	34,107	33,972	27,949	34,485	-18,05%	1,51%
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	3,644	3,980	2,521	3,362	-30,80%	-15,55%
1.06 - Tourisme	8,734	8,573	7,337	8,234	-16,00%	-3,95%
1.07 - Agriculture	24,395	17,542	22,603	23,168	-7,35%	32,07%
1.08 - Economie culturelle	9,672	9,278	9,134	9,394	-5,56%	1,25%
1.09 - Economie sociale et solidaire	5,043	4,165	4,623	4,254	-8,33%	2,12%
1.10 - Formation professionnelle continue	97,917	208,285	106,198	195,067	8,46%	-6,35%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	20,232	25,985	15,999	21,280	-20,92%	-18,10%
TOTAL PILIER 1	244,000	347,333	232,720	331,786	-4,62%	-4,48%
Pilier 2. Jeunesse						
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	9,287	7,620	7,708	9,185	-17,01%	20,54%
2.02 - Apprentissage	8,983	8,978	8,983	7,193	0,00%	-19,88%
2.03 - Education	155,678	402,772	150,195	417,639	-3,52%	3,69%
2.04 - Lycées (bâtiments)	1,685	1,965	1,700	2,082	0,89%	5,95%
2.05 - Enseignement Supérieur	2,870	1,775	2,570	1,950	-10,45%	9,87%
2.06 - Accompagnement des jeunes	13,643	13,366	13,480	13,381	-1,19%	0,11%
2.07 - Vie quotidienne	208,881	224,021	113,396	224,376	-45,71%	0,16%
TOTAL PILIER 2	401,027	660,496	298,032	675,806	-25,68%	2,32%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.02 - Politique contractuelle	11,839	7,611	6,828	7,069	-42,32%	-7,12%
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	20,941	9,729	12,769	9,071	-39,03%	-6,76%
3.04 - Culture	36,498	35,758	33,990	35,983	-6,87%	0,63%
3.05 - Aménagement numérique du territoire	1,900	1,900	1,900	1,991	0,00%	4,77%
3.06 - Foncier, Habitat	0,390	0,290	-	0,200	-	-31,04%
3.07 - Santé	119,643	118,879	110,778	114,603	-7,41%	-3,60%
3.08 - Sport	8,140	10,549	7,779	9,528	-4,43%	-9,68%
3.09 - Infrastructures, transports	101,252	210,568	667,303	212,144	559,05%	0,75%
3.10 - Europe et International	4,207	4,620	3,636	4,004	-13,57%	-13,33%
3.11 - Vie associative et Egalité	3,613	3,424	2,938	2,947	-18,68%	-13,95%
TOTAL PILIER 3	308,424	403,329	847,922	397,540	174,92%	-1,44%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	15,574	14,393	14,907	17,360	-4,29%	20,62%
4.02 - Eau - Littoral	4,061	3,355	2,834	3,944	-30,21%	17,57%
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	2,352	2,147	0,848	1,942	-63,97%	-9,52%
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	6,997	8,928	4,567	5,500	-34,73%	-38,40%
4.05 - Mobilité durable et intelligente	374,035	378,055	373,509	374,034	-0,14%	-1,06%
TOTAL PILIER 4	403,020	406,877	396,664	402,780	-1,58%	-1,01%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.01 - PO AQUITAINE	0,000	0,350	-	-	-	-
5.02 - PO LIMOUSIN	0,000	0,047	-	-	-	-
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	1,922	1,955	0,870	1,054	-54,74%	-46,08%
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	0,000	26,192	-	38,986	-	48,85%
5.06 - FEAMPA 2021-2027	0,000	0,750	-	2,000	-	166,67%
TOTAL PILIER 5	1,922	29,294	0,870	42,040	-54,74%	43,51%
Pilier 6. Administration générale						
6.00 - Modernisation de l'Administration	35,277	17,671	15,359	17,599	-56,46%	-0,41%
6.01 - Ressources humaines	2,183	155,227	13,752	160,456	529,87%	3,37%
6.02 - Élus et Ceser	1,446	17,724	2,103	17,669	45,45%	-0,31%
6.03 - Communication et attractivité	4,000	6,713	4,952	6,760	23,80%	0,69%
6.04 - Affaires juridiques	25,100	4,835	0,058	4,981	-99,77%	3,02%
6.05 - Moyens généraux	29,644	24,433	29,614	24,001	-0,10%	-1,76%
6.06 - Opérations financières	15,000	146,739	15,000	146,560	0,00%	-0,12%
TOTAL PILIER 6	112,650	373,342	80,836	378,024	-28,24%	1,25%
TOTAL BUDGET	1 471,042	2 220,671	1 857,044	2 227,977	26,24%	0,33%

BUDGET PRIMITIF 2026 - DEPENSE D'INVESTISSEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2025 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2026 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.01 - Economie numérique	0,693	1,324	0,600	0,775	-13,42%	-41,48%
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	3,750	8,937	3,021	4,794	-19,45%	-46,36%
1.03 - Performance industrielle	12,782	22,540	12,782	23,030	0,00%	2,17%
1.04 - Recherche, innovation et start-up	29,929	31,382	28,596	33,237	-4,45%	5,91%
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	10,100	8,500	21,300	3,700	110,89%	-56,47%
1.06 - Tourisme	7,245	9,491	6,695	9,369	-7,59%	-1,29%
1.07 - Agriculture	47,996	45,560	44,346	46,667	-7,60%	2,43%
1.08 - Economie culturelle	10,421	10,519	10,081	11,076	-3,26%	5,30%
1.09 - Economie sociale et solidaire	1,650	1,565	1,000	1,400	-39,39%	-10,54%
1.10 - Formation professionnelle continue	2,103	2,584	9,099	1,956	332,66%	-24,31%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	-	-	-	-	-	-
TOTAL PILIER 1	126,669	142,401	137,520	136,003	8,57%	-4,49%
Pilier 2. Jeunesse						
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,395	0,395	-	0,675	-	70,8%
2.02 - Apprentissage	25,704	27,516	25,300	28,235	-1,6%	2,6%
2.03 - Education	39,073	39,836	25,036	37,176	-35,9%	-6,7%
2.04 - Lycées (bâtiments)	164,000	144,672	120,400	148,690	-26,6%	2,8%
2.05 - Enseignement Supérieur	8,500	12,532	5,170	8,951	-39,2%	-28,6%
2.06 - Accompagnement des jeunes	0,160	0,211	-	0,100	-	-52,5%
2.07 - Vie quotidienne	3,000	2,859	1,500	2,519	-50,0%	-11,9%
TOTAL PILIER 2	240,832	228,021	177,406	226,345	-26,34%	-0,74%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.02 - Politique contractuelle	17,820	20,193	11,637	25,921	-34,70%	28,37%
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	12,912	11,639	11,690	11,039	-9,46%	-5,15%
3.04 - Culture	7,557	18,877	6,690	18,499	-11,47%	-2,00%
3.05 - Aménagement numérique du territoire	4,928	10,911	-	1,526	-	-86,02%
3.06 - Foncier, Habitat	2,200	1,941	1,200	1,560	-45,45%	-19,60%
3.07 - Santé	8,016	6,431	3,700	6,219	-53,84%	-3,30%
3.08 - Sport	7,655	8,245	5,555	10,486	-27,43%	27,18%
3.09 - Infrastructures, transports	42,331	138,249	60,694	146,272	43,38%	5,80%
3.10 - Europe et International	0,000	1,162	-	0,375	-	-67,71%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,975	0,780	0,800	0,813	-17,95%	4,21%
TOTAL PILIER 3	104,394	218,428	101,966	222,709	-2,33%	1,96%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	2,720	2,739	1,557	2,686	-42,76%	-1,93%
4.02 - Eau - Littoral	4,280	6,355	1,500	6,219	-64,95%	-2,14%
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	3,000	2,600	0,800	2,114	-73,33%	-18,70%
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	53,302	43,794	53,802	40,346	0,94%	-7,87%
4.05 - Mobilité durable et intelligente	448,263	214,204	82,900	190,306	-81,51%	-11,16%
TOTAL PILIER 4	511,565	269,692	140,559	241,670	-72,52%	-10,39%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.01 - PO AQUITAINE	-	4,760	-	0,545	-	-
5.02 - PO LIMOUSIN	-	1,559	-	-	-	-
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,935	0,935	0,352	0,270	-62,35%	-71,07%
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	-	48,322	-	77,019	-	59,39%
5.06 - FEAMPA 2021-2027	-	3,824	-	2,000	-	-47,70%
TOTAL PILIER 5	0,935	59,400	0,352	79,834	-62,35%	34,40%
Pilier 6. Administration générale						
6.00 - Modernisation de l'Administration	10,856	7,528	6,778	7,349	-37,56%	-2,38%
6.01 - Ressources humaines	0,088	0,088	0,086	0,086	-2,27%	-2,27%
6.02 - Élus et Ceser	0,013	0,013	0,013	0,013	0,00%	0,00%
6.03 - Communication et attractivité	0,070	0,815	1,440	0,620	1957,14%	-23,95%
6.04 - Affaires juridiques	-	-	-	-	-	-
6.05 - Moyens généraux	14,808	8,226	5,957	9,109	-59,77%	10,73%
6.06 - Opérations financières	15,000	183,765	15,000	200,800	0,00%	9,27%
TOTAL PILIER 6	40,835	200,435	29,274	217,976	-28,31%	8,75%
TOTAL BUDGET	1 025,231	1 118,378	587,077	1 124,537	-42,74%	0,55%

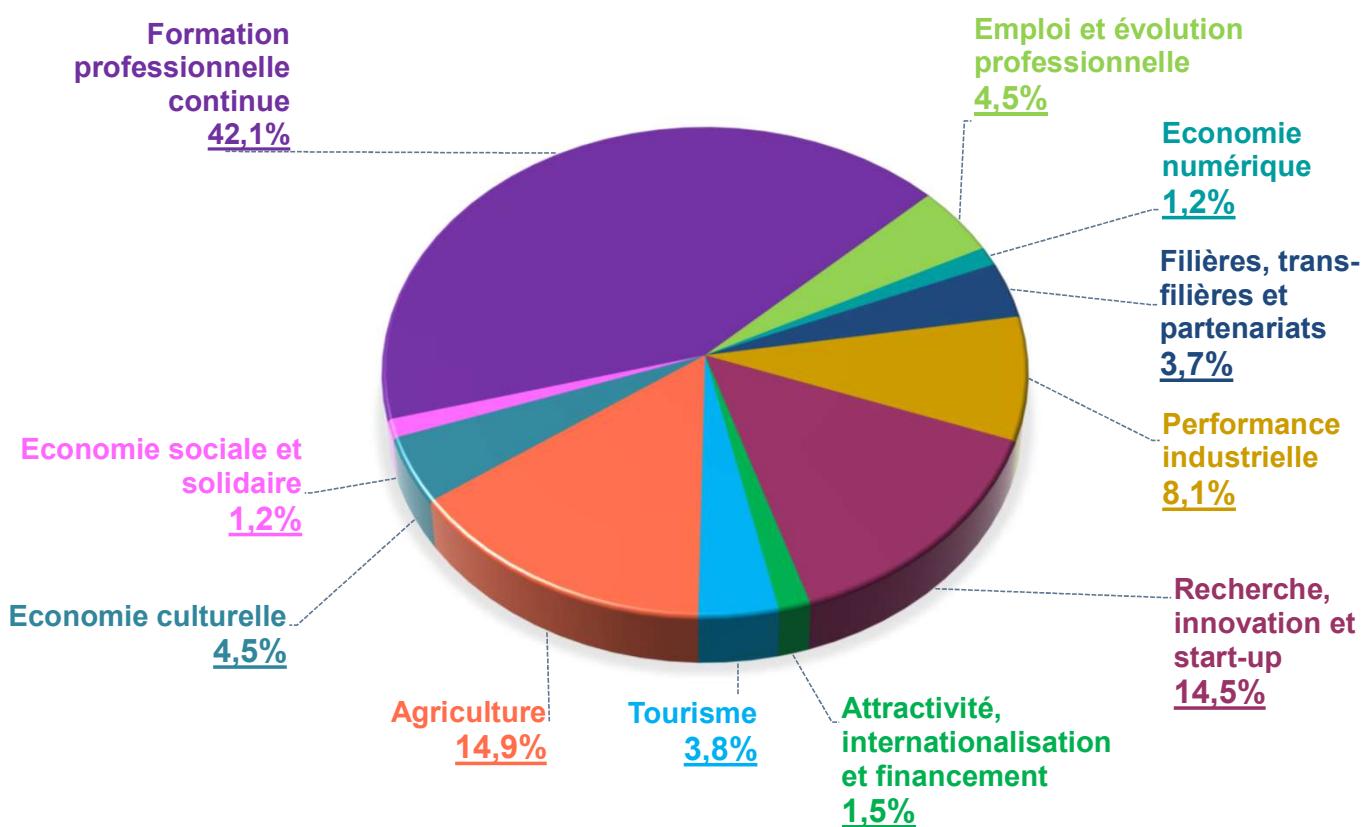


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pilier 1. Développement économique - Emploi en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
1.01 - Economie numérique	0,60	0,77	5,48	5,02	5,80
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	3,02	4,79	10,81	12,45	17,24
1.03 - Performance industrielle	12,78	23,03	20,07	15,07	38,10
1.04 - Recherche, innovation et start-up	28,60	33,24	27,95	34,48	67,72
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	21,30	3,70	2,52	3,36	7,06
1.06 - Tourisme	6,70	9,37	7,34	8,23	17,60
1.07 - Agriculture	44,35	46,67	22,60	23,17	69,84
1.08 - Economie culturelle	10,08	11,08	9,13	9,39	20,47
1.09 - Economie sociale et solidaire	1,00	1,40	4,62	4,25	5,65
1.10 - Formation professionnelle continue	9,10	1,96	106,20	195,07	197,02
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	-	0,00	16,00	21,28	21,28
TOTAL	137,53	136,00	232,72	331,79	467,79
BUDGET PRIMITIF 2025	126,67	142,40	244,00	347,33	489,73

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 1. Développement économique - Emploi

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
1.01 - Economie numérique	101A - Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	600 000	774 757	5 480 000	5 024 059
	SOUS-TOTAL	600 000	774 757	5 480 000	5 024 059
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	102A - Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats pour les entreprises et les territoires	3 020 500	4 793 920	10 809 218	12 448 380
	SOUS-TOTAL	3 020 500	4 793 920	10 809 218	12 448 380
1.03 - Performance industrielle	103A - Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	12 782 000	23 029 793	20 066 000	15 071 611
	SOUS-TOTAL	12 782 000	23 029 793	20 066 000	15 071 611
1.04 - Recherche, innovation et start-up	104A - Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses	1 200 000	1 767 850	5 826 955	6 884 228
	104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	27 396 138	31 469 384	22 122 095	27 600 364
	SOUS-TOTAL	28 596 138	33 237 234	27 949 050	34 484 592
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	105A - Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire	-	-	2 016 425	2 427 908
	105B - Renforcer les instruments de financement des entreprises	21 300 000	3 700 000	505 000	933 635
	105C - Mesures exceptionnelles	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL	21 300 000	3 700 000	2 521 425	3 361 543
1.06 - Tourisme	106A - Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique	2 250 000	4 146 088	-	136 678
	106B - Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques	245 287	355 250	6 753 439	7 463 354
	106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	3 400 000	3 916 251	111 500	250 109
	106D - Soutenir le tourisme social et solidaire	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL	6 695 287	9 368 586	7 336 557	8 233 691
1.07 - Agriculture	107A - Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles	23 610 000	20 955 004	-	-
	107B - Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles	11 620 000	10 607 844	1 147 505	1 308 945
	107C - Accroître la valeur de la filière alimentaire	6 400 000	10 863 658	7 145 418	7 609 858
	107D - Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie	-	427 149	12 359 469	12 039 797
	107E - Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture	2 716 000	3 813 138	1 950 338	2 209 622
	SOUS-TOTAL	44 346 000	46 666 793	22 602 730	23 168 222
1.08 - Economie culturelle	108A - Promouvoir les industries créatives et culturelles (ICC)	10 081 000	11 075 949	9 134 477	9 393 768
	SOUS-TOTAL	10 081 000	11 075 949	9 134 477	9 393 768
1.09 - Economie sociale et solidaire	109A - Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale	1 000 000	1 400 000	4 623 000	4 253 500
	SOUS-TOTAL	1 000 000	1 400 000	4 623 000	4 253 500
1.10 - Formation professionnelle continue	110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires	9 089 376	1 945 947	12 002 896	84 332 108
	110B - Insérer les publics spécifiques	-	-	1 304 420	18 308 260
	110C - Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation	-	-	92 470 000	91 880 400
	110D - Appuyer et piloter les dispositifs régionaux de formation	10 000	10 000	421 000	545 865
	SOUS-TOTAL	9 099 376	1 955 947	106 198 316	195 066 633
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	111A - Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois	-	-	3 830 400	3 784 240
	111C - Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois	-	-	12 168 997	17 496 161
	SOUS-TOTAL	-	-	15 999 397	21 280 401
	TOTAL GENERAL	137 520 301	136 002 979	232 720 170	331 786 400
	BUDGET PRIMITIF 2025	126 669 387	142 401 475	244 000 394	347 333 226

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.01 - Economie numérique

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	101A - Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	600 000,00	774 757,00	5 480 000,00	5 024 059,00
P001	ECONOMIE NUMÉRIQUE	600 000,00	774 757,00	5 480 000,00	5 024 059,00
P001O002	CYBERSÉCURITÉ	-	-	800 000,00	635 000,00
P001O004	FILIÈRE NUMÉRIQUE	-	-	890 000,00	887 558,00
P001O005	IMAGE - JEU VIDÉO	600 000,00	600 000,00	1 240 000,00	1 297 000,00
P001O006	INNOVATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE	-	174 757,00	2 300 000,00	1 791 014,00
P001O008	TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	-	-	250 000,00	413 487,00
	TOTAL	600 000,00	774 757,00	5 480 000,00	5 024 059,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	693 000,00	1 323 816,00	6 000 000,00	5 333 520,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie numérique

OBJECTIF : SOUTENIR L'ECONOMIE NUMÉRIQUE PAR L'INNOVATION, LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES, L'ANIMATION DE LA FILIERE ET LES TIERS LIEUX

P001 - ECONOMIE NUMÉRIQUE

La Région réaffirme son engagement en faveur d'une politique ambitieuse axée sur la cybersécurité et l'innovation au service du numérique responsable. Ce positionnement stratégique répond à la nécessité de protection des acteurs publics et privés de la menace cyber, tout en favorisant l'émergence de solutions innovantes respectueuses des valeurs éthiques et environnementales qui caractérisent notre territoire. Au travers de ces priorités, la Région entend anticiper les défis contemporains, consolider sa souveraineté numérique et accompagner durablement la transition numérique du territoire.

1/ Cybersécurité

Pour l'année 2026, la Région s'engage à renforcer la sécurité numérique. Face à l'ampleur croissante des menaces informatiques, nos actions visent à prévenir les risques et à structurer une filière locale de cybersécurité d'excellence, notamment grâce au Campus régional de cybersécurité et de confiance numérique qui réunit 250 acteurs engagés. La Région poursuivra également la dynamique d'innovation favorisant les projets et les initiatives pionnières avec l'appui des écoles d'ingénieurs et des collectivités territoriales. La mise en œuvre de la directive NIS2 concernera un grand nombre d'acteurs régionaux, c'est un défi de les accompagner vers cette conformité. Par ailleurs, le centre régional de réponse aux incidents confirme son rôle clé dans la sécurisation quotidienne des systèmes, tout en mettant en place activement le dispositif national « 17Cyber » en lien avec le GIP Acyma, les forces de Police et Gendarmerie et les prestataires. Ces efforts conjoints traduisent la volonté de la Région de garantir un numérique sûr au service de tous.

2/ Filière numérique

La stratégie pour dynamiser la filière numérique sur le territoire régional repose notamment sur le pôle de compétitivité ENTER. Ce Pôle, acronyme pour « Excellence numérique au service des transitions environnementales et responsables » rassemble les acteurs clés depuis son lancement en 2024.

ENTER propose des services d'émergence et de maturation de projets d'innovation collaborative, ainsi que des services d'accompagnement des entreprises et organisations dans leur transition Numérique Responsable. Son objectif est de développer un numérique plus responsable renforçant l'ancrage régional. Son conseil d'administration est composé de représentants de groupes comme Ubisoft, Cap Gemini, Thalès, Orange ou Cdiscount, d'ETI comme SERMA,

de l'ensemble des Universités (Poitiers, Limoges, La Rochelle, Bordeaux, Pau), de laboratoires et de centres de transfert de technologie comme le CATIE ou le Labri mais aussi de PME et TPE comme Ecomicro et Quanteec ou encore de membres institutionnels, au-delà de l'Etat et la Région, comme la Métropole de Bordeaux, l'Agglomération de La Rochelle ou le Grand Port Maritime de Bordeaux. ENTER a pour ambition d'impulser un numérique responsable capable de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux actuels.

3/ Image et jeu vidéo

L'association So Games fédère les entreprises de la filière du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine. Elle représente plus de 100 acteurs et sera soutenue dans son programme d'actions. La Région soutient également le Pôle Image MAGELIS situé à Angoulême. C'est un outil majeur du rayonnement du territoire charentais avec plus de 2500 emplois directs et indirects associés à cette filière image/jeu vidéo.

La Région soutient par ailleurs la création par les studios indépendants de nouveaux jeux en lien avec le CNC et les éditeurs lorsqu'ils sont présents.

Enfin, quelques événements phares de ce secteur sont également soutenus comme la Gamer Assembly à Poitiers.

4/ Innovation numérique responsable

La Région accompagnera les entreprises innovantes dans ce domaine, notamment certaines qui seront labellisées par le pôle de compétitivité Enter. La Région concentre son action sur le dispositif d'aide à l'*« Innovation Numérique Responsable »* visant à soutenir prioritairement les solutions au service des transitions. Les innovations sont multiples dans le domaine, l'intelligence artificielle jouant souvent un rôle croissant. La Région est attentive à l'hébergement des données, à l'écoconception et la sécurité des solutions développées.

La mise en œuvre du projet PIA sur le numérique éducatif (EdTech) au sein duquel la Région est partenaire permettra de soutenir des projets d'innovation dans le domaine dans une logique de souveraineté numérique.

Par ailleurs, la compétitivité des entreprises régionales repose notamment sur leur capacité à intégrer efficacement l'intelligence artificielle dans leurs processus. En 2026, un accompagnement via le projet Dihynamic vise à appuyer cette intégration, avec la mobilisation d'experts dédiés qui conseillent les entreprises pour planifier et mettre en œuvre une transformation numérique incluant l'IA, tout en renforçant la dimension cybersécurité.

Les aides à la transformation numérique, pour aider le déploiement des solutions, la réorganisation des équipes et leur formation s'achèveront avec les projets déposés en 2025 pour les entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic. Pour la suite, la transformation numérique évolue vers l'aide à l'intégration de l'IA.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.02 - Filières, trans-filières et partenariats

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	102A - Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires	3 020 500,00	4 793 920,00	10 809 218,00	12 448 380,00
P002	STRATÉGIE FILIÈRES	3 020 500,00	4 793 920,00	10 809 218,00	12 448 380,00
P0020001	AUTRES FILIÈRES	-	-	-	175 614,00
P0020002	CHIMIE MATÉRIAUX	-	-	690 000,00	793 952,00
P0020003	CONSTRUCTION DURABLE	-	114 000,00	432 291,00	471 476,00
P0020004	CUIR LUXE TEXTILE MÉTIERS D'ART	-	-	882 192,00	1 014 760,00
P0020005	EAU DÉCHETS	-	-	354 900,00	177 450,00
P0020006	ENERGIES STOCKAGE	-	398 118,00	507 665,00	773 123,00
P0020007	FORÊT BOIS PAPIER	1 940 500,00	2 460 466,00	1 304 000,00	1 418 501,00
P0020008	MOBILITÉ AÉRONAUTIQUE SPATIAL DÉFENSE	-	618 336,00	1 942 500,00	2 185 317,00
P0020009	MULTI-FILIÈRES	180 000,00	-	1 025 265,00	1 084 711,00
P0020010	NAUTISME NAVAL GLISSE	-	-	263 375,00	303 187,00
P0020011	PHOTONIQUE HYPERFRÉQUENCE ELECTRONIQUE	-	-	1 116 230,00	1 085 106,00
P0020012	SANTÉ SILVER ÉCONOMIE BIEN-ÊTRE	900 000,00	1 203 000,00	2 290 800,00	2 965 183,00
		TOTAL	3 020 500,00	4 793 920,00	10 809 218,00
		BUDGET PRIMITIF 2025	3 750 000,00	8 937 000,00	12 586 000,00
					13 220 500,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Filières, inter-filières et partenariats

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES FILIERES ET DES PROJETS TRANS-FILIERES, EN ORGANISANT RESEAUX ET PARTENARIATS, POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

P002 - STRATÉGIE FILIÈRES

Sur la base des orientations du SRDEII, la politique régionale en faveur des filières stratégiques continuera en 2026 d'inscrire son action autour de l'innovation, renforçant la compétitivité des entreprises ainsi que la souveraineté industrielle et le développement équilibré des territoires. Dans le dernier baromètre industriel de l'Etat (oct. 2025), malgré une tendance nationale en repli en raison des tensions commerciales et de la concurrence internationale, la Nouvelle-Aquitaine se distingue comme l'une des régions les plus dynamiques, avec un solde net de 8 ouvertures d'usines au premier semestre 2025, confirmant sa place parmi les leaders de la réindustrialisation.

Les difficultés d'approvisionnement de matières premières, de matériaux, de composants, la fluctuation des coûts de l'énergie, ainsi que les tensions géopolitiques sont toujours là et mettent à mal les cycles de production et les équilibres économiques des entreprises. De manière récurrente, les effets de plus en plus visibles du dérèglement climatique et de la diminution de la biodiversité doivent conduire les acteurs des filières à changer leurs comportements pour s'inscrire dans des modèles plus vertueux, durables, assurant leur pérennité. Il en va de même de leur capacité à attirer les compétences dont ils ont besoin, dans un contexte de quête de sens de plus en plus prégnante chez les salariés et jeunes diplômés.

La Région s'attachera à porter des actions permettant de sécuriser les principaux acteurs stratégiques des chaînes de valeur de ses filières prioritaires, en portant une attention particulière au maintien et/ou développement du continuum recherche, innovation et développement industriel. En mobilisant également les fonds du volet régionalisé France 2030 Nouvelle-Aquitaine, il s'agira notamment de préserver des capacités d'accompagnement de projets d'innovation (technologique, organisationnelle, de design, d'usage...) portés collectivement par des acteurs régionaux (ETI, PME, Start-Up, Laboratoires de recherche, Centres de transfert...).

Afin de maximiser l'effet de levier du soutien public régional mobilisé, une approche sur-mesure, différentiée pourra être mise en place. Certaines des filières qualifiées de matures, devront être plus accompagnées dans leur transformation pour en sécuriser la compétitivité et la pérennité. Quant à d'autres, plus en phase d'émergence, mais à l'avenir prometteur, devront davantage être soutenues dans leur développement.

Une attention particulière sera également portée à la nature des projets, notamment ceux mettant l'accent sur les enjeux suivants :

- décarbonation des process industriels et des chaînes logistiques,
- développement de sources et de stockages d'énergie alternatifs,
- biosourcing des principes actifs, des matériaux,
- préservation des ressources naturelles,
- réduction des déchets, industrie circulaire, recyclage,
- attractivité, formation et recrutement sur les métiers en tension.

Les initiatives de la Région autour de ces thématiques seront engagées avec l'appui des acteurs impliqués dans les filières régionales (Pôles de compétitivité, Clusters, Technopoles...). Néanmoins, afin de conforter les capacités de la Région à accompagner de manière volontariste les projets d'innovation des entreprises au service des enjeux des filières, le travail de rationalisation de cet écosystème déjà engagé ces dernières années sera accéléré afin d'encourager les mutualisations de moyens et d'actions, voire les rapprochements entre structures elles-mêmes, autour d'objectifs cibles, de moyens mobilisés et de performance collective à atteindre dans les 3 ans à venir.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.03 - Performance industrielle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	103A - Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations,modernisation des outils de production et renforcement des compétences	12 782 000,00	23 029 793,00	20 066 000,00	15 071 611,00
P003	ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES RESEAUX ET LES ENTREPRISES	-	10 000,00	7 102 000,00	8 273 417,00
P003O001	AIDES AU CONSEIL ET A L'INNOVATION POUR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE	-	10 000,00	5 430 000,00	5 522 829,00
P003O002	AIDES AU RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET A L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	-	-	1 000 000,00	1 401 971,00
P003O003	AIDES AUX ACTIONS COLLECTIVES POUR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE	-	-	672 000,00	1 348 617,00
P005	GRANDS PROJETS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-	1 000 000,00	-	-
P005O001	FLYING WHALES	-	1 000 000,00	-	-
P006	SOUTIEN AUX TRANSFORMATIONS ET A LA RECONQUETE INDUSTRIELLE	12 782 000,00	22 019 793,00	12 964 000,00	6 798 194,00
P006O001	AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE	9 782 000,00	10 585 862,00	-	-
P006O002	SOUTIEN AUX PROJETS INDUSTRIELS INNOVANTS	3 000 000,00	10 461 763,00	9 800 000,00	5 327 078,00
P006O003	USINE DU FUTUR ET TRANSFORMATIONS	-	972 168,00	3 164 000,00	1 471 116,00
TOTAL		12 782 000,00	23 029 793,00	20 066 000,00	15 071 611,00
BUDGET PRIMITIF 2025		12 782 000,00	22 540 000,00	21 672 000,00	17 000 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Performance industrielle

OBJECTIF : RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE REGIONALE PAR L'OPTIMISATION DES ORGANISATIONS, LA MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Dans un environnement marqué par de fortes incertitudes politiques et macro-économiques, l'activité de l'industrie régionale marque le pas, confronté à l'atonie de la demande domestique, des perspectives peu favorables à l'international du fait notamment de l'évolution des taxes à l'exportation et des tensions récurrentes sur les approvisionnements.

Dans ce contexte morose, il est important que la Région puisse continuer à soutenir l'industrie régionale, en ciblant prioritairement les PME et ETI souhaitant engager des projets de transformations, visant à les rendre à la fois plus compétitives, plus résilientes et plus vertueuses d'un point de vue environnemental et social, conformément aux priorités du SRDEII et de notre feuille de route NEO TERRA.

Ce soutien passe également par l'évolution de nos programmes structurants les plus emblématiques (« usine du futur », « accélérateurs de croissance pour PME et ETI », design, etc.), ainsi que les partenariats en cours (ADI NA, club ETI, Offensiv PME, etc.) en les adaptant aux nouveaux enjeux de Responsabilité Sociétale, Environnementale et Territoriale.

P003 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES RESEAUX ET LES ENTREPRISES

Pour 2026, afin de contribuer à rendre notre industrie plus résiliente, il s'agit de poursuivre nos programmes régionaux les plus structurants, en particulier, en intégrant une vingtaine de nouveaux dirigeants de PME dans notre programme « accélérateur de croissance » dédié aux entreprises à fort potentiel et renforçant la dynamique régionale engagée autour du club ETI qui compte à ce jour 107 ETI et 17 PME à potentiel.

En matière d'accompagnement individuel, il est proposé de poursuivre notre soutien aux PME et ETI souhaitant renforcer leur dynamique à l'international, et notamment celles souhaitant se diversifier hors Etats-Unis, du fait de taxes douanières dissuasives.

Concernant notre agence ADI Nouvelle-Aquitaine, l'année 2026 permettra de formaliser et mettre en œuvre les priorités de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) qui devrait être signée avec la Région en cours d'année : valorisation du potentiel d'innovation de nos entreprises, accélération de leurs projets de transformation (numérique, technologique, énergétique, écologique, social, etc.), animation et structuration de filières émergentes, accueil de nouveaux projets d'implantation, amplification des dynamiques territoriales, en renforçant les complémentarités et les synergies opérationnelles avec les équipes de la Région.

P006 - SOUTIEN AUX TRANSFORMATIONS ET A LA RECONQUETE INDUSTRIELLE

Pour 2026, afin de contribuer à rendre notre industrie plus performante et plus vertueuse, il s'agit en particulier de poursuivre notre programme régional « usine du futur » en accompagnant 100 nouveaux sites industriels dans leur démarche globale de transformation, et en créant un nouveau parcours thématique dédié à l'Intelligence Artificielle afin de faire émerger des cas d'usages industriels.

En matière d'accompagnement individuel, la Région donnera la priorité aux projets de relocalisation d'activités stratégiques ou à forte valeur ajoutée, de diversification vers de nouveaux marchés à potentiel, d'innovation responsable sur le plan environnemental et social, et de modernisation de nos usines visant à les rendre à la fois plus compétitives, mais également moins dépendantes des énergies fossiles, tout en exploitant tout le potentiel des nouveaux outils numériques et du facteur humain.

Cette volonté se traduira notamment par la mise en œuvre de mesures d'Eco et Socio Conditionnalités pour l'ensemble des entreprises aidées et de contrats de transition pour celles bénéficiant des aides les plus significatives.

Il s'agira également de poursuivre le travail de priorisation engagé depuis 2022, au vu des orientations du SRDEII en optimisant l'effet de levier des accompagnements publics régionaux, et en mobilisant, dès que c'est possible, des financements nationaux (en particulier ceux du programme France 2030 régionalisé) et européens (Programme Opérationnel 2021-2027) et nos outils d'ingénierie financière contribuant au renforcement des fonds propres des entreprises.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.04 - Recherche, innovation et start-up

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
104A - Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses		1 200 000,00	1 767 850,00	5 826 955,00	6 884 228,00
P007	START-UP	1 200 000,00	1 767 850,00	5 826 955,00	6 884 228,00
P0070001	START UP - ACCÉLÉRATION, DÉVELOPPEMENT	1 200 000,00	1 517 850,00	900 000,00	936 600,00
P0070002	START UP - AMORÇAGE, DÉPLOIEMENT	-	250 000,00	2 800 000,00	3 634 100,00
P0070003	START-UP - ANIMATION, MISE EN RÉSEAU, ACTIONS COLLECTIVES	-	-	2 126 955,00	2 313 528,00
104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs		27 396 138,00	31 469 384,00	22 122 095,00	27 600 364,00
P008	RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	27 396 138,00	31 469 384,00	22 122 095,00	27 600 364,00
P0080001	APPEL À PROJETS RECHERCHE	1 088 200,00	3 019 557,00	6 907 995,00	6 486 321,00
P0080005	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	500 000,00	610 475,00	4 649 452,00	5 257 480,00
P0080013	PROJETS STRUCTURANTS RECHERCHE - BATIMENTS	800 000,00	2 480 576,00	-	-
P0080015	PROJETS STRUCTURANTS RECHERCHE - EQUIPEMENTS	-	5 802 033,00	-	-
P0080018	SOUTIEN À LA RECHERCHE	914 000,00	3 054 934,00	3 285 145,00	9 563 424,00
P0080019	SOUTIEN ET AIDE AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	2 889 350,00	6 475 583,00	7 279 503,00	6 293 139,00
P008000X	INVESTISSEMENTS CAMPUS DE RECHERCHE	21 204 588,00	10 026 226,00		
TOTAL		28 596 138,00	33 237 234,00	27 949 050,00	34 484 592,00
BUDGET PRIMITIF 2025					
29 929 000,00					
31 381 739,00					
34 106 771,00					
33 971 840,00					

ECONOMIE ET EMPLOI

Recherche, innovation et start-up

OBJECTIF : AMORCER ET SOUTENIR LA CREATION DE JEUNES POUSSES

P007 - START-UP

Avec une dynamique soutenue par des politiques régionales volontaristes et un écosystème favorable à l'émergence et la croissance des start-up, la Nouvelle-Aquitaine est un acteur majeur et reconnu de l'innovation et de l'entrepreneuriat en France. La région se positionne parmi les plus dynamiques, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie (hors Ile de France), avec une croissance de 30% en création d'emplois liés aux start-up, ce qui en fait la troisième région la plus dynamique en termes de création d'entreprises innovantes. Elle compte désormais plus de 1 100 start-up.

1/ Soutien individuel (amorçage, accélération, développement)

Cet engagement volontariste se manifeste également à travers le soutien financier apporté directement aux projets de ces jeunes entreprises innovantes : entre 40 et 60 projets de start-up soutenus directement chaque année, que ce soit en R&D, amorçage et accélération. En 2026, les aides régionales mobilisées s'adresseront en priorité aux projets de start-up dont les activités ont des perspectives de création de valeur impactante sur les filières stratégiques régionales et d'ancrage durable sur le territoire. Une attention particulière sera portée aux start-up proposant des solutions innovantes au service des mutations de la société, des transformations des modèles productifs ainsi que des enjeux de souveraineté et de transition environnementale, avec notamment une vigilance particulière en direction de celles ayant des vocations industrielles.

2/ Animation, mise en réseau, actions collectives

Depuis 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine a encouragé et soutenu la structuration et la coordination des dynamiques technopolitaines sur l'ensemble du territoire, permettant un maillage et un développement de l'offre d'accompagnement des porteurs de projet et des start-up nouvellement créées. Les actions engagées par la Région au cours des 10 dernières années ont amené à structurer une offre d'accompagnement permettant de conseiller et guider près de 600 projets chaque année, dont près de 200 en primo-accompagnements de porteurs de projet.

Tout en maintenant en priorité la capacité à accompagner directement sur fonds Région les projets d'entreprises, en complément du levier financier France 2030 régionalisée, le travail de rationalisation de l'écosystème régional des technopoles sera accéléré. Afin d'assurer un accompagnement des porteurs de projets à la hauteur des enjeux exposés précédemment, le travail déjà engagé l'année dernière visant à renforcer la mutualisation et la performance collective des acteurs rassemblés au sein du réseau Nouvelle-Aquitaine Technopoles se poursuivra.

Il s'agira également de continuer à intensifier les interactions entre ces acteurs de l'accompagnement et les acteurs de la recherche et du développement technologique. L'objectif est de développer un contexte plus favorable au ressourcement/transfert technologique entre la sphère académique et le monde économique afin de multiplier les opportunités de collaboration et les solutions qui en découlent pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain : énergie, décarbonation, bio-sourcier...

OBJECTIF : SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE, LES STRUCTURES D'INTERFACE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LES PROJETS COLLABORATIFS

P008 - RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Soutenir la recherche, le transfert de connaissances et l'innovation constitue un enjeu majeur et prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, aux transitions à conduire en matière écologique, énergétique et numérique. La Région accompagne les établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre à ces défis, en confortant les domaines d'excellence du territoire et en accompagnant l'émergence de nouvelles thématiques dans une stratégie définie dans le Schéma régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation.

La politique scientifique impulsée par la Région se positionne aujourd'hui plus clairement en ressourcement des politiques publiques régionales. Ce choix stratégique est guidé par l'urgence à agir face aux risques environnementaux, ceux liés à la santé globale et ceux qui découlent des enjeux géostratégiques pour mieux accompagner les transitions sociétales essentielles de notre territoire et inspirer de nouvelles politiques publiques, y compris au-delà de l'espace régional. La Région oriente aujourd'hui sa politique scientifique sur 4 grands thèmes majeurs :

- Eau – énergie – biodiversité : préserver les ressources vitales des effets du changement climatique ;
- Renforcer la résilience, l'autonomie et réduire les risques sur le territoire ;
- Agir pour une seule santé et la santé de tous ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à la science et à l'enseignement supérieur.

Cette stratégie est mise en œuvre grâce aux différents dispositifs d'accompagnement de la recherche et de l'innovation régionaux, ainsi qu'au Contrat de Plan Etat-Région 2022-2027.

L'accompagnement des doctorants devient un axe stratégique prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine aux transitions écologique, énergétique et numérique. Les compétences des futurs docteurs sont des leviers essentiels pour l'innovation, la recherche appliquée et l'attractivité économique. La Région s'engage à structurer son accompagnement prioritairement autour du parcours doctoral.

Les Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale (PSGAR) qui visent à ressourcer scientifiquement la Région, ainsi que ses partenaires, sur des

questions sociétales actuelles et ciblées seront travaillés en 2026 dans la perspective d'un engagement sur de nouveaux thèmes en 2027.

L'appel à projet recherche est préservé et ajusté. Ainsi que le soutien aux chaires d'excellence pour accompagner les deuxièmes phases des projets déjà engagés.

La stratégie d'accompagnement des actions autour de la culture scientifique affinée lors des assises sera mise en œuvre.

Les actions engagées pour la structuration des acteurs du transfert de technologie seront prolongées avec l'ambition de mutualiser au maximum les moyens et de mobiliser plus fortement des cofinancements notamment européens.

Le soutien à l'incubation et à la maturation sera poursuivi avec une enveloppe financière réduite.

1/ Une politique ambitieuse et volontariste en faveur de la recherche

L'accompagnement des acteurs de l'écosystème d'innovation de Nouvelle-Aquitaine se traduit par des soutiens coordonnés agissant sur l'ensemble des chaînes de valeur des filières. Ainsi, il s'agit de répondre aux besoins d'une société en constante évolution par :

- le ressourcement scientifique de la Région, ainsi que ses partenaires, sur des questions sociétales actuelles et ciblées. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, en levant, par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent leur déploiement ;
- les réseaux de recherche pluridisciplinaires mis en place par la Région et qui contribuent à l'animation des Programmes scientifiques régionaux de grande ambition lancés et à venir ;
- les chaires d'excellences qui permettent le développement de compétences prometteuses favorisant l'implantation des meilleurs chercheurs en Nouvelle-Aquitaine, en embarquant les acteurs économiques et sociaux (chaire cancer et biodiversité). Les moyens en 2026 seront limités à l'accompagnement des deuxièmes phases de projets déjà engagés ;
- le soutien des recherches émergentes et originales pour lever des verrous scientifiques, relevant tant des sciences dures que des sciences humaines et sociales au travers de l'Appel à Projets ESR plus sélectif et recentré sur le financement des allocations doctorales ;
- le déploiement sur le territoire des projets retenus dans le volet ESR du contrat de plan Etat Région 2021-2027 ; L'enveloppe est revue à la baisse pour 2026 avec l'abandon ou le report de certains projets.

2/ Une rationalisation des moyens en faveur du développement du potentiel de maturation, de développement technologique et de création d'entreprises

L'appropriation par les PME et ETI des technologies clés est un enjeu pour l'avenir sur des domaines tels que les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies ou les technologies numériques.

La Région s'est engagée dans une démarche de montée en compétences des acteurs du transfert qui passe par une labellisation. Cette démarche est d'autant plus prégnante dans le contexte des transitions à conduire, dans lequel les entreprises vont devoir plus que jamais identifier rapidement les bonnes compétences disponibles.

Le soutien passera par la mutualisation des ressources et la recherche de cofinancements européens afin de garantir la pérennité des dispositifs recouvrant :

- L'accompagnement optimisé du ressourcement des centres de transfert ;
- L'accompagnement de projets de R&D collaboratifs, incitant les entreprises à s'appuyer sur les compétences académiques de façon plus ciblée (priorités régionales) ;
- Le soutien à l'incubation pour accélérer l'émergence de jeunes pousses et à la maturation pour favoriser l'innovation de rupture.

3/ Renforcer les liens sciences et société

A - Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

L'objectif est de définir une stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en tenant compte de la diversité des acteurs, des territoires et des publics. Il s'agit de promouvoir et d'accélérer la diffusion de connaissances vers tous les publics dans le contexte des transitions écologique, climatique, numérique, en fédérant les acteurs et en créant des synergies autour de grands enjeux tels que l'environnement et le climat, le rapport des sciences avec la société, l'économie au service de l'Humain.

La Région coordonnera un travail pour élaborer un plan régional d'actions en faveur de la CSTI à la suite de la deuxième édition des assises de la CSTI en septembre 2025. Pour cela l'action régionale s'appuiera principalement sur l'association régionale NACSTI qui regroupe, sous un modèle fédératif, les quatre CCSTI (centres de culture scientifique technique et industrielle) implantés sur le territoire (Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers) et sur leurs partenaires.

B - Accompagnement des doctorants

Pour 2026, l'accompagnement des doctorants devient une des priorités des dispositifs régionaux. L'appel à projets sera recentré sur le financement des allocations doctorales et sur la valorisation des compétences des thésards.

La Région souhaite également mettre en place un suivi personnalisé du parcours doctoral, incluant des bilans réguliers, des outils de suivi et des dispositifs favorisant la mobilité internationale.

Les doctorants seront intégrés dans les projets collaboratifs et les chaires d'excellence, afin de renforcer leurs liens avec les acteurs économiques et sociaux. Enfin, leur participation aux actions de culture scientifique sera encouragée pour affirmer leur rôle dans la société.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.05 - Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	105A - Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire	-	-	2 016 425,00	2 427 908,00
P009	INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ	-	-	2 016 425,00	2 427 908,00
P0090001	ANIMATION, MISE EN RÉSEAU, ACTIONS COLLECTIVES - INTERNATIONAL / ATTRACTIVITE	-	-	355 000,00	321 289,00
P0090002	ATTRACTIVITÉ, IMPLANTATION	-	-	540 425,00	584 199,00
P0090003	INTERNATIONAL - ACCÉLÉRATION, DÉVELOPPEMENT	-	-	-	16 750,00
P0090004	PROGRAMMATION RÉGIONAL EXPORT	-	-	365 000,00	623 750,00
P0090005	SOUTIEN EXPORT	-	-	756 000,00	881 920,00
	105B - Renforcer les instruments de financement des entreprises	21 300 000,00	3 700 000,00	505 000,00	933 635,00
P004	ACTIONS TRANSVERSALES DEE	-	-	85 000,00	273 635,00
P0040001	PRESTATIONS TRANSVERSALES DEE	-	-	85 000,00	273 635,00
P010	INSTRUMENTS FINANCIERS	21 300 000,00	3 700 000,00	420 000,00	660 000,00
P0100003	FONDS DE CAPITAL VIA SNAP	20 000 000,00	2 400 000,00	-	-
P0100004	FONDS DE GARANTIE ET PRÊTS + FONCTIONNEMENT	1 300 000,00	1 300 000,00	420 000,00	490 000,00
P0100005	PRESTATIONS INTELLECTUELLES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-	-	170 000,00
	TOTAL	21 300 000,00	3 700 000,00	2 521 425,00	3 361 543,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	10 100 000,00	8 500 000,00	3 643 500,00	3 980 400,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES DANS LEUR DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

En 2024 et 2025, le commerce international a été marqué par une série de chocs géopolitiques : poursuite de la guerre menée par la Russie en Ukraine, tensions en mer Rouge, protectionnisme et agressivité commerciale chinoise, et surtout le retour du Président Trump à la présidence des États-Unis. Sa politique protectionniste, avec des droits de douane allant jusqu'à 25% sur les produits européens, a directement affecté plusieurs secteurs clés français, notamment l'aéronautique, les cosmétiques et les vins et spiritueux.

Néanmoins, dans ce contexte, la Nouvelle-Aquitaine a vu son déficit commercial se réduire en 2024 à 986 millions d'euros, contre près de 3 milliards en 2023. Cette amélioration s'explique à la fois par une hausse des exportations (+3,3%), mais également une baisse des importations (-3,9%), notamment dans les secteurs énergétiques et automobiles. La région conserve une position stable dans le commerce extérieur français, au 10^e rang des régions exportatrices (4,5% des exportations nationales) et au 9^e rang des importatrices (4% des importations).

Les principaux secteurs exportateurs restent l'agriculture et l'agroalimentaire (38,1% des exportations régionales, en légère baisse), la chimie qui se stabilise après une forte baisse en 2023, la santé et la cosmétique en forte croissance (+11,5%), l'industrie du bois qui confirme sa reprise, et l'aéronautique-spatial qui font preuve d'une croissance soutenue malgré les tensions tarifaires.

Dans un contexte de fragmentation croissante des échanges mondiaux, l'Europe demeure la première destination des exportations régionales, suivie par les États-Unis et l'Asie.

P009 - INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ

1/ International

En 2026 la Région poursuivra le déploiement des nouvelles modalités d'accompagnement des entreprises à l'export autour du « 360 Export ». Le programme vise à rassembler l'ensemble des solutions d'accompagnement, sous une bannière commune, Team France Export Nouvelle-Aquitaine, afin d'apporter une réponse institutionnelle concertée, agile et réactive aux besoins des entreprises. L'objectif est de renforcer la part des PME et ETI régionales positionnées sur des marchés à l'export, avec une attention particulière sur l'effet de levier du soutien public mobilisé concernant la part du chiffre d'affaires qu'elles peuvent en retirer et le contexte des filières économiques dans lesquelles ces entreprises s'inscrivent. Cette année sera également l'occasion de multiplier les actions de type « l'export commence en France et en Région » en favorisant

la mise en relation d'entreprises régionales avec des prospects internationaux à l'occasion de salons, événements se déroulant sur le territoire national et régional.

Il s'agira également d'assurer la poursuite des actions de rayonnement et d'attractivité des filières stratégiques à l'international. Dans un contexte de ressources régionales contraintes et de prise en compte des enjeux de sobriété liés au contexte climatique et énergétique, une attention particulière sera donnée à davantage recentrer les opérations collectives sur des marchés étrangers de proximité, notamment européens.

2/ Attractivité

En matière d'implantation, en 2024 le flux entrant des projets d'investissements étrangers est resté très encourageant pour la Nouvelle-Aquitaine, malgré un ralentissement global des prises de décisions, dû à un contexte international incertain et en tension.

Avec 93 opérations d'investissement recensées sur le territoire, la région conserve son attrait auprès des investisseurs étrangers. Cependant, le contexte économique global pèse sur les projections de création d'emplois : 1 450 emplois annoncés. Comme les années précédentes, on observe une bonne répartition géographique des investissements étrangers.

Une étude réalisée en 2024 sur les projets annoncés en 2021 dans le cadre de l'Observatoire régional des investissements et échanges internationaux, co-financé par la Région et la CCI NA, indique que 89% des projets annoncés et ayant bénéficié d'un soutien des pouvoirs publics ont abouti. Ce taux est de 10 points inférieurs pour les projets non accompagnés. Ces chiffres confirment que l'engagement des acteurs publics, à travers leur expertise, leur soutien financier et leur connaissance approfondie du territoire, joue un rôle significatif dans la concrétisation des projets, notamment pour les projets de nature industrielle, souvent plus complexes, mais aussi à plus fort impact économique.

En coordination avec l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI NA), il s'agira de poursuivre les actions engagées ces dernières années en faveur de l'implantation ou du ré-investissement sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, avec une attention particulière portée aux projets d'entreprises en lien toujours avec les enjeux de souveraineté et de ré-industrialisation, tout en veillant à leur compatibilité avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra.

OBJECTIF : RENFORCER LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

P004 - ACTIONS TRANSVERSALES DEE

Ce programme est destiné à financer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études, de bilan, d'évaluation ainsi que des événements associés communs à tout ou partie des thématiques du pôle DEE. Sont notamment financés par ce budget toutes les prestations entourant l'élaboration, l'animation et le suivi du SRDEII.

P010 - INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2025, la Région va continuer à s'appuyer sur les outils de garanties largement déployés par BPI, France Active et la Siagi. Le fonds France Active Garantie dédié aux entreprises de l'ESS sera le seul fonds qui sera abondé en 2026 car sa création reste récente et il n'a pas encore atteint l'équilibre.

Sur le volet fonds propres, au-delà des 28 fonds déjà souscrits via la SNAP depuis l'origine, la Région pourrait investir en 2026 dans un nouveau fonds interrégional de 100 M€ dédié à la défense et à la souveraineté. Dans le contexte géopolitique, l'Europe et la France ont fait de la défense un objectif stratégique. Il s'agit de restaurer des capacités de production endogènes pour faire face aux besoins de la défense et renforcer l'autonomie européenne. S'agissant d'un fonds sectoriel, son champ d'intervention pourrait couvrir plusieurs régions afin de disposer d'une base d'entreprises suffisante pour alimenter le flux de projets. La Bretagne a été approchée par le gestionnaire du fonds et l'Occitanie marque de l'intérêt pour une participation.

La Région est par ailleurs sollicitée par la société de gestion Aquiti pour participer à la seconde génération du fonds NACI dédié au financement des PME et ETI en croissance. La première génération, le fonds NACI 1, est arrivée au terme de sa période d'investissement. Pour assurer la continuité, Aquiti souhaite lancer NACI 2 avec l'objectif de lever 100 M€.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.06 - Tourisme

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	106A - Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique	2 250 000,00	4 146 088,00	-	136 678,00
P012	INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ	2 250 000,00	4 146 088,00	-	136 678,00
P0120001	EQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DE LOISIRS	850 000,00	1 077 766,00	-	-
P0120002	HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 400 000,00	2 879 842,00	-	-
P0120003	INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS LE TOURISME	-	188 480,00	-	136 678,00
	106B - Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques	245 287,00	355 250,00	6 753 439,00	7 463 354,00
P013	ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES STRUCTURES TOURISTIQUES	245 287,00	355 250,00	6 753 439,00	7 463 354,00
P0130001	AIDE AU CONSEIL POUR LES STRUCTURES TOURISTIQUES	-	17 500,00	-	125 978,00
P0130002	INVESTISSEMENTS STRUCTURES TOURISTIQUES	245 287,00	325 000,00	-	-
P0130003	PROMOTION - COMMUNICATION TOURISME	-	-	4 820 000,00	4 898 000,00
P0130004	SOUTIEN AUX STRUCTURES TOURISTIQUES ET CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	-	12 750,00	1 933 439,00	2 439 376,00
	106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	3 400 000,00	3 916 251,00	111 500,00	250 109,00
P014	ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET ITINÉRANCES DOUCES	3 400 000,00	3 916 251,00	111 500,00	250 109,00
P0140001	AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL	1 200 000,00	974 327,00	80 000,00	39 238,00
P0140002	APPEL À PROJET ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES	-	426 233,00	-	179 371,00
P0140003	ITINÉRANCES DOUCES	1 400 000,00	2 013 531,00	31 500,00	31 500,00
P0140004	MONTAGNE, PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET PÊCHE	800 000,00	502 160,00	-	-
	106D - Soutenir le tourisme social et solidaire	800 000,00	950 997,00	471 618,00	383 550,00
P015	TOURISME SOCIAL ET SAISONNIERS	800 000,00	950 997,00	471 618,00	383 550,00
P0150001	AIDE AUX DÉPARTS EN VACANCES	-	-	471 618,00	383 550,00
P0150002	HÉBERGEMENTS COLLECTIFS DE TOURISME À CARACTÈRE SOCIAL	800 000,00	758 749,00	-	-
P0150003	HÉBERGEMENTS SAISONNIERS	-	192 248,00	-	-
	TOTAL	6 695 287,00	9 368 586,00	7 336 557,00	8 233 691,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	7 245 287,00	9 491 370,00	8 733 571,00	8 572 692,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Tourisme

OBJECTIF : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES PAR L'INVESTISSEMENT ET LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

P012 – INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ

En Nouvelle-Aquitaine, le tourisme est le premier secteur d'activité. Il représente 9% du PIB régional, soutient 140 000 emplois – dont la moitié sont saisonniers – et fait de notre région la première destination pour les clientèles françaises. Chaque année, ce sont 32 millions de visiteurs qui génèrent 18 milliards d'euros de retombées économiques sur nos territoires.

1/ Equipements récréatifs et de loisirs

La Région accompagnera la modernisation de l'offre touristique qui reste aujourd'hui une priorité pour répondre aux attentes des visiteurs, sensibles aux enjeux environnementaux et à la recherche d'expériences authentiques notamment, à travers la découverte économique et des savoir-faire d'un territoire. La Région poursuivra en 2026 l'Appel à Projets « Tourisme de savoir-faire », en partenariat avec l'Etat et renforcera l'intervention en tenant compte des caractéristiques des territoires.

2/ Hébergements touristiques

En 2026, la Nouvelle-Aquitaine adapte ses dispositifs d'interventions en faveur des hébergements touristiques pour devenir une destination exemplaire en matière de tourisme durable. L'objectif est de préserver les ressources naturelles tout en créant des emplois durables et en renforçant l'attractivité de la région, notamment en s'appuyant sur l'outil Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme.

OBJECTIF : AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCES AUX SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

P013 – ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES STRUCTURES TOURISTIQUES

La réussite des transitions nécessaires dans le secteur du tourisme repose largement sur la capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux.

Les agences et les têtes de réseaux des acteurs du Tourisme de la Région jouent un rôle structurant en apportant des outils, des formations et sont les relais essentiels de ces transformations. Leur engagement dans des démarches écoresponsables, leur capacité à innover et à anticiper les nouvelles attentes des clientèles, ainsi que leur collaboration active avec les structures institutionnelles sont des éléments clés pour réussir cette transition.

Le tourisme de demain doit intégrer pleinement les transitions environnementales et sociales. Dans cette perspective, les partenaires et les têtes de réseaux sont des leviers essentiels pour :

- Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux écologiques, à travers des actions pédagogiques, des ateliers ou des dispositifs d'accompagnement personnalisés ;
- Favoriser l'inclusion sociale, en intégrant les populations locales dans la valorisation des territoires et en veillant à ce que le développement touristique profite directement aux habitants ;
- Promouvoir des pratiques écoresponsables, comme la réduction de l'empreinte carbone, la gestion raisonnée des ressources naturelles, et le soutien aux circuits courts et à l'économie circulaire.

Le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine (CRTNA) est le partenaire principal de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de promotion et de développement touristique. La Région accompagnera son programme d'actions en 2026.

Le soutien des têtes de réseaux des acteurs du Tourisme sera modulé pour assurer les transitions du secteur et accompagner les transformations nécessaires à l'adaptation de l'offre existante.

OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ORGANISATION ET LA VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

P014 – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET ITINERANCES DOUCES

1/ L'aménagement durable du littoral

La politique du littoral est guidée par six grands principes intégrés dans les accompagnements régionaux : les aléas littoraux et les risques liés à la sécurité des personnes, la protection des écosystèmes, l'économie des ressources, la mobilité décarbonée, l'amélioration de l'accueil des publics et l'adaptabilité des équipements.

En 2026, la Région continuera à accompagner la réalisation des études préalables d'aménagement durable des plages et des stations ainsi que les projets d'aménagement du littoral qui en découlent.

2/ Itinérance cyclable

Le Schéma régional des véloroutes et voies vertes encadre les dispositifs d'aides pour aménager les itinéraires, les dessertes prioritaires et développer des services pour les clientèles touristiques. En 2026, la Région poursuivra le prolongement de projets déjà engagés par les collectivités territoriales, permettant l'achèvement de programmes d'investissements conséquents.

3/ Montagne et Pêche

Afin de soutenir les projets de transition en faveur d'un tourisme de montagne durable et résilient, la Région poursuivra son soutien aux projets

d'aménagements « 4 saisons » des stations de montagne ainsi qu'aux opérations d'aménagement et de gestion des espaces naturels fréquentés.

Cette politique est identifiée dans le cadre des CPIER Massif Central et Pyrénées et du Feder 2021-27, via des dotations spécifiques en faveur des Massifs et des Programmes Opérationnels Interrégionaux.

OBJECTIF : SOUTENIR LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE

P015 – TOURISME SOCIAL ET SAISONNIERS

1/ Aide aux départs en vacances

Afin de **faciliter le départ en vacances des publics les plus fragiles** notamment des familles, des personnes en situation de handicap, ou des jeunes, la Région poursuivra ses collaborations avec les acteurs présents sur le terrain (comme Ekitour, Vacances & Familles, Colosolidaire, Vacances Ouvertes) et la fédération régionale UNAT pour agir au plus près des besoins des familles et des jeunes.

2/ Hébergements collectifs de tourisme à caractère social

Dans le cadre des dispositifs d'aides à l'investissement, la Région maintiendra en 2026 son effort pour proposer un parc d'hébergement de tourisme social diversifié et qualifié, répondant aux attentes de confort et de services des clientèles en accompagnant les modernisations et en accélérant les transitions environnementales et sociales.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.07 - Agriculture

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
107A - Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles		23 610 000,00	20 955 004,00	-	-
P016	INVESTISSEMENTS POUR L'ADAPTATION ET LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE	23 610 000,00	20 955 004,00	-	-
P016O001	INVESTISSEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	4 860 000,00	10 184 750,00	-	-
P016O002	PLAN DE COMPETITIVITE ET ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PCAE et HYDRAULIQUE - COFINANCEMENT	18 750 000,00	10 770 254,00	-	-
107B - Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles		11 620 000,00	10 607 844,00	1 147 505,00	1 308 945,00
P017	INSTALLATION TRANSMISSION	11 620 000,00	10 607 844,00	1 147 505,00	1 308 945,00
P017O001	FONCIER AGRICOLE ET ACCOMPAGNEMENTS	650 000,00	823 485,00	613 505,00	739 369,00
P017O002	DNJA ET ACCOMPAGNEMENTS - COFINANCEMENT UE	10 970 000,00	9 784 359,00	534 000,00	569 576,00
107C - Accroître la valeur de la filière alimentaire		6 400 000,00	10 863 658,00	7 145 418,00	7 609 858,00
P018	ALIMENTATION ET PROMOTION	6 400 000,00	10 863 658,00	7 145 418,00	7 609 858,00
P018O001	IAA - PROMOTION QUALITE - CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX	3 000 000,00	6 063 658,00	6 451 418,00	6 922 015,00
P018O002	IAA - PROMOTION QUALITE - COFINANCEMENT UE	3 400 000,00	4 800 000,00	694 000,00	687 843,00
107D - Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie		-	427 149,00	12 359 469,00	12 039 797,00
P019	AGROÉCOLOGIE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE	-	360 149,00	7 564 778,00	8 877 701,00
P019O001	ACTIONS COLLECTIVES ET ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	-	360 149,00	5 202 126,00	7 238 000,00
P019O002	ACTIONS COLLECTIVES ET ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS - COFINANCEMENT UE	-	-	2 362 652,00	1 639 701,00
P020	MESURES DEDIEES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	-	67 000,00	4 794 691,00	3 162 096,00
P020O001	MESURES DEDIEES A L'AB	-	-	4 170 691,00	2 130 538,00
P020O002	MESURES DEDIEES A L'AB - COFINANCEMENT UE	-	67 000,00	624 000,00	1 031 558,00
107E - Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture		2 716 000,00	3 813 138,00	1 950 338,00	2 209 622,00
P021	PÊCHE AQUACULTURE	2 716 000,00	3 813 138,00	1 950 338,00	2 209 622,00
P021O001	INVESTISSEMENTS ET ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS	300 000,00	1 413 096,00	754 338,00	639 358,00
P021O002	INVESTISSEMENTS ET ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS - COFINANCEMENT UE	2 416 000,00	1 553 855,00	1 196 000,00	590 405,00
P021O003	COFINANCEMENT ETAT (FEAMPA)	-	846 187,00	-	979 859,00
		TOTAL	44 346 000,00	46 666 793,00	22 602 730,00
		BUDGET PRIMITIF 2025	47 996 000,00	45 560 000,00	24 394 807,00
					17 541 992,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Agriculture

Le Budget 2026 en faveur de l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche est ambitieux et permet de soutenir des secteurs d'activités clés en Nouvelle-Aquitaine qui connaissent actuellement de fortes mutations tant économiques, sociales qu'environnementales. Certaines filières régionales connaissent en effet des crises économiques majeures liées au contexte géopolitique, à l'évolution des marchés (c'est le cas de la viticulture et des spiritueux en particulier) quand d'autres filières végétales (grandes cultures, arboriculture) et animales subissent également des pressions sanitaires importantes et des aléas climatiques de plus en plus fréquents.

En tant qu'autorité de gestion déléguée des fonds européens, la Région optimise la consommation des crédits européens dont elle a la responsabilité (FEADER, FEDER, FEAMPA) pour maintenir son accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (DNJA), les aides directes aux agriculteurs, aux aquaculteurs et aux pêcheurs (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques, aides aux investissements, financement des conseils et paiements pour service environnementaux (PSE) bio, ...), et l'accompagnement collectif à la transition (PACTE Bio et PACT'Agro).

La Région poursuivra son soutien en fonctionnement aux programmes annuels de l'écosystème régional avec toutefois une modulation des aides sur les programmes récurrents : organismes professionnels agricoles, interprofessions, pôle de compétitivité, clusters,

OBJECTIF : ACCROITRE LA COMPETITIVITE ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

P016 – INVESTISSEMENTS POUR L'ADAPTATION ET LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

1/ Les aides du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

Ce programme permet de soutenir les investissements des agriculteurs à travers notamment le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (Pcae) dont certains dispositifs sont cofinancés par des fonds FEADER.

Le PCAE poursuit l'objectif d'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Il repose sur des critères d'éco-socio-conditionnalité exigeants adossés à la feuille de route Neo Terra et qui intègrent la prise en compte des enjeux environnementaux et du bien-être animal tout en visant l'amélioration des conditions de travail. À la suite de la Mission d'information et d'évaluation (MIE), l'ambition du PCAE revue à la hausse depuis 2025 pour atteindre 50 M€ d'aides, sera poursuivie grâce à la mobilisation des fonds FEADER.

Il s'agit de poursuivre les aides directes aux agriculteurs à travers les dispositifs Transformation et commercialisation à la ferme, CUMA, Plan de modernisation des élevages, Plan spécifique volailles, Abreuvement, Maraîchage, Mécanisation en zones de montagne, Diversification des viticulteurs, Investissement dans les pépinières viticoles, Lutte contre le gel et la grêle.

Concernant le Plan végétal environnement qui finance des investissements directement liés à la suppression des produits phytosanitaires, des engrains et à l'efficience de l'utilisation de l'eau : au-delà de l'ouverture réalisée en 2025 sur les équipements de récoltes et de semis de fourrage pour les agriculteurs bio, 2026 verra l'élargissement des bénéficiaires éligibles pour intégrer les exploitations membres de collectifs engagés dans l'agroécologie et reconnus en Nouvelle-Aquitaine (GIEE, Ferme des 30 000, Ferme DEPHY).

En 2026, la Région lancera également la création d'un fonds d'engraissement dédié à la filière bovine : afin d'accompagner la relocalisation de la production et le maintien de la valeur ajoutée de la filière sur le territoire néo-aquitain. Il s'agit de **soutenir via un dispositif de prêt à taux zéro, la création à minima de 100 nouvelles places d'engraissement par an** sur une période de 5 ans.

2/ Les aides à l'hydraulique agricole

En 2026, les appels à projets en faveur de l'hydraulique agricole seront poursuivis pour soutenir l'amélioration des infrastructures existantes visant une économie d'eau ou d'énergie ainsi que le développement des infrastructures individuelles et collectives dans les seules masses d'eau en équilibre, avec une incitation forte pour les exploitations qui s'engagent dans un contrat d'accompagnement personnalisé à la transition agroécologique.

OBJECTIF : FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

P017 - INSTALLATION TRANSMISSION

Compétente depuis 2023 sur le financement des installations en agriculture, la Région finance la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) avec comme ambition d'aider 1000 projets par an. Conformément à l'orientation politique régionale, les candidats à l'installation doivent s'engager dans un projet agroécologique, au-delà de sa viabilité économique. Pour donner suite aux engagements pris post MIE (Mission d'Information et d'Evaluation), les plafonds de la DNJA ont été réhaussés en 2025 et le soutien aux filières animales en particulier (herbivores, granivores) a été renforcé.

Parallèlement, la Région poursuivra sa politique de soutien au renouvellement générationnel en favorisant l'accès au foncier, l'accompagnement technico-économique des nouveaux installés et le déploiement des espaces tests.

OBJECTIF : ACCROITRE LA VALEUR DE LA FILIERE ALIMENTAIRE

P018 - ALIMENTATION ET PROMOTION

1/ Circuits alimentaires locaux, promotion des produits et manifestations locales et professionnelles

Dans le cadre du Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, la Région favorise la relocalisation de l'économie à travers les circuits alimentaires locaux et la promotion et la structuration de l'offre régionale en produits locaux de qualité et Bio pour répondre aux demandes des marchés régionaux, notamment en restauration collective, en relevant les défis environnementaux et sociétaux.

Dans le cadre de sa politique qualité et de promotion des produits agroalimentaires la Région poursuivra son aide à l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA) et son soutien prioritaire aux campagnes de promotion des produits régionaux sous signe officiel de qualité.

2/ Aides aux entreprises agroalimentaires

Comme pour 2025, un effort budgétaire sera en particulier porté sur les aides régionales en faveur des investissements des entreprises agroalimentaires, en cohérence avec les autres secteurs industriels, avec une priorisation des projets d'innovation en lien avec la feuille de route Neo Terra et la poursuite du soutien à l'internationalisation des entreprises et notamment des acteurs aval de la filière vitivinicole.

Pour le soutien aux projets d'investissements productifs des entreprises agroalimentaires engagées dans la transition, les aides européennes seront prioritairement mobilisées et optimisées (FEADER et FEDER). Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des projets d'abattoirs de proximité.

OBJECTIF : DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROÉCOLOGIE

P019 - AGROÉCOLOGIE ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La Région poursuivra le financement du PACT'AGRO : accompagnements collectifs favorisant l'innovation, l'expérimentation et la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques auprès des agriculteurs. Le financement de la Région est mis en œuvre via les contrats d'objectifs régionaux conclus avec des structures régionales de développement (chambres d'agriculture et associations de développement, filières) pour une dizaine d'organismes « têtes de réseaux ». La Région intervient également sous forme d'appels à projets pour financer des projets en lien avec l'adaptation au dérèglement climatique, la sortie des pesticides, le bien-être animal, la santé des sols ...

En 2026, à la suite du bilan à mi-parcours de la programmation 2023-2027, la Région mobilisera et optimisera les financements du FEADER à travers des mesures à renforcer ou l'élargissement de nouvelles mesures telles que les « aides au conseil », nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs face aux défis de transition agroécologique et d'accompagnement de certaines filières particulièrement en difficultés comme la filière bovin viande.

L'année 2026 verra le déploiement de la MAEC transition « Autonomie protéique ». Il s'agit d'un engagement volontaire sur 5 ans, soutenu par une aide forfaitaire de 18 000 € (crédits Région et FEADER), qui vise à rendre les systèmes d'élevages plus sobres, résilients et durables grâce à une plus grande autonomie protéique via l'augmentation des surfaces fourragères d'intérêt protéique, l'amélioration des pratiques de pâturage, l'augmentation de la production fermière de concentrés pour réduire la dépendance aux protéines importées. Cette nouvelle MAEC viendra compléter les autres MAEC dites « forfaitaires », financées par la Région et le FEADER : API pour la préservation du potentiel pollinisateur, PRM pour la protection des races menacées (herbivores et races avicoles) et la MAEC bas carbone.

Les aides récurrentes aux structures seront modulées tandis que les budgets dédiés aux aides directes aux agriculteurs ainsi que ceux permettant d'appeler des fonds européens FEADER seront préservés. Un recours plus important aux crédits FEADER sera opéré pour le financement du Pact'Agro en particulier sur l'appel à projets « massification » visant à accompagner sur 3 ans les agriculteurs dans une démarche de transitions en favorisant l'échange entre pair, les conseils agronomiques et stratégiques d'exploitation.

P020 - MESURES DEDIEES A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les agriculteurs biologiques sont éligibles à l'ensemble des dispositifs dits de « droit commun » des programmes précédemment décrits. Ce programme rassemble les aides au fonctionnement qui leur sont spécifiquement dédiées, telles que :

- Les aides à l'animation et au conseil individuel et collectif ;
- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en faveur des agriculteurs bio en zone de captage qui seront nouvellement financés en 2026 dans la suite des engagements post MIE. Il s'agit ainsi d'éviter les déconversions sur les zones à enjeux eau ce qui aurait des répercussions catastrophiques sur la qualité de l'eau.

OBJECTIF : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

P021 - PÊCHE AQUACULTURE

Ce programme dédié permet la poursuite de l'accompagnement des entreprises de pêche et d'aquaculture sur la voie de la transition agroécologique, ciblant en particulier l'installation, l'adaptation au changement climatique des exploitations, la réduction des émissions de CO₂ des navires, ainsi que la gestion zoothérapeutique des poissons et des coquillages (au travers du programme FEAMPA).

La Région poursuit également son soutien à l'engagement des structures et actions collectives en faveur de la modernisation des ports de pêche, de la réhabilitation des zones conchyliologiques, des observatoires de l'état des milieux aquatiques, ou encore des suivis des conditions sanitaires et environnementales de production des exploitations.

Pour certaines actions de promotion ou financement d'investissement le recours accru aux fonds FEAMPA sera réalisé, grâce à la redistribution de la maquette travaillée avec la profession dans le cadre du bilan à mi-parcours du FEAMPA.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.08 - Economie culturelle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	108A - Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)	10 081 000,00	11 075 949,00	9 134 477,00	9 393 768,00
P022	ECONOMIE CREATIVE	100 000,00	235 500,00	-	3 237,00
P0220001	NUMÉRIQUE CULTUREL	100 000,00	235 500,00	-	3 237,00
P023	LIVRE, CINEMA ET AUDIOVISUEL	9 761 000,00	10 627 449,00	6 537 058,00	6 630 492,00
P0230001	AGENCE LIVRE CINEMA AUDIOVISUEL (ALCA)	-	-	3 283 797,00	3 211 484,00
P0230002	CONTRAT DE FILIÈRE CINÉMA ET AUDIOVISUEL	6 671 000,00	8 003 955,00	822 638,00	914 434,00
P0230003	CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE	118 000,00	174 208,00	671 647,00	735 293,00
P0230004	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS TELEVISION REGIONALE (COM TV)	2 972 000,00	2 409 800,00	-	-
P0230005	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CINÉMA ET AUDIOVISUELLE	-	39 486,00	1 086 215,00	1 104 368,00
P0230006	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE LIVRE	-	-	672 761,00	664 913,00
P024	MUSIQUES ACTUELLES	220 000,00	213 000,00	2 597 419,00	2 760 039,00
P0240001	CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ET VARIÉTÉS	-	-	336 376,00	362 164,00
P0240002	EDITION ET PRODUCTION PHONOGRAPHIQUES	220 000,00	213 000,00	-	-
P0240003	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE MUSIQUE	-	-	2 261 043,00	2 397 875,00
	TOTAL	10 081 000,00	11 075 949,00	9 134 477,00	9 393 768,00
		BUDGET PRIMITIF 2025	10 421 000,00	10 518 550,00	9 672 105,00
					9 277 603,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie culturelle

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES (ICC)

P022 - ECONOMIE CREATIVE

Le soutien financier aux projets de médiation et de création numériques, via le dispositif Culture connectée Nouvelle-Aquitaine, sera retravaillée en lien avec l'Etat, afin de cibler les projets les plus structurants et axés sur la sobriété numérique.

P023 - LIVRE, CINEMA ET AUDIOVISUEL

L'action de la Région en direction des filières du cinéma, de l'audiovisuel et du livre s'inscrira en 2026 dans la continuité d'une politique partenariale qui prend la forme de contrats de filières.

En ce qui concerne la filière du Livre, la Région poursuivra son partenariat avec le Centre national du livre pour accompagner les auteurs et autrices, les éditeurs et les libraires, dans un contexte économique difficile pour cette filière.

En ce qui concerne le cinéma, l'année 2026 sera l'année de la renégociation de la convention triennale de coopération entre la Région, le Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (CNC) et les partenaires infra-régionaux, avec un focus particulier sur la diffusion et l'éducation aux images. Dans un contexte économique difficile, la Région sera spécifiquement attentive à la situation des auteurs et des autrices. Elle proposera une version rénovée de son dispositif d'Aide au projet d'après, rebaptisée « Aide au concept ». La Région maintiendra un fort niveau de soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle, dans le cadre du Fonds de soutien. L'année 2026 sera la première année de mise en œuvre des nouvelles modalités du Fonds de soutien adopté fin 2025, avec le lancement des couloirs « classique » et coproduction internationale dès le début 2026, et le lancement d'un couloir pour les projets à fort impact économique au deuxième semestre 2026.

Le soutien à l'agence ALCA priorisera des missions réalisées en accord avec le conseil d'administration et les financeurs. L'année 2026 sera la première année de fonctionnement des nouveaux Conseil des professionnels et Conseil des territoires, qui se saisiront des sujets d'intérêt pour la filière. L'agence animera également une concertation sur l'éducation aux images au printemps 2026.

Les crédits dédiés au Contrat d'objectif et de moyen avec quatre télévisions régionales (France 3 Nouvelle-Aquitaine, TV7, Kanaldude et OcTV) seront sanctuarisés, conformément à l'engagement pris en 2025 sur ce COM.

P024 - MUSIQUES ACTUELLES

En ce qui concerne les musiques actuelles, une étude de diagnostic sera lancée en partenariat avec la DRAC et le Centre national de la Musique, en vue du retour du CNM dans le contrat de filière néo-aquitain, et un vote du nouveau Contrat de filière en 2026.

Dans un contexte économique et financier constraint, l'attention régionale se portera en particulier sur les structures associatives employeuses, sur les territoires à enjeux culturels forts, et sur les projets à fort impact en termes d'aménagement culturel du territoire.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.09 - Economie sociale et solidaire

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	109A - Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale	1 000 000,00	1 400 000,00	4 623 000,00	4 253 500,00
P025	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1 000 000,00	1 400 000,00	4 623 000,00	4 253 500,00
P025001	COOPÉRATION ESS	-	80 000,00	1 000 000,00	640 000,00
P025002	CYCLES DE VIE DES ENTREPRISES DE L'ESS	450 000,00	475 000,00	395 000,00	447 500,00
P025003	ECOSYSTÈME - ACOMPAGNEMENT - RÉSEAU - EVÉNEMENTIEL ESS	-	80 000,00	2 458 000,00	2 076 000,00
P025004	INCLUSION	350 000,00	475 000,00	270 000,00	240 000,00
P025005	INNOVATION SOCIALE	-	70 000,00	-	350 000,00
P025006	TIERS-LIEUX ESS	200 000,00	220 000,00	500 000,00	500 000,00
TOTAL		1 000 000,00	1 400 000,00	4 623 000,00	4 253 500,00
BUDGET PRIMITIF 2025		1 650 000,00	1 565 000,00	5 042 900,00	4 165 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie sociale et solidaire

OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET STIMULER L'INNOVATION SOCIALE

P025 - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Economie Sociale et Solidaire est une économie qui s'inscrit dans le temps long. Elle s'appuie sur des initiatives locales portées par des acteurs engagés pour un modèle de développement qui place l'humain au centre du projet et préserve les ressources naturelles. En ce sens, à l'heure où les enjeux climatiques sont au cœur de nos préoccupations et questionnent sur la durabilité de nos modes de production et de consommation, l'ESS est une voie pour tendre vers une économie plus responsable, plus durable et plus solidaire.

Aujourd'hui, l'ESS a investi de nombreux secteurs d'activités. Elle accompagne chaque néo-aquitain dans son quotidien sans que celui-ci ne le sache vraiment parfois. Ainsi, on la retrouve dans les domaines de la santé et du médico-social, de la culture, de l'alimentation durable mais aussi des services et commerces de proximité, de la mobilité, de l'éducation populaire, de la formation ou encore de l'économie circulaire ou du tourisme. Cet inventaire, loin d'être exhaustif, montre à quel point il s'agit d'une économie ancrée dans la réalité de chacun et dans nos territoires qu'ils soient urbains ou ruraux. Elle y puise son dynamisme et joue un rôle majeur en matière de lien social, d'insertion et de vivre ensemble.

Véritable laboratoire d'expérimentations et d'innovations pour des projets à forte utilité sociale, l'ESS a un rôle important à jouer dans la transformation de nos territoires pour les rendre plus résilients et attractifs et mieux les accompagner dans leurs transitions environnementales et sociétales.

En 2026 la Région poursuivra la stratégie adoptée en mars dernier qui s'appuie sur 3 axes forts :

1/ Consolider l'écosystème et développer les coopérations territoriales

La Région restera en 2026 un pôle de stabilité pour les acteurs de l'ESS et leurs réseaux tout en faisant évoluer ses interventions pour tenir compte des nouveaux enjeux et défis. Parmi les axes prioritaires, il s'agira tout d'abord de maintenir la qualité de l'offre d'accompagnement à la professionnalisation des acteurs, portée par un écosystème (têtes de réseau, incubateurs...) qui s'est structuré et déployé sur l'ensemble du territoire néo-aquitain au fil des années et ce, sous l'effet de la politique volontariste de la Région. Au-delà de l'offre d'accompagnement développée par chaque réseau, une nouvelle approche est désormais nécessaire pour répondre aux différents enjeux de transitions et transformer nos territoires pour les rendre plus résilients. C'est dans ce cadre, que la Région encouragera une nouvelle offre de services portée par un

consortium d'acteurs pour **développer les coopérations territoriales** et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets ESS. Cette démarche expérimentale permettra de mieux répondre aux besoins des structures ESS, de mutualiser les compétences et les expertises de chaque opérateur, de favoriser les échanges entre les entreprises relevant de l'ESS et les entreprises issues de l'économie conventionnelle en proposant de nouvelles méthodologies d'accompagnement et des outils adaptés aux spécificités du territoire ou d'une filière le cas échéant. L'objectif est bien d'expérimenter des dynamiques locales de coopération pour en faire un levier de développement à part entière.

Par ailleurs, considérant que la coopération reste un facteur clé pour que les entreprises renforcent leur attractivité et leur ancrage territorial en s'inspirant le plus largement possible des modèles de l'ESS et dans une approche de **Responsabilité Territoriale des Entreprises** (RTE), la Région poursuivra l'expérimentation engagée dans le cadre du **Parcours Marque Employeur Territorialisé** (PMET). Pour cela, elle accompagnera les **démarches coopératives visant à constituer des écosystèmes locaux plus robustes, sources d'emplois durables non-délocalisables et générateurs de sens pour les salariés**. Cette démarche singulière permettra de mieux intégrer les entreprises dans les stratégies de développement durable et solidaire de leurs territoires en lien avec les enjeux sociaux et environnementaux, et en concertation/partenariat avec les autres parties prenantes du territoire (associations, collectivités locales et institutions, citoyens...).

2/ Veiller et agir pour consolider les entreprises de l'ESS et soutenir leur innovation

Le contexte fragilise un bon nombre de structures de l'ESS. Le risque de voir disparaître les plus fragiles est bien réel. En 2026 la Région poursuivra son soutien aux projets notamment via les aides au développement et à la consolidation. Les aides à l'amorçage seront orientées prioritairement sur les fonds européens du FSE, à l'instar du dispositif d'Appui aux Micro-Projets Locaux (AMPLI) notamment, qui permet de soutenir la création du 1er emploi pour 60 à 80 structures par an.

Au regard des enjeux, la Région ne peut agir seule. Son action s'inscrit dans le cadre d'une approche globale et d'une action conjointe avec les autres partenaires notamment dans le cadre de la cellule de coordination régionale sur l'appui aux structures de l'ESS en difficulté co-pilotée avec l'Etat. L'idée est bien d'avoir une action complémentaire et coordonnées des politiques publiques en partageant les diagnostics et les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux entreprises de l'ESS de franchir ce cap difficile. Pour sa part, la Région, au-delà des outils d'accompagnement existants qui seront toujours mobilisables (Diagnostic Local d'Accompagnement et marché d'appui/conseil), expérimentera en 2026 un nouveau dispositif de soutien à l'ingénierie et à la mise en œuvre opérationnelle des changements stratégiques et/ou structurels nécessaires à la consolidation et à la pérennisation des structures.

Enfin, parce que même en temps de crise, une approche défensive ne peut suffire et qu'il est important de maintenir la capacité d'innovation et de

transformation des structures de l'ESS qui sont autant de laboratoires pour tester à petite échelle, évaluer, puis essaimer les innovations au sein des filières et sur d'autres territoires. La diffusion de livrables thématiques, articulés avec les ambitions Néo Terra, permettra d'accélérer les transitions sociales et environnementales des entreprises.

3/ Réaffirmer la dimension internationale de l'ESS

Le rôle de l'économie sociale et solidaire pour répondre aux crises systémiques actuelles ou passées n'est plus à démontrer. Dès lors, depuis plusieurs années, nous assistons à une véritable reconnaissance de ce mode d'entreprendre sur le plan international. En effet, plusieurs organisations ont reconnu l'impact positif de l'ESS sur les économies, les hommes et l'environnement comme en témoignent l'adoption du plan européen de l'économie sociale en 2021, la reconnaissance par l'OIT et les recommandations de l'OCDE de 2022 ou encore, l'adoption en 2023 par l'Assemblée des Nations Unies de la résolution visant à « Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement soutenable ».

Dès lors, la Région continuera de porter en 2026 au sein du réseau mondial du GSEF et ce, dans le cadre de sa présidence du dialogue continental européen, le plaidoyer en faveur de l'ESS afin de soutenir une vision de l'économie équilibrée et inspirante pour les jeunes générations en quête de sens et d'un développement plus respectueux des territoires, des personnes et du vivant.

Par ailleurs, la Région s'impliquera à nouveau dans de nombreux programmes européens de coopérations et d'échanges pour nourrir et donner corps à ce réseau et montrer que l'ESS n'est pas un concept mais bien une réalité mise en œuvre dans les territoires et au service des populations.

Ces programmes permettront ainsi de **valoriser l'action volontariste et pionnière de la Région par exemple en matière de revitalisation et de résilience des territoires ruraux** en créant de nouvelles opportunités économiques et en assurant le renouvellement générationnel via la création/consolidation de tiers-lieux nourriciers (projet INTERREG SUDOE ATLAS) ou en encore en associant davantage les citoyens dans la construction des politiques publiques et la mise en place de solutions territoriales adaptées (projet INTERREG CASPER). D'autres projets coopératifs et collaboratifs (POCTEFA, RESESS, ERASMUS PLUS...) montreront à quel point l'ESS est un sujet partagé bien au-delà de nos frontières nationales et que la Région prend une part active à son déploiement.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.10 - Formation professionnelle continue

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires	9 089 376,00	1 945 947,00	12 002 896,00	84 332 108,00
P026	ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS ET INNOVATIONS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	210 836,00	-	1 059 865,00
P0260001	FONDS REGIONAL D'INNOVATION DANS LA FORMATION	-	-	-	184 865,00
P0260002	TIERS-LIEUX ET FORMATION	-	76 953,00	-	550 000,00
P0260003	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION	-	133 883,00	-	325 000,00
P027	DEVELOPPEMENT DES FILIERES ECONOMIQUES STRATEGIQUES PAR LA FORMATION	9 089 376,00	1 735 111,00	2 294 600,00	3 304 777,00
P0270001	AEROCAMPUS AQUITAINES	89 376,00	1 044 743,00	2 293 600,00	2 292 600,00
P0270002	BATTENA	-	390 368,00	-	961 262,00
P0270003	CAMPUS DES INDUSTRIES NAVALES - CINAV	-	-	-	23 915,00
P0270004	CAMPUS MAINTENANCE EN ENVIRONNEMENT SENSIBLE	9 000 000,00	-	1 000,00	1 000,00
P0270005	INGENIERIE DE FORMATION ET OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT INNOVANTES (PIA)	-	300 000,00	-	26 000,00
P028	FORMATIONS QUALIFIANTES DES CHERCHEURS D'EMPLOI	-	-	9 708 296,00	79 967 466,00
P0280001	APPUI A LA GESTION DES HABILITATIONS DE SERVICE PUBLIC (AMO)	-	-	-	850 000,00
P0280002	FORMATIONS CONJONCTURELLES	-	-	4 708 296,00	917 466,00
P0280003	FORMATIONS PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2020-2023)	-	-	-	6 000 000,00
P0280004	FORMATIONS PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2024-2027)	-	-	-	46 000 000,00
P0280005	FORMATIONS STRUCTURELLES	-	-	-	22 500 000,00
P0280008	INITIATIVES TERRITORIALES DE FORMATION	-	-	5 000 000,00	3 700 000,00
	110B - Insérer les publics spécifiques	-	-	1 304 420,00	18 308 260,00
P029	ACQUISITION DES COMPETENCES SOCLES ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES	-	-	1 304 420,00	18 308 260,00
P0290001	CENTRE RESSOURCES FORMATION HANDICAP (CRFH)	-	-	400 420,00	400 420,00
P0290002	ACTIONS TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	-	-	490 000,00	490 000,00
P0290003	FORMATION DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE	-	-	-	3 000 000,00
P0290004	FORMATIONS SOCLE DE COMPETENCES (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2020-2024)	-	-	-	500 000,00
P0290005	FORMATIONS SOCLE DE COMPETENCES (HABILITATION DE SERVICE PUBLIC 2025-2027)	-	-	-	13 500 000,00
P0290006	CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME ANALPHABETISME (CRIA)	-	-	414 000,00	417 840,00
	110C - Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation	-	-	92 470 000,00	91 880 400,00
P030	AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION	-	-	3 500 000,00	3 100 000,00
P0300001	AIDES INDIVIDUELLES REGIONALES	-	-	3 500 000,00	3 100 000,00
P031	SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	88 970 000,00	88 780 400,00
P0310001	AIDE A L'HEBERGEMENT ET A LA RESTAURATION DES STAGIAIRES	-	-	-	310 400,00
P0310003	FONDS SOCIAL FORMATION	-	-	1 470 000,00	970 000,00
P0310006	REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	87 500 000,00	87 500 000,00
	110D -Appuyer et piloter les dispositifs régionaux de formation	10 000,00	10 000,00	421 000,00	545 865,00
P032	EVALUATIONS AUDIT ET PROSPECTIVES	-	-	200 000,00	304 865,00
P0320001	AUDITS ET CONTRÔLE QUALITE	-	-	-	184 865,00
P0320003	EVALUATIONS ET ENQUETES	-	-	200 000,00	120 000,00
P033	VISIBILITE ET ATTRACTIVITE DES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION ET D EMPLOI	10 000,00	10 000,00	221 000,00	241 000,00
P0330001	COMMUNICATION ET ANIMATION DES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION ET D EMPLOI	-	-	221 000,00	241 000,00
P0330002	SIGNELETIQUE ORGANISMES ET INSTITUTS DE FORMATION	10 000,00	10 000,00	-	-
	TOTAL	9 099 376,00	1 955 947,00	106 198 316,00	195 066 633,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	2 103 100,00	2 584 000,00	97 916 820,00	208 285 179,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Formation professionnelle continue

Une hausse inédite des entrées en formation est constatée cette année dans notre région (+15%). Cette dynamique positive sera malheureusement entravée en 2026 par la trajectoire financière du Pacte régional d'investissement dans les compétences qui prévoit une diminution de l'aide de l'Etat sur la formation de 15 M€. La Région, compte tenu des contraintes qui pèsent sur son budget, ne sera pas en mesure de compenser.

Plus de 45 000 chercheurs d'emploi ont été formés par la Région en 2024 dont 30 000 sont entrées en formation dans l'année. Alors que la demande de formation augmente et que les difficultés de recrutement des entreprises demeurent dans de nombreux secteurs d'activité, un tel niveau d'intervention ne pourra être maintenu en 2026. En dépit des besoins actuels du territoire et des défis pour demain en termes de compétences et d'emploi, la Région doit se résoudre à réduire l'an prochain la capacité d'accueil de son programme de formation de près de 15% soit d'environ 5 000.

OBJECTIF : QUALIFIER POUR REPONDRE AUX BESOINS DE COMPETENCES DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

P026 - ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS ET INNOVATIONS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Région porte depuis de nombreuses années une attention particulière aux transformations nécessaires et aux innovations dans la filière formation. La dynamique de transformation et d'innovation enclenchée n'est plus amplifiée par le Pacte, un relai de financement est pris par le FSE+, dans le cadre d'un appel à projet spécifique.

Par ailleurs, le **contrat régional de filière « métiers de la formation »**, élaboré avec les principaux acteurs de la formation et désormais les représentants des syndicats de salariés constitue un outil partenarial permettant de construire un plan d'action annuel traduisant concrètement les 3 axes de travail définis pour les quatre années à venir notamment celui visant à rendre la filière attractive et inclusive mais aussi à l'accompagner dans sa réflexion sur de nouveaux modèles économiques alors que les organismes de formation sont confrontés à une baisse générale des financements publics.

P027 - DEVELOPPEMENT DES FILIERES ECONOMIQUES STRATEGIQUES PAR LA FORMATION

La Région poursuivra en 2026 son soutien à **Aérocampus** dont les actions s'inscrivent dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et visent à mieux faire connaître les métiers de la filière et à organiser des formations répondant aux besoins en compétences dans un secteur clé de l'économie régionale, l'aéronautique.

En 2026, le projet **Batteries en Nouvelle-Aquitaine (BATTENA)** sera dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre. Malgré les incertitudes économiques et réglementaires qui tendent à ralentir les projections de développement de la filière, les membres du consortium entendent poursuivre la mise en œuvre des actions prévues pour développer l'attractivité et les formations sur les métiers nouveaux et/ou en transformation, pour accompagner le développement des activités autour de la batterie, de l'extraction des minéraux au recyclage des batteries en passant par leur production et leur maintenance. Dans ce contexte, le cap est maintenu de former 35 000 personnes entre 2024 et 2028.

Le **campus régional Maintenance en Environnement Sensible** porte sur le territoire de la Haute Gironde une démarche collective de développement de l'emploi autour des métiers de la maintenance industrielle dans les secteurs du nucléaire, de la chimie et de la pharmacie. Labellisé « Talents et Territoires en Nouvelle Aquitaine » en octobre 2020, renouvelé en 2024, il repose depuis 2021 sur une gouvernance associative entre la Région, le Rectorat, les branches professionnelles et les acteurs économiques partenaires ainsi que les collectivités locales. Le projet de campus incarné, inscrit au CPER, répond à un double enjeu : disposer d'un lieu de référence central et visible et d'une réponse aux besoins d'hébergement en lien avec le développement du campus à l'échelle régionale, voire nationale.

P028 - FORMATIONS QUALIFIANTES DES CHERCHEURS D'EMPLOI

Parce qu'elle permet de lutter contre le chômage, de répondre aux besoins en compétences et qualifications de l'économie et des territoires mais également de réduire la pauvreté et les inégalités, la formation professionnelle demeure une priorité pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

La diminution des aides de l'Etat sur la formation oblige la Région à réduire la capacité d'accueil de son programme régional de formation et notamment des dispositifs régionaux **Marchés qualifiants** et **Habilitation de service public 1^{er} niveau de qualification**. Les ajustements qui seront opérés tiendront compte des besoins de l'économie et des territoires, des réalisations et des résultats de chacune des formations qui constituent le programme régional de formation.

OBJECTIF : INSERER LES PUBLICS SPECIFIQUES

P029 - ACQUISITION DES COMPETENCES SOCLES ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

Les dispositifs de formation mis en œuvre par la Région continuent d'affirmer leur capacité à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. A ce titre, le soutien régional au **Centre Ressource Formation Handicap (CRFH)** sera maintenu en 2026.

La Région demeura mobilisée contre l'illettrisme en poursuivant le soutien des **actions territoriales qui fédèrent les acteurs de la lutte contre l'illettrisme**. Elle continuera d'appuyer les actions du **Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA)**, vecteur d'accompagnement et de professionnalisation des acteurs qui agissent dans ce domaine.

Dans le cadre du marché 2025/2027 de **formations pour les personnes placées sous-main de justice**, il est prévu **1 000 parcours en 2026** dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de Nouvelle-Aquitaine.

L'Habilitation de service public Socle de compétences 2025-2027 proposera, là où les besoins sont avérés, 4 itinéraires – ECLA (écrire, compter, lire, apprendre), FLE (Français Langue Etrangère), Passerelle (remise à niveau, langues étrangères appliquées à des métiers), Numérique - afin d'accompagner les publics les plus fragiles dans leur parcours d'accès à la formation et à l'emploi.

OBJECTIF : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR FINANCIEREMENT LES PERSONNES EN COURS DE FORMATION

P030 - AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION

En complémentarité et en subsidiarité avec l'offre de formation collective et structurelle et pour répondre aux besoins d'insertion et d'évolution professionnelle des néo-aquitains ayant un projet requérant une certification, la Région maintiendra son dispositif **d'aides individuelles à la formation** en l'adossant désormais au Compte Personnel de Formation (CPF) dans une logique d'abondement à partir de priorités régionales. Elle continuera également de financer l'**accompagnement des parcours de VAE** et l'accès à la **certification CLEA**.

P031 - SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La rémunération que la Région verse aux stagiaires de la formation professionnelle, dès lors que ceux-ci n'ont pas (ou plus) de droits à l'assurance chômage, est un levier essentiel en matière de sécurisation du parcours. Il permet de rendre attractive les formations et de limiter les abandons en formation.

En lien avec la hausse des entrées en formation, les dépenses liées à la rémunération des stagiaires ont bondi de 18% en 2025. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, la Région, considérant ces dépenses comme essentielles, a dû consentir un effort budgétaire de 15 M€, traduit dans les 2 décisions modificatives du budget de juin et d'octobre 2025. Au-delà de l'augmentation du nombre de stagiaires, cette forte hausse des dépenses est à mettre en lien également avec les réformes récentes de l'assurance chômage qui amputent les droits des assurés et conduisent de fait la Région à accueillir en formation davantage de demandeurs d'emploi non indemnisés. En 2026, les dépenses de rémunération sont ajustées en regard de l'offre de formation en diminution du fait du désengagement de l'Etat sur le Pacte.

La sécurisation des parcours sera également garantie par la mobilisation du **Fonds social formation**, dont l'objectif est d'éviter les ruptures de formation par la prise en charge de dépenses non prévues de transport et d'hébergement.

OBJECTIF : APPUYER ET PILOTER LES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION

P032 - EVALUATIONS AUDIT ET PROSPECTIVES

La place centrale des usagers et des bénéficiaires, plus de 90 000 personnes formées et/ou accompagnées en 2025, tout comme les moyens financiers mobilisés, exigent une interrogation permanente des interventions de la Région sur la formation et l'emploi au regard d'objectifs d'accessibilité, de satisfaction, de qualification et d'insertion dans l'emploi. Sur la base des priorités régionales fixées pour la période 2024-2027, il s'agira en 2026, d'une part de poursuivre le cycle d'**évaluation des dispositifs régionaux de formation et d'emploi** en notant l'internalisation totale d'études, d'enquêtes, de suivi de cohortes et d'observatoires, et d'autre part de lancer un nouveau programme 2027-2028.

En tant qu'autorité de gestion de fonds européens, la Région se doit d'organiser une séparation fonctionnelle entre les services bénéficiaires, chargés de la mise en œuvre et du suivi des opérations cofinancées et le service instructeur (Direction du Fonds Social Européen), chargé de l'instruction et de la gestion des crédits FSE+. Cette obligation se traduit par des **activités de gestion et de contrôle des opérations cofinancées par des crédits FSE+ sur les dispositifs en maîtrise d'ouvrage Région** (marchés de formations qualifiantes, formation des détenus, Amorce de parcours...) dont une partie est externalisée au travers d'un accord cadre portant sur la réalisation de bilans d'exécution.

La Région conduit chaque année des **dialogues de gestion avec les instituts de formations sanitaires et sociales** afin notamment de déterminer les montants des subventions définitives. Cette démarche, qui nécessite des compétences spécifiques, en contrôle de gestion notamment, bénéficie chaque année d'un appui externe indispensable. L'année 2026 sera la dernière année au regard de la réflexion engagée pour l'internalisation de cette mission.

P033 - VISIBILITE ET ATTRACTIVITE DES DISPOSITIFS REGIONAUX DE FORMATION ET D'EMPLOI

En 2026, La Région poursuivra ses démarches en faveur d'une meilleure visibilité et lisibilité des formations et des services régionaux associés. A travers l'organisation d'évènements, de manifestations autour de la formation, comme **le Mois de la formation, les communications Ma formation Mon emploi ou bien les Places de l'emploi et de la formation** coorganisées avec France travail afin de rapprocher davantage les chercheurs d'emploi et les entreprises des formations proposées. A noter également une démarche à destination des bénéficiaires et des partenaires afin de promouvoir l'action régionale (guides apprenants et des formations financées par la Région).

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.11 - Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	111A - Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois	-	-	3 830 400,00	3 784 240,00
P034	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EN ENTREPRISE	-	-	3 830 400,00	3 784 240,00
P0340001	FORMATION DES SALARIES	-	-	3 600 000,00	3 550 000,00
P0340002	SOUTIEN A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	-	-	230 400,00	234 240,00
	111C - Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois	-	-	12 168 997,00	17 496 161,00
P035	ACCES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI	-	-	1 152 000,00	6 075 800,00
P0350001	AMORCES DE PARCOURS	-	-	-	5 000 000,00
P0350002	ECOLES DE LA DEUXIEME CHANCE	-	-	1 152 000,00	1 060 800,00
P0350003	MOBILISATION VERS LA FORMATION	-	-	-	15 000,00
P036	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET AIDE AU RECRUTEMENT	-	-	785 000,00	1 014 663,00
P0360001	FORMER POUR RECRUTER	-	-	650 000,00	605 000,00
P0360002	INITIATIVES TERRITORIALES POUR L EMPLOI	-	-	-	312 163,00
P0360003	SOUTIEN AUX GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L INSERTION ET LA QUALIFICATION	-	-	60 000,00	60 000,00
P0360004	TALENTS D'ICI	-	-	75 000,00	37 500,00
P037	SOUTIEN A L ACCUEIL A L INFORMATION ET A L ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	-	-	10 231 997,00	10 405 698,00
P0370001	CENTRE INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	-	-	69 840,00	69 840,00
P0370002	INFORMATION-CONSEIL SUR LA VAE	-	-	-	600 000,00
P0370003	ESPACES REGIONAUX D INFORMATION DE PROXIMITE	-	-	1 350 000,00	1 330 645,00
P0370004	MISSIONS LOCALES	-	-	7 818 317,00	7 166 790,00
P0370005	PLANS LOCAUX POUR L INSERTION ET L EMPLOI - PLIE	-	-	483 840,00	443 520,00
P0370006	PARTENARIAT AVEC FRANCE TRAVAIL	-	-	510 000,00	794 903,00
	TOTAL	-	-	15 999 397,00	21 280 401,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	-	-	20 231 920,00	25 984 500,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIF : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS STRATEGIES DE FORMATION ET SECURISER LES EMPLOIS

P034 - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EN ENTREPRISE

La Région propose depuis de nombreuses années une action volontariste en faveur de la **formation des salariés** articulée avec les aides aux entreprises au titre du développement économique. Près de 10 000 salariés issus de 2 000 entreprises environ sont concernés chaque année. En 2026, dans le cadre d'un règlement d'intervention actualisé seront priorisés les accompagnements individuels aux TPE-PME industrielles et les accompagnements collectifs ciblés sur des filières stratégiques.

Attentive aux enjeux de transformation des compétences et d'organisation des entreprises du fait des transitions à l'œuvre ainsi qu'aux enjeux de qualité de vie au travail, la Région poursuit son soutien aux activités de l'**Agence Nationale des Conditions de Travail (ANACT) en Nouvelle-Aquitaine**. Les missions de l'agence sont particulièrement mobilisées dans le cadre de l'animation des Contrats Régionaux de Filière autour des enjeux d'emplois et de compétences.

OBJECTIF : COORDONNER ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS

P035 - ACCES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI

La mise en œuvre du dispositif régional de formation « **Amorces de parcours** », renouvelé au 1^{er} janvier 2024, se poursuivra en 2026 avec la perspective de 2 550 nouvelles entrées en formation. Seront prioritairement visés les publics les plus éloignés de l'emploi avec pour objectif de favoriser la remobilisation et l'orientation professionnelle des personnes. Là encore, la dégressivité du Pacte et de l'aide financière de l'Etat en 2026 conduit à réduire de près de 15% la capacité d'accueil sur ce dispositif alors même qu'il est très sollicité cette année et que les résultats sont là en termes de sorties positives sur la formation et l'emploi.

P036 - DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET AIDE AU RECRUTEMENT

En prolongement de l'Appel à projets conduit depuis 2019, il s'agit d'entretenir une capacité à accompagner le déploiement des **Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST)** dans des entreprises qui peinent à recruter et qui, en formant en leur sein, peuvent contribuer activement à satisfaire à leurs besoins de compétences. Cette modalité s'inscrira en 2026 dans un cadre d'intervention plus large visant à accompagner les entreprises à « former pour recruter ».

La Région poursuivra son soutien aux **Groupements d'Employeurs pour la Qualification et l'Emploi (GEIQ)**, de manière plus ciblée en 2026, en vue de

favoriser le recrutement et l'intégration dans l'emploi, sous forme de contrat en alternance, de personnes qui sortent d'une formation financée par la Région.

Dans le contexte de dégradation de la situation de l'emploi, la Région s'attachera en 2026 à favoriser les conditions de la réussite des apprenants dont elle finance la formation, en développant l'implication des entreprises afin d'accroître le nombre et la qualité des stages, puis la transition de la formation à l'emploi. La Plateforme numérique régionale **Talents d'Ici** évoluera dans le cadre d'un nouveau marché pour accompagner ces développements.

P037 - SOUTIEN A L'ACCUEIL A L'INFORMATION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

Afin d'accompagner les personnes privées d'emploi vers les formations mise en œuvre par la Région, celle-ci s'appuie sur le professionnalisme des réseaux d'accueil, d'information et d'accompagnement qui maillent le territoire. A ce titre elle visera, en 2026, à mobiliser et à coordonner ses partenaires sur l'accès à la formation des publics qui en ont le plus besoin, sur l'accompagnement à la réussite des parcours de formation et sur l'insertion durable dans l'emploi en sortie de formation.

A cet effet, elle renouvellera son partenariat avec **France Travail**, fondé sur la complémentarité, en visant à optimiser les ressources respectives pour la formation des chercheurs d'emploi et leur insertion professionnelle, par l'emploi salarié ou la création-reprise d'entreprise. En allant ensemble vers les territoires et les habitants éloignés des grands centres urbains ou résidant dans les quartiers politique de la ville, la Région et France Travail programmeront à nouveau 18 Places de l'Emploi et de la Formation dans les territoires. De même, l'action Dynamique Formation, qui a démontré sa pertinence pour assurer l'effectivité des formations dans les territoires peu denses, sera poursuivie.

Par ailleurs, la Région renouvellera en 2026 l'accord-cadre de partenariat pluriannuel noué avec le réseau des 43 **Missions Locales** et leur Association Régionale (ARML), qui accueillent et accompagnent de manière globale les jeunes Néo-Aquitains. Les Missions Locales en Nouvelle-Aquitaine accompagnent chaque année entre 90 000 et 100 000 jeunes, âgés de 16 à 25 ans entrant sur le marché du travail, dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle, et auprès desquels elles relaient les politiques régionales qui les concernent (accès à la formation, prévention santé, mobilité...etc.).

Elle poursuivra également son partenariat avec le réseau des 23 **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**, renouvelé en 2024, pour conforter l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus fragiles vers la formation, et la réussite de leur parcours.

En 2026, le partenariat avec **Centres d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles de Nouvelle-Aquitaine (CIDFF)** évoluera selon une approche élargie sur les contributions du réseau régional des CIDFF aux politiques régionales qui visent à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, en général, et dans le champ de la formation et de l'emploi, en particulier.

La Région assurera en 2026 la continuité des **services d'information et de conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**. En 2024, près de 4 000 Néo-Aquitains ont sollicité information et conseil sur la VAE auprès de ces services.

Le label **Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP)** a été attribué depuis 2024 et jusqu'en 2026, à 42 structures. Il s'agit de finaliser en 2026 le maillage du territoire régional et de maintenir le soutien à leurs activités, qui ont permis, en 2024, l'accueil de plus de 100 000 Néo-Aquitains en recherche d'informations utiles pour la concrétisation et la réussite de leur projets professionnels.

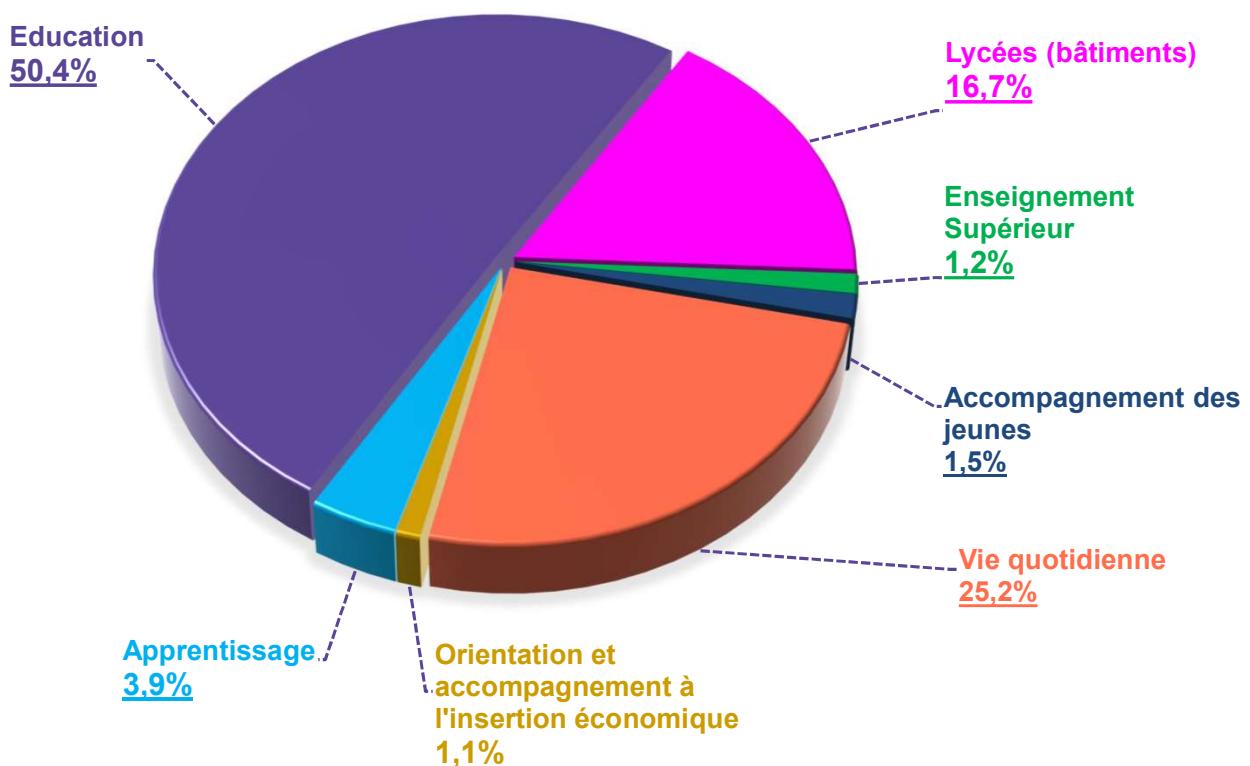


JEUNESSE

Pilier 2. Jeunesse en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	-	0,67	7,71	9,19	9,86
2.02 - Apprentissage	25,30	28,24	8,98	7,19	35,43
2.03 - Education	25,04	37,18	150,19	417,64	454,82
2.04 - Lycées (bâtiments)	120,40	148,69	1,70	2,08	150,77
2.05 - Enseignement Supérieur	5,17	8,95	2,57	1,95	10,90
2.06 - Accompagnement des jeunes	-	0,10	13,48	13,38	13,48
2.07 - Vie quotidienne	1,50	2,52	113,40	224,38	226,90
TOTAL	177,41	226,34	298,03	675,81	902,15
BUDGET PRIMITIF 2025	240,83	228,02	401,03	660,50	888,52

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 2. Jeunesse

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	201A - Promouvoir les métiers et les formations	-	674 640	7 707 934	9 185 174
	SOUS-TOTAL	-	674 640	7 707 934	9 185 174
2.02 - Apprentissage	202B - Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle	-	-	8 982 576	7 193 030
	202D - Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité	25 300 000	28 235 000	-	-
	SOUS-TOTAL	25 300 000	28 235 000	8 982 576	7 193 030
2.03 - Education	203A - Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement	12 506 000	22 892 294	139 696 089	402 981 607
	203B - Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement	5 335 000	5 624 447	4 742 000	6 509 048
	203C - Favoriser la réussite scolaire	-	-	378 500	572 020
	203D - Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès	-	-	4 060 000	4 402 723
	203E - Inventer le lycée numérique de demain	7 195 000	8 659 438	1 318 000	3 173 591
	SOUS-TOTAL	25 036 000	37 176 179	150 194 589	417 638 989
2.04 - Lycées (bâtiments)	204A - Mailer le territoire en cohérence avec la carte des formations	3 000 000	1 800 000	-	-
	204B - Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)	117 400 000	146 889 537	1 700 000	2 082 000
	SOUS-TOTAL	120 400 000	148 689 537	1 700 000	2 082 000
2.05 - Enseignement Supérieur	205A - Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures	5 170 000	8 950 537	2 570 000	1 949 651
	SOUS-TOTAL	5 170 000	8 950 537	2 570 000	1 949 651
2.06 - Accompagnement des jeunes	206A - Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles	-	-	413 852	396 539
	206B - Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes	-	100 000	6 152 150	6 217 814
	206D - Favoriser la mobilité internationale	-	-	6 913 950	6 766 300
	SOUS-TOTAL	-	100 000	13 479 952	13 380 653
2.07 - Vie quotidienne	207A - Répondre aux besoins de logement des jeunes	1 500 000	2 519 000	160 000	271 800
	207B - Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire	-	-	113 236 483	224 104 458
	SOUS-TOTAL	1 500 000	2 519 000	113 396 483	224 376 258
	TOTAL GENERAL	177 406 000	226 344 893	298 031 534	675 805 755
	BUDGET PRIMITIF 2025	240 832 250	228 021 407	401 026 763	660 495 756

Pilier 2. Jeunesse

2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
201A - Promouvoir les métiers et les formations		-	674 640,00	7 707 934,00	9 185 174,00
P038	CAMPUS DES MÉTIERS	-	663 270,00	850 000,00	750 000,00
P0380001	SOUTIEN CAMPUS LABELLISÉS CMQ	-	-	50 000,00	50 000,00
P0380002	SOUTIEN CAMPUS LABELLISÉS TTNA	-	663 270,00	800 000,00	700 000,00
P039	INFORMATION DES PUBLICS SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS, APPUI AUX ACTEURS	-	-	4 408 934,00	4 041 523,00
P0390001	CAP MÉTIERS NOUVELLE AQUITAINE	-	-	4 408 934,00	4 041 523,00
P040	MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS POUR L'ORIENTATION	-	-	814 000,00	3 049 851,00
P0400001	AIDES AUX DEPLACEMENTS PUBLICS SCOLAIRES	-	-	100 000,00	100 000,00
P0400002	AIDES EN FAVEUR DE MANIFESTATIONS RÉGIONALES	-	-	364 000,00	364 000,00
P0400003	ESPACE RÉGIONAL INFORMATION ORIENTATION ERIONA	-	-	160 000,00	155 000,00
P0400004	OLYMPIADES DES MÉTIERS	-	-	190 000,00	2 430 851,00
P041	MOYENS DE PROMOTION POUR L'ORIENTATION	-	11 370,00	140 000,00	148 800,00
P0410002	AMBASSADEURS MÉTIERS	-	-	50 000,00	50 000,00
P0410003	ÉQUIPEMENTS DIVERS - ORIENTATION	-	-	70 000,00	70 000,00
P0410004	GUIDES ET DOCUMENTATION POUR L'ORIENTATION	-	11 370,00	-	8 800,00
P0410005	LES OUTILS LAB-O	-	-	20 000,00	20 000,00
P042	PARTENARIATS ET TERRITOIRES POUR L'ORIENTATION	-	-	1 495 000,00	1 195 000,00
P0420001	ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES	-	-	60 000,00	60 000,00
P0420003	CONFÉRENCES TERRITORIALES DES MÉTIERS ET ORIENTATION CTMO	-	-	5 000,00	5 000,00
P0420004	INFORMATION SUR L'OFFRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (OFTLV)	-	-	280 000,00	280 000,00
P0420005	PARTENARIATS ET INNOVATIONS POUR L'ORIENTATION	-	-	150 000,00	150 000,00
P0420006	RESEAU TIERS DE CONFIANCE	-	-	1 000 000,00	700 000,00
TOTAL		-	674 640,00	7 707 934,00	9 185 174,00
BUDGET PRIMITIF 2025		395 000,00	395 000,00	9 287 440,00	7 620 300,00

JEUNESSE

Orientation et accompagnement à l'insertion par l'économique

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES METIERS ET LES FORMATIONS

La Région poursuit la mise en œuvre d'actions en faveur de la diffusion d'une « culture métiers » auprès des jeunes et de ceux qui les accompagnent : parents, enseignants et acteurs de l'orientation.

Proposer l'accès à la découverte, puis à la connaissance des métiers, nécessite un travail très en amont des périodes de choix (collèges, lycées et première insertion professionnelle). Cela impose de modifier l'approche éditoriale des métiers, de l'emploi et des parcours de formation en simplifiant et en territorialisant leur présentation. C'est l'objectif de l'action concertée de la Région et de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine en 2026.

La Région contribue à la construction d'une offre de formation adaptée à la réalité des métiers, des activités économiques du territoire, et des attentes des publics en formation.

Le déploiement du réseau des **12 Campus régionaux des métiers labélisés « Talents et Territoires – Nouvelle-Aquitaine »** constitue la pierre angulaire de cette contribution à l'adaptation rapide de l'offre et des outils d'orientation.

L'action conjointe avec les autorités académiques pour les publics scolaires est renforcée par la charte Etat/Région du Plan Avenir, dédiée à l'information métiers dans les collèges. Ce cadre dynamise l'accès aux salons et forums organisés sur les territoires, aux grands événements « métiers » tels que les Olympiades des Métiers (WorldSkills), mais renforce aussi l'utilisation des dispositifs régionaux s'inscrivant dans le cadre des objectifs du Fonds Social Européen (cofinancement dans le cadre de l'objectif 4.5).

Dans ce contexte, la coordination par la Région de l'action des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) est essentielle afin de permettre à tous les jeunes du territoire de se projeter dans leur avenir professionnel.

P038 - CAMPUS DES METIERS

La poursuite de la trajectoire de déploiement du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA) créé en 2024 se poursuivra en 2026 avec la montée en puissance des **12 Campus** déjà constitués autour des lycées régionaux et des filières prioritaires suivantes :

Campus TTNA	Filières prioritaires régionales
Aérocampus	Aéronautique, spatial, défense
Campus Cuir Textile Mode Luxe	Cuir, luxe, textile et métiers d'art
Campus Maintenance en Environnement Sensible	Chimie, matériaux
	Énergie, batteries et hydrogène
Ferrocampus	Mobilités terrestres : Industrie ferroviaire
Campus du Patrimoine bâti, de la restauration à l'éco-construction	Construction durable
Campus Forêt Bois Papier	Forêt, bois, papier
Campus du Numérique Educatif	Numérique
Campus de l'Alimentation	Agriculture, agroalimentaire et pêche
Campus des Métiers de la Vigne et du Vin	
Campus Soin, Santé et Autonomie	Santé
	Silver économie
Campus des Métiers de la mer	Agriculture, agroalimentaire et pêche
Campus des métiers techniques du cinéma	Economie créative

Le pilotage de ce réseau de Campus est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DIRM).

La structuration de l'action de ces campus s'accélérera en 2026 avec la mise en place de Contrats d'Objectifs et de Moyens élaborés entre la Région et les associations de gouvernance.

P039 - INFORMATION DES PUBLICS SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, APPUI AUX ACTEURS

Dans le cadre du CPER, l'Etat et la Région soutiennent conjointement les missions de CARIF-OREF (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur les Formations – Observatoire régional de l'emploi et de la formation) confiées à **Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine**. Ces missions consistent à collecter et diffuser l'information sur les offres de formation à destination du grand public ainsi qu'à appuyer et professionnaliser les acteurs de l'orientation et de la formation. En prolongement de ces missions, Cap Métiers, qui fédère en son conseil d'administration les acteurs socio-économiques régionaux, élabore et déploie de nombreuses ressources d'information et de démonstration sur les métiers. Une nouvelle CPOM sera élaborée début 2026, pour la période 2026-2028, dans le cadre des relations nouées entre la Région et ses agences. Elle s'attachera à dégager les priorités d'actions communes ainsi que les complémentarités.

P040 - MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS POUR L'ORIENTATION

Pour faire vivre l'information métier et toucher directement le public des jeunes, la Région sera présente sur le champ événementiel.

La participation de plus de **50 000 jeunes Néo-Aquitain·es aux Olympiades des Métiers**-WorldSkills est centrale dans le dispositif régional de présentation des métiers. Les épreuves de présélections (50 entre janvier/mai) et les finales régionales de la 49^{ème} édition (octobre) seront des temps forts au cœur de l'orientation des jeunes collégien·nes, lycéen·nes et apprenti·es. En septembre 2026, auront lieu les épreuves internationales de l'édition précédente où les compétiteurs issus de la Nouvelle-Aquitaine seront valorisés auprès des jeunes (la Région Nouvelle-Aquitaine a été la 1^{ère} Région aux épreuves nationales d'octobre 2025 avec 13 médailles d'or sur les 40 médaillés).

La collectivité soutiendra l'organisation de salons et forums dédiés aux métiers. Outre le soutien qu'elle accorde chaque année à une trentaine d'événements, la Région contribue directement à l'orientation choisie des jeunes, en déployant, via l'ERIONA (**Espace Régional Information Orientation**), des séquences d'information, de démonstrations et de découverte immersive des métiers (casques VR). Ces manifestations touchent chaque année environ 150 000 personnes.

La coordination du SPRO qui s'appuie notamment sur le salon SoPro dédié aux professionnels de l'orientation, sera renforcée au niveau territorial par la recherche d'un nouveau format de cet événement dans le cadre d'une conférence régionale assurée en multisites.

P041 - MOYENS DE PROMOTION POUR L'ORIENTATION

L'expérimentation de l'information métiers à destination des collégiens est reconduite. Depuis 2021, celle-ci a permis de définir les pratiques à privilégier pour ce public hétérogène (besoin d'interventions ludiques pour les classes de 5^{ème}, immersives pour les 4èmes et expérientielles pour les 3èmes).

La Région poursuivra l'animation de son réseau de **1 540 Ambassadeurs Métiers** qui témoignent de leurs métiers et de leurs passions auprès des jeunes. Le réseau a permis d'effectuer des interventions auprès de plus de 12 000 jeunes et 1 500 salariés ou demandeurs d'emploi. Ce dispositif connaîtra une évolution de ces formats de rencontres sous la forme de Webinaires. Cette nouveauté, généralisée en 2026 doit permettre de doubler le nombre de bénéficiaires tout en diminuant la contribution régionale.

Plus globalement, la Région poursuivra le déploiement d'un programme régional d'activités pour l'information métiers : guides des métiers et des formations d'un nouveau type adapté aux publics les plus éloignés, campagnes sur les réseaux sociaux, développement de supports adaptés à l'ENT (lycées connectés) et à la plateforme Avenir-s.

P042 - PARTENARIATS ET TERRITOIRES POUR L'ORIENTATION

Le partenariat avec **Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine** autour des enjeux « orientation » vers les publics scolaires sera reconduit en 2026 dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec cette structure.

De même, l'action des 11 intervenants labélisés « Tiers de Confiance » se poursuivra en 2026 pour garantir la qualité de l'offre d'information et d'accompagnement à l'orientation sur le territoire régional. Ce réseau qui a touché 29 705 jeunes (dont 18 170 collégiens) depuis septembre 2024, agit au sein des établissements et met à disposition des équipes éducatives une offre de services à la fois fiable et mobilisable sur l'ensemble du territoire.

Pilier 2. Jeunesse

2.02 - Apprentissage

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
202B - Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle			-	8 982 576,00	7 193 030,00
P043	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PAR L APPRENTISSAGE	-	-	8 982 576,00	7 193 030,00
P043001	CARTE CONTRACTUELLE DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE (AAP)	-	-	8 982 576,00	7 193 030,00
202D - Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité			25 300 000,00	28 235 000,00	-
P044	SOUTIEN A L EQUIPEMENT ET A L INVESTISSEMENT DANS LES CFA	25 300 000,00	28 235 000,00	-	-
P044001	SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS	5 500 000,00	5 000 000,00	-	-
P044002	TRAVAUX HORS PPI	1 000 000,00	1 235 000,00	-	-
P044003	TRAVAUX INSCRITS A LA PPI POUR CFA - HORS MO REGION	15 000 000,00	13 500 000,00	-	-
P044004	TRAVAUX INSCRITS A LA PPI POUR CFA - MO REGION	3 800 000,00	8 500 000,00	-	-
TOTAL		25 300 000,00	28 235 000,00	8 982 576,00	7 193 030,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>		25 704 250,00	27 516 000,00	8 982 576,00	8 978 221,00

JEUNESSE

Apprentissage

OBJECTIF : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE CONDUISANT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

P043 - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PAR L'APPRENTISSAGE

La Région Nouvelle-Aquitaine continue d'agir de façon volontariste depuis la réforme de 2018. La Région intervient grâce au Fonds de soutien au fonctionnement alloué par l'Etat aux Régions via France Compétences.

La feuille de route régionale en faveur du développement de l'apprentissage sera renouvelée pour 2026 sous réserve de la confirmation du soutien dans le cadre de la Loi de Finances. Le cas échéant, elle soutiendra des actions proposées par des OFA qui concourront à améliorer la qualité du parcours de formation des apprenti-e-s et notamment la qualité de l'alternance entre la formation en centre et en entreprise.

OBJECTIF : PROPOSER UN OUTIL DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL DE QUALITE

P044 - SOUTIEN A L'EQUIPEMENT ET A L'INVESTISSEMENT DANS LES CFA

La nouvelle feuille de route régionale pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine intègre un règlement d'intervention rénové visant à rendre attractives les formations par apprentissage et à moderniser l'appareil de formation. Sous réserve de la confirmation du Fonds de soutien à l'investissement dans le cadre de la Loi de Finances, il s'agira de soutenir :

- L'équipement des plateaux techniques et des espaces pédagogiques,
- Des projets structurants de construction, de rénovation et réhabilitation dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Pilier 2. Jeunesse

2.03 - Education

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
203A - Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement		12 506 000,00	22 892 294,00	139 696 089,00	402 981 607,00
H003	RH : EMPLOIS PERMANENTS - LYCEES	-	-	-	266 297 898,00
H003001	TITULAIRES - LYCEES	-	-	-	232 880 235,00
H003002	CONTRACTUELS PERMANENTS - LYCEES	-	-	-	71 733,00
H003007	SUPPLEANTS - LYCEES	-	-	-	16 515 787,00
H003008	REEMPLACANTS SUR POSTES VACANTS - LYCEES	-	-	-	16 830 143,00
H013	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - LYCEES	-	-	-	1 225 000,00
H013003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - LYCEES	-	-	-	760 000,00
H013008	APPRENTIS - LYCEES	-	-	-	465 000,00
H023	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - LYCEES	-	-	-	1 297 624,00
H023009	MISES A DISPOSITION ENTRANTS - LYCEES	-	-	-	1 000 000,00
H023010	ALLOCATION RETOUR EMPLOI - LYCEES	-	-	-	297 624,00
H103	RH : ACTION SOCIALE - LYCEES	113 000,00	113 000,00	6 136 886,00	3 304 686,00
H103001	PRETS ET SECOURS - LYCEES	113 000,00	113 000,00	164 000,00	164 000,00
H103002	TITRES RESTAURANT - LYCEES	-	-	2 200 000,00	486 944,00
H103003	CHEQUES VACANCES - LYCEES	-	-	675 788,00	675 788,00
H103004	BONS EVENEMENTIELS - LYCEES	-	-	1 648 000,00	412 000,00
H103005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - LYCEES	-	-	186 500,00	186 500,00
H103006	CAPITAL DECES - LYCEES	-	-	264 000,00	264 000,00
H103007	AMICALE - LYCEES	-	-	956 598,00	956 598,00
H103008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - LYCEES	-	-	42 000,00	158 856,00
H113	RH : HANDICAP - LYCEES	221 000,00	221 000,00	74 900,00	77 900,00
H113001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - LYCEES	221 000,00	221 000,00	36 900,00	36 900,00
H113002	AIDES A LA PERSONNE - LYCEES	-	-	35 000,00	38 000,00
H113003	PRESTATIONS HANDICAP - LYCEES	-	-	3 000,00	3 000,00
H123	RH : PREVENTION - LYCEES	22 000,00	22 000,00	25 500,00	25 500,00
H123001	ACHATS DE MATERIELS - PREVENTION - LYCEES	22 000,00	22 000,00	5 000,00	5 000,00
H123002	EXPERTISES ET ABOUNNEMENTS - LYCEES	-	-	18 000,00	18 000,00
H123004	AUTRES DEPENSES - PREVENTION - LYCEES	-	-	2 500,00	2 500,00
H133	RH : SANTE - LYCEES	-	-	327 000,00	327 000,00
H133002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - LYCEES	-	-	157 000,00	157 000,00
H133003	CONVENTIONS MEDECINS CDG - LYCEES	-	-	170 000,00	170 000,00
H143	RH : FORMATION - LYCEES	-	-	896 150,00	553 332,00
H143001	FORMATION AGENTS - LYCEES	-	-	737 150,00	394 332,00
H143002	FORMATION APPRENTIS - LYCEES	-	-	159 000,00	159 000,00
H153	RH : RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	22 500,00	72 500,00
H153002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - LYCEES	-	-	22 500,00	22 500,00
H153003	AUTRES DEPENSES - RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	-	50 000,00
P045	ACTIONS TERRITORIALES POUR LES LYCEES PUBLICS	150 000,00	150 000,00	943 400,00	1 586 082,00
P045001	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES LYCEES	-	-	63 000,00	126 243,00
P045002	COLLECTE DES DECHETS RADIOACTIFS DANS LES LYCEES	-	-	-	150 000,00
P045003	EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPES MUTUALISEES ESPACES VERTS ET LINGERIE	150 000,00	150 000,00	100 400,00	260 465,00
P045004	VETEMENTS DE TRAVAIL, CHAUSSURES ET EPI DES AGENTS REGIONAUX	-	-	780 000,00	1 049 374,00
P046	FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS	10 000 000,00	14 125 000,00	91 169 753,00	87 905 261,00
P046001	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	-	1 290 000,00	2 222 408,00
P046002	CHARGES SUPPLEMENTAIRES DE VIABILISATION	-	-	800 000,00	1 165 000,00
P046003	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES	-	-	86 749 753,00	81 749 753,00
P046004	EQUIPEMENTS DES LYCEES	10 000 000,00	14 125 000,00	-	-
P046005	TRANSPORTS EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	1 930 000,00	2 358 000,00
P046006	FONDS URGENCE LYCEES	-	-	400 000,00	410 100,00
P047	PARTICIPATION AUX LYCEES PRIVES	2 000 000,00	8 261 294,00	40 100 000,00	40 308 824,00
P047001	LYCEES PRIVES	-	1 493 245,00	40 100 000,00	40 100 000,00
P047002	MAISONS FAMILIALES ET RURALES ET LYCEES AGRICOLES PRIVES	2 000 000,00	3 615 539,00	-	-
P047003	SUBVENTIONS ANNUITES D'EMPRUNT	-	3 152 510,00	-	208 824,00
203B - Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement		5 335 000,00	5 624 447,00	4 742 000,00	6 509 048,00
P061	QUALITE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN LYCEES	5 335 000,00	5 624 447,00	4 742 000,00	6 509 048,00
P061001	ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DES CUISINES COLLECTIVES	4 735 000,00	4 965 700,00	100 000,00	426 190,00
P061002	TARIFICATION, FRAIS D'ACCUEIL ET MUTUALISATION	600 000,00	658 747,00	4 642 000,00	6 082 858,00
203C - Favoriser la réussite scolaire		-	-	378 500,00	572 020,00
P062	RÉUSSITE SCOLAIRE	-	-	313 500,00	502 020,00
P062001	LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	-	-	251 000,00	379 940,00
P062002	SOUTIEN AUX ACTIONS ET PROJETS ÉDUCATIFS	-	-	62 500,00	122 080,00
P265	ETUDES ET RELATIONS USAGERS	-	-	65 000,00	70 000,00
P265001	ETUDES ET OUTILS PROSPECTIFS	-	-	65 000,00	70 000,00

203D - Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès					4 060 000,00	4 402 723,00
P063	AIDES DE RENTRÉE AUX LYCÉENS		-	-	4 060 000,00	4 402 723,00
P063O003	ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS DE RENTRÉE		-	-	3 310 000,00	3 575 723,00
P063O004	MANUELS SCOLAIRES PAPIER		-	-	750 000,00	827 000,00
203E - Inventer le lycée numérique de demain					7 195 000,00	8 659 438,00
P064	LYCÉE NUMÉRIQUE		7 195 000,00	8 659 438,00	1 318 000,00	3 173 591,00
P064O001	ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES MUTUALISÉES D'ASSISTANCE NUMÉRIQUE		45 000,00	47 333,00	30 000,00	35 000,00
P064O002	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES LYCÉES		6 250 000,00	7 150 000,00	-	75 000,00
P064O003	ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL		-	372 604,00	-	1 497 247,00
P064O004	RESSOURCES ET MANUELS NUMÉRIQUES		900 000,00	1 089 501,00	1 288 000,00	1 566 344,00
		TOTAL	25 036 000,00	37 176 179,00	150 194 589,00	417 638 989,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>					39 073 000,00	39 836 000,00
					155 678 208,00	402 771 658,00

OBJECTIF : OFFRIR AUX ETABLISSEMENTS LES CONDITIONS DE LEUR BON FONCTIONNEMENT

H003 - RH : EMPLOIS PERMANENTS - LYCEES

H013 - RH : EMPLOIS NON PERMANENTS – LYCEES

H023 - RH : EMPLOIS SPECIFIQUES – LYCEES

H103 - RH ACTION SOCIALES - LYCEES

H113 - RH : HANDICAP – LYCEES

H123 - RH : PREVENTION – LYCEES

H133 - RH : SANTE – LYCEES

H143 - RH : FORMATION – LYCEES

H153 - RH : RECRUTEMENT – LYCEES

La Région veille à doter les établissements des moyens humains nécessaires pour assurer leur fonctionnement.

En ce qui concerne les moyens permanents, l'outil de dotation en personnels pour les lycées et les dialogues associés avec les directions et encadrants permet d'ajuster les moyens humains en tenant compte des spécificités des établissements.

Concernant les moyens de remplacement, la Région s'attache à répondre aux enjeux de continuité du service public.

Pour déployer ces moyens de remplacement, la Région intervient par la mise à disposition d'agents contractuels ou par la mobilisation de titulaires remplaçants dont les effectifs ont été renforcés entre 2023 et 2024 par 18 postes supplémentaires compensés à due proportion par une réduction de l'enveloppe budgétaire de remplacement.

Ces agents titulaires remplaçants sont déployés sur l'ensemble du territoire régional et positionnés en priorité sur les remplacements courts.

Par ailleurs, la Région mobilise des agents contractuels sur les postes vacants dans l'attente du recrutement d'agents titulaires.

Cette politique, qui marque l'attention portée aux conditions de travail des agents des lycées, représente un engagement à hauteur de 16 515 787 € en 2026.

En matière de lutte contre la pénibilité des tâches et de prévention de l'usure professionnelle, des actions de prévention des troubles musculosquelettiques sont poursuivies à travers des séances d'échauffement et des actions de formation dédiées aux agents des lycées (formations en matière de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels, formations management pour les encadrants...).

P045 - ACTIONS TERRITORIALES POUR LES LYCÉES PUBLICS

Les lycées publics constituant une étape déterminante dans la construction des parcours de réussite et d'insertion professionnelle des jeunes, ils continueront en 2026 à concentrer l'action de la collectivité régionale avec 3 objectifs majeurs :

- Donner aux lycées publics les moyens nécessaires à l'exercice de leur mission auprès des jeunes ;
- Accompagner les établissements dans le déploiement d'une offre pédagogique d'excellence, sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Offrir à ces derniers un environnement éducatif propice à l'acquisition des savoirs comme à l'épanouissement personnel.

Dans ce cadre, une réflexion sera engagée en 2026, en lien étroit avec les établissements, pour faire évoluer les conditions de déploiement de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Pour que les lycées régionaux continuent de remplir leur rôle « d'universités de proximité », en dispensant des enseignements de qualité fondés sur la maîtrise des innovations technologiques et l'adaptation aux référentiels de formation, et intégrant l'évolution des approches pédagogiques, la Région accompagnera la modernisation et le renouvellement des équipements à vocation d'enseignement. Son action s'inscrira notamment dans le cadre d'une vision pluriannuelle, portée par un schéma directeur des formations professionnelles 2027-2030 en cours de discussion avec les autorités académiques.

Une autre réflexion sera menée en 2026, portant sur les manuels scolaires et les ressources pédagogiques numériques. Fondée sur le colloque du 10 décembre 2025, associant jeunes, parents et acteurs éducatifs, elle permettra à la Région d'avancer vers une stratégie globale du numérique éducatif, dans le cadre d'un dialogue renforcé avec la Région Académique.

Pour lever les contraintes financières pesant sur les choix d'orientation des jeunes, la Région continuera à accompagner l'acquisition des premiers équipements spécifiques de rentrée dans les filières professionnelles et technologiques. Elle déployera également diverses ressources contribuant à la réussite et à la persévérance scolaires.

De même, la Région veillera au renouvellement des équipements non-pédagogiques, tels que les mobiliers de classe, qui contribuent à faire du lycée un lieu de vie autant que d'acquisition du savoir. Elle continuera à proposer en 2026 aux établissements partenaires l'appui de ses équipes mutualisées dans l'entretien du linge et des espaces verts ainsi que celui de ses équipes d'assistance numérique (pour tous les lycées publics).

La restauration scolaire, lieu privilégié de détente autant que d'apprentissage d'une alimentation saine et variée, restera une priorité pour la Région en 2026. Sa vocation sociale sera renforcée avec l'intégration des 4 derniers départements dans le dispositif de tarification solidaire qui contribuera à renforcer l'accès des plus modestes à la restauration collective, tout en consolidant les services de

restauration et d'hébergement des lycées. L'accent continuera à être mis sur la qualité de l'offre de restauration, au travers notamment du partenariat avec l'ACENA, l'association des acheteurs de denrées des lycées publics. La formation et les conditions de travail des agents de restauration continueront également à faire l'objet de toute l'attention de la Région.

1/ Action de développement durable dans les lycées

A - Actions en matière d'alimentation durable dans les restaurants collectifs des lycées

Le développement des approvisionnements en circuits courts et en produits biologiques, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées, sont les piliers de la politique de restauration durable de la Région Nouvelle-Aquitaine, en accord avec les ambitions de Néo-Terra.

Le renforcement de la coopération et la gouvernance partagée dans le champ des politiques d'achat public des lycées néo-aquitains conduisent à poursuivre le partenariat entre la collectivité et l'ACENA au bénéfice des lycées (rencontres départementales acheteurs/vendeurs, logiciel OCCENA, etc.). La Région accompagne également la professionnalisation des agents de cuisine au travers d'un plan de formation régional dédié aux enjeux de la restauration, et développe des partenariats avec le campus des métiers de l'alimentation.

S'inscrivant dans la même démarche d'approfondissement des enjeux de la restauration scolaire, la 8^{ème} journée lycéenne sur l'alimentation durable sera organisée au printemps 2026.

B - Collecte et traitement des déchets

L'accompagnement des lycées dans la gestion de leurs biodéchets alimentaires se poursuivra en 2026, qui verra la réalisation de nouveaux audits conduits par les équipes régionales.

La gestion des déchets radioactifs produits par les lycées, bien que relevant de la responsabilité juridique et financière de ces derniers en vertu du code de l'environnement, constitue une dépense de fonctionnement éligible à un financement versé par la Région. En collaboration avec l'Agence nationale de la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), la Région a identifié un besoin ponctuel de caractérisation, pré-conditionnement, décontamination ou collecte des déchets radioactifs pour 29 lycées.

2/ Equipement et fonctionnement des Equipes Mutualisées espaces verts (EMEV) et lingerie (EML)

En 2026, les 12 équipes mutualisées d'entretien (6 équipes mutualisées linge EML et 6 équipes espaces verts EMEV) poursuivront leurs missions auprès des plus de 65 lycées partenaires, assurant l'entretien du linge de 1 500 agents et de 200 hectares végétalisés.

Dotées par la Région d'équipements ergonomiques à faible consommation énergétique et réduisant au maximum la pénibilité des tâches, elles expérimenteront en 2026 des pratiques d'entretien durable, et le recours à des produits respectueux de l'environnement. Les EMEV participeront en outre aux re-végétalisations portées par les lycées.

3/ Vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI) des agents régionaux

Les lycées publics, où sont déployés plus de 5 500 agents régionaux sur des missions d'accueil, d'entretien, de maintenance et de restaurations disposeront en 2026, comme chaque année, d'une dotation régionale pour équiper ces agents en tenues de travail et en équipements de protection individuelle indispensables à l'exercice de leurs missions en toute sécurité.

L'achat par le recours à la centrale d'achats de l'AMPA permet d'uniformiser les équipements et garantit ainsi le respect des obligations de sécurité de la Région vis-à-vis de ses agents.

P046 - FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS

1/ Dotation Globale de Fonctionnement et autres aides au fonctionnement

Versée par la Région, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), constitue la principale source de financement annuelle des 293 Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) ou de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) du territoire. Calculée à partir d'une base fondée sur des critères objectifs (charges de fonctionnement, coûts des formations, etc.) elle pourra en 2026, et comme les années précédentes, être ajustée à la hausse ou à la baisse en fonction de la situation financière de chaque établissement, notamment au vu de son fonds de roulement.

Un fonds d'urgence vient la compléter pour financer les réparations des équipements majeurs dans les plateaux techniques des lycées professionnels.

2/ Equipement des lycées

Elément-clef de l'environnement éducatif proposé aux élèves et aux enseignants, les espaces de vie et d'apprentissage de l'établissement doivent s'appuyer sur un mobilier adapté à chaque fonction du lycée. En 2026, la Région continuera de porter une attention particulière aux besoins de renouvellement du mobilier de ses lycées, ainsi qu'à l'équipement des espaces créés ou restructurés.

Elle accompagnera également l'évolution de l'offre de formation des établissements, et notamment dans la voie professionnelle qui relève de sa responsabilité directe. Qu'il s'agisse de renouvellement de matériels vieillissants, de l'ouverture d'une nouvelle formation ou du besoin de prise en compte de nouvelles méthodes pédagogiques, la Région appuiera le déploiement des équipements pédagogiques nécessaires, en lien avec les autorités académiques.

Enfin, la Région continuera à accompagner les établissements dans le déploiement de matériels d'entretien destinés aux agents techniques déployés par la collectivité, avec une attention forte portée aux enjeux de prévention des troubles musculo-squelettiques et aux performances en termes environnemental et énergétique.

P047 - PARTICIPATION AUX LYCÉES PRIVÉS

Conformément à ses obligations réglementaires, la Région versera en 2026 un forfait d'externat par lequel elle contribue aux charges de fonctionnement des lycées sous contrat avec l'Education nationale.

OBJECTIF : ORGANISER DE FAÇON EQUITABLE LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT

P061 - QUALITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN LYCÉES

1/ Equipement et fonctionnement des cuisines collectives

La Région continuera en 2026 à accompagner l'acquisition et le renouvellement du matériel de restauration des lycées, dans une démarche résolue d'amélioration de l'ergonomie du travail et d'optimisation des performances énergétiques. De plus, l'équipe mutualisée restauration interviendra auprès de 51 lycées publics de Gironde pour la réparation d'équipements chaud/froid.

Avec l'appui des techniciens de restauration, elle poursuivra la mise en œuvre de son **plan de remplacement des laveries** de lycées, afin de mettre aux normes ces postes de travail dans une approche associant les directions de la Construction, de l'Education et des Ressources Humaines. Elle contribuera également à la modernisation de la fonction « restauration » des lycées en poursuivant le déploiement de logiciels de suivi des denrées alimentaires.

2/ Tarification, frais d'accueil et mutualisation

La Région parachèvera à la rentrée 2026 le déploiement de son dispositif de **tarification solidaire**, avec l'intégration dans la démarche des lycées publics de Corrèze, de Charente-Maritime, de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques. L'année 2026 verra ainsi la complète harmonisation des tarifs de restauration dans toute la Nouvelle-Aquitaine, qui seront proposés dans les 3 académies sur la base des revenus des familles. Fondée sur le principe d'une garantie de recette pour le lycée, ce dispositif permet, grâce aux tranches supérieures de tarif et à l'intervention financière de la Région, de sécuriser les services de restauration des lycées tout en proposant aux familles une tarification socialement juste.

L'acquisition de logiciels de contrôle d'accès au service de restauration étant un prérequis à la tarification solidaire, les établissements qui vont rejoindre le dispositif en 2026 seront accompagnés financièrement pour s'en doter.

Par ailleurs la Région prendra en charge plusieurs postes de dépenses pour assurer le fonctionnement optimum du service de restauration et d'hébergement

tels que des réparations de matériel, des frais de transports des internes dans des espaces mutualisés et dans le cadre d'indisponibilité des locaux (travaux).

Enfin, un fonds social unique permet de venir en aide aux familles dont la situation évoluerait en cours d'année. Les modalités d'aides pré-existantes sont maintenues jusqu'en juillet 2026 pour les lycées qui rejoindront la tarification solidaire en septembre 2026.

OBJECTIF : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

P062 - RÉUSSITE SCOLAIRE

Lutte contre le décrochage scolaire et persévérence scolaire

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pour donner à chaque jeune du territoire une chance égale de réussir, en encourageant notamment son émancipation. L'éducation et la formation constituent la clef de l'ascenseur social, la Région déployera en 2026 des initiatives susceptibles de favoriser la construction du parcours de formation des jeunes régionaux, quels que soient leur origine sociale ou leur territoire de résidence.

A ce titre, elle poursuivra le déploiement de la **plate-forme régionale gratuite d'aide aux devoirs**, ouverte à tous·tes les lycéen·nes. Proposant à chaque élève un accompagnement personnalisé à l'apprentissage, elle est un facteur important de persévérence scolaire, en même temps qu'elle permet aux étudiants tuteurs qui l'animent de se préparer à la vocation d'enseignant.

La Région accompagnera également le dispositif « **Je le peux parce que je le veux** » (JPPJV), élaboré en partenariat avec Sciences Po et qui a fêté ses 20 ans. En aidant les élèves des lycées moins favorisés à préparer cette grande école, JPPJV continuera en 2026 à diversifier les profils des filières sélectives de l'enseignement supérieur, en ouvrant les portes de l'excellence à tous les jeunes motivés.

Le concours d'écriture « **Défi Jeunes Plumes** » sera reconduit en 2026/2027. Destiné aux jeunes décrocheurs, il permettra de les rapprocher de l'écrit et de renforcer leur confiance en soi à travers des ateliers d'écriture.

Pilier 2. Jeunesse

2.04 - Lycées (bâtiments)

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
204A - Mailer le territoire en cohérence avec la carte des formations		3 000 000,00	1 800 000,00	-	-
P065	CARTE DES FORMATIONS	3 000 000,00	1 800 000,00	-	-
P065001	PPI 1 - CARTE DES FORMATIONS	-	600 000,00	-	-
P065002	PPI 2 - CARTE DES FORMATIONS	3 000 000,00	1 200 000,00	-	-
204B - Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)		117 400 000,00	146 889 537,00	1 700 000,00	2 082 000,00
P066	OPERATIONS COURANTES DANS LES LYCEES (AVANT FUSION)	-	1 900 000,00	-	-
P066001	CONSTRUIRE RÉNOVER ET AMÉNAGER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	-	123 000,00	-	-
P066008	LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	77 000,00	-	-
P066012	PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	1 200 000,00	-	-
P066013	RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	500 000,00	-	-
P067	PPI 1 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2017-2022)	-	16 148 000,00	-	82 000,00
P067001	PPI 1 - ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI	-	13 998 000,00	-	52 000,00
P067002	PPI 1 - ÉTUDES PRÉALABLES	-	100 000,00	-	-
P067003	PPI 1 - MATIÈRE D'ŒUVRE	-	50 000,00	-	20 000,00
P067004	PPI 1 - RESTAURATION COLLECTIVE LYCÉE NUMÉRIQUE	-	2 000 000,00	-	10 000,00
P068	PPI 1 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES	-	49 436 339,00	-	-
P068001	PPI 1 - 23 LA SOUTERRAINE - LYC LOEWY	-	1 340 000,00	-	-
P068002	PPI 1 - 24 SARLAT - LYC PRÉ DE CORDY	-	4 762 339,00	-	-
P068003	PPI 1 - 33 BORDEAUX - LYC BRÉMONTIER	-	1 000 000,00	-	-
P068004	PPI 1 - 64 PAU - LYC SAINT-CRICQ	-	50 000,00	-	-
P068005	PPI 1 - 86 CHÂTELLERAULT - LYC EDOUARD BRANLY	-	820 000,00	-	-
P068006	PPI 1 - 86 CHÂTELLERAULT - LYC MARCELIN BERTHELOT	-	500 000,00	-	-
P068007	PPI 1 - OPERATIONS STRUCTURANTES LYCEES < 10 M€	-	40 964 000,00	-	-
P069	PPI 2 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2022-2028)	103 050 000,00	52 085 198,00	1 700 000,00	2 000 000,00
P069001	PPI 2 - AMÉLIORATION DU BÂTI	74 800 000,00	42 649 408,00	1 600 000,00	1 980 000,00
P069002	PPI 2 - EXPLOITATIONS AGRICOLES	550 000,00	2 939 000,00	-	-
P069003	PPI 2 - HÉBERGEMENT	17 100 000,00	3 341 790,00	50 000,00	10 000,00
P069004	PPI 2 - QUALITÉ DE VIE	10 600 000,00	3 155 000,00	50 000,00	10 000,00
P070	PPI 2 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES	14 350 000,00	27 320 000,00	-	-
P070001	PPI 2 - 17 LA ROCHELLE - LYC MARITIME ET AQUACOLE	7 200 000,00	700 000,00	-	-
P070002	PPI 2 - 23 FELLETIN - LYC DES MÉTIERS DU BÂTIMENT	-	5 970 000,00	-	-
P070003	PPI 2 - 24 BERGERAC - LYC MAINE DE BIRAN	-	1 500 000,00	-	-
P070008	PPI 2 - 33 LANGON - LYC SUD GIRONDE	-	1 000 000,00	-	-
P070011	PPI 2 - 33 TALENCE - LYC VICTOR LOUIS	-	1 150 000,00	-	-
P070012	PPI 2 - 47 AGEN - LYC BERNARD PALISSY	-	3 400 000,00	-	-
P070013	PPI 2 - 79 NIORT - PAUL GUERIN ET GASTON BARRE	-	100 000,00	-	-
P070014	PPI 2 - 86 CHASSENEUIL DU POITOU - LYC GRAND PONT	-	200 000,00	-	-
P070016	PPI 2 - 87 SAINT YRIEIX LA PERCHE - LYC ANDRE GUILLAUMIN LA FAYE	-	250 000,00	-	-
P070017	PPI 2 - OPERATIONS STRUCTURANTES LYCEES < 6 M€	7 150 000,00	13 050 000,00	-	-
TOTAL		120 400 000,00	148 689 537,00	1 700 000,00	2 082 000,00
BUDGET PRIMITIF 2025		164 000 000,00	144 672 072,00	1 685 000,00	1 965 000,00

OBJECTIF : MAILLER LE TERRITOIRE EN COHERENCE AVEC LA CARTE DES FORMATIONS

P065 - CARTE DES FORMATIONS

L'évolution du patrimoine immobilier accompagne la mise en place des politiques régionales pour l'amélioration des méthodes éducatives et l'ouverture de nouvelles formations qualifiantes, en lien avec les besoins actuels et futurs du territoire. Cette démarche est une constante de l'engagement régional et constitue une partie spécifique du Programme Prévisionnel d'Investissement Lycées Nouvelle-Aquitaine.

OBJECTIF : CONSTRUIRE, RENOVER ET ENTREtenir POUR OFFRIR AUX LYCEENS LES MEILLEURES CONDITIONS D'ETUDES POSSIBLES (PPI)

Le Programme Prévisionnel d'Investissement 2022-2028 (dit PPI 2) s'inscrit dans la poursuite des engagements pris au cours du dernier mandat, tout en l'orientant sur des ambitions nouvelles en phase avec l'adaptation décidée en termes de réponse aux enjeux et aux besoins. L'accent est mis sur la lutte contre le changement climatique, en pleine cohérence avec la feuille de route NéoTerra2, ainsi que la qualité de vie, l'hébergement avec la lutte contre les discriminations, l'accessibilité, l'amélioration des conditions de travail tout en poursuivant les efforts indispensables à l'entretien et la modernisation du patrimoine régional.

Les projets concerteront tant les opérations courantes qui répondent aux besoins essentiels, que les opérations structurantes qui permettent de réaliser des sauts qualitatifs sur des bâtiments ou des fonctions en transformant entièrement les espaces considérés.

Dans la continuité de l'actualisation du PPI présentée en séance plénière du 18 décembre 2025, les opérations spécifiques seront rapidement déployées afin de répondre en réactivité aux besoins les plus prégnants.

P066 - OPERATIONS COURANTES DANS LES LYCEES (AVANT FUSION)

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations de travaux votées par les 3 ex-régions avant la fusion, mobilisant uniquement des crédits de paiement.

P067 - PPI 1 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2017-2022)

Ce programme regroupe l'ensemble des opérations courantes votées durant le PPI 2017 – 2021, mobilisant uniquement des crédits de paiement depuis le vote du PPI 2022 - 2028.

P068 - PPI 1 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES

Les opérations structurantes visent à transformer profondément le lycée dans une perspective d'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie dans les

établissements. De nombreuses opérations du PPI1 sont en travaux comme celles de traitement thermique de l'externat et de l'administration au lycée Marcel Dassault à Rochefort, d'extension du gymnase de Paul Guérin à Niort, le réaménagement des ateliers au lycée Raoul Mortier à Montmorillon, la restructuration externat-internat du Lycée Pré de Cordy à Sarlat et la restructuration du lycée Loewy à la Souterraine. D'autres opérations arrivent à leur terme, avec plus particulièrement cette année l'achèvement de la rénovation des bâtiments 1, 5 et 7 du lycée Val de Garonne à Marmande, de l'extension de l'annexe du lycée de la Mer à Gujan-Mestras.

P069 - PPI 2 - OPÉRATIONS COURANTES DANS LES LYCÉES (2022-2028)

La Région possède un vaste patrimoine immobilier dont celui des EPLE représente plus de 4,3 millions de m². Ce programme regroupe toutes les opérations courantes de travaux.

1/ Amélioration du bâti (Axe II)

Cette opération regroupe tous les travaux entrepris pour garantir la pérennité et améliorer l'état de ce patrimoine bâti. Elle permettra de répondre en premier lieu aux problèmes de sécurité, de sûreté et de pérennité des ouvrages tout en achevant la mise en accessibilité de toutes les fonctions des établissements.

Cette opération porte également des opérations de restructuration, de réhabilitation, de rénovation ou d'extension de moindre ampleur ou des travaux pour améliorer la maîtrise de l'énergie, pour les locaux d'enseignement et administratifs ainsi que les espaces extérieurs.

Afin de mener à bien les travaux, toutes les opérations préalables à l'acte de construire, rénover ou restructurer, comme notamment les études de faisabilité et les pré-études en amont de la décision de réalisation seront inscrites sur cette opération. Il en va de même pour les diagnostics, les levés de plans et les acquisitions foncières, ou encore l'acquisition ou la location de bâtiments modulaires ponctuelle pour répondre au besoin de continuité de fonctionnement des établissements dans l'attente de réalisation des travaux.

Elle intègre les besoins en matière d'œuvre et locations de matériels pour les équipes régionales d'intervention (ERI) permettant de prendre en charge de manière très réactive certaines demandes.

Enfin cette opération permettra de financer la part forfaitaire des marchés de mandat et conventions pour les départements 24, 33, 40, 47, 64, ainsi que celle des travaux urgents de maintenance du patrimoine qui ne font pas l'objet d'un vote individualisé.

2/ Qualité de vie (Axe IV)

Les établissements d'enseignement sont des lieux de vie où lycéens, enseignants, personnels administratifs et agents des lycées passent une grande partie de leur temps. L'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble de ces utilisateurs est une préoccupation constante.

Cette opération permet d'intervenir sur les demi-pensions y compris les laveries, les locaux de vie lycéenne, les sanitaires et l'embellissement des espaces de vie afin d'offrir à chacun un environnement accueillant et fonctionnel.

3/ Hébergement (Axe V)

Cette opération permet de réaliser les travaux améliorants et développant les résidences lycéennes et les logements de fonction afin d'améliorer les conditions d'hébergement des élèves et des personnels.

4/ Exploitations agricoles (Axe VIII)

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont des supports pédagogiques pour les élèves des lycées agricoles, futurs exploitants ou salariés agricoles, des lieux d'expérimentation et de démonstration pour la profession agricole et d'information du grand public.

Cette opération portera des opérations de remise à niveau et de transformation afin sécuriser et d'accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques. Par exemple, la construction d'un nouveau site bovin lait à l'EPLEFPA Agri-Campus Poitiers-Venours, d'une stabulation bovin viande à l'EPLEFPA de Haute-Corrèze ou la réfection des bâtiments aquacoles et ostréicoles et des bassins au Lycée de Gujan Mestras/Biganos.

P070 - PPI 2 - OPÉRATIONS STRUCTURANTES DANS LES LYCÉES

Les opérations structurantes visent à transformer profondément le lycée dans une perspective d'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie dans les établissements. La montée en puissance des opérations se fait progressivement, avec des opérations qui seront en travaux en 2026 pour les lycées Bernard Palissy à Saintes et Pré de Cordy à Sarlat (débutées sur le PPI1) ou également pour l'EREA Les Chirons à Puymoyen et le lycée Henri Bassaler à Voutezac. Les opérations structurantes concernant les lycées Queuille et Barbanceys à Neuvic, Henri Brulle à Libourne, Stendhal à Aiguillon, Val de Garonne à Marmande et Jean-Baptiste Darnet à Saint-Yrieix-La-Perche ont déjà été livrées.

Parmi les opérations majeures, les travaux de transformation des ateliers du Lycée des Métiers et du Bâtiment de Felletin seront en travaux en 2026, et les études de programmation définiront le cahier des charges des concepteurs pour le futur campus régional de l'alimentation à Chasseneuil-du-Poitou.

La Région maintient son accompagnement dans un environnement propice à la réussite scolaire tout en soutenant l'activité du secteur du Bâtiment, que ce soient les entreprises de travaux ou de prestations intellectuelles, en restant le premier donneur d'ordre public en Nouvelle-Aquitaine grâce à la construction, l'entretien, la réhabilitation et la restructuration de son patrimoine réparti dans les 293 lycées de Nouvelle-Aquitaine.

Pilier 2. Jeunesse

2.05 - Enseignement Supérieur

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	205A - Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures	5 170 000,00	8 950 537,00	2 570 000,00	1 949 651,00
P071	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5 170 000,00	8 950 537,00	2 570 000,00	1 949 651,00
P071004	FUTUROLAB (ENSAM)	-	600 000,00	-	-
P071007	PROJETS STRUCTURANTS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 400 000,00	7 044 909,00	-	-
P071009	SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA VIE ETUDIANTE	1 770 000,00	1 305 628,00	2 570 000,00	1 949 651,00
	TOTAL	5 170 000,00	8 950 537,00	2 570 000,00	1 949 651,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	8 500 000,00	12 532 171,00	2 870 000,00	1 774 500,00

JEUNESSE

Enseignement supérieur

OBJECTIF : CONTRIBUER A L'EQUITE TERRITORIALE D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES

P071 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans un souci permanent de réduire les inégalités tant sociales que territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, et d'améliorer les conditions de vie étudiantes, le soutien de la Région permet de répondre aux ambitions régionales en matière de souveraineté et de dynamisme économique, et notamment de réindustrialisation, en contribuant à façonner les compétences nécessaires aux entreprises du territoire.

Le soutien à l'enseignement supérieur et la vie étudiante, s'inscrit naturellement dans la continuité du développement des priorités stratégiques de la politique scientifique et technologique régionale. Le volet formations supérieures doit notamment contribuer à nourrir les enjeux de recherche et d'innovation de ces priorités.

Pour la Région, il s'agit de développer une véritable société de la connaissance, par la mobilisation des savoirs et savoir-faire scientifiques pour favoriser l'innovation, susciter la créativité de tous les acteurs régionaux, afin de répondre aux enjeux de société tout en luttant contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur. En effet, les crises climatiques et environnementales, sanitaires et géostratégiques affectent toute la société mais impactent particulièrement les jeunes qui sont victimes d'une perte de confiance en l'avenir : remise en cause des modèles sociétaux, incertitude croissante face au futur, éco-anxiété, impact du confinement sur la santé mentale.

C'est pourquoi, à travers « Le cadre d'actions de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur 2024-2028 », la Région oriente ses actions autour de 4 priorités :

- soutenir le développement de la formation technique et d'ingénierie,
- assurer un maillage territorial pertinent de l'enseignement supérieur,
- soutenir la formation doctorale,
- renforcer l'articulation de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage notamment à renforcer l'accompagnement des doctorants et à valoriser le doctorat comme un pilier essentiel de la société de la connaissance. Dans un contexte marqué par des transitions majeures et des incertitudes pour la jeunesse, le doctorat doit être perçu non seulement comme une formation académique, mais aussi comme un tremplin vers l'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation.

Sur ces bases, le budget 2026 permettra de :

- **développer des formations pour les emplois hautement qualifiés** de demain, en phase avec le marché du travail, notamment des formations d'ingénieur ; Les projets en lien avec le développement des formations technologiques et en ingénierie seront prioritairement soutenus, notamment ceux en lien avec l'adaptation du matériel pédagogique au besoins des filières professionnelles, ou encore en lien avec l'attractivité de ces filières ;
- **inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures**, notamment en contribuant à la continuité des parcours du lycée au supérieur et en soutenant le développement d'offres de formation de proximité. Il s'agira par exemple des dispositifs JPPJV (Je le peux parce que je le veux), Pass'en sup avec un lien renforcé avec les Cordées de la Réussite ou encore VetSupAgri (pour inciter les jeunes des lycées agricoles à poursuivre dans l'enseignement supérieur) ;
- **conforter l'attractivité du doctorat** auprès des lycéens et des étudiants et favoriser la meilleure insertion des lauréats d'un doctorat en stimulant les liens avec les entreprises de Nouvelle-Aquitaine et en encourageant l'initiative des doctorants ;
- **répondre aux ambitions régionales en matière de souveraineté, d'innovation et de dynamisme économique**, et notamment de réindustrialisation, en contribuant à façonner les compétences nécessaires aux entreprises du territoire mais aussi en accompagnant le **développement de l'entrepreneuriat étudiant**, en particulier à travers le dispositif PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat).

Au-delà, les projets structurants pour le territoire encore inscrits au CPER, continueront d'être accompagnés selon un phasage des opérations au plus juste de leur réalisation.

Pilier 2. Jeunesse

2.06 - Accompagnement des jeunes

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
206A - Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles		-		413 852,00	396 539,00
P072	EDUCATION ARTISTIQUE ET MEDIATION CULTURELLE	-	-	413 852,00	396 539,00
P072001	ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLES	-	-	248 119,00	215 508,00
P072002	ACTIONS EN FAVEUR DE NOUVEAUX PUBLICS	-	-	-	21 875,00
P072003	CULTURE ET SANTÉ	-	-	165 733,00	159 156,00
206B - Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes		-	100 000,00	6 152 150,00	6 204 114,00
P073	ACTIONS EDUCATIVES ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT	-	-	2 500 000,00	2 360 763,00
P073001	ACTIONS EDUCATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	2 300 000,00	2 139 444,00
P073002	LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE	-	-	200 000,00	221 319,00
P074	ENGAGEMENT CITOYEN	-	100 000,00	2 142 150,00	2 239 549,00
P074001	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES EN FAVEUR DES JEUNES	-	100 000,00	-	-
P074002	DOTATIONS AUX MAISONS DES LYCÉENS ET ASSOCIATIONS LYCÉENS ÉTUDIANTS STAGIAIRES APPRENTIS AGRICOLES	-	-	78 400,00	78 400,00
P074003	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE	-	-	400 000,00	489 000,00
P074004	SOUTIEN AUX ACTIONS DES STRUCTURES DE JEUNESSE	-	-	1 663 750,00	1 672 149,00
P076	EVENEMENTIEL, CONCERTATION JEUNESSE ET COMMUNICATION	-	-	1 510 000,00	1 603 802,00
P076001	CONSEIL REGIONAL DES JEUNES, CONCERTATION, DEMOCRATIE LYCENNE ET COMMUNICATION	-	-	210 000,00	277 810,00
P076002	EDUCATION AUX MEDIAS	-	-	250 000,00	250 000,00
P076003	NOUVEAU FESTIVAL ET VALORISATION DES TALENTS DES JEUNES	-	-	1 050 000,00	1 075 192,00
P076004	MAINTENANCE SITE TÉLÉPROCÉDURES JEUNESSE	-	-	-	800,00
206D - Favoriser la mobilité internationale		-		6 913 950,00	6 780 000,00
P077	MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE	-	-	6 913 950,00	6 780 000,00
P077001	MOBILITÉ INTERNATIONALE - PUBLIC EN COURS DE FORMATION	-	-	5 500 000,00	5 010 000,00
P077002	MOBILITÉ INTERNATIONALE - PUBLIC HORS FORMATION	-	-	1 413 950,00	1 770 000,00
TOTAL		-	100 000,00	13 479 952,00	13 380 653,00
BUDGET PRIMITIF 2025		160 000,00	210 700,00	13 642 606,00	13 365 544,00

JEUNESSE

Accompagnement des jeunes

OBJECTIF : DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA MEDIATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES

P072 – EDUCATION ARTISTIQUE ET MEDIATION CULTURELLE

Dans le sillage de la convention signée entre la Région, les trois Rectorats, la DRAC et la DRAAF sur l'Education artistique et culturelle (EAC) et en complément du Pass Culture, notre collectivité poursuivra son soutien à destination du public d'âge lycéen en accentuant le ciblage sur les établissements d'enseignement à indice de positionnement social (IPS) faible et les territoires à enjeux culturels forts. Ce soutien se traduira principalement par l'organisation du **Nouveau Festival** permettant aux lycéens d'exercer leur créativité artistique, par le cofinancement de résidences d'artistes et de projets collectifs à contenus culturels au sein des établissements et l'accompagnement d'associations culturelles (lieux de diffusion, festivals, agences et organismes associés) développant des projets d'EAC.

L'exercice 2026 correspondra également à l'aboutissement de la renégociation de la convention-cadre avec le CNC, dont un des volets portera spécifiquement sur l'EAC au titre du cinéma et de l'éducation aux images.

La politique Culture et Santé, pilotée en lien avec la DRAC et l'ARS, sera poursuivie, aussi bien en ce qui concerne le soutien à la SCIC « Culture et Santé » qu'en ce qui concerne les appels à projets en direction des établissements hospitaliers que les établissements médico sociaux.

OBJECTIF : ENCOURAGER LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

P073 - ACTIONS EDUCATIVES ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

L'année 2026 verra la poursuite du déploiement dans les établissements d'enseignement du dispositif « **Actions Éducatives en Nouvelle-Aquitaine - AENA** », avec une volonté politique affirmée de justice sociale par une meilleure prise en compte de l'Indice de Position Sociale des établissements, permettant de prêter une attention particulière aux projets des lycées les plus fragiles. La Région accompagnera les projets éducatifs et d'envergure, les résidences d'artistes et favorisera l'accès aux médias régionaux des établissements via le dispositif « Kiosque ».

Pour que les jeunes Néo-Aquitain·es puissent évoluer dans un environnement favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement, la Région poursuivra en 2026 son **action de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire**, dans le cadre de son partenariat avec les autorités académiques et l'Agence Régionale de Santé. Comme l'ont rappelé les 4^{ème} Assises régionales de lutte contre le harcèlement scolaire organisées par la Région en novembre 2025, ce phénomène,

facteur important de décrochage scolaire et d'échec social, constitue plus largement un enjeu de santé mentale dans le sens où les faits peuvent entraîner pour tous leurs acteurs (agresseurs, victimes, témoins) des conséquences graves, à court, moyen et long terme.

P074 - ENGAGEMENT CITOYEN

La Région continuera en 2026 à soutenir les jeunes Néo-Aquitain·es dans la construction de leur vie d'adulte, et notamment en les aidant à renforcer leur autonomie, développer leur sens civique et acquérir les compétences et les expériences sur lesquelles ils pourront fonder leur parcours d'insertion. Il s'agira ainsi de donner la parole aux jeunes, de leur permettre de donner suite à leurs idées, et à encourager chez eux le sens du projet.

A ce titre, elle soutiendra les structures d'information telles que le Réseau Information Jeunesse, mais aussi celles au sein desquelles les jeunes pourront porter leurs premiers projets et assumer leurs premières responsabilités (Maisons des Lycéens, Associations des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis des lycées agricoles publics, associations de jeunesse...).

La Région favorisera l'engagement citoyen des jeunes en encourageant et en facilitant leur participation aux instances de démocratie lycéenne, au travers d'actions de sensibilisation conduites en partenariat étroit avec les autorités académiques.

P076 - EVENEMENTIEL, CONCERTATION JEUNESSE ET COMMUNICATION

Mise en place fin 2024, la 2^{ème} promotion du **Conseil Régional des Jeunes** (CRJ) nommée « Joséphine Baker », fera aboutir en 2026 son projet-phare autour du thème de la lutte contre les discriminations. Au travers des travaux des 108 jeunes du CRJ, la collectivité poursuivra ainsi sa volonté d'association des jeunes régionaux (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes actifs) aux politiques publiques qui les concernent.

Le **Nouveau Festival**, évènement annuel « jeunesse » organisé par la Région, tiendra en mai 2026 sa **10^{ème} édition** devant un public attendu de plus de 3 000 jeunes apprenant·es, à la fois acteurs et spectateurs de projets dans les domaines des arts, des sciences ou de l'action citoyenne. Elle s'ouvrira également aux échanges internationaux grâce à la participation d'un orchestre de jeunes musicien·nes d'Europe.

D'autres événements complèteront la stratégie régionale d'accompagnement au développement des jeunes, tels que l'édition 2026 des **Tribunes de la Presse** (qui accueille plus de 1 500 lycéen·nes), son « off » qui proposera aux jeunes des parcours sur la découverte et le bon usage des médias, ou encore « Engagement, parlons-en ! » pour favoriser l'appropriation des instances de démocratie lycéenne par les jeunes élus·es des lycées.

Placé par la Région au cœur de l'action en direction des apprenants de ses établissements publics d'enseignement, le réseau des Référent·es Jeunesse continuera à identifier les besoins et à accompagner la réalisation des projets des

jeunes, tout en accentuant en 2026 ses actions auprès des établissements publics d'enseignement à indice de positionnement social (IPS) faible.

OBJECTIF : FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE

P077 - MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE

La Région continuera en 2026 à soutenir les projets de mobilité des jeunes apprenant·es et des jeunes en recherche d'emploi en Europe et à l'international. Elle facilitera ainsi l'acquisition d'expériences à la fois enrichissantes dans la construction de leur parcours de vie, utiles pour la construction de leur parcours de formation et valorisantes en termes d'accès à l'emploi.

La Région accompagnera, (sous condition de ressources et dans la limite d'un plafond par jeune) les stages et séjours d'études internationaux des apprenant·es depuis l'infra-bac jusqu'au Master 2.

Pour les publics prioritaires (élèves boursier·es, stagiaires de la formation professionnelle et apprenti·es ne bénéficiant pas d'un financement via un Opérateur de Compétences) ces financements pourront compléter les aides européennes Erasmus + que la Région continuera à mobiliser, tandis que l'autonomie financière des jeunes sera davantage prise en compte.

Par ailleurs et en partenariat avec France Travail et le réseau des Missions Locales, la Région accompagnera en 2026 la mobilité des jeunes en recherche d'emploi et soutiendra également les missions du Corps Européen de Solidarité et la réalisation de chantiers internationaux.

Pilier 2. Jeunesse

2.07 - Vie quotidienne

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
207A - Répondre aux besoins de logement des jeunes		1 500 000,00	2 519 000,00	160 000,00	271 800,00
P078	HABITAT JEUNESSE	1 500 000,00	2 519 000,00	160 000,00	271 800,00
P0780001	LOGEMENT DES JEUNES (ETUDIANTS, APPRENTIS, FORMATION INITIALE ET PROFESSIONNELLE)	1 500 000,00	2 519 000,00	160 000,00	271 800,00
207B - Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire		-		113 236 483,00	224 104 458,00
P079	AIDES INDIVIDUELLES AUX PROJETS JEUNESSE	-	-	3 670 000,00	4 573 322,00
P0790001	BREVETS (BAFA, BAFD, BNSS)	-	-	170 000,00	171 150,00
P0790002	PRÉPARATION DU PERMIS B	-	-	3 500 000,00	4 402 172,00
P080	TRANSPORTS SCOLAIRES	-	-	109 566 483,00	219 531 136,00
P0800001	TRANSPORTS SCOLAIRES 16	-	-	3 414 300,00	10 333 511,00
P0800002	TRANSPORTS SCOLAIRES 17	-	-	9 146 100,00	21 588 226,00
P0800003	TRANSPORTS SCOLAIRES 19	-	-	7 724 777,00	16 075 652,00
P0800004	TRANSPORTS SCOLAIRES 23	-	-	662 000,00	8 293 239,00
P0800005	TRANSPORTS SCOLAIRES 24	-	-	4 075 483,00	17 269 643,00
P0800006	TRANSPORTS SCOLAIRES 33	-	-	22 339 310,00	29 837 004,00
P0800007	TRANSPORTS SCOLAIRES 40	-	-	11 904 213,00	21 019 565,00
P0800008	TRANSPORTS SCOLAIRES 47	-	-	5 193 800,00	13 385 109,00
P0800009	TRANSPORTS SCOLAIRES 64	-	-	13 527 500,00	28 406 956,00
P0800010	TRANSPORTS SCOLAIRES 79	-	-	5 616 000,00	14 259 535,00
P0800011	TRANSPORTS SCOLAIRES 86	-	-	7 348 000,00	15 852 717,00
P0800012	TRANSPORTS SCOLAIRES 87	-	-	11 345 000,00	14 594 979,00
P0800013	TRANSPORTS SCOLAIRES NA	-	-	7 270 000,00	8 615 000,00
TOTAL		1 500 000,00	2 519 000,00	113 396 483,00	224 376 258,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>		3 000 000,00	2 859 464,00	208 880 933,00	224 020 533,00

OBJECTIF : REPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENT DES JEUNES

P078 – HABITAT JEUNESSE

Le logement et l'hébergement pour les jeunes s'inscrivent comme un défi majeur des politiques régionales pour garantir l'égalité des chances dans l'accès aux parcours de formation et favoriser la réussite en formation. C'est aussi un enjeu fort de rééquilibrage en faveur de pôles secondaires, voire ruraux dont l'attractivité se conforte.

La Région se donne donc comme objectif de :

- Faciliter la production d'une offre nouvelle en neuf ou en recyclage d'immeuble, ainsi que les rénovations globales des résidences vétustes.
- Territorialiser son action en différentiant les taux d'intervention en fonction de la vulnérabilité des territoires.

Depuis 2023, ce sont 2 244 places qui ont pu être cofinancées dont 962 places pour les jeunes actifs et 1 282 places pour les étudiants.

En 2026, la Région ciblera cette politique volontariste en faveur des jeunes actifs les plus vulnérables en formation ou en insertion professionnelle en soutenant la mise en œuvre d'une offre d'hébergement accessible, en privilégiant les zones rurales, en proximité des lieux de formation et d'emploi.

OBJECTIF : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DE LA JEUNESSE SUR NOTRE TERRITOIRE

P079 - AIDES INDIVIDUELLES AUX PROJETS JEUNESSE

La mobilité individuelle des jeunes constituant un facteur important dans l'accès à l'emploi, la Région Nouvelle-Aquitaine continuera en 2026 à soutenir la préparation du permis de conduire B par les jeunes résidants du territoire, issus des foyers les plus modestes et engagés dans une démarche d'insertion professionnelle. Cette aide est accordée sous conditions de ressources et de diplômes, 92,5% des jeunes accompagnés disposant d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté et 61% d'un niveau équivalent au CAP ou sans qualification.

Une évaluation par la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques est en cours pour mesurer l'efficacité du dispositif, celui-ci reposant sur des relations partenariales fortes avec les réseaux Missions Locales et France Travail.

Pour faciliter les gains d'expérience et de compétences par les jeunes, la Région les aidera (sous conditions de ressources) à accéder aux brevets d'animation BAFA,

BNSSA, BAFD. Au travers de ce dispositif tout comme avec le Service Civique les jeunes régionaux pourront développer les premières compétences valorisantes professionnellement, tout en réalisant des missions d'intérêt général dans des champs variés.

P080 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Au titre de ses compétences, la Région organise les transports scolaires des élèves domiciliés dans les secteurs interurbains soit par le biais de ses propres marchés, soit en faisant appel aux autres réseaux présents sur le territoire dans un objectif de mutualisation des moyens matériels. **L'exercice de cette compétence à travers les 6 500 circuits scolaires opérés chaque jour et les 160 000 élèves transportés en 2025/2026 implique des engagements financiers importants liés au volume d'élèves pris en charge, aux évolutions des coûts liés à la hausse des énergies et des salaires**, aux compensations dues au titre des transferts de compétence aux agglomérations et allocations de transfert aux départements.

En 2026, la Région continuera de répondre le mieux possible aux besoins des familles et de travailler à la rationalisation des moyens matériels déployés en s'appuyant sur un suivi précis de la fréquentation effective des circulations grâce à la billettique déployée en 2023. Elle renouvellera pour la rentrée 2026 les marchés scolaires dans le département des Deux-Sèvres et dans une partie significative de la Creuse.

Par ailleurs, les actions de prévention à destination des 6èmes seront poursuivies ainsi que les formations des accompagnateurs présents sur les services des classes maternelles.

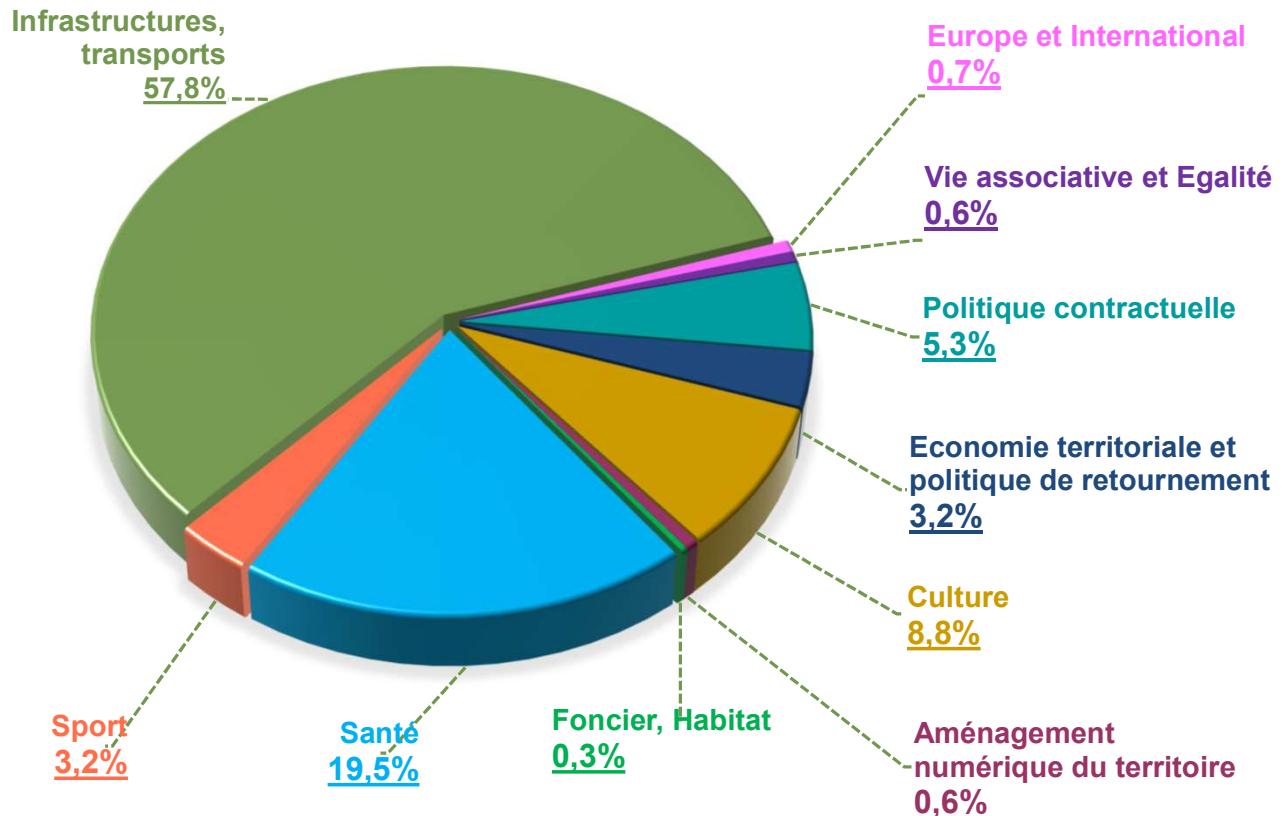


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pilier 3. Aménagement du territoire en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
3.02 - Politique contractuelle	11,64	25,92	6,83	7,07	32,99
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	11,69	11,04	12,77	9,07	20,11
3.04 - Culture	6,69	18,50	33,99	35,98	54,48
3.05 - Aménagement numérique du territoire	-	1,53	1,90	1,99	3,52
3.06 - Foncier, Habitat	1,20	1,56	-	0,20	1,76
3.07 - Santé	3,70	6,22	110,78	114,60	120,82
3.08 - Sport	5,56	10,49	7,78	9,53	20,01
3.09 - Infrastructures, transports	60,69	146,27	667,30	212,14	358,42
3.10 - Europe et International	-	0,38	3,64	4,00	4,38
3.11 - Vie associative et Egalité	0,80	0,81	2,94	2,95	3,76
TOTAL	101,97	222,71	847,93	397,54	620,25
BUDGET PRIMITIF 2025	104,39	218,43	308,42	403,33	621,76

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 3. Aménagement du territoire

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
3.02 - Politique contractuelle	302A - S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement	11 637 000	25 920 743	6 828 263	7 069 480
	SOUS-TOTAL	11 637 000	25 920 743	6 828 263	7 069 480
3.03 - Economie territoriale et politique de retourement	303A - Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires	5 154 704	4 639 113	11 980 905	7 571 926
	303B - Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retourement	6 535 000	6 400 000	160 000	420 000
	303C - Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation	-	-	627 806	1 079 429
	SOUS-TOTAL	11 689 704	11 039 113	12 768 711	9 071 355
3.04 - Culture	304A - Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional	2 647 200	6 264 543	1 820 197	2 346 792
	304B - Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires	3 923 000	12 082 930	13 244 950	13 709 401
	304C - Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle	120 000	126 350	16 470 155	17 492 894
	304D - Promouvoir les langues et cultures régionales	-	25 000	2 454 559	2 434 273
	SOUS-TOTAL	6 690 200	18 498 823	33 989 861	35 983 360
3.05 - Aménagement numérique du territoire	305A - Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030	-	1 525 584	1 900 000	1 990 703
	SOUS-TOTAL	-	1 525 584	1 900 000	1 990 703
3.06 - Foncier, Habitat et politique de la ville	306A - S'assurer d'une utilisationrationnelle du foncier et du développement de l'habitat	1 200 000	1 560 096	-	199 990
	SOUS-TOTAL	1 200 000	1 560 096	-	199 990
3.07 - Santé	307C - Soutenir les praticiens de demain en formation	-	-	14 952 000	14 952 000
	307D - Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain	3 700 000	6 218 711	95 826 427	99 650 565
	SOUS-TOTAL	3 700 000	6 218 711	110 778 427	114 602 565
3.08 - Sport	308A - Répondre aux enjeux de santé et de société	150 000	150 123	388 000	362 457
	308B - Soutenir et s'appuyer sur les têtes de réseaux régionales	300 000	250 000	2 012 500	2 161 373
	308C - Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité	-	-	-	-
	308D - Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive	705 000	3 550 336	164 707	2 110 365
	308E - Accompagner le sport de haut niveau dans toutes ses composantes	-	-	3 757 000	3 329 793
	308F - Développer l'offre sportive au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires	4 400 000	6 535 629	1 457 240	1 564 240
	SOUS-TOTAL	5 555 000	10 486 088	7 779 447	9 528 228
3.09 - Infrastructures, transports	309A - Mailer le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges	59 934 457	110 657 545	7 183 852	7 251 036
	309B - Rapprocher les territoires	759 250	35 614 217	660 119 304	204 892 784
	SOUS-TOTAL	60 693 707	146 271 762	667 303 156	212 143 820
3.10 - Europe et International	310A - Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne	-	-	1 271 000	1 387 936
	310B - Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie	-	375 263	2 365 200	2 616 091
	SOUS-TOTAL	-	375 263	3 636 200	4 004 027
3.11 - Vie associative et Egalité	311A - Développer la vie associative	200 000	300 000	1 731 160	1 693 500
	311B - Promouvoir la solidarité et l'égalité	600 000	512 852	1 207 000	1 253 104
	SOUS-TOTAL	800 000	812 852	2 938 160	2 946 604
TOTAL GENERAL		101 965 611	222 709 035	847 922 225	397 540 132
BUDGET PRIMITIF 2025		104 393 859	218 427 688	308 423 597	403 328 691

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.02 - Politique contractuelle

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	302A - S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement	11 637 000,00	25 920 743,00	6 828 263,00	7 069 480,00
P081	APPUIS SPECIALISES POUR LES TERRITOIRES	-	1 000 000,00	744 263,00	712 784,00
P081001	CADET	-	-	13 000,00	30 400,00
P081002	COMMUNICATION DATAR	-	15 046,04	160 000,00	130 000,00
P081003	PROJETS D'INVESTISSEMENT SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES (HORS CONTRATS)	-	954 953,96	-	30 000,00
P081004	STRUCTURES D'APPUIS AUX TERRITOIRES	-	30 000,00	571 263,00	522 384,00
P082	FERROCAMPUS	187 000,00	13 290 743,00	1 864 000,00	1 846 519,00
P082001	ACHATS, TRAVAUX ET GESTION DU SITE DU FERROCAMPUS	65 000,00	11 568 743,00	-	353 520,00
P082002	COMMUNICATION, ETUDES FERROCAMPUS	-	10 000,00	21 000,00	25 241,00
P082003	FERROCAMPUS (ASSOCIATION ET EQUIPEMENTS)	-	1 540 000,00	1 713 000,00	1 228 837,00
P082004	PROJETS D'INNOVATION LIES AU FERROCAMPUS	122 000,00	172 000,00	130 000,00	238 921,00
P083	POLITIQUE CONTRACTUELLE DES TERRITOIRES	11 450 000,00	11 630 000,00	4 220 000,00	4 510 177,00
P083001	ACTIONS CONTRACTUELLES DE PROXIMITE (ACP) ARTISANAT, COMMERCES, SERVICES	600 000,00	550 000,00	170 000,00	249 000,00
P083003	APPUI AUX PROJETS DES TERRITOIRES RURAUX	250 000,00	290 000,00	500 000,00	510 446,00
P083004	INGÉNIERIE TERRITORIALE	-	-	1 750 000,00	1 598 350,00
P083005	INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS DANS LES TERRITOIRES	4 000 000,00	4 450 000,00	200 000,00	250 000,00
P083006	LIEUX INNOVANTS DE SERVICES AUX PUBLICS	4 000 000,00	3 650 000,00	-	-
P083007	POLITIQUE DE LA VILLE	900 000,00	800 000,00	1 100 000,00	1 000 000,00
P083008	REVITALISATION CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS	700 000,00	390 000,00	500 000,00	902 381,00
P083009	SANTÉ ET TERRITOIRES	1 000 000,00	1 500 000,00	-	-
		TOTAL	11 637 000,00	25 920 743,00	6 828 263,00
BUDGET PRIMITIF 2025					
17 820 000,00					
20 192 500,00					
11 839 008,00					
7 611 200,00					

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Politique contractuelle

OBJECTIF : S'ENGAGER AVEC LES TERRITOIRES SUR DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

P081 - APPUIS SPECIALISES POUR LES TERRITOIRES

1/ L'action spécifique sur les territoires CADET

Le chef de projet « CADET » est mobilisé auprès des territoires marqués par des vulnérabilités économiques et/ou une lourde restructuration industrielle.

Situé sur place, au plus près des acteurs locaux, il recherche des solutions locales et pérennes de redéploiement. Il valorise l'action régionale, travaille avec l'ensemble des acteurs locaux et les services de la Région.

Au-delà du suivi de projets majeurs d'extension de sites industriels, tels que CentreLab (industrie pharmaceutique) à Guéret ou le SMICVAL Market à Reignac (Haute-Gironde), dédié au réemploi des objets et matériaux inutilisés, l'action CADET se distingue par la mise en place de dynamiques collectives sur les territoires.

Ainsi, ont été créés des espaces d'échanges et d'interconnaissance entre entreprises, comme sur le territoire de Tulle Agglo, ainsi qu'un Club RH dans la Vallée du Lot, favorisant le partage de pratiques et la coopération entre acteurs économiques.

Par ailleurs, des actions de découverte des métiers ont été déployées à destination des demandeurs d'emploi, des collégiens et des lycéens, à l'image de celle conduite à Montmorillon autour des métiers de l'agriculture.

Enfin, en complément de ces actions structurantes, les chefs de projet CADET ont mené un travail de proximité auprès des entreprises de leur territoire, afin de les conseiller, les accompagner dans leurs projets et identifier les leviers de financement mobilisables pour soutenir leur développement.

En synergie avec le Cluster Ruralités et ADI, l'équipe Cadet a organisé sept **manifestations « Innovez en ruralités » rassemblant** au total plus de 1 000 personnes (entrepreneurs privés et publics de la Ruralité). En 2025, deux rencontres se sont déroulées à Saint-Jean Pied de Port (64) le 12 mars 2025, à Etagnac (16) le 24 novembre 2025.

En 2026, 7 territoires « CADET » seront animés dans la Région : le CADET Charente e Limousin a été déployé en 2025 et le CADET Adour Chalosse Tursan est en cours de déploiement pour une mise en œuvre effective fin 2025 début 2026. Plusieurs contrats CADET sont également en cours : Sud Vienne Mellois, Haute Gironde, Tulle, Ouest Creuse, Vallée du Lot. L'année 2026 permettra de réinterroger la stratégie CADET et de proposer des pistes d'évolution.

Par ailleurs 17 territoires d'industrie sont en cours de mise en œuvre avec une animation par l'Etat et la Région depuis 2024. Un chargé de mission TI régional met en œuvre cette mission qui fait l'objet d'une convention jusque fin 2026.

2/ Les autres soutiens aux territoires

Un soutien est apporté au centre de ressources Pays et Quartiers Nouvelle Aquitaine sur le développement territorial et la mise en réseaux des acteurs en Région ainsi qu'à quelques structures d'appui au développement local.

P082 – FERROCAMPUS

Le programme FERROCAMPUS, porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, vise à créer un pôle d'excellence européen dédié à la mobilité ferroviaire décarbonée autour des grands enjeux d'innovation, de formation et d'expérimentation.

L'année 2026 verra une forte avancée dans la concrétisation du projet Ferrocampus.

Le programme immobilier du FERROCAMPUS s'articule en trois tranches.

La tranche 1 porte sur les espaces tertiaires destinés aux formations et à l'orientation dont la réhabilitation a obtenu le label BDNA Argent. Elle se déploie conformément au calendrier avec une livraison prévue fin 2026/début 2027.

La tranche 2 concerne la réhabilitation des bâtiments industriels du technicentre pour accueillir les plateaux techniques, les zones d'essais et le showroom des innovations. Le permis de construire a été délivré et la livraison est prévue pour 2028.

La tranche 3 a été scindée en deux phases : la tranche 3A (4,5 M€) sera engagée en 2026-2027 tandis que la tranche 3B (réhabilitation du bâtiment 20) est reportée à 2028-2029.

Sur le programme complet du FERROCAMPUS qui s'élève à 47 M€, la Région est soutenue par l'Etat, à hauteur de 6,5 M€. L'UE via le FEDER est également sollicitée. S'agissant du volet innovation/formation et expérimentation, près de 3 M€ ont été obtenus via le PIA3 et PIA4. 61% des subventions seront perçues fin 2025.

P083 - POLITIQUE CONTRACTUELLE DES TERRITOIRES

1/ L'action au plus près des territoires avec une politique contractuelle renouvelée

Deux cycles de contractualisation territoriale témoignent du partenariat volontariste de proximité engagé par la Région Nouvelle Aquitaine depuis 2018 avec les 53 territoires de contractualisation. L'action régionale conduite est reconnue par les territoires, l'accompagnement des projets s'inscrit dans une démarche stratégique ascendante avec une volonté régionale de prendre en compte les spécificités des territoires. Les territoires sont confrontés aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales et la Région, par ce partenariat, apporte des réponses sur mesure aux projets des collectivités dans le champ de ses compétences.

La Région répond présente dans l'accompagnement des projets inscrits aux **Contrats de développement et de transitions 2023-2025**. Elle a ainsi soutenu 1 587 projets pour un montant de 156 M€ (2023 et 2024) soit près de 2 000 Projets sur le cycle de contractualisation 2023-2025.

Les projets soutenus sont des vecteurs d'attractivité, de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires : réalisation de tiers-lieux, maintien des derniers commerces, création de maisons de santé pluri-professionnelles, actions collectives de proximité en faveur du commerce et de l'artisanat pour revitaliser les centres bourgs, des projets de restructuration de friches, des outils de transformation collectif en circuits courts...

L'année 2025 a permis de conclure les contrats de développement et de transitions 2023-2025, des COPIL de bilan des contrats sont programmés à l'échelle des 53 contrats fin 2025 et début 2026. Des temps de réflexion ont mobilisé les élus de territoires référents et les équipes afin de préparer la politique contractuelle 2026-2028.

La stratégie de la Région est de poursuivre une coopération de proximité tout en apportant des évolutions marquant une action plus ciblée et différenciante considérant les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. La délibération sera soumise au vote des élus lors de la 1^e séance plénière de l'année 2026 permettant ensuite l'accompagnement des projets des territoires.

Les ambitions de la politique contractuelle 2026-2028 :

- Valoriser les atouts des territoires et favoriser leur développement,
- Poursuivre le dialogue continu avec les territoires,
- S'appuyer sur un binôme de proximité Région : élu de territoire référent et chargé de mission territoriale,
- Apporter un appui renforcé aux territoires confrontés à des vulnérabilités socio-économiques,
- Donner de la visibilité à l'action régionale : mobiliser les politiques sectorielles.

2 objectifs majeurs sont mis en avant :

- Renforcer l'accompagnement de projets en faveur des transitions écologiques et énergétiques, en cohérence avec la feuille de route Néo terra,
- Affirmer le soutien aux projets et initiatives des territoires ruraux tout au long du contrat.

L'année 2026 sera marquée par l'élaboration des nouveaux contrats de développement et de transitions 2026-2028 dont le vote est envisagé pour la séance plénière de fin d'année 2026.

Avant l'été, suite aux élections municipales, un dialogue sur le thème de la ruralité, animé par l'élu de territoire sur chacun des 53 contrats permettra de donner à voir l'action régionale et d'être à l'écoute des maires ruraux et de leurs enjeux.

2/ L'intégration de la ruralité au sein des contrats de territoires

La Région a initié en 2018 une démarche novatrice avec la mise en place du Cluster ruralités. L'action du Cluster se poursuit en regroupant des acteurs publics et privés impliqués en ruralités de Nouvelle-Aquitaine. Il a pour ambition de partager et de s'interroger collectivement sur **les initiatives et bonnes pratiques existantes** en Nouvelle Aquitaine ou ailleurs en France et en Europe et de soutenir **les expérimentations**.

A partir de l'expérience du Cluster ruralités qui a pu mettre en avant nombre de projets inspirants portés par des communes rurales ou le mouvement associatif des territoires, **les contrats de territoires s'attachent à la prise en compte et au soutien des dynamiques rurales**.

Aussi, la Région intensifie son accompagnement. L'intégration du soutien à la ruralité dans les contrats de territoires permet aujourd'hui d'accompagner les communes rurales pour mener à bien les transitions dans les bourgs, les services en milieu rural, le commerce et l'activité, le logement...

Le Cluster Ruralités a créé **le Forum Européen des Ruralités**, véritable rendez-vous des acteurs de la ruralité, et a mis en place plusieurs webinaires et espaces d'échanges. **En 2025, s'est tenu la 1^{ère} Estivale de Meymac « les ruralités d'à venir »**, qui a mobilisé plus 190 personnes (chercheurs, associations, élus, acteurs de terrain...). Ce nouvel événement annuel a pour ambition d'engager un dialogue entre des acteurs de terrain, des chercheurs et des élus locaux pour partager des expériences, des constats et définir une communauté de destin investie pour l'avenir de nos territoires ruraux.

Lors de l'Estivale de Meymac, le Cluster Ruralités s'est réuni en séance publique afin de discuter de l'évolution de son action. La proposition formulée est de répondre à des « défis ruraux » dont les trois premiers seront : l'habitat en ruralité, la jeunesse et les transitions.

En 2026, Innovez en Ruralité, l'estivale de Meymac et les défis ruraux du cluster se poursuivront.

3/ La politique de la ville

La politique de la ville assure principalement l'accompagnement de projets portés par les associations, les intercommunalités et les communes en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

La Région fait le choix de mobiliser davantage ses politiques sectorielles dès lors qu'elles peuvent intervenir au travers des différents règlements d'intervention concernées. Cette orientation s'est traduite par la prise en charge d'actions en matière d'accès à l'emploi, au sport, à la culture et de lutte contre les discriminations.

En 2026, les actions soutenues en faveur des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville resteront sur les champs de l'activité économique, de l'accès à la formation et à l'emploi, de la réussite éducative, de la mobilité et de la cohésion sociale.

La Région, signataire des contrats de ville 2024/2030, soutiendra les actions qui seront précisées et développées dans le cadre des programmes d'actions annuels de ces contrats.

4/ La politique en faveur des petites villes et des centres bourgs

Au regard des problématiques de dévitalisation auxquelles sont confrontés bon nombre de centres, **la présence et le maintien de centres bourgs dynamiques** est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de fait des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et plus globalement à l'équilibre territorial régional.

Par délibération du 12 avril 2019, la Région a adopté une politique dédiée aux centres-bourgs et a lancé un appel à manifestation d'intérêt spécifique. 36 villes ont répondu à cet AMI.

Cette politique vise notamment à apporter aux **collectivités des moyens spécifiques en matière d'ingénierie ou d'intervention sur des îlots stratégiques, des friches commerciales, résidentielles ou économiques**. En termes d'études, une convention de partenariat avec la Banque des Territoires permet d'apporter un soutien conjoint Région/Banque des territoires aux communes ou intercommunalités.

36 collectivités ont souhaité s'inscrire dans cette politique et les financements d'opérations centre-ville /centre bourg se sont poursuivis en 2025 (financement d'ingénierie et d'études, investissement dans des projets de restructuration).

En 2026, la Région accompagnera le passage à l'opérationnel avec notamment les opérations de restructuration d'îlots stratégiques pour les communes lauréates. L'accompagnement des communes se réalisera dans le cadre d'une feuille de route renouvelée et d'un cadre d'intervention révisé.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.03 - Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	303A - Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires	5 154 704,00	4 639 113,00	11 980 905,00	7 571 926,00
P084	ECONOMIE TERRITORIALE	5 154 704,00	4 639 113,00	11 980 905,00	7 571 926,00
P0840001	ACTIONS PARTENARIALES EN SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ECONOMIE TERRITORIALE	-	-	546 000,00	1 152 150,00
P0840002	AIDES DIRECTES AUX TPE	5 154 704,00	4 639 113,00	779 516,00	984 008,00
P0840003	DISPOSITIF ENTREPRENDRE	-	-	10 000 000,00	4 941 103,00
P0840004	PROGRAMMES STRUCTURANTS D'APPUI AUX TPE	-	-	655 389,00	494 665,00
	303B - Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement	6 535 000,00	6 400 000,00	160 000,00	420 000,00
P085	ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	6 535 000,00	6 400 000,00	160 000,00	420 000,00
P0850001	AIDES AU CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	-	-	160 000,00	120 000,00
P0850002	DIAGNOSTICS STRATÉGIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS IBR	-	-	-	300 000,00
P0850003	RENFORCEMENT DES CAPITAUX PERMANENTS	6 535 000,00	6 400 000,00	-	-
	303C - Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation	-	-	627 806,00	1 079 429,00
P086	ÉTUDES ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE	-	-	627 806,00	1 079 429,00
P0860001	ÉTUDES ET INGÉNIERIE	-	-	370 356,00	630 979,00
P0860002	INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	-	-	136 000,00	356 000,00
P0860003	STRATEGIE ET EXPERIMENTATION FONCIERES	-	-	120 000,00	91 000,00
P0860004	EVALUATIONS	-	-	1 450,00	1 450,00
	TOTAL	11 689 704,00	11 039 113,00	12 768 711,00	9 071 355,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	12 911 673,00	11 639 088,00	20 941 025,00	9 729 436,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIF : RENFORCER LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE)

P084 - ECONOMIE TERRITORIALE

Conformément à son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, la Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son engagement à maintenir et développer une offre de commerces et de services de proximité sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière portée aux zones rurales et aux Quartiers de la Politique de la Ville.

Les entreprises du quotidien – commerces, artisans et services – jouent un rôle bien au-delà de leur fonction économique. Elles contribuent à la vitalité des centres-bourgs et des quartiers en créant du lien social, en offrant des lieux de rencontre et de vie collective, et en maintenant des emplois locaux, souvent non délocalisables, essentiels à la stabilité économique et à l'attractivité des territoires.

Pour répondre à ces enjeux, la Région continuera de déployer son **dispositif d'aides destiné aux entreprises du quotidien**, afin de soutenir l'implantation de nouveaux commerces ou services en centres-bourgs et en quartiers, de moderniser les activités existantes et de faciliter les reprises d'entreprises pour prévenir les fermetures. En 2026, elle poursuivra son action en faveur des TPE tout en renforçant la complémentarité avec les interventions menées par les EPCI.

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à l'article 7 de la loi NOTRe, la Région poursuivra son engagement en faveur du financement et de la mise en œuvre d'un dispositif régional « **Entrepren dre en Nouvelle-Aquitaine** ». Ce dispositif d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises évoluera afin de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projet et d'optimiser les moyens mobilisés, dans le cadre de son renouvellement prévu en 2026.

Par ailleurs, la mobilisation du Fonds social européen sera renforcée afin de soutenir un plus grand nombre de porteurs de projets, et tout particulièrement les publics fragiles ou les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 110 000 dirigeants ont plus de 55 ans (soit 35% des TPE). Chaque année, seulement la moitié des entreprises susceptibles d'être transmises le sont réellement. Vecteur d'emplois, la transmission d'entreprise participe au maintien du tissu économique local, des savoir-faire et des emplois.

En 2026, la Région va poursuivre son action pour **créer les conditions favorables à la transmission-reprise d'entreprises néo-aquitaines**. Pour cela, la Région s'appuiera sur le collectif des acteurs qu'elle a constitué en 2023, pour maintenir la dynamique dans les territoires en capitalisant sur les réussites et expérimentations soutenues.

En 2026, l'un des axes prioritaires de la Région sera d'accompagner les TPE dans le franchissement d'étapes stratégiques de leur développement. Cet accompagnement reposera sur la **mobilisation de leviers liés aux transitions écologique et à l'innovation**. L'objectif est d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans les projets de développement des entreprises et d'en faire de véritables atouts économiques durables.

La Région soutiendra en particulier les entreprises artisanales dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, telles que la réduction et la valorisation des déchets, le réemploi des matériaux, une meilleure maîtrise des consommations énergétiques, ainsi que la promotion des produits biologiques et du « fait maison ».

Pour atteindre ces objectifs, la Région s'appuiera sur les programmes d'accompagnement proposés par les réseaux consulaires afin d'apporter une expertise sur mesure aux TPE. Elle contribuera également au financement des investissements nécessaires à la modernisation et à la transformation de leurs outils de production.

Dans cette perspective, la Région mobilisera, chaque fois que possible, le levier financier des fonds FEDER pour soutenir les projets d'investissement d'envergure, et s'appuiera sur l'appel à projets France 2030 régionalisé pour encourager l'innovation au sein des TPE.

Mis en œuvre en partenariat avec Bpifrance, le dispositif régional « Prestation Tremplin Innovation » sera reconduit en 2026 afin de soutenir les projets innovants, notamment grâce à l'élargissement du réseau de prescripteurs. Il offre aux TPE/PME la possibilité d'explorer de nouvelles solutions, d'adopter des technologies adaptées et de se positionner sur des marchés émergents.

Dans un contexte économique incertain, l'accompagnement des entreprises en difficulté demeure un enjeu majeur pour préserver l'emploi et soutenir le dynamisme des territoires. Les petites entreprises, souvent les plus exposées, doivent pouvoir accéder à un appui personnalisé leur permettant de faire face à leurs difficultés, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles.

En 2026, la Région préservera son soutien aux structures d'accompagnement dédiées. L'objectif est de doter les entrepreneurs des outils nécessaires pour rebondir et inscrire leur activité dans une trajectoire durable.

OBJECTIF : ORGANISER UNE VEILLE ET UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

P085 - ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

Même si la Nouvelle-Aquitaine, grâce à son dynamisme et son écosystème est moins impactée, le contexte économique national dégradé et incertain fait peser des risques réels sur les entreprises et les emplois dans nos territoires.

Pour l'année 2025, le contexte de défaillances d'entreprises est à son plus haut niveau depuis 2008 (source Altarès). Le nombre de liquidations judiciaires directes pour les PME a atteint son record.

Ceci pénalise les territoires les plus fragiles, impactant directement les salariés des bassins d'emploi les plus isolés. Encore une fois, les perspectives pour la fin de l'année 2025 et le 1er semestre 2026 ne sont pas encourageantes, et la Région devra certainement intervenir pour soutenir des entreprises en situation de fragilité, prioritairement industrielles afin de **maintenir l'emploi et reconquérir de la souveraineté**.

Aussi, en 2026, la Région maintiendra sa capacité à intervenir en anticipation des difficultés en s'appuyant sur son réseau d'informations : Banque de France, DREETS-Activité Partielle, URSSAF, réseau des Tribunaux de Commerce, des échanges réguliers avec le monde bancaire (Direction des Affaires Spéciales) ainsi qu'avec les Ordres des Experts Comptables et des Commissaires aux Comptes.

Elle concentrera plus spécifiquement ses interventions sur les dossiers à fort enjeu notamment avec une attention première aux territoires fragiles.

Elle interviendra pour renforcer les capitaux permanents par le biais de prêts publics.

Par ailleurs, dans un tel contexte, les aides au conseil pour des missions de management de transition ou d'appui sont un facteur différenciant quant au taux de survie de l'entreprise y compris en plan de cession. La Région maintiendra son intervention en ce sens.

OBJECTIF : OPERER UNE VEILLE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'ANTICIPATION

P086 - ÉTUDES ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

1/ Améliorer la connaissance des territoires

La Région développe des outils d'information et d'analyse, dans un objectif d'aide à la décision.

Elle produit des analyses thématiques territorialisées et des notes de conjoncture à partir de données statistiques et qualitatives, gère un système d'information géographique et produit cartes et analyses spatiales, diffuse des lettres d'information sur les domaines de compétence de la Région.

Ces analyses permettent de mieux comprendre les dynamiques territoriales et les enjeux en matière de bien-être des habitants et de respect des limites planétaires, et de proposer les politiques les plus adaptées. Elles permettent également d'identifier des indicateurs pertinents et utiles à la territorialisation de dispositifs régionaux d'intervention. Par exemple, les aides au titre de la politique contractuelle sont modulées sur la base d'une carte des vulnérabilités socio-économiques appréhendées via le revenu disponible médian des EPCI de la région. La politique culturelle s'appuie également sur une analyse des territoires à enjeux du point de vue de la culture, sur la base d'un score calculé pour chaque EPCI à partir d'informations sur leur densité culturelle (en équipements, manifestations, lieux de diffusion, compagnies et associations culturelles), leurs niveaux de vie et leur degré de ruralité.

Cette aide à la décision bénéficie aussi aux acteurs locaux auprès desquels l'information est largement diffusée.

2/ Evaluer les politiques régionales

Le travail d'étude réalisé en amont est prolongé par l'analyse des résultats des politiques régionales et l'identification de leviers d'action. Les évaluations de politiques régionales sont menées sur la base du programme annuel discuté en Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP). L'université est associée à ces travaux via le recrutement de jeunes doctorants en contrat Cifre.

3/ Faire vivre le SRADDET

La première modification du SRADDET a été adoptée par l'assemblée régionale le 14 octobre 2024 et approuvée par le Préfet de région le 18 novembre 2024. Elle portait sur les thématiques du foncier, de la logistique et des déchets.

Dès lors, la Région a intensifié son action d'accompagnement des collectivités pour intégrer les dispositions du SRADDET dans leurs documents de planification et d'urbanisme, via notamment :

- l'exercice de son rôle de personne publique associée à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (avis officiels après adoption/révision des SCoT et PLUi, conseils et notes techniques) auprès des collectivités, tout au long de la procédure,
- la diffusion de supports méthodologiques (plateforme internet, plaquette d'information, guide de mise en œuvre et cahiers techniques, observatoires régionaux, mise en réseau des acteurs...),

En 2026, une nouvelle modification du SRADDET pourrait être lancée, en fonction du vote des différentes propositions de loi du Parlement et sur plusieurs sujets : production d'énergies renouvelables, stratégie aéroportuaire régionale, développement industriel, définition des matériaux des clôtures en zones N des PLU.

4/ Favoriser l'innovation foncière

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière fixé d'une part dans le SRADDET modifié, et d'autre part dans Néo Terra, la Région poursuivra son

action dédiée à la promotion des innovations foncières dans le montage de projets. Elle a initié en 2025 et poursuivra en 2026 un accompagnement des collectivités porteuses de stratégies et de projets innovants, prenant en compte les enjeux de gestion économe de l'espace, en particulier dans les territoires ruraux et les villes intermédiaires de la région.

La Région accompagnera l'Observatoire des espaces NAFU (Naturels Agricoles, Forestiers et Urbains) réalisé et animé par le GIP ATeGERI (Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques). L'outil régional d'occupation du sol (OCS) est actualisé pour l'année 2025, permettant de suivre à une échelle territoriale fine l'évolution de l'occupation du sol et en particulier de la consommation foncière.

Elle maintiendra également son soutien à l'ingénierie urbanistique et environnementale en participant aux programmes partenariaux de l'A'Urba, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, et de l'Audap, l'agence d'urbanisme Adour Pyrénées, sur les thèmes correspondant à ses compétences et à ses priorités, notamment la gestion économe du foncier, le bien-vivre et l'habitat en milieu rural, les impacts des SERM en matière d'aménagement du territoire, la transition climatique...

Elle continuera d'accompagner l'URCAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine) dans son rôle d'animation et de formation auprès de ses adhérents.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.04 - Culture

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
304A - Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional		2 647 200,00	6 264 543,00	1 820 197,00	2 346 792,00
P087	ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES	120 000,00	179 674,00	-	-
P087001	FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSÉES	-	89 674,00	-	-
P087002	FONDS REGIONAUX D'ART CONTEMPORAIN	120 000,00	90 000,00	-	-
P088	INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL	-	-	259 424,00	423 488,00
P088001	OPÉRATIONS D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL	-	-	161 733,00	287 947,00
P088002	VALORISATION DE LA RECHERCHE INVENTAIRE	-	-	97 691,00	135 541,00
P089	RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES, ACTION DE VALORISATION, SENSIBILISATION	1 500 000,00	3 299 166,00	1 560 773,00	1 923 304,00
P089001	ACTIONS DE MÉDIATION DU SERVICE PATRIMOINE	-	-	78 153,00	256 395,00
P089002	RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	1 500 000,00	3 299 166,00	-	101 000,00
P089003	SOUTIEN AUX ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE	-	-	1 482 620,00	1 565 909,00
P090	SOUTIEN PROJETS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQUIPEMENT, PATRIMOINE	1 027 200,00	2 785 703,00	-	-
P090001	ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX	427 200,00	1 487 033,00	-	-
P090004	VALORISATION DE SITES PATRIMONIAUX	600 000,00	1 298 670,00	-	-
304B - Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires		3 923 000,00	12 082 930,00	13 244 950,00	13 709 401,00
P091	AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS	-	-	7 443 274,00	7 420 841,00
P091001	AUTRES AIDES AUX ORGANISMES CULTURELS	-	-	3 053 863,00	3 186 671,00
P091002	CENTRE FRANCOIS MAURIAC DE MALAGAR	-	-	1 021 367,00	1 023 080,00
P091003	L'A AGENCE CULTURELLE NOUVELLE AQUITAINE	-	-	40 000,00	63 991,00
P091004	OFFICE ARTISTIQUE DE LA REGION AQUITAINE - OARA	-	-	3 328 044,00	3 147 099,00
P092	AIDE AUX EQUIPEMENTS CULTURELS	1 000 000,00	2 862 043,00	43 961,00	45 369,00
P092001	ÉQUIPEMENTS CULTURELS	1 000 000,00	2 587 043,00	-	-
P092003	MÉCA	-	75 000,00	43 961,00	45 369,00
P092005	TRAVAUX FRAC ARTOTHEQUE	-	200 000,00	-	-
P093	ANIMATION, COMMUNICATION, EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES	-	4 000,00	60 387,00	116 665,00
P093001	ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION CULTURELLES	-	4 000,00	60 387,00	116 665,00
P094	CONTRATS DE PLAN ETAT REGION	2 923 000,00	9 216 887,00	-	-
P094001	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION CULTURE	1 923 000,00	916 649,00	-	-
P094002	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION PATRIMOINE	1 000 000,00	3 624 074,00	-	-
P094003	EXTENSION CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE	-	300 000,00	-	-
P094005	MISE EN SECURITE FLECHE BASILIQUE SAINT MICHEL	-	500 000,00	-	-
P094006	PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE (PESMD)	-	3 876 164,00	-	-
P095	MANIFESTATIONS CULTURELLES	-	-	5 697 328,00	6 126 526,00
P095001	FESTIVALS CULTURELS	-	-	5 697 328,00	6 126 526,00
304C - Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle		120 000,00	126 350,00	16 470 155,00	17 492 894,00
P096	ARTS PLASTIQUES ET VISUELS	120 000,00	126 350,00	1 813 277,00	2 058 890,00
P096001	CONTRAT DE FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS	120 000,00	126 350,00	146 062,00	244 359,00
P096002	STRUCTURATION DE LA FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS	-	-	1 667 215,00	1 814 531,00
P097	FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-	2 707 353,00	2 799 272,00
P097001	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ARTISTIQUE	-	-	2 118 721,00	2 127 457,00
P097002	FORMATION PROFESSIONNELLE - CULTURE	-	-	337 405,00	365 635,00
P097003	SOUTIEN À L'EMPLOI CULTUREL	-	-	251 227,00	306 180,00
P098	SPECTACLE VIVANT	-	-	11 949 525,00	12 634 732,00
P098001	ÉQUIPES ARTISTIQUES	-	-	3 843 917,00	3 948 861,00
P098002	LIEUX CULTURELS	-	-	8 105 608,00	8 685 871,00
304D - Promouvoir les langues et cultures régionales		-	25 000,00	2 454 559,00	2 434 273,00
P099	CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES	-	25 000,00	2 454 559,00	2 434 273,00
P099001	OUTILS CULTURELS ET DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE	-	25 000,00	2 454 559,00	2 434 273,00
TOTAL		6 690 200,00	18 498 823,00	33 989 861,00	35 983 360,00
BUDGET PRIMITIF 2025		7 557 000,00	18 877 169,00	36 497 896,00	35 758 092,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Culture

L'attention régionale se portera en particulier sur les structures associatives employeuses, sur les territoires à enjeux culturels forts, et sur les projets à fort impact en termes d'aménagement culturel du territoire.

Depuis 2024, une cartographie des enjeux culturels des territoires a été réalisée sur la base d'un score pour chacune des 154 intercommunalités de la Région à partir d'informations sur les densités culturelles, les niveaux de vie et le degré de ruralité des territoires. Cette cartographie a été présentée et adoptée par l'Assemblée régionale en décembre 2024. En 2026, les projets culturels situés dans les territoires à enjeux forts ou intermédiaires bénéficieront d'une attention particulière.

OBJECTIF : AMPLIFIER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL

P087 - ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES

L'acquisition d'œuvres par les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) est l'une des missions fondamentales de ces outils en faveur de la création contemporaine.

P088 - INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL

Les crédits dédiés à l'Inventaire du patrimoine culturel, compétence transférée aux Régions en 2004, seront reconduits en 2026, afin d'assurer la continuité des subventions aux communes engagées dans des inventaires en partenariat avec la Région (conventions), et la valorisation des recherches produites par les chercheurs du service régional et des chercheurs associés. Trois publications sont prévues en 2026, sur le « Jardin de Gabriel Albert à Nantillé », sur l'« Echappée impressionniste » et sur « Châtellerault à l'heure de la Manu ».

P089 - RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES, ACTION DE VALORISATION, SENSIBILISATION

1/ Actions de médiation du patrimoine

Les actions de médiations seront orientées en 2026 vers les habitants : une année consacrée à la thématique des jardins (journées européennes du patrimoine, conférences, portail patrimoine et Inventaire) ; organisation de rencontres professionnelles sur les droits culturels ; lancement d'une collection de podcasts avec notamment Libourne.

2/ Restauration des monuments historiques

Les crédits inscrits privilégieront les projets les plus matures, les territoires à enjeux culturels forts et les communes ayant les capacités financières les moins importantes en coordination avec la DRAC.

3/ Soutien aux actions de valorisation du patrimoine

La Région poursuivra son soutien aux lieux et associations de valorisation du patrimoine.

P090 - SOUTIEN PROJETS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQUIPEMENT, PATRIMOINE

Les projets d'équipements patrimoniaux (musées) seront soutenus par la Région, avec une priorité sur les équipements inscrits dans les Contrats de développement et de transition et sur les territoires à enjeux culturels forts.

OBJECTIF : FAVORISER L'AMENAGEMENT CULTUREL DURABLE DES TERRITOIRES

P091 - AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS

Pour mener à bien sa politique culturelle, la Région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau d'agences et de structures associées. Ces partenaires continueront en 2025 de représenter un soutien essentiel pour la Région. Leur mobilisation demeurera un levier stratégique pour appuyer les professionnels des divers secteurs culturels et répondre aux enjeux de développement et d'accompagnement des acteurs.

Dans le domaine du spectacle vivant, l'OARA poursuivra son rôle essentiel dans l'optimisation des moyens dédiés à la création et à la diffusion des spectacles, tant au niveau régional que hors des frontières de la Nouvelle-Aquitaine. Une priorisation des actions sera réalisée en accord avec le conseil d'administration et les financeurs.

Le soutien de la Région aux trois Fonds régionaux d'art contemporain sera confirmé, avec la volonté de renforcer les coopérations entre les trois FRAC et avec l'ensemble des structures des arts visuels en Région. L'accompagnement par la Région du Centre François Mauriac de Malagar sera préservé.

P092 - AIDE AUX EQUIPEMENTS CULTURELS

Les projets d'équipements culturels (médiathèques, cinémas, salles de spectacle) seront soutenus par la Région, avec une priorité sur les équipements inscrits dans les Contrats de développement et de transition et sur les territoires à enjeux culturels forts.

P093 - ANIMATION, COMMUNICATION, EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES

La Région maintiendra son action au service de la valorisation littéraire, en particulier auprès du public lycéen, avec l'organisation des prix Mauriac et Lacouture. Des crédits seront également consacrés à la maintenance du Portail Culture et Patrimoine, outil de lisibilité de la politique culturelle régionale et de valorisation des initiatives culturelles des territoires et des opérateurs.

P094 - CONTRATS DE PLAN ETAT REGION

Les projets au CPER 2021-2027 feront l'objet d'un suivi accru, afin de prioriser le rythme d'engagement des projets au regard de l'avancement des projets et de leur faisabilité financière. Les projets prévus à ce titre sont :

- Le projet de rénovation de la Sirène, scène de musique actuelle de la Rochelle ;
- Le projet de rénovation de l'EESI, école supérieure de l'image, pour le site de Poitiers ;
- Le projet de restauration du Pont suspendu de Tonnay-Charente ;
- Le projet numérique du Congrès de la langue occitane.

P095 - MANIFESTATIONS CULTURELLES

En 2026, la Région proposera une révision de la politique de soutien aux Manifestations culturelles, à l'issue d'une concertation menée avec les festivals et réseaux néo-aquitains. La priorité sera donnée aux festivals ayant un effet de structuration des filières économiques, ainsi que ceux qui déploient un fort ancrage local. La Région privilégiera également les territoires à enjeux culturels afin d'avoir un effet levier et de permettre la pérennisation des festivals. Des éco-conditionnalités seront mises en place pour les aides en direction de ce secteur.

OBJECTIF : SOUTENIR LA DIVERSITE DE LA CREATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

P096 - ARTS PLASTIQUES ET VISUELS

La Région Nouvelle-Aquitaine maintiendra son soutien aux professionnels des arts plastiques et visuels à travers d'une part des dispositifs d'aides dédiées à la création et à la diffusion des œuvres, permettant d'accompagner les artistes dans leurs projets et de valoriser leur travail auprès des publics et d'autre part, un contrat de filière élaboré en partenariat avec l'État et l'appui du réseau Astre, qui mobilise des crédits spécifiques pour renforcer l'accompagnement des artistes plasticiens.

La Région poursuivra son soutien aux lieux et associations œuvrant dans le champ des arts visuels.

P097 - FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'année 2026 sera celle de la finalisation des travaux de construction du Pole d'Enseignement Supérieur Musique et Danse à Bordeaux. L'établissement ouvrira pour fin 2026 ou début 2027. À la suite du rapprochement entre le PESMD et le Pôle Aliénor de Poitiers, effectif pour l'année scolaire 2025-2026, la constitution d'un EPCC sera travaillée en 2026.

Sur le volet Formation, le projet « France tabac » à Sarlat (studios de tournage et de formations aux métiers techniques du cinéma, ressourcerie de décors) rentrera dans une phase de travaux sur le site, et dans une phase active de préfiguration d'un Campus TTNA (Talents et territoires Nouvelle-Aquitaine).

P098 - SPECTACLE VIVANT

La Région poursuivra son soutien aux compagnies et aux lieux de diffusion et de création.

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES LANGUES ET CULTURES REGIONALES

P099 - CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES

Les langues et cultures régionales sont une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, avec un investissement important de la Région du fait de la présence sur son territoire de 3 bassins culturels et linguistiques (le basque, l'occitan et le poitevin saintongeais).

Les contributions statutaires de la Région aux organismes tels que l'OPLO (Office Public de la Langue Occitane) ou l'OPLB (Office Public de la Langue Basque) seront maintenues. La Région poursuivra son soutien aux lieux et associations œuvrant dans le champ des langues régionales. Une journée publique autour du pastoralisme basque sera organisée, en lien avec l'inventaire du patrimoine en cours sur ce sujet.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.05 - Aménagement numérique du territoire

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	305A - Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030	-	1 525 584,00	1 900 000,00	1 990 703,00
P100	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	-	1 525 584,00	1 900 000,00	1 990 703,00
P1000001	RESEAU D'INFRASTRUCTURES EN NOUVELLE-AQUITAINE (RINA)	-	1 525 584,00	90 000,00	180 703,00
P1000002	THD	-	-	1 810 000,00	1 810 000,00
TOTAL		-	1 525 584,00	1 900 000,00	1 990 703,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>		4 928 000,00	10 911 242,00	1 900 000,00	1 900 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement numérique du territoire

OBJECTIF : CONNECTER TOUS LES HABITANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU HAUT DEBIT EN 2030

P100 - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Pour répondre aux besoins formulés d'interconnexion des sites d'enseignement supérieur et de recherche, la Région avec ses partenaires publics (ESR, santé, etc.) a lancé le projet « RINA » visant à établir un réseau de fibre et fournir les services associés pour irriguer à très haut débit l'ensemble des acteurs publics partenaires dans un souci de performance et de cohérence du réseau.

Un travail de modélisation avec les partenaires sera réalisé en 2026 pour assurer une exploitation viable et soutenable pour tous.

L'avancée des technologies numériques (miniaturisation, baisse des coûts et de la consommation énergétique) permet aujourd'hui, en s'appuyant notamment sur les réseaux d'initiative publique construits, de déployer un certain nombre de services numériques au profit de l'intérêt général. En effet, à partir de capteurs bas débit, il est possible aujourd'hui de limiter grandement les dépenses énergétiques ou surveiller les consommations anormales de l'eau sur un territoire. Ces projets innovants mobilisent prioritairement des aides européennes.

La Région s'est fortement investie pour soutenir le déploiement de la fibre optique dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine, en collaboration étroite avec les acteurs publics et privés. Les travaux engagés sont d'une ampleur considérable. Depuis 2017, la Région a alloué plus de 350 millions d'euros en subventions directes afin de répondre à cet enjeu. Le programme régional Très Haut Débit (THD) a ciblé les zones où les opérateurs privés ne financent pas les infrastructures, avec pour objectif de construire, exploiter et commercialiser un réseau public.

Le THD est très important pour le développement économique, la création d'emplois grâce à la modernisation et la transformation numérique des entreprises, ainsi que pour la vie quotidienne des citoyens, notamment à travers l'éducation, la formation et la télémédecine. Les besoins numériques ne cessent de croître. Ce projet d'infrastructure a constitué un chantier immense dont beaucoup de briques départementales sont achevées depuis 2024.

Pour les autres, la Région a versé des avances et des acomptes importants permettant aux syndicats mixtes d'engager et mener les travaux ces dernières années. Ces projets enregistrant des décalages la Région inscrira les soldes des subventions en 2027.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.06 - Foncier, Habitat

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
306A - S'assurer d'une utilisationrationnelle du foncier et du développement de l'habitat			1 200 000,00	1 560 096,00	- 199 990,00
P101	HABITAT	1 200 000,00	1 560 096,00	-	199 990,00
P101001	EXPÉRIMENTATIONS HABITAT , HEBERGEMENT SAISONNIER	-	590 096,00	-	99 990,00
P101002	LOGEMENT EN RURALITE	1 200 000,00	970 000,00	-	-
P101003	OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)	-	-	-	100 000,00
		TOTAL	1 200 000,00	1 560 096,00	- 199 990,00
		<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>	<i>2 200 000,00</i>	<i>1 940 536,00</i>	<i>390 000,00</i>
					290 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Foncier, Habitat

OBJECTIF : S'ASSURER D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DU FONCIER ET DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

P101 - HABITAT

En 2026, la Région poursuit son engagement auprès des territoires porteurs de projets habitat, dans une optique de rééquilibrage territorial et de parcours résidentiels pour tous.

Les innovations sociales, techniques ou environnementales sont ainsi valorisées et mobilisent des crédits en investissement et en fonctionnement.

Les cibles prioritaires d'intervention financière de la Région sont déclinées en deux axes :

- Soutenir **les territoires ruraux pour « réinventer » leurs centres bourgs** et accompagner leur développement par l'habitat. Pour 2025, le choix a été fait de consolider cet axe, à iso budget « habitat », pour atteindre une production **de 97 logements réhabilités/rénovés en milieu rural par an.**
- Accompagner des **solutions d'hébergement pour les travailleurs saisonniers** dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture.

Un appel à projets « hébergement des saisonniers » a été lancé en avril 2025 et permettra, à partir de 2026, **le développement de 367 places supplémentaires d'hébergements** pour les saisonniers des secteurs de l'agriculture et du tourisme afin de poursuivre ce développement et répondre aux forts besoins d'hébergements pour ces publics.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.07 - Santé

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	307C - Soutenir les praticiens de demain en formation	-	-	14 952 000,00	14 952 000,00
P102	SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	-	-	14 952 000,00	14 952 000,00
P1020002	BOURSES ETUDIANTS FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	-	-	14 300 000,00	14 300 000,00
P1020003	INDEMNITES DE STAGES ET DE DEPLACEMENTS	-	-	652 000,00	652 000,00
	307D - Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain	3 700 000,00	6 218 711,00	95 826 427,00	99 650 565,00
P103	FORMATIONS AUX METIERS DE LA SANTE	2 700 000,00	5 771 928,00	79 610 078,00	81 015 950,00
P1030002	CONSTRUCTION DES INSTITUTS EN SANTE	1 000 000,00	2 797 139,00	-	-
P1030004	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS EN SANTE	1 700 000,00	1 474 789,00	-	-
P1030005	FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES	-	-	72 102 539,00	71 872 144,00
P1030006	PLACES SUPPLEMENTAIRES PACTE EN SANTE	-	-	-	282 667,00
P1030007	PLACES SUPPLEMENTAIRES SEGUR EN SANTE	-	-	5 971 200,00	7 324 800,00
P1030008	UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS	-	-	1 536 339,00	1 536 339,00
P1030009	CAMPUS DE POITIERS	-	1 000 000,00	-	-
P1030012	CPER IFSI IFAS ROCHEFORT LA ROCHELLE	-	500 000,00	-	-
P104	FORMATIONS AUX METIERS DU SOCIAL	1 000 000,00	446 783,00	16 216 349,00	18 634 615,00
P1040001	CONSTRUCTION DES INSTITUTS DE FORMATION AUX METIERS DU SOCIAL	500 000,00	154 727,00	-	-
P1040002	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS DE FORMATION AUX METIERS DU SOCIAL	500 000,00	292 056,00	-	-
P1040003	FINANCEMENT DES FORMATIONS SOCIALES	-	-	14 896 349,00	16 161 281,00
P1040004	PLACES SUPPLEMENTAIRES PACTE DANS LE SOCIAL	-	-	-	43 334,00
P1040005	PLACES SUPPLEMENTAIRES SEGUR DANS LE SOCIAL	-	-	1 320 000,00	2 430 000,00
	TOTAL	3 700 000,00	6 218 711,00	110 778 427,00	114 602 565,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	8 016 003,00	6 430 613,00	119 643 492,00	118 878 750,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Santé

Dans un secteur où les tensions demeurent très importantes, la Région soutient les formations sanitaires et sociales depuis 2004 en veillant à la qualité des formations dispensées et à la réponse à des besoins de professionnels en progression constante (11% de l'emploi total régional exercent un métier dans les domaines de la santé, de l'action sociale, du maintien à domicile et des services à la personne).

2025 a vu l'aboutissement d'une phase importante de développement de l'offre de formation, par le maintien des sites de formations déconcentrés et l'ouverture de nouvelles formations, dans un objectif de réponse aux besoins des territoires et des populations.

En 2026, la Région, sans garantie quant au maintien des financements de l'Etat au titre du Ségur de la Santé, veillera, dans le respect de ses compétences, à ne pas fragiliser l'effort engagé en poursuivant son action en faveur de la santé et du bien-être des néo aquitains avec le souci constant d'assurer un maillage territorial équilibré.

OBJECTIF : SOUTENIR LES PRATICIENS DE DEMAIN EN FORMATION

P102 - SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

S'agissant du soutien à la formation des futurs professionnels, la Région poursuivra son action en faveur de la sécurisation des parcours, par l'attribution de bourses sur critères sociaux.

Le travail avec les universités, les CROUS mais également les territoires et les collectivités locales sur les conditions de vie des étudiants restera une priorité pour 2026, notamment en lien avec les politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

OBJECTIF : OFFRIR UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITE AUX PRATICIENS DE DEMAIN

La Région reste particulièrement vigilante sur la qualité de son offre de formation aux métiers de la santé et du social.

Ainsi, elle finance chaque année la formation de plus de 19 500 apprenants sur 150 sites de formations dépendant de 58 organismes gestionnaires. Le budget dédié à ces formations a progressé de 9% depuis 2020.

Toutefois, le niveau de financement pour 2026 devra être modulé en fonction des contraintes budgétaires imposées par l'Etat, puis réinterrogé pour les années suivantes, afin de dégager des marges de manœuvre pour une offre adaptée aux besoins et aux territoires.

Les conditions d'enseignement contribuent de façon très importante à l'attractivité de ces formations. La Région continuera en 2026 à accompagner les instituts dans l'innovation et le virage numérique en mobilisant des fonds européens (FSE+, FEDER).

La politique volontariste concernant le soutien aux constructions et réhabilitations, très importante ces dernières années, a pour conséquence un niveau très élevé de paiements jusqu'en 2028. Dès 2026, outre des travaux urgents, les éventuels nouveaux projets seront instruits dans le cadre des fonds européens FEDER.

P103 - FORMATIONS AUX METIERS DE LA SANTE

En vue de conjuguer soutenabilité budgétaire et réponses à des besoins croissants, des travaux approfondis vont être menés afin d'appréhender finement les besoins en compétences sur chacun des territoires et d'ajuster l'offre de formation en conséquence dans une logique de carte des formations.

En ce qui concerne les développements opérés dans le cadre du Ségur de la Santé, la Région souhaite maintenir les sites déconcentrés qui répondent aux besoins locaux. Les taux de remplissage des formations observés dans les antennes de proximité (60) sont en effet très satisfaisants.

La trajectoire financière du Pacte régional d'investissement dans les compétences, laquelle prévoit en 2026 une diminution de l'aide de l'Etat sur la formation, ne permettra plus de financer les formations d'auxiliaires de puériculture, d'ambulanciers et de moniteurs éducateurs. La Région restera vigilante à ne pas freiner la dynamique enclenchée par tous ces développements. Ainsi, dans la mesure où elle ne pourra pas compenser le désengagement de l'Etat tant sur le Ségur que le Pacte, une régulation de l'offre de formation devra être opérée sur les sites historiques de formation.

P104 - FORMATIONS AUX METIERS DU SOCIAL

Les engagements 2026 pour les instituts de formation sociale incluront le remboursement du Ségur social, absorbé par la Région sans compensation de l'Etat.

Là encore, des travaux vont être menés afin d'appréhender finement les besoins en compétences sur chacun des territoires et d'ajuster l'offre de formation en conséquence dans une logique de carte des formations.

La Région s'efforcera de maintenir, dans les mêmes conditions que pour les formations sanitaires, à savoir les antennes et nouveaux sites de formation, les niveaux de places supplémentaires actuels correspondants aux engagements du Ségur (accompagnants éducatifs et sociaux) et du Pacte (moniteurs éducateurs).

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.08 - Sport

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS						INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE		AP	CP		AE	CP		
308A - Répondre aux enjeux de santé et de société			150 000,00	150 123,00	388 000,00	362 457,00			
P105	SANTE ET SOCIETE		150 000,00	150 123,00	388 000,00	362 457,00			
P105003	SPORT ET ENJEUX SOCIÉTAUX		150 000,00	150 123,00	200 000,00	175 356,00			
P105004	PRESCRIPTION D'EXERCICES PHYSIQUES POUR LA SANTÉ		-	-	98 000,00	110 401,00			
P105005	SPORT HANDICAP		-	-	90 000,00	76 700,00			
308B - Soutenir et s'appuyer sur les têtes de réseaux régionales			300 000,00	250 000,00	2 012 500,00	2 161 373,00			
P106	TETES DE RESEAUX REGIONALES		300 000,00	250 000,00	2 012 500,00	2 161 373,00			
P106001	CROS NOUVELLE-AQUITAINE		-	-	285 000,00	289 988,00			
P106002	LIGUES ET COMITES REGIONAUX		300 000,00	245 500,00	1 377 500,00	1 496 756,00			
P106003	SPORT SCOLAIRE UNIVERSITAIRE ET APPRENTISSAGE		-	4 500,00	350 000,00	374 629,00			
308D - Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive			705 000,00	3 550 336,00	164 707,00	2 110 365,00			
H004	RH : EMPLOIS PERMANENTS - CREPS		-	-	-	1 977 456,00			
H004001	TITULAIRES - CREPS		-	-	-	1 464 389,00			
H004002	CONTRACTUELS PERMANENTS - CREPS		-	-	-	3 601,00			
H004007	SUPPLEANTS - CREPS		-	-	-	262 333,00			
H004008	REEMPLACANTS SUR POSTES VACANTS - CREPS		-	-	-	247 133,00			
H014	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - CREPS		-	-	-	50 000,00			
H014003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - CREPS		-	-	-	50 000,00			
H104	RH : ACTION SOCIALE - CREPS		2 000,00	2 000,00	65 671,00	53 171,00			
H104001	PRETS ET SECOURS - CREPS		2 000,00	2 000,00	1 200,00	1 200,00			
H104003	CHEQUES VACANCES - CREPS		-	-	3 809,00	3 809,00			
H104004	BONS EVENEMENTIELS - CREPS		-	-	16 000,00	4 000,00			
H104005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - CREPS		-	-	1 000,00	1 000,00			
H104007	AMICALE - CREPS		-	-	11 912,00	11 912,00			
H104008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - CREPS		-	-	31 750,00	31 250,00			
H114	RH : HANDICAP - CREPS		3 000,00	3 000,00	1 450,00	1 450,00			
H114001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - CREPS		3 000,00	3 000,00	475,00	475,00			
H114002	AIDES A LA PERSONNE - CREPS		-	-	500,00	500,00			
H114003	PRESTATIONS HANDICAP - CREPS		-	-	475,00	475,00			
H134	RH : SANTE - CREPS		-	-	900,00	900,00			
H134002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - CREPS		-	-	900,00	900,00			
H144	RH : FORMATION - CREPS		-	-	95 400,00	26 102,00			
H144001	FORMATION AGENTS - CREPS		-	-	95 400,00	26 102,00			
H154	RH : RECRUTEMENT - CREPS		-	-	1 286,00	1 286,00			
H154002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - CREPS		-	-	1 286,00	1 286,00			
P108	CREPS		700 000,00	3 545 336,00	-	-			
P108001	CREPS DE POITIERS		-	1 206 444,00	-	-			
P108002	CREPS DE TALENCE		300 000,00	535 264,00	-	-			
P108003	CREPS DE TALENCE (DCI)		-	1 473 781,00	-	-			
P108005	OPERATIONS GLOBALES - CREPS - TRAVAUX URGENTS		400 000,00	329 847,00	-	-			
308E - Accompagner le sport de haut niveau dans toutes ses composantes			-	-	3 757 000,00	3 329 793,00			
P118	HAUT NIVEAU		-	-	3 757 000,00	3 329 793,00			
P118001	AIDE AUX FILIERES		-	-	-	9 102,00			
P118002	AIDE AUX SOCIETES SPORTIVES		-	-	100 000,00	197 750,00			
P118003	AIDES INDIVIDUELLES AUX SPORTIFS INSCRITS EN STRUCTURE		-	-	380 000,00	330 000,00			
P118004	AIDES INDIVIDUELLES TEAM JOP NA		-	-	100 000,00	101 450,00			
P118006	CLUBS AMATEURS ELITES		-	-	1 080 000,00	1 300 000,00			
P118007	CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS		-	-	1 737 000,00	1 085 941,00			
P118008	STRUCTURES D'ACCES AU HAUT NIVEAU		-	-	360 000,00	305 550,00			
308F - Développer l'offre sportive au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires			4 400 000,00	6 535 629,00	1 457 240,00	1 564 240,00			
P119	ATTRACTIVITE TERRITORIALE		4 400 000,00	6 535 629,00	1 457 240,00	1 564 240,00			
P119001	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		400 000,00	315 988,00	-	-			
P119002	EQUIPEMENTS DE PLEINE NATURE		-	50 000,00	-	-			
P119003	ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT NATIONAL		-	707 875,00	-	-			
P119004	ÉQUIPEMENTS POUR LA PRATIQUE DE L'EPS		4 000 000,00	5 452 966,00	-	-			
P119005	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE		-	8 800,00	-	-			
P119006	SOUTIEN AUX ANIMATIONS TERRITORIALES		-	-	85 000,00	90 500,00			
P119007	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES		-	-	1 372 240,00	1 473 740,00			
		TOTAL	5 555 000,00	10 486 088,00	7 779 447,00	9 528 228,00			
		BUDGET PRIMITIF 2025	7 655 000,00	8 245 000,00	8 139 897,00	10 549 277,00			

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sport

La Région poursuivra en 2026 son appui aux projets d'appuis des pratiques sportives, au travers de son règlement d'intervention « Sports et Activités physiques ».

Elle contribuera ainsi à diffuser les bienfaits et les valeurs du sport en termes de santé physique et mentale, de cohésion sociale et de rayonnement territorial. L'action de la Région portera sur l'ensemble des publics, du parasport au sport de haut niveau en passant par le sport scolaire et universitaire, et se traduira par un soutien aux acteurs et aux équipements qui structurent la filière sport sur le territoire.

OBJECTIF : REPONDRE AUX ENJEUX DE SANTE ET DE SOCIETE

P105 - SANTE ET SOCIETE

La pratique d'activités physiques et sportives constitue un élément important de bien-être à la fois physique, au travers de leur rôle indéniable dans la prévention de nombreux problème de santé, et mental, en développant l'estime de soi ainsi que le respect des autres. La Région continuera donc en 2026 d'encourager le développement des pratiques sportives, en portant une attention particulière aux dynamiques collectives enclenchées sur les enjeux éducatifs, environnementaux, de santé et d'inclusivité qui s'attachent au sport.

La dimension santé du sport sera par ailleurs réaffirmée par la reconduction en 2026 du dispositif « **Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé (PEP'S)** ». La reconduction du dispositif PEPS permet de conforter la démarche globale de la stratégie régionale Sport Santé Bien-être en offrant une pratique encadrée et adaptée, en lien avec les acteurs régionaux de santé.

Le dispositif soutient les initiatives des associations pour développer l'offre d'activités physiques et sportives envers les personnes en situation de handicap, en favorisant leur intégration dans les clubs et en aidant à l'achat de matériel spécifique, afin de rendre le sport toujours plus inclusif et accessible.

OBJECTIF : SOUTENIR ET S'APPUYER SUR LES TETES DE RESEAUX REGIONALES

P106 - TETES DE RESEAUX REGIONALES

Les **1 600 000 licencié(e)s et 300 000 bénévoles du mouvement sportif** en Nouvelle-Aquitaine donnent aux structures qui le composent une capacité d'action et d'innovation que la Région entend bien accompagner en 2026.

L'appui aux têtes de réseau s'inscrit dans une démarche globale visant à accompagner le Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine dans ses

missions de soutien au mouvement sportif régional, notamment au regard des évolutions récentes de l'organisation du sport en France.

Il a également pour ambition de renforcer l'action des ligues et comités sportifs régionaux, en les aidant à structurer leur discipline et à proposer des stratégies adaptées aux enjeux locaux. L'objectif est de favoriser la mise en place d'actions spécifiques, en parfaite adéquation avec la politique sportive régionale en vigueur.

Par ailleurs, l'action régionale vise à encourager et à développer la pratique physique et sportive sous toutes ses formes, en mettant particulièrement l'accent sur le bien-être, la santé physique et mentale des jeunes, qu'ils soient lycéens, étudiants ou apprentis.

OBJECTIF : FAIRE DES CREPS LE CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

P108 – CREPS

En 2026, la Région poursuivra son soutien aux deux Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) situés à Talence et à Poitiers, d'une part en augmentant les fonds dédiés aux travaux urgents et d'autre part dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE SPORT DE HAUT NIVEAU DANS TOUTES SES COMPOSANTES

P118 - HAUT NIVEAU

La Région poursuivra en 2026 son soutien au sport de haut niveau, en accompagnant les athlètes et les structures dans lesquelles ils évoluent.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pleinement dans l'accompagnement des sportifs néo-aquitains afin de favoriser leur accès au haut niveau. Cet engagement se traduit par un soutien financier et logistique aux athlètes inscrits dans les structures labellisées par l'Agence Nationale du Sport, ainsi qu'à leurs familles pour les aider à faire face aux frais liés à la pratique sportive. En s'appuyant sur ces structures d'excellence, la Région permet aux jeunes talents de bénéficier d'un cadre propice à la performance et à la réussite. Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique territoriale forte à travers le collectif « Team », qui fait des sportifs de véritables ambassadeurs régionaux. Dans cette même logique, le soutien aux clubs amateurs élite vise à consolider le maillage territorial, à favoriser la formation des jeunes et à fidéliser les athlètes locaux susceptibles de représenter la région aux Jeux olympiques et paralympiques. La continuité de cette politique auprès des clubs professionnels renforce la cohérence du parcours sportif, de la formation à la carrière. En assurant la pérennité des centres de formation et en valorisant le rôle des clubs dans la vie des territoires, la Région contribue à la fois au rayonnement sportif, à la cohésion régionale et au soutien des talents en Nouvelle-Aquitaine.

OBJECTIF : DEVELOPPER L'OFFRE SPORTIVE AU SERVICE DE LA COHESION ET DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

P119 - ATTRACTIVITE TERRITORIALE

L'offre sportive est un élément structurant de la vie de nos territoires, en termes d'organisation des loisirs, mais aussi de cohésion sociale, de dynamisme économique et d'attractivité. En 2026, la Région favorisera le développement de cette offre au travers de son soutien aux équipements sportifs locaux et régionaux, et à l'organisation d'événements sportifs.

A ce titre, elle accompagnera le développement de projets sportifs d'envergure en milieu rural, participant ainsi à la revitalisation des territoires et à la valorisation de disciplines moins conventionnelles. Cette politique d'attractivité territoriale s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Le 1^{er} concerne les équipements d'intérêt national, destinés à soutenir la rénovation, l'agrandissement ou la construction d'infrastructures sportives à portée nationale ou internationale, reconnues par les fédérations délégataires.
- Le 2^{ème} axe vise les équipements dédiés à la pratique de l'EPS, utilisés par les lycéens et apprentis traduisant la volonté régionale de renforcer la place du sport dans le parcours éducatif, notamment par l'amélioration des installations dans les lycées.
- Enfin, le 3^{ème} axe repose sur le soutien aux animations et manifestations territoriales, favorisant l'organisation d'événements sportifs qui stimulent la vie locale, renforcent la participation citoyenne et valorisent l'image des territoires. À travers ces trois orientations, la Région affirme sa volonté de faire du sport un levier essentiel de cohésion sociale, de dynamisme économique et d'identité territoriale.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.09 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
309A - Mailer le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges		59 934 457,00	110 657 545,00	7 183 852,00	7 251 036,00
P120	AUTRES INFRASTRUCTURES	-	13 284 376,00	-	-
P120001	RN141 ANGOULEME LIMOGES	-	4 620 000,00	-	-
P120002	RN147	-	8 664 376,00	-	-
P121	AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	-	1 751 000,00	10 500,00	10 500,00
P121001	ACTIONS INTER PORTS	-	-	10 500,00	10 500,00
P121002	PORT DE BORDEAUX	-	700 000,00	-	-
P121003	PORT DE LA ROCHELLE	-	951 000,00	-	-
P121004	PORT DE ROCHEFORT TONNAY CHARENTE	-	100 000,00	-	-
P123	GARES ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX (PEM)	3 941 667,00	12 421 476,00	-	-
P123001	ACCESSIBILITE	-	3 959 506,00	-	-
P123002	GARES	1 086 667,00	2 877 596,00	-	-
P123003	PÔLES D'ECHANGES MULTIMODAUX	2 855 000,00	5 584 374,00	-	-
P124	INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	49 992 790,00	73 432 693,00	-	58 289,00
P124001	ETUDES ET TRAVAUX INFRASTRUCTURES	-	302 506,00	-	14 531,00
P124002	LIGNE 10 - SAUMUR THOUARS BRESSUIRE	610 256,00	122 051,00	-	-
P124006	LIGNE 15 - LA ROCHELLE ROCHEFORT SAINTES SAINT MARIENS	146 667,00	29 334,00	-	-
P124007	LIGNE 16 - ANGOULÈME SAINTES ROYAN	-	589 228,00	-	-
P124008	LIGNE 17 - NIORT SAINTES ROYAN	-	3 404 000,00	-	-
P124009	LIGNE 18 - ANGOULÈME LIMOGES	2 740 500,00	573 100,00	-	-
P124010	LIGNE 21 - CHÂTEAUROUX LA SOUTERRAINE LIMOGES	-	4 417,00	-	-
P124013	LIGNE 24 - POITIERS LIMOGES	-	35 796 018,00	-	-
P124014	LIGNE 25 - MONTLUÇON FELLETIN GUÉRET LIMOGES	-	400 000,00	-	-
P124015	LIGNE 26 - LIMOGES EYMOUTIERS USSEL	-	302 000,00	-	-
P124017	LIGNE 32 - USSEL BRIVE PÉRIGUEUX LIBOURNE	-	258 166,00	-	-
P124019	LIGNE 34 - PERIGUEUX AGEN	-	300 000,00	-	-
P124020	LIGNE 41 - BORDEAUX ARCACHON	410 667,00	7 006 523,00	-	-
P124021	LIGNE 41+ - BORDEAUX LIBOURNE	1 293 266,00	277 440,00	-	-
P124022	LIGNE 42 - LIGNE DU MEDOC	2 599 167,00	1 691 243,00	-	-
P124023	LIGNE 43 - BORDEAUX SAINT MARIENS	28 163 934,00	7 067 250,00	-	-
P124024	LIGNE 44 - BORDEAUX LANGON	10 780 333,00	2 321 026,00	-	-
P124025	LIGNE 45 - BORDEAUX MORCENX MONT-DE-MARSAN	480 000,00	371 720,00	-	-
P124027	LIGNE 51 - BORDEAUX DAX BAYONNE - HENDAYE	668 000,00	999 489,00	-	-
P124030	LIGNE 54 - BAYONNE CAMBO SJPP	1 400 000,00	305 500,00	-	-
P124031	LIGNE 55 - PAU OLORON BEDOUS	700 000,00	259 358,00	-	43 758,00
P124032	TRAVAUX D'URGENCE INFRASTRUCTURES	-	11 052 324,00	-	-
P125	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BAYONNE	6 000 000,00	9 768 000,00	399 000,00	385 500,00
P125001	ACQUISITIONS FONCIERES	-	849 000,00	-	29 000,00
P125002	ACQUISITIONS MATERIELS	75 000,00	25 000,00	-	-
P125004	DIGUES	-	800 000,00	-	-
P125005	ENTRETIEN PATRIMOINE	800 000,00	610 000,00	-	-
P125006	ETUDES ET CONTRÔLES	-	-	46 000,00	20 000,00
P125007	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-	200 000,00	168 500,00
P125008	JETEES	500 000,00	2 800 000,00	-	-
P125009	MOYENS NAUTIQUES	150 000,00	400 000,00	-	-
P125010	OBSERVATOIRE DE L'ADOUR	-	-	85 000,00	100 000,00
P125011	OUVRAGES PORTUAIRES	-	15 000,00	-	-
P125012	QUAIS	170 000,00	300 000,00	-	-
P125013	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT	-	29 000,00	-	-
P125014	SOCIETE PORTUAIRE	3 250 000,00	3 250 000,00	-	-
P125015	SUBVENTIONS - COTISATIONS	1 055 000,00	690 000,00	61 000,00	61 000,00
P125016	SURETE PORTUAIRE	-	-	7 000,00	7 000,00
P126	TRANSPORTS AERIENS DE VOYAGEURS	-	-	6 774 352,00	6 796 747,00
P126002	SYNDICAT MIXTE BERGERAC	-	-	830 000,00	882 395,00
P126003	SYNDICAT MIXTE BIARRITZ	-	-	50 000,00	50 000,00
P126004	SYNDICAT MIXTE BRIVE	-	-	1 108 000,00	1 108 000,00
P126005	SYNDICAT MIXTE LA ROCHELLE	-	-	750 000,00	720 000,00
P126006	SYNDICAT MIXTE LIMOGES	-	-	3 676 352,00	3 676 352,00
P126007	SYNDICAT MIXTE PAU	-	-	360 000,00	360 000,00
309B - Rapprocher les territoires		759 250,00	35 614 217,00	660 119 304,00	204 892 784,00
H005	RH : EMPLOIS PERMANENTS - TRANSPORTS	-	-	-	9 693 652,00
H005001	TITULAIRES - TRANSPORTS	-	-	-	8 463 772,00
H005002	CONTRACTUELS PERMANENTS - TRANSPORTS	-	-	-	939 892,00
H005007	SUPPLEANTS - TRANSPORTS	-	-	-	250 000,00
H005008	REEMPLACANTS SUR POSTES VACANTS - TRANSPORTS	-	-	-	39 988,00

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.09 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
H015	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - TRANSPORTS	-	-	-	360 016,00
H0150003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - TRANSPORTS	-	-	-	12,00
H0150004	SAISONNIERS - TRANSPORTS	-	-	-	360 000,00
H0150008	APPRENTIS - TRANSPORTS	-	-	-	4,00
H025	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - TRANSPORTS	-	-	-	4 019,00
H0250004	STAGIAIRES GRATIFIES - TRANSPORTS	-	-	-	4 019,00
H105	RH : ACTION SOCIALE - TRANSPORTS	5 000,00	5 000,00	1 078 431,00	308 431,00
H1050001	PRETS ET SECOURS - TRANSPORTS	5 000,00	5 000,00	2 000,00	2 000,00
H1050002	TITRES RESTAURANT - TRANSPORTS	-	-	900 000,00	215 000,00
H1050003	CHEQUES VACANCES - TRANSPORTS	-	-	23 710,00	23 710,00
H1050004	BONS EVENEMENTIELS - TRANSPORTS	-	-	112 000,00	28 000,00
H1050005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - TRANSPORTS	-	-	5 000,00	5 000,00
H1050007	AMICALE - TRANSPORTS	-	-	32 221,00	32 221,00
H1050008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - TRANSPORTS	-	-	3 500,00	2 500,00
H115	RH : HANDICAP - TRANSPORTS	3 000,00	3 000,00	1 450,00	1 450,00
H1150001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - TRANSPORTS	3 000,00	3 000,00	475,00	475,00
H1150002	AIDES A LA PERSONNE - TRANSPORTS	-	-	500,00	500,00
H1150003	PRESTATIONS HANDICAP - TRANSPORTS	-	-	475,00	475,00
H135	RH : SANTE - TRANSPORTS	-	-	1 650,00	1 650,00
H1350002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - TRANSPORTS	-	-	1 650,00	1 650,00
H145	RH : FORMATION - TRANSPORTS	-	-	8 250,00	13 890,00
H1450001	FORMATION AGENTS - TRANSPORTS	-	-	8 250,00	13 890,00
H155	RH : RECRUTEMENT - TRANSPORTS	-	-	2 428,00	2 428,00
H1550002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - TRANSPORTS	-	-	2 428,00	2 428,00
P127	AUTRES INTERVENTIONS TRANSPORTS ROUTIERS	450 000,00	3 885 822,00	7 651 000,00	4 536 790,00
P1270001	ACCESSIBILITE ET PÔLES D'ECHANGES MULTIMODAUX - ROUTIERS	250 000,00	700 000,00	-	130 000,00
P1270002	BILLETTIQUE	200 000,00	200 000,00	7 490 000,00	3 735 000,00
P1270003	GARE ROUTIERE 87	-	350 000,00	100 000,00	100 000,00
P1270004	NAVIRES LIAISON FOURAS-AIX	-	500 000,00	-	21 790,00
P1270005	POINTS D'ARRET	-	600 000,00	61 000,00	550 000,00
P1270006	VERDISSEMENT	-	1 535 822,00	-	-
P128	COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCE TRANSPORT	-	-	-	54 331 781,00
P1280001	COMPENSATION TRANSFERT 16	-	-	-	4 682 133,00
P1280006	COMPENSATION TRANSFERT 33	-	-	-	31 095 793,00
P1280008	COMPENSATION TRANSFERT 47	-	-	-	1 600 485,00
P1280009	COMPENSATION TRANSFERT 64	-	-	-	6 070 594,00
P1280010	COMPENSATION TRANSFERT 79	-	-	-	5 832 339,00
P1280011	COMPENSATION TRANSFERT 86	-	-	-	5 050 437,00
P129	GRANDS PROJETS TRANSPORTS	251 250,00	31 670 395,00	30 600,00	182 600,00
P1290001	GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO)	251 250,00	28 020 395,00	-	-
P1290002	LGV	-	1 600 000,00	-	-
P1290003	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE	-	2 050 000,00	10 000,00	152 000,00
P1290004	PROGRAMMES D'ACTIONS PARTENARIALES	-	-	20 600,00	30 600,00
P140	TRANSPORTS INTERURBAINS	-	-	650 493 925,00	134 254 507,00
P1400001	TRANSPORTS INTERURBAINS 16	-	-	1 800 000,00	5 019 883,00
P1400002	TRANSPORTS INTERURBAINS 17	-	-	29 381 648,00	19 203 373,00
P1400003	TRANSPORTS INTERURBAINS 19	-	-	750 000,00	2 469 037,00
P1400004	TRANSPORTS INTERURBAINS 23	-	-	300 000,00	3 194 725,00
P1400005	TRANSPORTS INTERURBAINS 24	-	-	55 249 000,00	6 423 745,00
P1400006	TRANSPORTS INTERURBAINS 33	-	-	536 804 317,00	59 670 152,00
P1400007	TRANSPORTS INTERURBAINS 40	-	-	5 887 000,00	5 295 883,00
P1400008	TRANSPORTS INTERURBAINS 47	-	-	1 900 960,00	3 316 165,00
P1400009	TRANSPORTS INTERURBAINS 64	-	-	4 582 000,00	5 889 063,00
P1400010	TRANSPORTS INTERURBAINS 79	-	-	1 184 000,00	7 391 290,00
P1400011	TRANSPORTS INTERURBAINS 86	-	-	3 255 000,00	7 753 208,00
P1400012	TRANSPORTS INTERURBAINS 87	-	-	8 900 000,00	8 627 983,00
P1400013	TRANSPORTS INTERURBAINS NA	-	-	500 000,00	-
P141	TRANSPORTS MIXTES	50 000,00	50 000,00	851 570,00	1 201 570,00
P1410004	TRANSPORTS MIXTES 79	-	-	30 000,00	10 000,00
P1410007	TRANSPORTS MIXTES NA	50 000,00	50 000,00	821 570,00	1 191 570,00
P1410008	TRANSPORTS MIXTES 40	-	-	-	-
		TOTAL	60 693 707,00	146 271 762,00	667 303 156,00
		BUDGET PRIMITIF 2025	42 331 183,00	138 249 235,00	101 251 944,00
					210 567 628,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Infrastructures - transports

OBJECTIF : MAILLER LE TERRITOIRE POUR PLUS D'ACCESSIBILITE ET FAVORISER LES ECHANGES

P120 – AUTRES INFRASTRUCTURES

Les routes

En 2026 la Région Nouvelle-Aquitaine continuera de financer les opérations routières indispensables tant pour la sécurité routière, que pour améliorer la desserte de son territoire.

Elle poursuivra donc ses efforts financiers sur l'aménagement à 2x2 voies des axes routiers nationaux stratégiques entre les trois ex-capitales régionales :

- la RN 141 avec les travaux de débroussaillage, le diagnostic archéologique et les travaux de dévoiement de réseaux du tronçon Chasseneuil – Roumazières avec une mise en service prévue en 2030 ;
- la RN147 avec notamment la poursuite des travaux de créneaux de dépassement (créneau de Berneuil) et la déviation de Lussac-les-Châteaux.

P121 – AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Au-delà de leur rôle logistique, les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine constituent des vecteurs économiques essentiels d'aménagement et de développement économique des territoires. Leur accessibilité terrestre (ferroviaire, routière, fluviale), la qualité de l'offre logistique multimodale et le développement de l'intermodalité constituent des enjeux majeurs qui conditionnent leurs performances. La Région entend donc les mettre au centre de sa stratégie de report modal, offrant aux entreprises les moyens logistiques multimodaux nécessaires à leur développement.

Outre l'appui financier aux deux grands ports de Bordeaux et de la Rochelle et au port de Bayonne, qui pourra être néanmoins revu à la baisse en fonction de la situation financière de chacun des ports, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra sa volonté de coordonner l'action et les projets portés à l'échelle de l'Association des 4 ports néo aquitains Aquitania port Link qu'elle a créé pour favoriser leur synergie.

1/ Le Grand Port maritime de Bordeaux (GPMB)

La Région accompagne le Port de Bordeaux depuis 2019 dans le cadre de son plan de remise à niveau de ses infrastructures portuaires visant à reconquérir des marchés.

En 2026, dans le cadre du CPER 2023-2027, la Région soutiendra la deuxième phase de l'opération de développement des capacités de stockage de Bassens consistant à démolir un hangar de stockage pour aménager un terre-plein de

réception de marchandises et aménager deux autres hangars afin de développer l'activité de dépôt de papier et de carton.

2/ Le Grand Port Maritime de la Rochelle (GPMLR)

En 2026, la Région poursuivra son soutien aux investissements du port de La Rochelle et continuera à soutenir le développement du terminal Chef de baie 4 qui vise à en faire un hub logistique pour le trafic de pâte à papier et à adapter les infrastructures maritimes aux navires à forte capacité.

P123 - GARES ET PÔLES D'ECHANGES MULTIMODAUX

Afin de participer à la modernisation d'environ 130 arrêts TER sur la période 2021-2026, la Nouvelle-Aquitaine a signé avec SNCF Gares&Connexions une convention cadre sur les gares en janvier 2021, pour un montant maximum de 24 M€.

Ainsi, cette convention cadre a pour but de traiter chaque point d'arrêt dans son ensemble pour améliorer le confort d'attente (bancs, abris de quais, éclairage ...), l'information (signalétique, information dynamique...), l'intermodalité (arceaux et abris sécurisés vélos ...), et donc de rendre le réseau plus attractif pour les voyageurs du réseau ferroviaire régional.

En 2026, la Nouvelle-Aquitaine cofinancera les aménagements de la gare de Bordeaux ainsi que les PEM de Libourne, Morcenx et Langon.

P124 - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

La régénération du réseau ferroviaire

En 2026, la Région questionnera sa participation au financement des infrastructures ferroviaires. En effet, il s'agit d'une compétence de l'Etat, et la charge financière de rénovation des infrastructures ferroviaires atteint des montants budgétairement inatteignables dans les 5 ans qui viennent, avec des péages qui poursuivent leur croissance forte et sans ressource autre que le VMRR pour les régions.

La Région demandera des engagements forts de l'Etat sur les suites données à Ambition France Transports pour dédier des ressources financières pérennes et suffisantes pour assurer la rénovation du réseau ferré, notamment des lignes de desserte fine des territoires.

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine ne s'engagera sur aucune nouvelle opération de travaux d'urgence s'agissant de travaux sur le réseau ferré, propriété de l'Etat.

Elle poursuivra les opérations d'infrastructures engagées les années précédentes notamment l'opération de régénération Poitiers-Limoges, la clôture financière de la régénération de Niort-Saintes et sur le RER Métropolitain, l'origine-terminus Bordeaux Arcachon et les installations de traction électriques (IFTE) entre Bordeaux et Arcachon.

Par ailleurs, les travaux d'allongements des quais sur le périmètre du RER Métropolitain seront priorisés afin de pouvoir faire circuler des rames multiples dans ces gares ainsi que certaines études et travaux d'infrastructures ciblés sur des opérations éventuellement porteuses d'enjeux pour la Région.

P125 - INFRASTRUCTURES PORTUAIRES - PORT DE BAYONNE

Le trafic du port de Bayonne a enregistré une baisse d'environ 8,42% en 2024. L'activité a atteint un total de 2.108 millions de tonnes, en baisse de 194 000 tonnes par rapport à 2023 en raison de la forte concurrence de l'acier chinois dans la deuxième partie de l'année 2024. Le trafic des maïs et des engrains a également souffert d'une baisse significative de respectivement -52 000 T et -105 000 T (-12,50% environ pour ces deux trafics).

Depuis 2009 la Chambre de commerce de l'industrie de Bayonne Pays Basque exploitait le site, pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire depuis 2006. Compte-tenu de la volonté des acteurs de continuer à travailler ensemble, le port de commerce de Bayonne est désormais exploité, depuis le 1er janvier 2025 par une société portuaire bénéficiant d'un régime de quasi-régie, la Société Portuaire Port de Bayonne (SPPB) qui bénéficie d'un contrat de délégation de service public de 40 ans maximum pour assurer, notamment, l'exploitation du port, la commercialisation du foncier ou encore les dragages d'entretien (environ 2,5 M€ par an). **En 2026, la Nouvelle-Aquitaine versera 3,25 M€ en apport de capital à la Société Portuaire** conformément au contrat de DSP **afin de permettre un plan d'investissement ambitieux pour son développement.**

Par ailleurs, en 2026, la Région Nouvelle-Aquitaine continuera d'assumer les dépenses relatives à l'entretien courant des ouvrages d'infrastructures portuaires, les études générales, les charges liées à son rôle d'autorité portuaire et de propriétaire du port.

La Région ajustera ses dépenses d'investissement afin d'assurer la pérennité des infrastructures portuaires et notamment d'importants travaux de réparations du quai de Port-Aval et de la jetée sud.

En effet, d'importants travaux de réparations de la jetée sud dont la réhabilitation doit répondre de façon ciblée aux désordres identifiés, pour un coût maîtrisé et des quais de Port-Aval (ZP Boucau-Tarnos, rive droite du port de Bayonne) dont les structures, toutes composées d'un réseau de dalles et de poutres en béton armé supportées par des pieux et palplanches métalliques implantés dans l'Adour, doivent subir d'urgents travaux de réparation de leurs parties métalliques.

Enfin, l'acquisition d'un nouveau navire d'exploitation, le Languiléa, permettra au Service de la Régie d'effectuer ses tâches d'entretien courant du patrimoine portuaire avec plus d'efficacité, en travaillant, depuis le plan d'eau, en toute sécurité.

P126 - TRANSPORT AERIEN DE VOYAGEURS

En vigueur depuis 2018 et confirmée en 2023, la stratégie aéroportuaire régionale a pour objectifs de favoriser un développement concerté entre les aéroports de Nouvelle-Aquitaine, de permettre un développement harmonisé entre les territoires et de conduire des actions en lien avec les autres politiques régionales. Depuis 2023, dans le contexte post-covid, la Région souhaite également accentuer ses efforts en faveur de la transition énergétique des aéroports et de leurs

activités, avec notamment la fourniture de carburants d'aviation durables, en étroite relation avec la feuille de route aéronautique régionale Maryse Bastié.

Dans ce cadre, la Nouvelle-Aquitaine contribuera au financement des six syndicats mixtes aéroportuaires dont elle est membre : Biarritz - Pays Basque, Pau - Pyrénées, Limoges - Bellegarde, Bergerac - Dordogne - Périgord, La Rochelle - Ile de Ré et Brive - Vallée de la Dordogne.

OBJECTIF : RAPPROCHER LES TERRITOIRES

P127 - AUTRES INTERVENTIONS DE TRANSPORTS ROUTIERS

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Région continuera à accompagner les partenaires dans le cadre des Schémas d'Accessibilité Programmée destinés à rendre accessibles, aux personnes en situation de handicap, les arrêts prioritaires.

P128 - COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCE TRANSPORT

Il s'agit du mécanisme d'équilibre lié au transfert de la CVAE des départements à la Région en 2017 dans le cadre du transfert de compétence des transports routiers. Lorsque la CVAE transférée excédait la charge récupérée, la Région devait reverser le delta au département concerné. Ce reversement s'élève à 54,332 M€.

P129 - GRANDS PROJETS TRANSPORTS

1/ GPSO - Grand projet du Sud-Ouest, LGV Bordeaux-Toulouse-Dax

Créée par voie d'ordonnance en 2022, la Société du GPSO est destinée à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue de la part des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales à ce projet.

En 2026, la Région continuera d'honorer sa participation prévue dans le plan de financement signé en février 2022, qui prévoit une participation annuelle fixée à 1/40^{ème} de sa participation totale, soit 27,3 M€ fiscalité dédiée déduite. S'y ajouteront le solde des AFSB et des études.

2/ Les protections sonores de la LGV Tours-Bordeaux

LISEA achèvera les travaux de protection sonore en 2026 impliquant le solde de la convention soit 3,1 M€ lesquels devraient pouvoir être réglés de manière échelonnée sur deux ans.

3/ Pau-Canfranc-Saragosse

La Région continuera sa mobilisation et son action dans le projet de réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau - Canfranc - Saragosse, déjà achevé du côté espagnol, en poursuivant du programme MIE 2022 jusqu'à l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet en France. Le dossier d'enquête d'utilité publique sera déposé en 2026 pour un engagement de l'enquête au second semestre.

P140 - TRANSPORTS INTERURBAINS

Dans un contexte économique tendu avec une indexation des prix des prestations qui intègre la nécessité de revaloriser le métier de conducteur, dont le recrutement est aujourd’hui difficile, la hausse du coût des contrats sera compensée par une optimisation des services opérés en Nouvelle-Aquitaine.

La mobilité est plus que jamais un enjeu majeur au cœur des dynamiques économiques et sociales des territoires. Aussi, la promotion des transports interurbains sera poursuivie ainsi que son adaptation aux besoins des usagers afin de proposer aux néo-aquitains un transport performant, rapide, confortable, moderne et accessible avec une tarification unique et modeste. **Le réseau des Deux-Sèvres sera renouvelé pour la rentrée de septembre 2026 et les réseaux de la Dordogne et de Gironde relancés, pour une mise en service à la rentrée 2027.**

La Région poursuivra, en 2026, l’optimisation des moyens engagés et des politiques de mobilité locale (transport à la demande, mobilité solidaire, services autour de mobilités actives) formalisée par la loi d’orientation sur les mobilités (LOM), et notamment en s’appuyant sur le versement de la fraction du VMRR (versement mobilité régional et rural) que la loi de finances a prévu de réserver à cet effet ou au travers du versement d’une fraction du VMRR aux communautés de communes qui ont repris la compétence.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.10 - Europe et International

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	310A - Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne	-	-	1 271 000,00	1 387 936,00
P142	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	50 000,00	50 000,00
P142001	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	50 000,00	50 000,00
P143	COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	485 000,00	536 049,00
P143001	ANIMATION ET COMMUNICATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	10 000,00	49 034,00
P143002	CENTRES EUROPE DIRECT (CED) / MAISONS DE L'EUROPE	-	-	160 000,00	175 000,00
P143003	COTISATIONS COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	108 000,00	115 053,00
P143004	PROGRAMME EMILIE ROMAGNE	-	-	30 000,00	23 438,00
P143005	PROGRAMME GALATI	-	-	70 000,00	76 864,00
P143006	PROGRAMME HESSE	-	-	30 000,00	26 478,00
P143007	PROGRAMME MOYENNE FRANCONIE	-	-	7 000,00	3 500,00
P143008	SOUTIEN AUX INITIATIVES EUROPÉENNES	-	-	70 000,00	66 682,00
P144	COOPERATION TERRITORIALE ET TRANSFRONTALIERE	-	-	736 000,00	801 887,00
P144001	PROGRAMME ARAGON	-	-	100 000,00	115 887,00
P144002	ACTIONS TRANSFRONTALIÈRES	-	-	618 000,00	618 000,00
P144003	ANIMATION ET COMMUNICATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION TERRITORIALE ET TRANSFRONTALIERE	-	-	18 000,00	18 000,00
P144004	MISSION AUTORITÉ NATIONALE COOPERATION TERRITORIALE EUROPÉENNE	-	-	-	50 000,00
	310B - Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie	-	375 263,00	2 365 200,00	2 616 091,00
P146	COOPÉRATION INTERNATIONALE	-	-	1 191 000,00	1 248 893,00
P146001	COMMUNICATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	-	-	10 000,00	10 000,00
P146002	PROGRAMME BURKINA FASO	-	-	-	29 767,00
P146003	PROGRAMME MADAGASCAR	-	-	509 000,00	502 654,00
P146004	PROGRAMME MAROC	-	-	30 000,00	30 800,00
P146005	PROGRAMME QUÉBEC	-	-	40 000,00	34 525,00
P146006	PROGRAMME SÉNÉGAL	-	-	302 000,00	319 588,00
P146007	PROGRAMME VIETNAM	-	-	190 000,00	191 372,00
P146008	PROJETS TRANSVERSAUX ET MULTI PAYS	-	-	50 000,00	93 187,00
P146009	SOUTIEN AUX INITIATIVES INTERNATIONALES	-	-	60 000,00	37 000,00
P147	SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	-	570 000,00	886 538,00
P147001	AAP DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET SOUTIEN AUX ÉTUDES PRÉALABLES	-	-	360 000,00	533 967,00
P147002	AIDES HUMANITAIRES D'URGENCE	-	-	-	90 000,00
P147003	ANIMATION EDUCATION CITOYENNETÉ SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	-	200 000,00	240 450,00
P147004	COMMUNICATION DES ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	-	-	10 000,00	22 121,00
P148	SOUTIEN ET ANIMATION RESEAUX	-	375 263,00	604 200,00	480 660,00
P148001	ACCOMPAGNEMENT DES AGENCES ET RÉSEAUX	-	-	573 200,00	449 660,00
P148002	ADHESIONS RESEAUX	-	-	31 000,00	31 000,00
P148003	REHABILITATION IMMEUBLE DU MIRAIL / INSTITUT DES AFRIQUES (DCI)	-	375 263,00	-	-
	TOTAL	-	375 263,00	3 636 200,00	4 004 027,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	-	1 162 305,00	4 207 175,00	4 620 008,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Europe et international

Les interactions européennes et internationales constituent un levier stratégique majeur de développement et de transformation des territoires. Elles contribuent à renforcer la capacité d'innovation des acteurs, qu'ils relèvent du secteur privé, des institutions publiques ou du monde associatif.

OBJECTIF : FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE UNE REGION PLEINEMENT INSCRITE DANS L'AMBITION EUROPEENNE

P142 - BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES

Depuis plus de 25 ans, le Bureau de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles mène un travail d'influence et de défense des intérêts de la Région et de ses acteurs auprès des institutions européennes, en coordination avec les Régions partenaires européennes avec lesquelles elle partage des locaux communs.

L'année 2026 sera une année particulièrement clef dans l'élaboration des futures politiques européennes. Elle sera marquée par les débats sur le budget pluriannuel, les politiques et programmes européens 2028-2034 tels que proposés par la Commission européenne en juillet 2025. Elle envisage notamment de nombreux changements en termes de répartitions budgétaires entre politiques, mais également dans la gouvernance des fonds, susceptibles d'impacter fortement la Région et ses partenaires.

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra donc ses missions de lobbying, d'information, de formation et sensibilisation, et d'accompagnement pour l'accès aux financements européens. Il s'agira :

Il s'agira pour la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles :

- D'assurer le suivi des débats au Parlement et au Conseil, d'en informer les acteurs régionaux et d'y positionner si nécessaire les intérêts néo-aquitains, en particulier concernant le prochain Cadre Financier Pluriannuel mais également les politiques de cohésion et agricole, la politique des transports, les politiques de la transition verte, ainsi que les programmes en faveur de la compétitivité, de la recherche et de l'innovation, et le programme Erasmus+.
- De défendre les intérêts de la Région par un positionnement actif dans les réseaux européens dont elle est membre et qui prévoient de nombreuses actions à Bruxelles en 2026 : EUregions4cohesion, Agrirégions, CRPM, AREPO, AREFLH, ERRIN.
- De poursuivre une veille informative ciblée pour les partenaires régionaux et une veille plus générale à travers la lettre mensuelle Info Europe ;

- De positionner dans les débats les intérêts néo-aquitains sur des filières économiques stratégiques pour la région telles l'hydrogène naturel, l'ESS, One Health, la filière textile, etc. ;
- De continuer à accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de visibilité et d'accès aux financements européens, en particulier les filières hydrogène et batteries, les pôles de compétitivité, les transports, etc. ;
- De confirmer ses actions de sensibilisation aux programmes de financements européens notamment dans les domaines tels que la recherche et l'innovation, les transports, l'environnement, l'adaptation au changement climatique, le numérique, la défense, la formation, la culture, etc. ; à ce titre elle continuera à développer des actions visant à une meilleure participation de la Région aux appels à projets européens, dont ceux concernant les filières prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ;
- De poursuivre sa mission de représentation et d'interface entre les instances européennes et tous les acteurs locaux (départements, EPCI, lycées, pôles de compétitivité, etc.), en les accompagnant dans leur démarche de visibilité et/ou d'accès aux financements européens ;
- D'appuyer à ce titre, dans le montage de leur programme, les délégations néo-aquitaines souhaitant se rendre à Bruxelles ;
- De continuer à mettre à disposition des Néo-Aquitains des salles de réunions et de conférences dans le cadre de leurs démarches européennes ;
- De favoriser et participer à des initiatives communes avec les régions européennes partenaires à Bruxelles : la Hesse, l'Emilie-Romagne et la Wielkopolska ;
- D'accompagner les élus régionaux membres du Comité des Régions dans leur mandat européen.

P143 - COOPERATION EUROPEENNE

1/ Coopération décentralisée

Les relations bilatérales avec les régions allemandes (Hesse et Moyenne-Franconie), italienne (Emilie-Romagne) et roumaine (Galati) seront poursuivies. Avec la Hesse, à la suite de l'accueil de son Ministre-Président et de la signature d'une déclaration commune en 2025, des échanges auront lieu dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, la culture, l'économie, l'environnement et l'énergie ainsi que la recherche.

Avec l'Emilie-Romagne, après le renouvellement de la convention de coopération en 2025, la volonté est de poursuivre les actions dans les secteurs de l'agro-alimentaire, l'économie sociale et solidaire, l'éducation, la jeunesse, la culture, le numérique et l'environnement.

Avec Galati, l'accord de coopération également renouvelé en 2025, permettra d'assurer l'animation et le suivi des projets dans les domaines de la santé, de l'aquaculture, de l'éducation et de la jeunesse. Une attention particulière sera accordée aux impacts de la situation en Ukraine (frontalière).

S'agissant de l'Ukraine, à la suite de la venue en Nouvelle-Aquitaine de l'Ambassadeur de ce pays en France en mai 2025, des démarches seront poursuivies en vue d'établir des relations durables avec une collectivité ukrainienne en tenant compte du potentiel de coopération et des conditions de sécurité.

2/ Soutien aux opérateurs de l'information européenne - contribution aux activités d'association à vocation européenne

Il s'agira d'assurer le soutien apporté aux organismes contribuant à renforcer l'information européenne auprès des citoyens, « Maisons de l'Europe » et « Europe Directs », en tenant compte pour ces derniers des décisions de la Commission Européenne sur le renouvellement des labellisations en fin 2025. Par ailleurs, la Région reconduira sa participation aux activités des associations et réseaux qui se consacrent à l'information, à la concertation entre collectivités sur les questions européennes et aux actions de lobby (AFCCRE – Association Française du Conseil des communes et Régions d'Europe - ; MOT - Mission opérationnelle transfrontalière).

P144 - COOPERATION TERRITORIALE ET TRANSFRONTALIERE

1/ Suivi des programmes de coopération territoriale européenne

Après une année 2025 ayant donné lieu à d'importants engagements dans le cadre des différents programmes qui couvrent son territoire, la Région consacrera une attention très forte au suivi de leur mise en œuvre. **En effet, en tant « qu'autorité nationale » des programmes « POCTEFA » et « Espace Atlantique », la Région a la responsabilité de l'animation du partenariat français, de l'appui technique aux porteurs de projets et de la mise en œuvre des contrôles, participant ainsi à la bonne gestion de ces programmes.** S'agissant de « POCTEFA », elle veillera à la bonne application des dispositifs de coopération de proximité, dans les zones fonctionnelles « Ouest » et « Centre » en collaboration avec l'Eurorégion « Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre » et le GECT « Pyrénées ».

Elle s'impliquera également dans le suivi des autres programmes concernant la Nouvelle-Aquitaine : le Programme transnational « Sud-Ouest Européen » et le Programme interrégional « Interreg Europe », notamment dans le cadre de l'accompagnement des projets avec des partenaires néo-aquitains, parmi lesquels la Région elle-même.

Pour l'ensemble de ces quatre dispositifs, la Nouvelle-Aquitaine organisera autant que nécessaire des actions de communication et d'information.

2/ Coopération avec les régions frontalières

En matière de coopération transfrontalière il s'agira notamment de poursuivre les travaux de l'Eurorégion constituée avec Euskadi et Navarre en lien avec la stratégie définie pour 2021-2027 et la stratégie spécifique concernant l'enseignement supérieur et la recherche, et, de développer notamment le soutien technique et financier aux opérateurs des trois régions porteuses de projets communs.

Par ailleurs, une implication forte dans les activités de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), qui réunit l'ensemble des régions espagnoles et françaises de

la frontière, ainsi que la Principauté d'Andorre, est également prévue. Au-delà du programme « POCTEFA » dont cette structure est autorité de gestion, il s'agira d'atteindre les objectifs de la stratégie pyrénéenne, notamment ceux qui concernent l'environnement et le climat, grâce par exemple à l'action de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (au travers notamment du projet « Pyrene4Clima » financé par le programme européen LIFE). La région s'investira enfin dans la mise en œuvre de la réorganisation du fonctionnement de la structure.

La coopération bilatérale avec l'Aragon, en Espagne, sera poursuivie, conformément au dernier accord prévu pour la période 2024-2028. Il est notamment envisagé de reconduire le dispositif d'appel à projets permettant d'organiser un soutien conjoint des deux Régions aux projets de coopération présentés par des acteurs des deux côtés de la frontière. Au titre de cette coopération, un lien permanent sera fait entre ce dispositif et ceux du programme « Poctefa » avec le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc.

Enfin, la Région continuera à s'engager dans les travaux de la Commission des régions de l'Arc Atlantique et de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) dont l'un des objectifs principaux est d'obtenir la mise en place d'une « macro-région » atlantique à l'échelle européenne. Une attention particulière sera accordée à la poursuite de la révision des procédures de gouvernance et de gestion de la CRPM.

OBJECTIF : DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES TERRITOIRES ET CONTRIBUER A L'AFFIRMATION DE LA FRANCOPHONIE

P146 - COOPÉRATION INTERNATIONALE

Coopération décentralisée

Les coopérations avec les régions Itasy à Madagascar et Souss-Massa au Maroc, la Province de Lao-Caï au Vietnam et de Québec au Canada, et les départements des régions de Fatick et Diourbel au Sénégal seront poursuivies.

A Madagascar, le projet d'appui à la gouvernance locale (PAGLI), soutenu par l'Agence Française de Développement, entrera dans sa dernière année de réalisation. A la suite de la visite du Président dans la région partenaire d'Itasy en 2025, l'engagement dans les nouveaux projets autour de l'appui à l'entreprenariat et le tourisme durable a été confirmé ainsi que la poursuite des actions menées sur la préservation et la gestion durable du lac Itasy. Ces projets seront conduits en tenant compte de l'évolution de la situation politique locale.

Au Vietnam, une réforme territoriale d'ampleur a conduit à la fusion des Provinces de Lao Caï et de Yen Bai. Les échanges avec les nouvelles autorités permettront d'assurer la volonté partagée de poursuivre la coopération selon les orientations de l'accord cadre renouvelé en 2025 dans les domaines du patrimoine et du tourisme, du sport de la formation professionnelle, de l'environnement, de l'agroécologie ou encore de la santé.

Au Maroc les orientations définies par l'accord reconduit en 2024 donneront la priorité aux sujets de l'innovation, de la formation professionnelle, du tourisme,

de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat, de l'environnement et de la culture.

Au Sénégal, de nouvelles règles prises en 2023 régissant le fonctionnement des Ententes entre collectivités sénégalaises ont conduit les six départements des régions de Fatick et Diourbel à revoir l'organisation de leur coopération. Il en ressort que deux Départements, ceux de Diourbel et Mbacké, ont pris la décision de quitter cette entente. Ainsi, la coopération décentralisée de la Région Nouvelle-Aquitaine au Sénégal devrait-elle être renouvelée en 2026 avec une nouvelle entente redéfinie autour de quatre départements : Fatick, Foundiougne, Gossas et Bambe.

Avec le Québec, la coopération continuera de se développer sur les thèmes de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'économie sociale et solidaire et de la santé notamment. Les échanges entrepris en 2025 autour des questions portuaires en relation avec la Commission des Régions de l'Arc Atlantique seront également poursuivis.

Avec plusieurs de ces régions, les échanges mutuels de jeunes (chantiers de solidarité, volontariats de solidarité ou services civiques) seront poursuivis. Le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de l'Agence France Volontaires à ces échanges sera à nouveau sollicité.

P147 - SOLIDARITE INTERNATIONALE

Soutien aux actions de développement solidaire et d'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI)

Le dispositif d'appel à projets « Développement solidaire » permettant de financer des projets de coopération et de solidarité de la société civile et des collectivités néo-aquitaines, s'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et déclinés dans la stratégie NeoTerra sera renouvelé et adaptés en 2026. Par ailleurs, suite au travail de capitalisation conduit en 2025, les dispositifs de soutien à l'ECSI, mis en place en 2023 seront réajustés.

P148- SOUTIEN ET ANIMATION RESEAUX

1/ Soutien aux organismes régionaux « têtes de réseaux »

La Région renforcera son engagement en direction de l'Institut des Afriques (IDAF), dont le but est de faire rayonner les dynamiques africaines présentes sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, en soutenant son programme d'activités et en assurant le suivi de son installation dans ses nouveaux locaux à Bordeaux prévue dans le cours de l'année.

De même, un appui continuera d'être apporté aux organismes agissant dans les secteurs de la solidarité internationale : So'Coopération, réseau régional multi-acteurs et RADSI (Réseau d'associations d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale).

Dans une même volonté de favoriser les partenariats internationaux, la Région poursuivra son soutien à l'agence de coopération technique Interco Nouvelle-

Aquitaine dont l'activité consiste dans le développement d'échanges économiques, principalement dans le secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.

2/ Collaboration avec Expertise France

Le partenariat avec l'agence nationale Expertise France – initié en 2021 et renouvelé en 2024 pour une période de 3 ans - qui vise à la valorisation de l'expertise régionale dans le cadre de projets conduits à l'étranger, sera poursuivi.

3/ Participation aux activités de réseaux et Associations de collectivités

La Région reconduira sa contribution aux travaux de l'Association internationale des Régions Francophones (AIRF) et de Cités Unies France (CUF) qui réunit des collectivités impliquées dans l'action internationale. Dans ce cadre, des projets mutualisés associant plusieurs collectivités pourront être développés en lien avec les coopérations décentralisées de la Région, avec la recherche de cofinancements nationaux et européens.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.11 - Vie associative et Egalité

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
311A - Développer la vie associative		200 000,00	300 000,00	1 731 160,00	1 693 500,00
P149	ACCÉLÉRER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ASSOCIATIVES	-	-	790 000,00	836 899,00
P149001	ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ASSOCIATIVES	-	-	-	130 839,00
P149002	AIDE AUX TÊTES DE RÉSEAU ASSOCIATIVES	-	-	390 000,00	313 560,00
P149003	DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT	-	-	400 000,00	392 500,00
P151	SOUTENIR LA STRUCTURATION DES ASSOCIATIONS	200 000,00	300 000,00	941 160,00	856 601,00
P151001	FORMATION DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS	-	-	300 000,00	296 625,00
P151002	DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENT POUR LA VIE ASSOCIATIVE	200 000,00	300 000,00	-	-
P151003	RECRUTEMENT ASSOCIATIF	-	-	641 160,00	559 976,00
311B - Promouvoir la solidarité et l'égalité		600 000,00	512 852,00	1 207 000,00	1 253 104,00
P152	PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ	500 000,00	409 362,00	380 000,00	300 646,00
P152002	AIDES AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES	-	-	-	10 000,00
P152004	SOUTIEN AUX RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'AIDE ALIMENTAIRE	500 000,00	409 362,00	380 000,00	290 646,00
P153	PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	100 000,00	103 490,00	827 000,00	952 458,00
P153002	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ	-	-	-	4 240,00
P153003	INITIATIVES PONCTUELLES ÉGALITÉ LUTTE DISCRIMINATION	-	5 711,00	175 000,00	337 938,00
P153004	PROGRAMME ANNUEL ÉGALITÉ LUTTE DISCRIMINATION	100 000,00	97 779,00	652 000,00	610 280,00
	TOTAL	800 000,00	812 852,00	2 938 160,00	2 946 604,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	975 000,00	780 000,00	3 613 160,00	3 424 300,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vie associative et égalité

OBJECTIF : DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

La Nouvelle-Aquitaine continuera en 2026 à accompagner l'activité de son tissu associatif, fort de 150 000 associations au sein desquelles 161 000 salariés et 1.2 million de bénévoles exercent au quotidien un rôle essentiel en termes notamment d'offre culturelle et de loisirs, de développement des solidarités et de soutien à la citoyenneté, y compris dans des territoires fragiles.

Son action s'inscrira dans le cadre de la Charte d'engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine, signée pour 6 ans entre l'État, la Région et Le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine.

P149 - ACCÉLÉRER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ASSOCIATIVES

Afin d'encourager la structuration des nombreuses associations de son territoire, et de favoriser entre elles la coordination des actions comme la mutualisation des moyens, la Région accompagnera financièrement le fonctionnement d'associations faisant fonction de têtes de réseau. Le soutien régional leur permettra de remplir auprès des structures associatives du territoire un rôle important d'information et de conseil.

La collectivité pourra aussi apporter son soutien à la réalisation de diagnostics locaux des associations pour les aider à déterminer un cap à court et à moyen terme au regard de leurs projets et de leur objet.

Le programme a pour ambition d'accompagner les associations dans leurs phases de transformation ou d'adaptation aux évolutions environnementales, sociales et économiques, grâce à l'appui de réseaux d'experts.

Dans le contexte actuel, le soutien de la Région constitue un levier essentiel pour préserver un tissu associatif dynamique, performant.

Il vise également à encourager la mise en réseau des associations (unions, coordinations, fédérations, réseaux), en soutenant les missions d'appui portées par les têtes de réseau auprès de leurs membres : animation, coordination et mutualisation des ressources. En 2024, 25 têtes de réseau associatives ont ainsi été accompagnées.

Ces structures jouent un rôle clé dans l'accompagnement de leurs adhérents, le partage de bonnes pratiques et la mutualisation des moyens. Dans le contexte socio-économique actuel, leur contribution est d'autant plus précieuse pour les pouvoirs publics, car elles permettent d'établir un diagnostic précis du terrain et d'anticiper les situations les plus fragiles.

Le dispositif soutient enfin les opérateurs DLA sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets pluriannuel lancé par l'État et la Banque des Territoires, en partenariat

avec la Région, pour animer et déployer les Dispositifs Locaux d'Accompagnement à l'échelle départementale et régionale.

P151 - SOUTENIR LA STRUCTURATION DES ASSOCIATIONS

Le dispositif régional pourra renforcer les capacités des associations, tant sur le plan humain que matériel, afin de soutenir leurs projets et de favoriser l'engagement bénévole. Il propose des programmes de formation accessibles à tous les bénévoles, ainsi qu'un accompagnement pour les investissements indispensables au bon fonctionnement et au développement de la vie associative, tels que le mobilier, les équipements ou les travaux. Par ailleurs, il contribue à la professionnalisation du secteur en soutenant le recrutement et la consolidation d'emplois durables.

Dans un contexte marqué par des fragilités financières pour de nombreuses associations, ce soutien permet de préserver et de structurer le tissu associatif à l'échelle régionale, en renforçant sa capacité à fonctionner de manière efficace et pérenne.

OBJECTIF : PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EGALITE

Les enjeux de solidarité et d'égalité ont pris depuis plusieurs années une importance particulière en raison des attentes fortes de nos concitoyen·nes en termes de respect des droits humains, mais aussi des effets des différentes crises économiques et sanitaires qui ont accéléré la précarité en Nouvelle-Aquitaine comme dans l'ensemble des régions françaises.

Par son action, la Région soutiendra les initiatives visant à répondre aux situations de précarité (et notamment alimentaire) et à faire reculer les discriminations, avec une attention particulière qui sera portée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dont les signalements augmentent aujourd'hui de façon inacceptable.

P152 - PROMOUVOIR LA SOLIDARITE

En 2026, la Région Nouvelle-Aquitaine apportera son **soutien aux associations caritatives** habilitées par l'Etat et capables d'assurer la distribution des denrées alimentaires sur l'ensemble du territoire. Il s'agira, au travers de ce soutien, de répondre à la très forte progression des besoins enregistrée ces dernières années par ces structures dans un contexte durablement marqué par la crise sanitaire et l'inflation de ces dernières années. Il est rappelé que cette explosion de la précarité a frappé particulièrement les femmes isolées et les jeunes.

Pour ces organismes, l'aide alimentaire s'inscrit dans un accompagnement global des plus démunis, incluant l'accès au logement, à l'habillement, à la santé et à d'autres droits essentiels, avec pour objectif de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale de leurs bénéficiaires. Dans ce cadre, toutes mènent également des actions visant le retour à l'emploi.

P153 - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Région continuera en 2026 à faire vivre son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et contre toutes les formes de discrimination, avec une attention particulière à la lutte contre les violences à caractère sexiste ou sexuel.

A ce titre, elle soutiendra les actions récurrentes de lutte contre les discriminations et les violences engagées par les acteurs territoriaux dans le cadre de programmes annuels pour la **promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles**, mais pourra aussi apporter son soutien à des initiatives plus ponctuelles visant à sensibiliser et prévenir ces violences.

Le soutien régional aux structures de proximité permettra d'accompagner durablement les acteurs territoriaux engagés et de renforcer l'impact des actions en faveur de l'égalité et de la protection des droits.

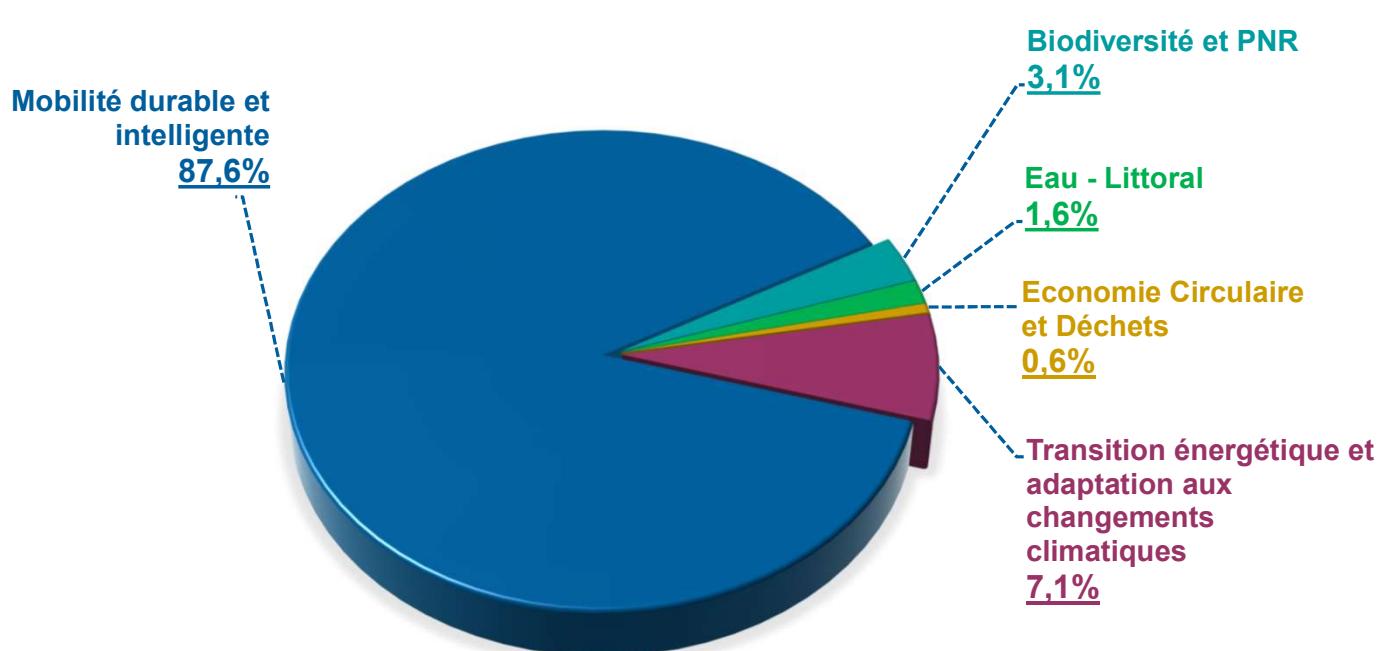


TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Pilier 4. Transition énergétique et écologique en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	1,56	2,69	14,91	17,36	20,05
4.02 - Eau - Littoral	1,50	6,22	2,83	3,94	10,16
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	0,80	2,11	0,85	1,94	4,06
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	53,80	40,35	4,57	5,50	45,85
4.05 - Mobilité durable et intelligente	82,90	190,31	373,51	374,03	564,34
TOTAL	140,56	241,67	396,67	402,78	644,45
BUDGET PRIMITIF 2025	511,56	269,69	403,02	406,88	676,57

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 4. Transition énergétique et écologique

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	401A - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	1 557 000	2 686 065	14 906 500	17 359 940
	SOUS-TOTAL	1 557 000	2 686 065	14 906 500	17 359 940
4.02 - Eau - Littoral	402A - Préserver le littoral et les ressources en eau	1 500 000	6 218 961	2 834 050	3 944 349
	SOUS-TOTAL	1 500 000	6 218 961	2 834 050	3 944 349
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	403A - Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	800 000	2 113 867	847 500	1 942 188
	SOUS-TOTAL	800 000	2 113 867	847 500	1 942 188
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	404A - Accompagner la transition énergétique des territoires	400 000	116 086	1 288 450	1 434 872
	404B - Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique	24 402 473	19 191 465	2 838 964	3 164 816
	404C - Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux	29 000 000	21 038 000	440 000	900 000
	SOUS-TOTAL	53 802 473	40 345 551	4 567 414	5 499 688
4.05 - Mobilité durable et intelligente	405B - Favoriser le report modal de la route vers le rail	81 799 633	182 959 621	364 250 000	366 940 234
	405C - Développer l'intermodalité des différents modes de transport	1 100 000	7 346 000	9 258 650	7 093 696
	SOUS-TOTAL	82 899 633	190 305 621	373 508 650	374 033 930
	TOTAL GENERAL	140 559 106	241 670 065	395 664 114	402 780 095
	BUDGET PRIMITIF 2025	511 564 973	269 691 684	403 019 611	406 876 871

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
401A - Préserver la biodiversité et les ressources naturelles		1 557 000,00	2 686 065,00	14 906 500,00	17 359 940,00
P154	ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR - ACTE - CHASSE - NATURA 2000	1 557 000,00	2 686 065,00	14 906 500,00	17 359 940,00
P154001	ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES	-	15 119,00	1 081 000,00	1 280 308,00
P154002	BIODIVERSITÉ	1 400 000,00	1 427 910,00	5 640 500,00	6 978 721,00
P154003	CHASSE PÊCHE	-	19 234,00	560 000,00	507 884,00
P154004	NATURA 2000	157 000,00	131 871,00	3 195 000,00	4 246 255,00
P154006	PNR	-	1 091 931,00	4 430 000,00	4 346 772,00
TOTAL		1 557 000,00	2 686 065,00	14 906 500,00	17 359 940,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>		2 720 000,00	2 739 000,00	15 574 200,00	14 392 680,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Biodiversité, Parcs Naturels Régionaux et

NATURA 2000

OBJECTIF : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

P154 - ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR - ACTE - CHASSE - NATURA 2000

Le rapport « Nexus » de l'IPBES (ou GIEC de la Biodiversité), du 18/12/2024 appelle notamment à inverser la perte de la biodiversité et de mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature, comme la restauration des écosystèmes ou l'agroécologie pour traiter les crises interconnectées et aborder de façon transversale les enjeux de biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et le changement climatique. La Région cheffe de file biodiversité, et compétente en matière de classement des Parcs Naturels Régionaux (PNR), Réserves Naturelles Régionales (RNR) et animation des sites Natura 2000, est désormais la collectivité avec le plus de responsabilités en matière de biodiversité.

1/ Accompagnement au changement pour les transitions environnementales

La Région a défini, depuis 2023, une stratégie régionale novatrice en matière d'environnement : intégration des sciences comportementales et sociales pour faciliter le passage à l'action.

Se fonder sur la richesse et la complexité du facteur humain, cibler les publics en capacité d'agir vite pour les transitions, et lever leurs freins au changement : voilà une posture qui n'avait pas encore été expérimentée rigoureusement et avec méthode en Région, notamment dans les domaines de l'eau, de la biodiversité, et des usages de l'espace naturel, agricole et forestier en général. Le réseau régional d'associations d'éducation à l'environnement a suivi le mouvement. L'énergie déployée pour s'inscrire dans ce sillage est inédite pour cet écosystème d'acteurs.

En 2026, la Région prévoit de recentrer son soutien à l'IFREE en l'intégrant à la politique « ACTE », pour assurer la formation des acteurs de l'accompagnement au changement, y compris les collectivités et de s'appuyer sur quelques structures associatives dites « structurantes » pour déployer cette politique.

2/ Biodiversité

Devant le constat sans appel de l'érosion de la biodiversité tant à l'échelle mondiale que locale, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine constitue la réponse concrète et ambitieuse à ce déclin massif. La Région poursuit en 2026 sa mise en œuvre en s'appuyant notamment sur l'Agence Régionale Biodiversité Nouvelle-Aquitaine.

En 2026, la préservation des espaces naturels restera une priorité d'action qui se traduira par la mise en œuvre de la gestion des Réserves Naturelles Régionales classées et la poursuite du soutien au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine qui permettra de consolider la gestion durable des terrains qui bénéficient désormais d'une protection par la maîtrise foncière.

Pour le reste, la Région concentrera son investissement dans le Fonds Nature, créé en partenariat avec la Fondation du patrimoine 2024 pour augmenter les moyens alloués à la biodiversité par la mobilisation de financements privés. Dans ce cadre, un appel à projet permettra de financer des projets exemplaires de restauration de milieux naturels et de préservation de la biodiversité.

3/ Natura 2000

Depuis 2023 la Région est responsable de l'animation de 235 sites Natura 2000 et de l'instruction des dossiers FEADER Natura 2000. Après un important travail pour instruire les dossiers en retard de l'Etat et la mobilisation de crédits régionaux pour solder les dossiers FEADER RDR3 (programmation 2014-2020), une nouvelle phase importante s'ouvre : instruire puis payer les dossiers de la programmation FEADER RDR4 (2021-2027), elle-même impactée par le retard pris suite au transfert opéré par l'Etat.

Dans l'hypothèse où un accord financier serait trouvé avec le ministère de l'Écologie concernant les DOCOB Natura 2000 en Pyrénées-Atlantiques, un important travail de lancement de ces documents obligatoires et attendus de longue date par la Commission Européenne, sera lancé pour rattraper le retard de l'Etat. Enfin, l'ambition européenne de plus en plus ambitieuse pour ces sites notamment avec le nouveau règlement européen « restauration de la nature » adopté en juin 2024, fait peser sur la Région une pression de plus en plus forte. Aussi le soutien financier à Natura 2000 restera une priorité avec un budget préservé.

4/ Parcs naturels régionaux

Après l'avis favorable des services de l'Etat pour la création du PNR Gâtine Poitevine rendu mi 2025, l'année 2026 devrait être une année importante pour la création de ce 6ème PNR. La création des 2 autres PNR Montagne Basque et Marais du littoral charentais se poursuivra conformément aux engagements de la feuille de route Néo Terra.

Aussi le soutien aux Parcs Naturels Régionaux PNR restera une priorité avec un budget en fonctionnement préservé notamment pour absorber les dépenses liées à la création des 3 nouveaux PNR et à la révision de la charte de 3 des parcs existants.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.02 - Eau - Littoral

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
402A - Préserver le littoral et les ressources en eau		1 500 000,00	6 218 961,00	2 834 050,00	3 944 349,00
P155	ENVIRONNEMENT - EAU - LITTORAL	1 500 000,00	6 218 961,00	2 834 050,00	3 944 349,00
P155001	EAU	1 500 000,00	2 855 821,00	1 764 050,00	2 790 808,00
P155002	LITTORAL	-	2 913 769,00	200 000,00	391 307,00
P155003	RE-SOURCES	-	29 398,00	870 000,00	762 234,00
P155004	RISQUES MAJEURS	-	419 973,00	-	-
TOTAL		1 500 000,00	6 218 961,00	2 834 050,00	3 944 349,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>		4 280 000,00	6 355 080,00	4 060 800,00	3 355 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Eau - Littoral

OBJECTIF : PRESERVER LE LITTORAL ET LES RESSOURCES EN EAU

P155 - ENVIRONNEMENT - EAU – LITTORAL

1/ Eau et Re-Sources

Après une année 2025 marquée par deux vagues de chaleur majeures et une forte tension sur la ressource, la Région concentrera son action sur les leviers les plus structurants pour la reconquête de la qualité et la préservation de la quantité d'eau.

Les efforts porteront prioritairement sur :

- **La mise en œuvre du programme Re-Sources**, conduit avec l'État et les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, pour reconquérir la qualité des captages d'eau potable, notamment par l'accompagnement des changements de pratiques agricoles et la sortie progressive des pesticides de synthèse ;
- **La reconquête des zones humides et la restauration des milieux aquatiques**, leviers essentiels pour renforcer la résilience des territoires – qu'ils soient ruraux ou urbains – face aux aléas climatiques, en limitant les risques d'inondation par le ralentissement des écoulements et en favorisant le stockage naturel de l'eau lors des périodes de sécheresse.

La Région fera le choix de la sélectivité et de l'efficacité : les moyens seront concentrés sur ces priorités pour garantir un impact tangible et durable.

2/ Littoral

Face aux bouleversements climatiques que nous subissons désormais de plein fouet, la priorité est donnée à l'adaptation des milieux littoraux et à la protection des populations. Ainsi la gestion des risques majeurs que sont l'érosion côtière et la submersion marine constitueront une fois de plus le cœur de l'action régionale en 2026, au plus près des collectivités concernées. En outre, une attention particulière sera portée aux structures les plus fragiles menant des actions d'intérêt général pour l'amélioration des connaissances de l'environnement littoral. La Région réduira son soutien financier aux opérateurs de l'Etat : ONF, BRGM et Conservatoire du Littoral.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.03 - Economie Circulaire et Déchets

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	403A - Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	800 000,00	2 113 867,00	847 500,00	1 942 188,00
P156	ENVIRONNEMENT - DÉCHÉTS - ECONOMIE CIRCULAIRE	800 000,00	2 113 867,00	847 500,00	1 942 188,00
P156001	DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	800 000,00	2 113 867,00	810 500,00	1 942 188,00
P156002	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	-	-	37 000,00	-
	TOTAL	800 000,00	2 113 867,00	847 500,00	1 942 188,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	3 000 000,00	2 600 000,00	2 352 000,00	2 146 650,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Economie circulaire et déchets

OBJECTIF : REDUIRE LES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

P156 - ENVIRONNEMENT - DÉCHETS - ECONOMIE CIRCULAIRE

1/ Déchets et économie circulaire

Si la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant marque une légère baisse (639kg en 2023, contre 655 kg en 2022), les enjeux en matière de circularité restent majeurs. La commission européenne estime ainsi que la circularité de l'économie de l'UE est passée de 8,2% à 11,8% entre 2000 et 2023, soit une augmentation d'à peine +0,5% par an.

La Région concentrera significativement son intervention en 2026 auprès de collectivités et d'entreprises, conformément aux objectifs ambitieux fixés dans le volet déchets du SRADDET, le SRDEII et la feuille de route NéoTerra 2.

L'accent sera mis une nouvelle fois sur la prévention de la production de déchets et le renforcement de la sobriété dans l'usage des ressources : allongement de la durée d'usage, écoconception...

2/ Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La Région poursuit son accompagnement obligatoire des mesures prévues par les PPRT tel que prévu par le code de l'environnement.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
404A - Accompagner la transition énergétique des territoires		400 000,00	116 086,00	1 288 450,00	1 434 872,00
P157	APPROPRIATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	400 000,00	116 086,00	1 288 450,00	1 434 872,00
P1570001	ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	400 000,00	92 086,00	646 550,00	827 971,00
P1570002	AIDES AUX OBSERVATOIRES ET CENTRES DE RESSOURCES POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	-	24 000,00	641 900,00	606 901,00
404B - Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique		24 402 473,00	19 191 465,00	2 838 964,00	3 164 816,00
P158	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	6 252 473,00	6 942 725,00	2 047 364,00	2 181 849,00
P1580001	DÉCARBONATION DES ENTREPRISES	4 812 473,00	5 584 890,00	207 364,00	271 652,00
P1580002	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	1 440 000,00	1 357 835,00	1 840 000,00	1 910 197,00
P159	ENERGIES RENOUVELABLES	18 150 000,00	12 248 740,00	791 600,00	982 967,00
P1590001	ENERGIES RENOUVELABLES MATURES	4 100 000,00	7 174 820,00	134 600,00	381 715,00
P1590002	SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES INNOVANTES	4 050 000,00	3 676 046,00	657 000,00	601 252,00
P1590003	DELEGATION FONDS CHALEUR	10 000 000,00	1 397 874,00	-	-
404C - Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux		29 000 000,00	21 038 000,00	440 000,00	900 000,00
P160	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	29 000 000,00	21 038 000,00	440 000,00	900 000,00
P1600001	PPI 1 - INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	-	4 000 000,00	-	50 000,00
P1600002	PPI 2 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	29 000 000,00	16 638 000,00	440 000,00	850 000,00
P1600003	PRE PPI - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	-	400 000,00	-	-
TOTAL		53 802 473,00	40 345 551,00	4 567 414,00	5 499 688,00
BUDGET PRIMITIF 2025		53 302 473,00	43 793 564,00	6 997 361,00	8 927 800,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Transition énergétique et adaptation au changement climatique

La Cour des comptes, dans son premier rapport annuel consacré à la transition écologique présenté en septembre dernier, indique que le coût de la transition est bien inférieur à celui de l'inaction. En effet, un scénario de statu quo face au dérèglement climatique entraînerait une perte estimée à 11,4 points de PIB à l'horizon 2050.

Il est donc indispensable d'accélérer la décarbonation, seul moyen de lutter contre le dérèglement climatique, la vulnérabilité économique et la dépendance aux importations d'énergies fossiles (qui ont coûté plus de 40 milliards€ à l'Etat français en 2024), **et d'engager le territoire régional dans l'adaptation au changement climatique.**

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

P157 - APPROPRIATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1/ Accompagnement des territoires dans la transition énergétique

A - Accompagner les territoires dans leur transition énergétique

L'appropriation des enjeux énergétiques est fondamentale afin de favoriser l'émergence de projets partagés associant élus, citoyens et développeurs.

La Région intervient auprès des territoires (intercommunalités, communes) :

- en animant avec l'ADEME et la DREAL le réseau « Territoires Energie Climat (TEC) » qui réunit une centaine d'EPCI. Il met à disposition des territoires de nombreuses ressources, permet des échanges de bonnes pratiques et organise des formations,

- en poursuivant le soutien à l'ingénierie de projets relative à la production de chaleur renouvelable, ou d'électricité renouvelable. En effet, les études réalisées par la DREAL montrent que les zones artificialisées (friches, délaissés, sites pollués, parkings) en Nouvelle-Aquitaine ne permettront pas d'atteindre les objectifs photovoltaïques du SRADDET (8,5GWc à 2030). Aussi, l'installation de centrales photovoltaïques au sol situées en dehors des espaces artificialisés est nécessaire et doit être élaborée de manière planifiée et partagée ; c'est pourquoi les services et la SAFER poursuivront la présentation aux acteurs locaux (chambres d'agriculture, élus) de l'étude récemment réalisée sur les zones qui pourraient potentiellement accueillir du photovoltaïque,

- en soutenant des projets d'autoconsommation collective portés par des communes ou intercommunalités,

- en 2026, des Territoires Neoterra seront soutenus, nouvelle génération de Territoires à Energie Positive, mettant en œuvre des actions tenant compte à la fois des enjeux énergétiques et environnementaux.

La Région poursuivra en 2026 le travail de planification des énergies renouvelables réalisé avec la Préfecture de Région et la DREAL : il s'agira d'animer le Comité Régional de l'Energie qui devra donner un avis sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) régionalisée, étape préalable à l'évolution future du volet Energie-Climat du SRADDET.

B - Favoriser l'appropriation et la participation citoyennes à la Transition énergétique et climatique

Un axe important de l'action régionale en 2026 concernera l'accompagnement des projets participatifs et citoyens qui sont essentiels pour favoriser la réussite de projets d'énergie renouvelable en assurant l'implication des citoyens dans la gouvernance et le financement des projets, comme l'illustre le projet éolien d'Andilly-les-Marais, en Charente-Maritime. La Région s'appuiera également sur le réseau régional CIRENA qui œuvre pour sensibiliser, former, et porter des initiatives locales.

2/ Aides aux observatoires et centres de ressources pour la transition énergétique

La Région continuera de s'appuyer sur ACCLIMATERRA afin de poursuivre l'analyse scientifique du changement climatique dans notre région, et de diffuser ces informations auprès des territoires (EPCI, communes) ; les chercheurs réaliseront également des cahiers thématiques, ouvrages scientifiques synthétiques, à destination des décideurs locaux, pour approfondir des problématiques et enjeux forts. La Région veillera à une bonne articulation avec les Réseaux régionaux de recherche. Elle soutiendra également les outils d'aide à la décision que sont l'Observatoire régional AREC (gaz à effet de serre, consommation énergétique) et l'Observatoire ATMO (qualité de l'air).

OBJECTIF : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE ET AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

P158 - EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1/ Décarbonation des entreprises

Pour encourager la décarbonation des entreprises et la réindustrialisation, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les industriels pour les aider à définir une stratégie énergétique de moyen et long terme, et à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur industriel représente près de 20% de la consommation énergétique totale. Dans ce contexte, la Région s'engage auprès des entreprises via plusieurs démarches :

- Soutenir les investissements permettant l'optimisation énergétique des sites industriels avec le dispositif « Compétitivité énergétique » pour les TPE et PME, ainsi que les Contrats de partenariat pluriannuels pour les sites consommant plus de 50 GWh/an. Ainsi, plus de 220 projets ont déjà été accompagnés pour une économie de 1,8TWh (équivalent à la rénovation énergétique de 200 000 logements),

- Poursuivre la démarche visant la réalisation de nouveaux « Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque renouvelable et locale en circuit court – « *Green Corporate PPA* », après avoir réussi fin 2025 à concrétiser le 1^{er} PPA collectif français (9 ETI achetant en commun de l'électricité locale produite dans le Lot et Garonne, à coût compétitif à long terme, 15 ans). La Région encourage également dans le même esprit l'autoconsommation collective sur des zones d'activités,
- Lancer une démarche identique concernant le gaz vert, pour réaliser un contrat d'achat direct entre des entreprises régionales et des agriculteurs méthaniseurs de la région (*Biomethane Purchase Agreement*),
- Permettre aux entreprises de sortir des énergies fossiles hors réseau. Il s'agit des énergies acheminées hors des réseaux de distribution : charbon, fioul, propane, butane (elles sont les plus émettrices de CO₂). Des études d'opportunité et de faisabilité permettront d'identifier les possibilités les plus pertinentes d'un point de vue technico-économique pour se passer de ces énergies fossiles hors réseau. Par son action, la Région a déjà permis de réduire la consommation de charbon de la région de 60%.

2/ Efficacité énergétique des bâtiments

Le bâtiment constitue le premier secteur consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine. Le SRADDET et le Programme Régional d'Efficacité Energétique (PREE) Nouvelle-Aquitaine définissent comme objectifs :

- la rénovation énergétique de 120 000 logements par an, dont 30 000 rénovations performantes, globales et bas carbone,
- une réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030, et 60% d'ici 2050.

La Région déploie plusieurs dispositifs de soutien à la rénovation énergétique globale pour participer à l'atteinte de ces objectifs, en complémentarité avec les dispositifs de l'Etat. Cette politique contribue également à lutter contre la précarité énergétique (jusqu'à 30% de ménages touchés dans certains départements), à la sobriété foncière, au maintien du tissu économique et de l'emploi, notamment en zone rurale.

Il existe un service public du conseil aux ménages pour la rénovation énergétique : il s'agit d'un réseau régional de 130 Conseillers Energie hébergés au sein de 50 Plateformes de la rénovation énergétique, labellisées 'France Rénov'. Portées dorénavant par les intercommunalités, et animées par la Région depuis 2021, ces plateformes de conseil sont devenues plus efficaces et lisibles : couverture totale du territoire, nombre d'actes d'information et de conseil multiplié par 3, un objectif de massification des actes de travaux de rénovation atteint avec 70 000 à 80 000 dossiers d'aides par an. La Région poursuivra son travail d'animation des Plateformes qui est très apprécié, et son financement aux côtés des intercommunalités et de l'ANAH.

En termes de soutien aux investissements, la Région assurera l'accompagnement à la rénovation énergétique de logements sociaux communaux.

De plus, au titre du FEDER 2021-2027, les opérations plus lourdes de rénovation énergétique de logements sociaux (avec un objectif de 7 500 logements rénovés) et de bâtiments publics seront accompagnées dans le cadre d'appels à projets.

P159 - ENERGIES RENOUVELABLES

1/ Energies renouvelables matures

Accélérer le développement des énergies renouvelables est nécessaire pour des raisons :

- climatiques : le territoire de Nouvelle-Aquitaine dépend à près de 60% des énergies fossiles, sources du dérèglement climatique,
- techniques : l'électrification des usages qui permet de décarboner, nécessite un mix de production associant nucléaire et énergies renouvelables,
- économiques et sociales, afin de réduire la vulnérabilité des entreprises et des citoyens face aux fluctuations des prix de l'énergie.

Ce développement doit se traduire par une planification territoriale, tenant compte des gisements, et des choix locaux. C'est le rôle du Comité régional de l'Energie, mis en place en 2023, véritable parlement régional de l'énergie, qui doit faciliter l'atteinte de l'objectif de 50% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie en Nouvelle-Aquitaine en 2030 (cette part est à 29% en 2024 ; 20% en France).

La Région intervient financièrement en faveur des énergies renouvelables là où la réglementation le permet (méthanisation, chaleur renouvelable, solutions innovantes) et n'intervient pas là où la réglementation ne le permet pas (solaire photovoltaïque, éolien). La Région et l'ADEME se coordonnent pour intervenir de manière complémentaire.

Dans ce contexte, la Nouvelle-Aquitaine soutient la production de gaz vert. Actuellement, 143 méthaniseurs sont en fonctionnement, dont 70 qui injectent du biométhane dans les réseaux de gaz. Une très large majorité des unités (73%) est de type agricole. La Région accompagne entre 8 et 12 projets par an dans le cadre d'une instruction très rigoureuse et exigeante.

Avec une production de 1,4GWh, le biogaz représente 7% de la consommation de gaz en Nouvelle-Aquitaine. Au rythme actuel de développement de la méthanisation, nous devrions atteindre en 2030 près de 20% de la consommation régionale, confirmant notre place de 1^{ière} région française.

Afin d'atteindre cet objectif (environ 200 méthaniseurs avec injection à 2030), la Région s'est dotée, dans le cadre du Schéma Régional Biomasse, d'un Comité de suivi de la biomasse mobilisable afin de gérer au mieux cette ressource et prévenir les conflits d'usage (sur les 15,8 millions de tonnes méthanisables, seulement 2 millions de tonnes de matières sont mobilisées en méthanisation fin 2024, soit moins de 13%). Par ailleurs, l'animation 'MéthaN-Action' (réalisée par la Chambre régionale d'agriculture et la FRCUMA) et co-financée avec GRDF portent leurs fruits, puisque la Nouvelle-Aquitaine reste une des plus dynamiques en France.

Pour accélérer et simplifier l'accès des aides aux agriculteurs, la Région est devenue guichet unique pouvant mobiliser à la fois les crédits régionaux, le Fonds Chaleur délégué de l'ADEME, ainsi que le FEDER.

2/ Solutions énergétiques innovantes

Afin de préparer l'avenir, il est important d'expérimenter des solutions innovantes. La Région concentre ainsi son soutien sur plusieurs domaines :

- L'hydrogène : en application de sa Feuille de route régionale votée en octobre 2020, la Région se veut complémentaire des dispositifs de soutien européens et nationaux (ADEME). L'objectif est de déployer l'hydrogène là où il peut apporter une véritable plus-value. Afin de concrétiser cette feuille de route, la Région a joué un rôle de coordonnatrice régionale en 2025 en accompagnant les porteurs d'infrastructure d'avitaillement H2 afin qu'ils candidatent au programme européen AFIF (*Alternative Fuels Infrastructure Facility*). De plus, la Région et 24 acteurs régionaux ont été lauréats en octobre 2025 d'un dispositif européen permettant d'obtenir une assistance gratuite début 2026 pour structurer une Vallée de l'Hydrogène,
- L'Agrivoltaïsme : la Région poursuivra son soutien aux expérimentations agri-solaires, couplant cultures ou élevages, et production solaire photovoltaïque. L'objectif est d'expérimenter auprès des Lycées Agricoles régionaux un nouveau modèle d'intégration du photovoltaïque dans une activité agricole, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et agronomiques. De plus, la Région soutiendra des initiatives visant à installer de l'agri-solaire sur des zones de captage d'eau,
- La production innovante de gaz verts par les technologies de pyrogazéification et de méthanation,
- La production de carburants alternatifs : biocarburants de 2ème et 3ème génération, et carburants de synthèse, à destination de la mobilité propre routière, aéronautique et maritime,
- L'émergence de technologies de captage, séquestration et valorisation économique du CO2 afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

3 / Délégation du Fonds Chaleur de l'ADEME

La délégation du Fonds Chaleur a été obtenue par la Région mi 2024 pour 3 ans, l'enveloppe totale représentant 24M€. Pour l'année 2026, 10M€ seront engagés, comme cela a été fait en 2025 (l'ADEME rembourse tous les 6 mois, les dépenses financées par la Région). Deux axes d'intervention ont été définis en lien avec l'ADEME et en cohérence avec les politiques régionales :

- **Soutien des actions de décarbonation des entreprises** : en complément des dispositifs de soutien de la Région axés, d'une part, sur l'efficacité énergétique, et d'autre part, sur l'approvisionnement en électricité renouvelable, le Fonds Chaleur délégué permettra de soutenir les investissements en faveur de la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur)

pour les PME et ETI (entre 1,2GWh et 12GWh). La Région portera ainsi une offre d'accompagnement globale,

- **Soutien des projets de méthanisation dans une logique de guichet unique afin de faciliter l'accès aux aides pour les agriculteurs :** cette délégation permet à la Région d'être l'unique interlocutrice pour les demandes de subvention. Elle peut ainsi mobiliser de manière complémentaire les crédits ADEME, FEDER ou Région en fonction des besoins de subvention, de la taille du porteur de projet ou encore du caractère innovant.

OBJECTIF : AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS REGIONAUX

P160 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

L'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de développement durable va s'accélérer en faveur de la lutte contre le changement climatique.

La Région Nouvelle-Aquitaine entend poursuivre et accélérer ses investissements pour rester sur la trajectoire de l'atteinte du facteur 4 du protocole de Kyoto et répondre aux objectifs du décret tertiaire. Le budget permet de financer de nouvelles opérations de maîtrise des consommations, de substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables au premier rang desquelles la géothermie, et de développer le raccordement aux réseaux de chaleurs urbains dès lors qu'ils sont vertueux environnementalement. Elles se traduisent aussi concrètement sur les dépenses à long terme de la collectivité en réduisant la charge de fonctionnement par une baisse sensible des consommations.

En convergence avec l'accompagnement de la filière sur la géothermie pour le développement de son offre, la Région est donc en pointe au niveau national dans le déploiement du recours à cette source inépuisable de chaleur l'hiver et de rafraîchissement l'été dans son propre patrimoine. A ce jour 15 installations sont opérationnelles ou en phase de finalisation et 20 sont programmées dans les années à venir, soit près de 10% des installations de géothermie sur nappe recensées en Nouvelle Aquitaine.

L'année 2026 poursuivra, dans une orientation comparable, la politique mise en place de re-végétalisation des espaces imperméabilisés des lycées et de lutte contre les îlots de chaleur.

En complément, un plan de déploiement de photovoltaïques sur ombrières et en toiture va être initié en 2026 dans l'objectif de répondre aux enjeux de maîtrise des coûts de l'énergie.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.05 - Mobilité durable et intelligente

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
405B - Favoriser le report modal de la route vers le rail		81 799 633,00	182 959 621,00	364 250 000,00	366 940 234,00
P161	CENTRES DE MAINTENANCE	37 069 633,00	12 908 474,00	-	-
P161001	ETUDES GLOBALES CENTRES DE MAINTENANCE	4 500 000,00	396 957,00	-	-
P161004	SITE DE LIMOGES	-	5 000 000,00	-	-
P161005	SITE DE PERIGUEUX	30 984 633,00	4 352 000,00	-	-
P161006	SITE DE SAINTES	1 585 000,00	1 159 517,00	-	-
P161008	SITE D'HENDAYE	-	2 000 000,00	-	-
P162	CONTRIBUTION TER	38 600 000,00	64 000 000,00	364 000 000,00	352 700 000,00
P162001	CONTRIBUTION D'EXPLOITATION TER	-	-	364 000 000,00	352 700 000,00
P162002	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	-	34 600 000,00	-	-
P162003	REDEVANCE (G&C ET RESEAUX)	38 600 000,00	29 400 000,00	-	-
P163	MARCHANDISES PAR VOIE FERREE ET REPORT MODAL	6 130 000,00	2 059 399,00	-	-
P163001	AUTRE INFRASTRUCTURE FRET	930 000,00	201 000,00	-	-
P163002	CAPILLAIRE FRET	5 000 000,00	1 458 060,00	-	-
P163005	INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHÉE (ITE)	200 000,00	400 339,00	-	-
P164	MATERIEL ROULANT	-	103 981 748,00	-	10 469 065,00
P164001	ACQUISITION TER	-	41 176 000,00	-	-
P164002	CREDIT BAIL	-	-	-	10 469 065,00
P164003	MAINTENANCE	-	33 453 748,00	-	-
P164004	SPL - SPIIT	-	29 352 000,00	-	-
P165	PILOTAGE ET STRATEGIE	-	-	250 000,00	3 482 455,00
P165001	COMMUNICATION TRANSPORTS	-	-	250 000,00	196 053,00
P165002	EXPERTISE FERROVIAIRE	-	-	-	3 286 402,00
P166	TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES	-	10 000,00	-	288 714,00
P166001	GESTION VOIE FERREE DES LANDES	-	-	-	288 714,00
P166002	REGENERATION VOIE FERREE DES LANDES	-	10 000,00	-	-
405C - Développer l'intermodalité des différents modes de transport		1 100 000,00	7 346 000,00	9 258 650,00	7 093 696,00
P167	INTERMODALITE	1 100 000,00	7 346 000,00	9 258 650,00	7 093 696,00
P167001	ETUDES ET ENQUETES MULTIMODALES	-	-	720 000,00	356 667,00
P167002	FONCTIONNEMENT NAM	-	-	1 750 000,00	1 786 379,00
P167003	NOUVELLES MOBILITES	-	-	2 050 000,00	2 424 000,00
P167004	PROJETS BILLETTIQUE MAITRISE D'OUVRAGE NAM	1 100 000,00	6 446 000,00	4 738 650,00	2 526 650,00
P167005	PROJETS BILLETTIQUE MAITRISE D'OUVRAGE RNA	-	900 000,00	-	-
TOTAL		82 899 633,00	190 305 621,00	373 508 650,00	374 033 930,00
BUDGET PRIMITIF 2025		448 262 500,00	214 204 040,00	374 035 250,00	378 054 741,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Mobilité durable et intelligente

OBJECTIF : FAVORISER LE REPORT MODAL DE LA ROUTE VERS LE RAIL

En 2026, outre son action pour le développement des transports collectifs de voyageurs, la Région mettra en place des moyens afin de favoriser le report modal pour les marchandises vers le maritime et/ou le ferroviaire conformément aux orientations de la feuille de route de Néo Terra en faveur du climat et de la protection de l'environnement.

P161 – CENTRES DE MAINTENANCE

La reprise en propriété des matériels roulants suppose également d'investir dans des centres de maintenance localisés au plus près des activités opérationnelles. Les opérations des centres de maintenance déjà contractualisés (Périgueux, Saintes, Hendaye et Limoges) représenteront 7,7 millions d'euros de crédits de paiement en 2026.

P162 - CONTRIBUTION TER

La Région Nouvelle-Aquitaine a signé avec SNCF Voyageurs une nouvelle convention d'exploitation des TER pour la période 2024-2030, avec l'objectif d'atteindre plus de 22 000 trains par an et 120 000 voyageurs par jour d'ici 2030 (contre 90 000 en 2022).

Destinée à améliorer l'offre et la qualité du service pour l'usager, la nouvelle convention vise également à maîtriser la trajectoire budgétaire de la Région grâce à une baisse des charges forfaitaires en euros constants entre 2024 et 2030, à une augmentation annuelle des recettes de 4%, un mécanisme de partage des bénéfices et la restitution à la Région de 3 M€ si la marge dépasse 3%.

Les mécanismes contractuels, les hypothèses d'actualisation ainsi que les hypothèses d'augmentation des recettes, font mécaniquement évoluer le montant de la contribution.

Néanmoins, en 2026, la Région poursuivra sa recherche d'optimisation de l'offre TER et des coûts de la convention afin de stabiliser son montant, en optimisant notamment les dessertes dans les principaux nœuds ferroviaires.

P163 - MARCHANDISES PAR VOIE FERREE ET REPORT MODAL

Les lignes capillaires fret ont subi durant des décennies un sous-investissement chronique et un manque d'entretien. Or, la sauvegarde du réseau capillaire fret présente des enjeux majeurs telle la préservation des filières économiques dépendantes du mode ferroviaire (agriculture, industries, carriers...) et le soutien au développement des ports dont ces lignes alimentent le trafic, en particulier à l'export.

C'est pourquoi dans le cadre de sa politique d'appui au report modal la Région fait de l'accompagnement des projets d'opérateurs permettant le développement du fret ferroviaire une priorité régionale dans le cadre du volet fret du CPER 2023-2027. Ces projets concernent les installations terminales embranchées, les

plateformes multimodales, les aménagements ferroviaires et les voies ferrées portuaires permettant le développement du fret ferroviaire.

Ainsi, en 2026, elle poursuivra son soutien aux projets multimodaux et aux lignes du réseau capillaire fret, stratégiques non seulement pour les ports mais aussi pour les entreprises dépendant du ferroviaire comme les carriers, les céréaliers et les industries chimiques et papetières.

P164 - MATERIEL ROULANT

Conformément au Pacte ferroviaire de 2018 qui prévoit que les matériels roulants et centres de maintenance peuvent être transférés à l'autorité organisatrice concernée, la Région a repris la propriété des matériels roulants en avril 2023 et s'est engagée sur la reprise en propriété des centres de maintenance qu'elle s'attache à moderniser.

En 2026, la Nouvelle-Aquitaine consacrera 103,98 M€ à trois opérations déjà contractualisées :

- L'acquisition de TER, qui inclut les rames déjà achetées (12 Régiolis, 6 Régio2N) livrées entre 2025 et 2027, ainsi que 10 rames Régiolis supplémentaires en cours d'acquisition, livrées en 2028 ;
- Les opérations de maintenance à mi-vie des rames BGC, en cours ;
- La subvention d'investissement et l'apport en fonds propres, selon le calendrier prévu au contrat de concession entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la SPIIT, société publique locale, chargée de la gestion et du financement du matériel roulant ferroviaire créée par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie d'autre part.

P165 – PILOTAGE ET STRATEGIE

La Région Nouvelle-Aquitaine consacrera un montant en réduction en 2026 aux diverses AMO (notamment les marchés de communication et celui de comptage).

P166 - TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES

Les travaux de régénération de la voie, propriété de la Région, sont terminés. Seuls quelques travaux de compensation écologique – une obligation suite à la dérogation préfectorale et ministérielle – seront menés fin 2026-début 2027. La voie est apte à réussir les circulations de marchandises pour les entreprises embranchées. La gestion, la maintenance et la surveillance de la voie sont confiés à un gestionnaire délégué, Europorte Services – Socorail.

OBJECTIF : DEVELOPPER L'INTERMODALITE EN MATIERE DE TRANSPORTS

P 167 – INTERMODALITE

1/ Les études et enquêtes

Le marché des enquêtes tarifaires et celui des enquêtes de faisabilité pour les contrats opérationnels de mobilité arriveront à échéance en 2026 générant un chevauchement partiel entre les marchés actuels et les futurs. La Région Nouvelle-

Aquitaine prévoit donc un surcoût en 2026 afin de gérer l'anticipation du travail de préparation des nouveaux prestataires.

2/ Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM)

La Région est cheffe de file, aux termes de la loi NOTRe, en matière d'intermodalité.

Pour agir plus efficacement avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de la région, elle est à l'origine de la création du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités qui a pour compétences obligatoires la coordination des services de transport, la mise en place d'un système d'information multimodale des usagers et la mise en place d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

NAM s'inscrit dans une démarche de mobilité intégrée (Mobility-as-a-Service, MaaS) destinée à tirer parti des nouvelles technologies pour proposer de nouveaux services à destination des usagers : calculateur d'itinéraire multimodal, achat de titres dématérialisés, informations réseaux en temps réel... pour fluidifier leurs déplacements.

En 2026, conformément aux statuts, la Région versera à NAM une cotisation annuelle de 1,55 M€.

3/ Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR)

Pour apporter une solution pérenne pour les territoires ruraux, la Loi de Finances adosse au Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) l'obligation pour la Région de reverser une fraction de 10% du produit fiscal aux Autorités Organisatrices de la Mobilité dites locales, exerçant sur le périmètre des Communautés de communes. Cette répartition est faite au prorata de la population des EPCI, sur la base du produit perçu par la Région après déduction des montants de remboursement effectués aux employeurs.

4/ Billettique MODALIS

Le projet de billettique MODALIS porté par Nouvelle Aquitaine Mobilité a pour objectif l'harmonisation de la billettique à l'échelle régionale afin de permettre aux usagers de bénéficier d'un transport simple, facile sur mesure, inclusif et respectueux de leurs données à travers un système billettique mutualisé et des nouveaux équipements billettiques. Après une première phase (2022-2024) consacrée aux paiements de la plateforme MaaS, des équipements pour les cars régionaux et des premières commandes d'équipement TER, le projet est entré en phase opérationnelle avec les premiers déploiements des matériels fin 2025. L'année 2026 va constituer le pic d'investissement sur le projet correspondant principalement aux nécessaires développements liés à la spécificité TER et au troisième acompte de la subvention d'équipement.



GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Pilier 5 - Gestion des fonds européens en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
5.01 - PO AQUITAINE	-	0,54	-	-	0,54
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,35	0,27	0,87	1,05	1,32
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	-	77,02	-	38,99	116,01
5.06 - FEAMPA 2021-2027	-	2,00	-	2,00	4,00
TOTAL	0,35	79,83	0,87	42,04	121,87
BUDGET PRIMITIF 2025	0,94	59,40	1,92	29,29	88,69

Part des CP dans le pilier en %

PO NOUVELLE-AQUITAINE

2021-2027

95,2%

FEAMPA 2021-2027
3,3%

PO AQUITAINE
0,4%

PO AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-
CHARENTES
1,1%

Pilier 5. Gestion des fonds européens

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
5.01 - PO AQUITAINE	501A - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises	-	-	-	-
	501B - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie	-	-	-	-
	501C - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique	-	-	-	-
	501D - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	-	544 666	-	-
	501E - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	-	-	-	-
	501H - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous	-	-	-	-
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	501I - Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	-	-	-	-
	SOUS-TOTAL	-	544 666	-	-
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	504A - Assistance technique et audits	352 000	270 456	870 000	1 054 260
	SOUS-TOTAL	352 000	270 456	870 000	1 054 260
5.06 - FEAMPA 2021-2027	505A - Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME	-	35 626 803	-	11 553 751
	505B - Accélération de la transition énergétique et écologique	-	23 522 456	-	7 748 134
	505D - Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale	-	-	-	15 600 000
	SOUS-TOTAL	-	77 018 953	-	38 986 101
506A - Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néo-aquitain	-	2 000 000	-	-	2 000 000
	SOUS-TOTAL	-	2 000 000	-	2 000 000
TOTAL GENERAL		352 000	79 834 075	870 000	42 040 361
BUDGET PRIMITIF 2025		935 000	59 400 490	1 922 050	29 294 053

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.01 - PO AQUITAINE

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	501D - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	-	544 666,00	-	-
P181	4.A) PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	544 666,00	-	-
P181001	4.A) PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	544 666,00	-	-
	TOTAL	-	544 666,00	-	
	BUDGET PRIMITIF 2025	-	4 760 000,00	-	350 000,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
504A - Assistance technique et audits		352 000,00	270 456,00	870 000,00	1 054 260,00
P201	APPUI ET MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'AUTORITE DE GESTION	352 000,00	270 456,00	870 000,00	1 054 260,00
P201001	APPUI A LA GESTION DES DOSSIERS FONDS EUROPEENS	-	-	-	397 250,00
P201002	COMMUNICATION FONDS EUROPEENS	152 000,00	70 456,00	870 000,00	547 010,00
P201003	PILOTAGE ET PERFORMANCE DES FONDS EUROPEENS	-	-	-	110 000,00
P201004	AVANCES DE TRESORERIE - VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS	200 000,00	200 000,00	-	-
TOTAL		352 000,00	270 456,00	870 000,00	1 054 260,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>		935 000,00	935 000,00	1 922 050,00	1 955 050,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	505A - Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME	-	35 626 803,00	-	11 553 751,00
P203	COMPETITIVITE DES PME	-	15 470 989,00	-	885 000,00
P203O001	COMPETITIVITE DES PME	-	15 470 989,00	-	885 000,00
P204	TRANSFORMATION DIGITALE	-	2 442 794,00	-	476 710,00
P204O001	TRANSFORMATION DIGITALE	-	2 442 794,00	-	476 710,00
P307	RECHERCHE ET INNOVATION	-	13 184 440,00	-	9 071 792,00
P307O001	RECHERCHE ET INNOVATION	-	13 184 440,00	-	9 071 792,00
P308	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES-FEDER	-	4 528 580,00	-	1 120 249,00
P308O001	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES-FEDER	-	4 528 580,00	-	1 120 249,00
	505B - Accélération de la transition énergétique et écologique	-	23 522 456,00	-	7 748 134,00
P206	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	3 373 309,00	-	1 459 772,00
P206O001	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	3 373 309,00	-	1 459 772,00
P207	ECONOMIE CIRCULAIRE	-	3 379 138,00	-	2 272 400,00
P207O001	ECONOMIE CIRCULAIRE	-	3 379 138,00	-	2 272 400,00
P208	ENERGIES RENOUVELABLES (PO 21-27)	-	12 257 276,00	-	200 000,00
P208O001	ENERGIES RENOUVELABLES (PO 21-27)	-	12 257 276,00	-	200 000,00
P209	PROTECTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	-	1 301 426,00	-	3 615 962,00
P209O001	PROTECTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	-	1 301 426,00	-	3 615 962,00
P309	EFFICACITE ENERGETIQUE	-	3 211 307,00	-	200 000,00
P309O001	EFFICACITE ENERGETIQUE	-	3 211 307,00	-	200 000,00
		-	4 453 910,00	-	500 000,00
P310	MOBILITE URBAINE DURABLE	-	4 453 910,00	-	500 000,00
P310O001	MOBILITE URBAINE DURABLE	-	4 453 910,00	-	500 000,00
	505D - Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale	-	-	-	15 600 000,00
P210	ACCOMPAGNEMENT À LA CREATION/REPRISE D'ACTIVITE	-	-	-	3 000 000,00
P210O001	ACCOMPAGNEMENT À LA CREATION / REPRISE D'ACTIVITE	-	-	-	3 000 000,00
P211	AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	-	-	-	2 700 000,00
P211O001	AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	-	-	-	2 700 000,00
P212	PROMOTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	6 000 000,00
P212O001	PROMOTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	6 000 000,00
P213	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI PAR ESS/INNOVATION SOCIAL	-	-	-	3 900 000,00
P213O001	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI PAR ESS/INNOVATION SOCIAL	-	-	-	3 900 000,00
		-	11 415 784,00	-	3 584 216,00
P303	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LES ZONES URBAINES	-	5 042 417,00	-	1 459 738,00
P303O001	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LES ZONES URBAINES	-	5 042 417,00	-	1 459 738,00
P304	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTRES QUE DANS LES ZONES URBAINES	-	6 373 367,00	-	2 124 478,00
P304O001	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTRES QUE DANS LES ZONES URBAINES	-	6 373 367,00	-	2 124 478,00
		-	2 000 000,00	-	-
P311	INFRASTRUCTURES NUMERIQUE	-	2 000 000,00	-	-
P311O001	INFRASTRUCTURES NUMERIQUE	-	2 000 000,00	-	-
	TOTAL	-	77 018 953,00	-	38 986 101,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	-	48 322 140,00	-	26 192 393,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.06 - FEAMPA 2021-2027

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	506A - Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néo-aquitain	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00
P214	FEAMPA	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00
P214001	FEAMPA	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00
	TOTAL	-	2 000 000,00	-	2 000 000,00
	<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>	-	3 824 000,00	-	750 000,00

GESTION DES FONDS EUROPEENS

Depuis 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine exerce avec responsabilité et engagement son rôle d'autorité de gestion des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER), ainsi que d'une délégation de gestion du FEAMP, dédié aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Cette compétence stratégique confère à la collectivité un rôle central dans la mise en œuvre des politiques européennes sur le territoire, en cohérence avec les priorités régionales de développement intelligent, durable et inclusif.

Sur la période 2014-2020, cette responsabilité représentait plus de **2,6 milliards d'euros** de crédits européens mobilisés. Pour la programmation 2021-2027, c'est **1,331 milliards d'euros** qui est alloué à la Région, répartis comme suit :

- **875,67 M€** pour le programme régional FEDER-FSE+,
- **422 M€** pour le FEADER,
- **33,66 M€** pour le FEAMPA.

2026 : une année charnière autour de trois enjeux majeurs :

1. Clôturer les programmes 2014-2020

Finalisation des travaux de clôture des trois programmes FEDER-FSE, incluant les crédits REACT-EU, ainsi que des trois programmes de développement rural FEADER 2014-2022.

2. Conforter la programmation 2021-2027

Intensification de la mise en œuvre du programme régional FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine, avec une vigilance particulière pour éviter le deuxième dégagement d'office.

3. Assurer le rôle et la responsabilité des Régions dans la mise en œuvre du futur budget européen 2028-2034

Après la publication des propositions de la Commission en juillet 2025, intensification du lobby européen et national sur la future génération de programmes européens, en lien étroit avec le Bureau de Bruxelles et Régions de France.

PROGRAMMES OPERATIONNELS FEDER-FSE 2014-2020

A ce jour, 4 087 opérations ont été accompagnées par du FEDER et du FSE, soit près d'1,03 Md d'euros de crédits européens mobilisés à l'échelle du territoire Nouvelle-Aquitaine.

Les services ont pu mener à bien l'ensemble des travaux de certification FEDER-FSE pour les trois Programmes Opérationnels et les derniers appels de fonds auprès de la Commission ont eu lieu en décembre 2024.

Les documents de clôture seront finalisés fin 2025 (suivi du versement des derniers cofinancements, fin de la campagne d'audit et élaboration des rapports finaux de mise en œuvre) car ils doivent être fournis à la Commission Européenne pour le 15 février 2026 maximum.

1^{ER} BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS (PO) 2014-2020

4 087 dossiers ont été programmés dont 2 141 pour le PO Aquitain, 702 pour le PO Limousin et 1 244 pour le PO Poitou-Charentes. Sur les 4 087 dossiers, 2 230 sont des dossiers FEDER et 1 857 dossiers FSE (dont 303 IEJ).

2 576 968 850 € de dépenses ont été certifiées (déclarées à la Commission) soit 1 416 M€ pour le PO Aquitain, 538 M€ pour le PO Limousin et 622 M€ pour le PO Poitou-Charentes.

Concernant les montants payés aux bénéficiaires, 841,25 M€ ont été payés sur le FEDER et 167,47 M€ sur le FSE. Dans le détail :

- PO Aquitaine : 543,08 M€ (95,50%) ;
- PO Limousin : 162,35 M€ (89,73%) ;
- PO Poitou-Charentes : 303,28 M€ (91,37%).

En termes de résultats :

- 57 000 entreprises accompagnées, 9 946 logements améliorés en classement énergétiques et 294 postes de chercheurs aidés par le FEDER ;
- 89 755 participants à des formations/accompagnements de parcours et 31 structures publiques soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 par du FSE.

Les dépenses certifiées et déclarées à la Commission européenne permettront ainsi à l'autorité de gestion de couvrir les montants UE dus correspondants aux maquettes des programmes (FEDER, FSE, IEJ et React FEDER).

Les derniers réajustements au solde ont été effectués sur le dernier semestre 2025. En 2026 et en 2027 les annulations de crédits de paiement 2025 et des soldes d'AP/AE pourront être effectuées sur le budget principal pour le PO 14-20 Aquitaine et le Po Limousin après paiement des derniers soldes de dossiers faisant l'objet de contentieux.

PROGRAMME OPERATIONNEL 2021-2027

Adopté par la Commission européenne le 26 septembre 2022 après près de trois ans d'échanges entre l'institution européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine, le programme régional FEDER/FSE+ est doté de plus de 875 millions d'euros de fonds européens FEDER-FSE+ qui permettront d'investir dans plus de 1,3 milliard d'euros de projets.

Ces crédits soutiennent de nombreux projets dans des domaines comme la recherche et l'innovation, l'accompagnement des PME dans leurs besoins de compétitivité comme dans leurs projets de transformation numérique ou énergétique, l'appui aux projets publics et privés de transition énergétique et écologique, mais aussi le soutien à l'emploi, notamment par des actions de formation, la facilitation de l'orientation et de la création d'activité.

Le programme s'articule autour de 4 grandes priorités, cohérentes avec les politiques et grands schémas régionaux :

- Le renforcement de la recherche et de l'innovation, le soutien aux PME et à la transformation numérique de l'ensemble des acteurs publics et privés, priorité dotée de 42,5% des crédits FEDER soit près de 302 millions d'euros. Au 2 octobre 2025, 170 dossiers ont été programmés pour un montant de 115,3 M€ UE ; soit un taux de programmation de 40,17%.
- L'accélération des transitions énergétique et écologique dont la mobilité, dotée de 40% des crédits FEDER soit près de 284,26 millions d'euros, et 10 points au-delà de l'attendu européen. Au 02 octobre 2025, 104 dossiers ont été programmés pour un montant de 58,7 M€ ; soit un taux de programmation de 20,6%.
- Le développement des compétences, de la formation, de l'orientation et de la création d'activités, doté de 134,74 millions d'euros de crédits FSE+. Au 2 octobre 2025, 97,3 M€ engagés en montant UE, soit un taux de programmation de 72,20% pour 715 dossiers programmés.
- L'accompagnement renforcé des territoires pour réduire les disparités infrarégionales, dotées de 17,5% des crédits FEDER soit 124,36 millions d'euros, la plus forte enveloppe de FEDER au niveau national. Au 02 octobre 2025, 186 dossiers FEDER ont été sélectionnés pour un montant de 14,05 M€ soit 11,30% de la maquette. 871 dossiers FEDER sont en cours de dépôt dans l'outil MNDA et plus de 1 000 pré-demandes (n'ayant pas encore été orientées vers LEADER ou le FEDER) sont déposées.

L'enjeu pour l'année 2026 est d'intensifier les efforts en matière de programmation afin d'éviter tout risque de dégagement d'office pour les années 2026 et 2027.

Pour ces raisons, il est inscrit au BP 2026 plus de 116 M€ de crédits de paiements FEDER et FSE+.

P201 - APPUI ET MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'AUTORITE DE GESTION

Afin de soutenir les dépenses de la Région en tant qu'autorité de gestion, ce programme 21/27 est doté de plus de 24 millions d'euros de crédits européens d'assistance technique, qui viendront en remboursement tout au long de la mise en œuvre du programme. Plus de 3 M€ ont déjà été perçus.

Ainsi, pour mettre en œuvre les actions de communication, d'évaluation, de formation mais également le marché d'externalisation d'appui à la gestion des dossiers, 1,3 M€ de stocks sont inscrits au BP2026.

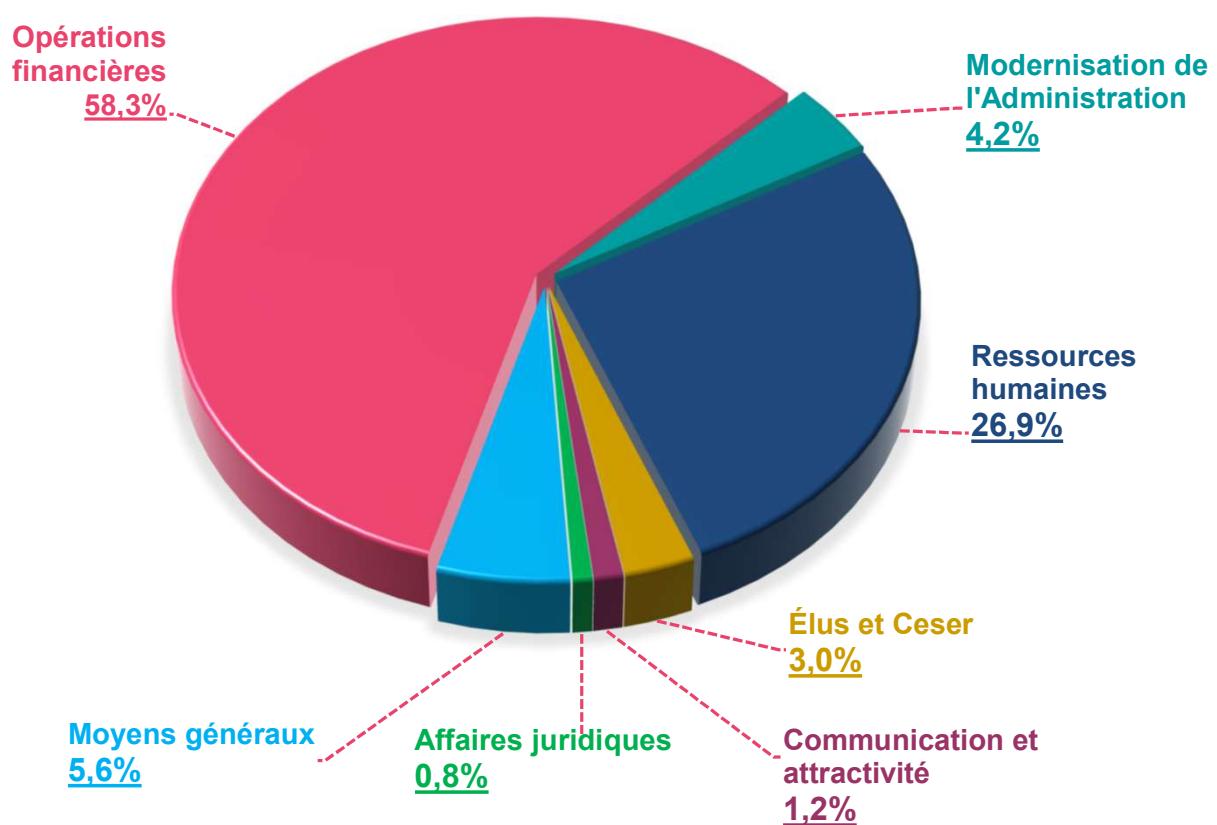


ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pilier 6 - Administration générale en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
6.00 - Modernisation de l'Administration	6,78	7,35	15,36	17,60	24,95
6.01 - Ressources humaines	0,09	0,09	13,75	160,46	160,54
6.02 - Élus et Ceser	0,01	0,01	2,10	17,67	17,68
6.03 - Communication et attractivité	1,44	0,62	4,95	6,76	7,38
6.04 - Affaires juridiques	-	-	0,06	4,98	4,98
6.05 - Moyens généraux	5,96	9,11	29,61	24,00	33,11
6.06 - Opérations financières	15,00	200,80	15,00	146,56	347,36
TOTAL	29,28	217,98	80,83	378,02	596,00
BUDGET PRIMITIF 2025 (hors réaménagement de la dette)	40,84	200,43	112,65	373,34	573,78

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 6. Administration générale

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et hors AP	AE	CP AE et hors AE
6.00 - Modernisation de l'Administration	600A - Accompagner les transformations et développer l'innovation interne	-	-	511 700	271 510
	600B - Déployer une administration numérique	6 778 000	7 348 925	14 833 900	17 214 300
	600C - Evaluer pour une amélioration permanente	-	-	13 000	113 000
SOUS-TOTAL		6 778 000	7 348 925	15 358 600	17 598 810
6.01 - Ressources humaines	601A - Rémunérer les agents de façon juste et attractive	-	-	-	155 370 804
	601B - Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents	86 000	86 000	13 093 998	4 236 998
	601C - Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels	-	-	555 000	791 597
	601D - Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines	-	-	103 000	56 333
SOUS-TOTAL		86 000	86 000	13 751 998	160 455 732
6.02 - Élus et Ceser	602A - Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions	-	-	1 241 000	12 847 080
	602B - Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions	13 000	13 000	861 520	4 821 607
SOUS-TOTAL		13 000	13 000	2 102 520	17 668 687
6.03 - Communication et attractivité	603A - Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire	1 440 000	619 798	4 952 000	6 759 606
SOUS-TOTAL		1 440 000	619 798	4 952 000	6 759 606
6.04 - Affaires juridiques	604A - Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique	-	-	57 500	4 980 682
SOUS-TOTAL		-	-	57 500	4 980 682
6.05 - Moyens généraux	605A - Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents	5 722 000	8 913 500	19 881 500	17 320 363
	605B - Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules	235 000	195 000	7 761 000	4 025 000
	605D - Prendre en charge les autres dépenses à caractère général	-	-	1 971 191	2 656 037
SOUS-TOTAL		5 957 000	9 108 500	29 613 691	24 001 400
6.06 - Opérations financières	606A - Optimiser et assurer le remboursement de la dette	-	200 800 000	-	79 249 500
	606C - Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues	15 000 000	-	15 000 000	14 000 000
	606D - Prendre en charge les opérations financières diverses	-	-	-	53 310 000
SOUS-TOTAL		15 000 000	200 800 000	15 000 000	146 559 500
TOTAL GENERAL		29 274 000	217 976 223	80 836 309	378 024 417
BUDGET PRIMITIF 2025		40 835 100	200 434 920	112 650 081	373 341 910

Pilier 6. Administration générale

6.00 - Modernisation de l'Administration

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
600A - Accompagner les transformations et développer l'innovation interne		-	-	511 700,00	271 510,00
P215	COMMUNICATION INTERNE	-	-	100 000,00	106 350,00
P2150001	COMMUNICATION INTERNE	-	-	20 000,00	20 000,00
P2150003	SEMINAIRES	-	-	80 000,00	86 350,00
P216	TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION	-	-	411 700,00	165 160,00
P2160001	ACTIVITÉ	-	-	405 000,00	158 460,00
P2160002	COTISATIONS	-	-	6 700,00	6 700,00
600B - Déployer une administration numérique		6 778 000,00	7 348 925,00	14 833 900,00	17 214 300,00
P217	ETUDES ET INGÉNIERIES LOGICIELLES	1 370 000,00	4 075 925,00	4 417 500,00	5 641 500,00
P2170001	SI - DECISIONNEL	-	30 000,00	1 615 000,00	788 000,00
P2170002	SI - EDUCATION	146 000,00	76 000,00	105 000,00	155 000,00
P2170003	SI - ELUS ET CESER	-	238 000,00	-	115 000,00
P2170004	SI - FINANCES ET MARCHES PUBLICS	700 000,00	310 925,00	1 306 000,00	760 000,00
P2170005	SI - FORMATION ET EMPLOI	-	1 450 000,00	100 000,00	1 430 000,00
P2170006	SI - PATRIMOINE	359 000,00	729 000,00	181 500,00	550 500,00
P2170007	SI - RESSOURCES HUMAINES	160 000,00	137 000,00	1 110 000,00	643 000,00
P2170008	SI - TRANSPORTS	-	280 000,00	-	465 000,00
P2170009	SI DES AIDES	5 000,00	825 000,00	-	735 000,00
P218	INFRASTRUCTURES, SÉCURITÉ ET PRODUCTION	3 398 000,00	2 119 000,00	7 381 000,00	4 905 100,00
P2180001	SI - HEBERGEMENT	-	-	-	400 000,00
P2180002	SI - SECURITE	110 000,00	345 000,00	-	1 169 100,00
P2180003	SYSTEMES ET RESEAUX LYCEES	1 788 000,00	742 000,00	7 381 000,00	2 406 000,00
P2180004	SYSTEMES ET RESEAUX SIEGE	1 500 000,00	1 032 000,00	-	930 000,00
P219	MÉTHODE ET RESSOURCES NUMÉRIQUES	410 000,00	469 000,00	3 035 400,00	4 172 200,00
P2190001	METHODES	-	-	1 888 400,00	2 200 600,00
P2190002	OPERATIONS TRANSVERSES	-	80 000,00	800 000,00	455 500,00
P2190003	SI - COLLABORATIF	-	179 000,00	71 000,00	778 500,00
P2190004	TELECOMMUNICATIONS	410 000,00	210 000,00	276 000,00	737 600,00
P220	RELATIONS USAGERS ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	1 600 000,00	685 000,00	-	2 495 500,00
P2200001	MOYENS D'IMPRESSION	-	25 000,00	-	313 000,00
P2200002	POSTES DE TRAVAIL	1 600 000,00	660 000,00	-	2 182 500,00
600C - Evaluer pour une amélioration permanente		-	-	13 000,00	113 000,00
P221	INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	-	-	13 000,00	113 000,00
P2210001	AUDITS DES FONDS EUROPEENS	-	-	-	100 000,00
P2210002	AUDITS INTERNES ET EXTERNES	-	-	4 500,00	4 500,00
P2210003	COTISATIONS - IGS	-	-	8 500,00	8 500,00
TOTAL		6 778 000,00	7 348 925,00	15 358 600,00	17 598 810,00
BUDGET PRIMITIF 2025		10 856 000,00	7 527 820,00	35 276 980,00	17 671 350,00

ADMINISTRATION GENERALE

Modernisation de l'administration

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET DEVELOPPER L'INNOVATION INTERNE

P215 - COMMUNICATION INTERNE

1/ Communication interne

Les actions de communication interne sont essentielles pour animer la vie de la Collectivité et maintenir une culture commune au sein des directions et pôles de la Région.

En 2026, la Région poursuivra ses actions en matière de diffusion de l'information auprès de tous les agents des Sièges, Lycées, CREPS et antennes.

La plupart de ces actions sont réalisées en interne par l'expertise des agents : mise en œuvre du plan de communication, réalisation de nombreux supports (newsletter, magazine, plaquettes, vidéos, webTV...), animation des sites, des antennes et des lycées, ou encore mise en place d'expositions itinérantes.

2/ Séminaires

2026 sera également une année d'accompagnement des agents, notamment à travers l'organisation d'événements (remise des médailles du travail, vœux au personnel, petits déjeuners thématiques, accueil des nouveaux arrivants...). Ces actions fondamentales pour l'accompagnement et la valorisation des agents et des collectifs de travail (séminaires et évènements internes) seront maintenues mais rationalisées pour garantir la vie collective tout en garantissant leur efficacité à moindre coût. Cette enveloppe est en effet gérée de façon très rigoureuse, avec un encadrement des règles de recours aux séminaires et la recherche d'économies. Ces moments de reconnaissance s'inscrivent dans une volonté affirmée de cultiver une culture de l'attention et de la valorisation au sein de la collectivité.

P216 – TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit une stratégie globale et structurée de modernisation de son administration. Cette démarche vise à renforcer l'efficacité de l'action publique, améliorer la qualité des services rendus aux usagers et adapter l'institution aux évolutions technologiques, organisationnelles et sociétales. Elle repose sur plusieurs axes complémentaires : transformation interne, simplification administrative, innovation, amélioration de la relation aux usagers, développement de l'usage de la donnée et ouverture accrue de l'action publique.

En mobilisant et en renforçant les compétences internes, la Région fait le choix d'un modèle fondé sur la montée en expertise de ses agents, garantissant ainsi une capacité d'adaptation durable face à des environnements changeants.

1/ Une administration innovante et résiliente, structurée pour accompagner les transformations internes

Les évolutions auxquelles l'administration régionale est confrontée sont multiples : réformes successives des politiques publiques, généralisation des usages numériques, attentes renforcées en matière de transparence, développement du travail hybride et évolution des pratiques professionnelles. Dans ce contexte, l'agilité organisationnelle et l'accompagnement des transformations constituent des enjeux majeurs.

En 2025, la Région a consolidé ses dispositifs de soutien au changement, à travers la diffusion de méthodes d'agilité managériale, d'intelligence collective et de créativité. Ces approches ont facilité l'adaptation des équipes et contribué à maintenir un niveau élevé de qualité du service public.

En 2026, la Région reconduira et renforcera ces actions en développant un programme d'animation interne dédié à l'innovation publique. Celui-ci inclura des formations aux méthodologies de design et d'intelligence collective, l'organisation du Mois de l'Innovation Publique, ainsi que des formats d'apprentissage variés (webinaires, ateliers, podcasts). L'objectif est de permettre aux agents d'acquérir rapidement de nouvelles compétences et de concevoir des solutions innovantes au service des politiques régionales.

Par ailleurs, la poursuite du plan de transformation interne (Projet NA), adopté en 2022, structurera l'action régionale autour de cinq priorités :

- impulser les transitions sociétale, énergétique et environnementale ;
- renforcer la proximité avec les partenaires et les usagers ;
- améliorer la qualité de vie au travail ;
- promouvoir des formes de management modernes et collaboratives ;
- fluidifier et simplifier les processus internes.

Enfin, pour renforcer sa capacité à anticiper les évolutions du secteur public, la Région maintient son adhésion à deux réseaux professionnels nationaux :

- l'Association Française de Communication Interne (AFCI), qui offre des ressources essentielles en matière de communication interne ;
- la 27e Région, qui constitue un espace de veille, de coopération et d'expérimentation en innovation publique.

2/ Une administration simplifiée, accessible et ouverte à ses usagers

Depuis le début du mandat, la Région engage une politique volontariste de modernisation de la relation aux usagers. Cette stratégie repose sur la simplification des démarches, l'amélioration de la qualité de service et l'ouverture de l'action publique.

Elle s'inscrit dans un contexte d'accélération des innovations numériques, notamment dans les domaines de la donnée, de l'Intelligence Artificielle et de la gestion de la relation usagers (CRM/GRU).

La Région met en œuvre une feuille de route visant à garantir une expérience usager fluide. Le portail *Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine* constitue un outil central de cette ambition. Sa modernisation permet d'offrir des démarches plus

simples, plus rapides et entièrement dématérialisées, en particulier pour les demandes d'aides et de subventions (coffre-fort numérique, « dites-le-nous une fois », conception de formulaires simplifiés etc...).

L'outillage de la Relation Usager (CRM/GRU) s'inscrit également dans cette dynamique de mieux piloter la qualité de service et de satisfaire les besoins de nos usagers.

Ces initiatives visent à rendre l'action régionale plus lisible, plus accessible et plus inclusive. Une vigilance particulière sera portée à l'accompagnement des publics éloignés du numérique.

La Région renforce également ses démarches d'ouverture et de participation citoyenne. L'ouverture du Baromètre de l'action régionale et la mise en place de nouveaux formats de concertation contribueront à accroître la transparence et la qualité de service.

Parallèlement, la Région mobilise et renforce son action en matière de gouvernance de la donnée. La donnée représente en effet désormais un outil stratégique pour améliorer le pilotage des politiques publiques. La Région poursuit ainsi la structuration de ses données internes (cartographie, référentiels, indicateurs, systèmes décisionnels) et renforce leur valorisation externe via l'open data. Ces actions permettent un suivi plus précis de la performance, une meilleure objectivation des décisions et une diffusion élargie de l'information publique.

Dans ce contexte, depuis 2025, la Région accompagne le développement des usages de l'intelligence artificielle en interne de l'administration. En 2026, ces efforts seront amplifiés autour de cas d'usage concrets et opérationnels, l'élaboration d'une Charte éthique, et l'animation d'un réseau interne dédié à la montée en compétences des agents. L'objectif est de garantir un développement maîtrisé, responsable et utile de l'IA au service des missions publiques.

La Région Nouvelle-Aquitaine affirme ainsi sa volonté de construire une administration moderne, performante et accessible. L'investissement dans la donnée, l'intelligence artificielle, la relation usager, la simplification des démarches et la transformation organisationnelle constitue un levier déterminant pour garantir un service public de qualité et répondre efficacement aux attentes des citoyens comme des agents.

OBJECTIF : DEPLOYER UNE ADMINISTRATION NUMERIQUE

Le budget 2026 consacré au Système d'Information s'inscrit dans la continuité des ambitions régionales en matière de transformation numérique, de performance des téléservices et de maîtrise technologique. Il traduit la volonté de garantir à la collectivité des ressources matérielles et logicielles résilientes et durables, à disposition des élus, des agents, des lycées et des usagers du territoire.

L'exercice budgétaire repose sur une trajectoire pluriannuelle visant à rationaliser les actifs numériques de la Région, à sécuriser leurs environnements et à accompagner les évolutions des usages. Ces impératifs nécessitent la planification 2026 d'évolutions mesurées mais nécessaires pour adapter le patrimoine applicatif fonctionnellement et technologiquement aux enjeux de demain.

Cela implique des décommissionnements d'actifs obsolètes, le renouvellement de logiciels standards ou sur mesure en lien avec la stratégie de modernisation de la collectivité. Les changements concernent aussi les équipements d'infrastructures, de sécurité ou le remplacement des postes de travail trop anciens.

Ce processus vise :

- Des infrastructures performantes et conformes aux standards technologiques et de sécurité, indispensables pour assurer la disponibilité attendue et porter les innovations d'usages et de services ;
- Des applications maîtrisées, performantes pour faciliter la communication et l'usage de fonctions transverses, quel que soit le lieu de travail ;
- Des services ouverts aux usagers qui garantissent une relation dématérialisée de confiance.

Le budget « Système d'information » est essentiellement consacré :

- à l'interconnexion haut débit des sites régionaux et des établissements d'enseignement, l'exploitation et la maintenance des systèmes et réseaux ;
- au maintien en conditions opérationnelles du patrimoine applicatif existant et la maîtrise de son cycle de vie ;
- au développement de l'offre de service autour de la valorisation des données ;
- à l'accompagnement des métiers (assistance, sensibilisation cyber, pilotage des projets, formations etc.) ;
- aux projets d'investissements autour de la dématérialisation et des évolutions du SI.

Face à l'évolution du marché numérique vers le Cloud et le SaaS (Software As A Service, logiciels hébergés sous forme d'abonnement), une stratégie d'optimisation des coûts est menée afin de maîtriser l'impact budgétaire de ces nouveaux modèles, qui modifient la structure des dépenses et accentuent l'augmentation des charges de fonctionnement.

P217 - ETUDES ET INGÉNIERIES LOGICIELLES

Plusieurs projets structurants sont engagés afin de garantir la performance, la pérennité et l'évolution du système d'information de la collectivité. Ces projets visent à renforcer l'exploitation des données, moderniser les outils métiers, et optimiser les processus internes. En 2026, il s'agira ainsi d'intervenir pour :

- Assurer le maintien en conditions opérationnelles des composants du système d'information décisionnel et accompagner la collectivité dans son utilisation,
- Renouveler le marché de prestations d'assistance, d'ingénierie et de formation aux outils décisionnels,
- Maintenir et poursuivre le déploiement du Système d'information de l'Education-Citoyenneté : tarification solidaire, gestion des dotations financières, intégration des opérations de travaux au SI financier,
- Relancer le marché de maintenance du nouveau logiciel de gestion financière,

- Optimiser et simplifier le système d'information de la Formation professionnelle par le remplacement des applications obsolètes, la recherche de solutions standards et l'utilisation pertinente des composants existants au sein du SI,
- Poursuivre le projet d'outils de rationalisation de la gestion de patrimoine (EPLÉ et siège),
- Renouveler des marchés autour des solutions de gestion de la santé au travail et de l'évaluation, composants du SIRH,
- Maintenir les efforts de développements autour de « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » et de l'extranet « Accompagnement à la création et reprise d'entreprises ».

D'autres domaines « métiers » vont également mobiliser des moyens afin de poursuivre la modernisation de leurs fonctionnements (transport, décisionnel, collaboratif, socle transverse, dossiers dématérialisés).

P218 - INFRASTRUCTURES, SÉCURITÉ ET PRODUCTION

1/ Dispositifs et organisation autour de la sécurité

Afin de renforcer la résilience face aux cyberattaques et d'assurer une capacité de réponse efficace, il est essentiel de poursuivre les investissements dans les dispositifs de protection et de s'appuyer sur des expertises spécialisées pour auditer, piloter et mettre en œuvre les plans d'action de cybersécurité.

Dans ce domaine, il est proposé la poursuite opérationnelle de la feuille de route Sécurité du Système d'Information et d'engager l'externalisation de la sauvegarde des données critiques de la Collectivité.

2/ Amélioration de la disponibilité des infrastructures informatiques et de télécommunication

La rénovation et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures participent à améliorer leur disponibilité. Il est nécessaire de poursuivre les investissements permettant d'assurer le bon dimensionnement et la continuité de service :

- des systèmes et réseaux lycées,
- des télécommunications.

P219 - MÉTHODE ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

La mise à disposition des ressources numériques nécessite la mise en place de méthodes, d'outils et de prestations au sein de la collectivité pour permettre :

- le bon fonctionnement de la chaîne d'assistance aux usagers des directions support de la collectivité,
- la mise à disposition et la sécurisation d'outils collaboratifs performants et l'accompagnement des usages,
- la prise en charge des abonnements et consommations de téléphonie mobile des agents, Elus et membres du CESER,
- la prise en charge des abonnements et consommations mobiles data dans le cadre de la billettique transports,

- la mise à disposition de socles technologiques et d'outils transverses,
- la gestion du parc de visioconférence et la modernisation des systèmes grand format des directions non compatibles avec Windows 11.

P220 - RELATIONS USAGERS ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Les chantiers en cours autour des outils bureautiques et de communication nécessitent, en complément des souscriptions annuelles aux services et à la maintenance logicielle du parc informatique, une forte mobilisation en termes d'ingénierie, d'accompagnement, ainsi qu'en matière de formations.

Une attention particulière est portée à la sécurisation de l'environnement de travail des agents (sensibilisation, sécurisation des données stockées dans le cloud, cryptage, renforcement des sauvegardes, authentification, traçabilité).

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de sobriété numérique, la Région veille à ne remplacer que les matériels en fin de vie et à prolonger au maximum la durée d'utilisation de l'ensemble des équipements mais sans compromis avec la sécurité.

OBJECTIF : EVALUER POUR UNE AMELIORATION PERMANENTE

P221 - INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1/ Réalisation des audits internes et externes

A - Audits internes et externes

L'activité dans le domaine de l'audit vise à donner à la Région une assurance sur le degré de conformité de ses opérations. En 2026 les équipes de l'Inspection générale Audit et Conformité (IGAC) mettront en place un dispositif de maîtrise des risques qui se justifie d'autant plus avec l'application de la nouvelle responsabilité des ordonnateurs publics au 1er janvier 2023.

L'ensemble des audits sont réalisés sans externalisation par les auditeurs, agents de l'IGAC, sans qu'il soit fait appel à des prestataires extérieurs car conduire directement ce type de mission permet de mieux s'assurer de la confidentialité, de la rigueur et du respect des principes directeurs de l'audit tel que l'IGAC les applique actuellement (respect du contradictoire, objectivité, impartialité, écoute, souci du suivi des recommandations, transparence, équité).

B - Audits des fonds européens

Conformément au protocole conclu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence nationale d'Audit des Fonds européens (AnAFe), la Région doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour effectuer les audits d'opérations FEDER-FSE+ pour le Programme Opérationnel Régional 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine, et en particulier si les ressources internes sont insuffisantes, de contractualiser un marché pour externalisation des audits FEDER-FSE.

De 2025 à 2027, 30 audits d'opérations sont à prévoir par an au titre du programme 2021-2027. Mais la programmation annuelle de ces audits en 2026 et 2027 dépendra de divers facteurs, en particulier le volume des appels de fonds et le taux d'erreur de l'année précédente.

2/ Mission liée à la protection et à la sécurisation des données

La **protection des données personnelles** est essentielle pour permettre le déploiement de l'administration numérique dans le respect des droits des citoyens. Conformément aux orientations européennes, une déléguée à la protection des données sensibilise l'ensemble des acteurs de la Région aux enjeux du RGPD, aide les directions à se mettre en conformité avec le règlement, coordonne les outils de la conformité, contrôle le respect de la réglementation.

La dynamique de mise en conformité des directions régionales se renforce progressivement avec une meilleure appropriation par les services des enjeux propres à la protection des données et avec le déploiement d'outils numériques dédiés à la maîtrise des risques et au renforcement de la conformité partout où cela est nécessaire.

De nouveaux outils sont déployés tel que des tableaux de bord de gestion des risques ou des procédures afin de renforcer la qualité des données personnelles. La numérisation progressive de l'ensemble des procédures régionales et l'essor de l'intelligence artificielle complexifient les enjeux avec le déploiement de nouvelles réglementations techniques telles que l'IA Act et la nécessité de mieux maîtriser notre patrimoine de données.

Pilier 6. Administration générale

6.01 - Ressources humaines

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
601A - Rémunérer les agents de façon juste et attractive		-	-	-	155 370 804,00
H001	RH : EMPLOIS PERMANENTS - SIEGE	-	-	-	148 057 710,00
H0010001	TITULAIRES - SIEGE	-	-	-	116 613 727,00
H0010002	CONTRACTUELS PERMANENTS - SIEGE	-	-	-	28 558 205,00
H0010003	MARINS - SIEGE	-	-	-	240 000,00
H0010004	MISES A DISPOSITION SORTANTS - SIEGE	-	-	-	250 000,00
H0010007	SUPPLEANTS - SIEGE	-	-	-	2 105 000,00
H0010008	REPLACANTS SUR POSTES VACANTS - SIEGE	-	-	-	290 778,00
H011	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - SIEGE	-	-	-	6 424 988,00
H0110003	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (ATA) - SIEGE	-	-	-	535 000,00
H0110004	SAISONNIERS - SIEGE	-	-	-	60 000,00
H0110005	CONTRATS DE PROJET FINANCES - SIEGE	-	-	-	2 645 000,00
H0110006	CONTRATS DE PROJET NON FINANCES - SIEGE	-	-	-	900 000,00
H0110007	COLLABORATEURS CABINET - SIEGE	-	-	-	1 879 988,00
H0110008	APPRENTIS - SIEGE	-	-	-	405 000,00
H021	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - SIEGE	-	-	-	884 087,00
H0210004	STAGIAIRES GRATIFIES - SIEGE	-	-	-	91 962,00
H0210005	VACATAIRES - SIEGE	-	-	-	390 000,00
H0210006	VIE - SIEGE	-	-	-	90 000,00
H0210007	CIFRE (CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE) - SIEGE	-	-	-	144 000,00
H0210008	AUTRES EMPLOIS SPECIFIQUES - SIEGE	-	-	-	12,00
H0210009	MISES A DISPOSITION ENTRANTS - SIEGE	-	-	-	70 000,00
H0210010	ALLOCATION RETOUR EMPLOI - SIEGE	-	-	-	98 113,00
H022	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - CESER	-	-	-	4 019,00
H0220004	STAGIAIRES GRATIFIES - CESER	-	-	-	4 019,00
601B - Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents		86 000,00	86 000,00	13 093 998,00	4 236 998,00
H101	RH : ACTION SOCIALE - SIEGE	28 000,00	28 000,00	12 976 298,00	4 018 523,00
H1010001	PRETS ET SECOURS - SIEGE	28 000,00	28 000,00	32 000,00	32 000,00
H1010002	TITRES RESTAURANT - SIEGE	-	-	10 900 000,00	2 670 000,00
H1010003	CHEQUES VACANCES - SIEGE	-	-	221 694,00	221 694,00
H1010004	BONS EVENEMENTIELS - SIEGE	-	-	1 024 000,00	256 000,00
H1010005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - SIEGE	-	-	139 500,00	139 500,00
H1010006	CAPITAL DECES - SIEGE	-	-	96 000,00	96 000,00
H1010007	AMICALE - SIEGE	-	-	542 104,00	542 104,00
H1010008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - SIEGE	-	-	21 000,00	61 225,00
H111	RH : HANDICAP - SIEGE	46 000,00	46 000,00	22 600,00	23 375,00
H1110001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - SIEGE	46 000,00	46 000,00	7 600,00	7 600,00
H1110002	AIDES A LA PERSONNE - SIEGE	-	-	11 000,00	11 775,00
H1110003	PRESTATIONS HANDICAP - SIEGE	-	-	4 000,00	4 000,00
H121	RH : PREVENTION - SIEGE	10 000,00	10 000,00	59 100,00	59 100,00
H1210001	ACHATS DE MATERIELS - PREVENTION - SIEGE	10 000,00	10 000,00	3 000,00	39 000,00
H1210002	EXPERTISES ET ABONNEMENTS - SIEGE	-	-	20 100,00	20 100,00
H1210004	AUTRES DEPENSES - PREVENTION - SIEGE	-	-	36 000,00	-
H131	RH : SANTE - SIEGE	2 000,00	2 000,00	36 000,00	136 000,00
H1310001	ACHATS DE MATERIELS - SANTE - SIEGE	2 000,00	2 000,00	4 000,00	4 000,00
H1310002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - SIEGE	-	-	32 000,00	32 000,00
H1310004	ACCOMPAGNEMENT RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) - SIEGE	-	-	-	100 000,00
601C - Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels		-	-	555 000,00	791 597,00
H141	RH : FORMATION - SIEGE	-	-	522 500,00	652 097,00
H1410001	FORMATION AGENTS - SIEGE	-	-	471 500,00	601 097,00
H1410002	FORMATION APPRENTIS - SIEGE	-	-	51 000,00	51 000,00
H151	RH : RECRUTEMENT - SIEGE	-	-	32 500,00	139 500,00
H1510001	AIDE AU RECRUTEMENT ET ANNONCES - SIEGE	-	-	-	117 000,00
H1510002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - SIEGE	-	-	22 500,00	22 500,00
H1510003	AUTRES DEPENSES - RECRUTEMENT - SIEGE	-	-	10 000,00	-
601D - Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines		-	-	103 000,00	56 333,00
H161	RH : RESSOURCE PARTAGEE - SIEGE	-	-	103 000,00	56 333,00
H1610001	RETRANSCRIPTION INSTANCES - SIEGE	-	-	74 000,00	14 000,00
H1610002	TIERS-LIEUX (RH) - SIEGE	-	-	7 500,00	7 500,00
H1610003	ELECTIONS PROFESSIONNELLES - SIEGE	-	-	-	13 333,00
H1610004	ACHATS DE MATERIELS - RESS PARTAGEE - SIEGE	-	-	3 500,00	3 500,00
H1610005	AUTRES DEPENSES - RESS PARTAGEE - SIEGE	-	-	18 000,00	18 000,00
		TOTAL	86 000,00	86 000,00	13 751 998,00
		BUDGET PRIMITIF 2025	88 000,00	88 000,00	155 227 430,00

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources Humaines

Avertissement de lecture :

Le détail présenté ci-après porte sur l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Pour autant, seuls les crédits relatifs aux agents du siège sont présentés dans ce pilier. Les dépenses de ressources humaines relatives aux agents des lycées, aux agents des CREPS et aux agents des transports scolaires et interurbains sont ventilées dans les axes Education (Pilier 2), Sport (Pilier 3) et Infrastructures transports (Pilier 3).

La Région Nouvelle-Aquitaine met en œuvre ses politiques publiques tout en respectant la trajectoire budgétaire retenue par les élus régionaux. La maîtrise de la masse salariale, ainsi que les autres dépenses relevant des ressources humaines, s'inscrit dans une démarche globale de pilotage en lien avec les lignes directrices de gestion décidées par la collectivité.

Le budget des ressources humaines est contraint par les mesures réglementaires par nature obligatoires et incompressibles qui s'imposent à la collectivité en tant qu'employeur public.

Ainsi, le budget 2026 en matière de dépenses de personnel a été bâti en tenant compte :

- de la consommation des crédits projetée au 31 décembre 2025 ;
- des incidences financières liées aux évolutions réglementaires connues au moment de l'élaboration du budget ;
- des revalorisations budgétaires récurrentes de certaines dépenses ;
- du pilotage du tableau des emplois ;
- en tenant compte d'un taux de vacance des emplois.

Le budget total proposé, en fonctionnement et en investissement, s'établit à 450 191 354 € répartis de la façon suivante :

REPARTITION PAR TYPE DE DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2026
MASSE SALARIALE	439 856 730 €
POLITIQUES SOCIALES	7 840 720 €
PREVENTION SANTE HANDICAP	970 450 €
FORMATION, RECRUTEMENT, AUTRES	1 523 454 €
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	450 191 354 €

OBJECTIF : REMUNERER LES AGENTS DE FAÇON JUSTE ET ATTRACTIVE

H001 - RH : EMPLOIS PERMANENTS - SIEGE

H011 - RH : EMPLOIS NON PERMANENTS – SIEGE

H021 - RH : EMPLOIS SPECIFIQUES – SIEGE

1/ Un glissement vieillesse technicité contenu (GVT)

Afin de maîtriser l'incidence budgétaire liée aux avancements de grade, la collectivité a décidé de maintenir les ratios d'avancement tels qu'établis depuis 2020. Il est rappelé à cet effet que les agents figurant sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne doivent obligatoirement effectuer une mobilité.

Ainsi, le taux de GVT de la collectivité pour les emplois permanents est maîtrisé et devrait se situer en 2026 à hauteur de 0,99% de la masse salariale.

2/ Incidences financières liées aux obligations réglementaires

Les obligations réglementaires décidées au niveau national, qui impactent les budgets l'année de leur mise en œuvre, ont un effet durable sur le niveau de la masse salariale de la Collectivité.

La mesure réglementaire la plus impactante, compte tenu du caractère pluriannuel de son augmentation, porte sur la **revalorisation du taux de CNRACL** introduite en 2025¹ (+3 points en 2025, puis en 2026, 2027 et 2028). Pour le budget primitif 2026, cette mesure est estimée à un montant supplémentaire de 12,5 M€ par rapport au BP 2025, soit les montants 2025 et 2026.

En 2026, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé la mise en œuvre du **versement mobilité régional et rural** sur son territoire, permis par la loi de finances 2025². L'augmentation du taux de prélèvement de 0,15% s'applique ainsi également aux dépenses de personnels de la Région, conduisant à une dépense nouvelle de 300 000 € à intégrer dans le budget primitif 2026. Toutefois, cette augmentation est neutre du point de vue du budget global de la collectivité.

Afin de correspondre strictement aux attentes de la nomenclature comptable M57, une évolution de pratique comptable concernant les **titres-restaurant est effectuée**. Une écriture devra désormais constater l'atténuation de charge de la part laissée à la charge de l'agent, ce qui implique d'augmenter les dépenses de Masse Salariale de 1,36 M€ tout en augmentant parallèlement les recettes du budget du même montant. Cette opération est donc neutre en termes d'équilibre du budget régional.

¹ **Décret n°2025-86** du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

² **Décret n° 2025-753** du 1^{er} août 2025 pris en application de l'article 118 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 relatif au versement destiné au financement des services de mobilité régionaux et ruraux

3/ Efforts de maîtrise budgétaire

A – Evolution du schéma des emplois au siège

Depuis 2019, la collectivité opère des redéploiements d'emplois permanents au sein des pôles et entre eux afin de tenir compte de l'évolution des politiques publiques, des dispositifs régionaux et de leurs modalités de mise en œuvre. Les créations d'emplois permanents sont exclusivement limitées aux transferts de compétence (comme le FEADER ou Natura 2000 dernièrement) et au changement de modalités de gestion (par exemple, l'internalisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle).

Depuis 2024, afin de garder la maîtrise des dépenses de personnel malgré des incidences réglementaires significatives, la collectivité s'est engagée dans une stratégie pluriannuelle ayant pour objectif de définir une cible en termes d'évolution des missions, d'optimisation des organisations et, in fine, d'allocation des moyens humains.

Chaque pôle a engagé une réflexion de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) en questionnant ses objectifs stratégiques, ses missions, ses processus et ses modes d'organisation visant à projeter son évolution à 3 ans. Cette réflexion doit contribuer à identifier des gains d'efficience et ainsi atteindre une cible de régulation de 150 emplois permanents.

En 2024 une première régulation du tableau des emplois a été effectuée à hauteur de 41 emplois permanents. La régulation s'est poursuivie en 2025 à hauteur de 47 emplois permanents gelés. Pour 2026, la cible est fixée à hauteur de 50 postes, représentant un montant annuel de 2,45 M€.

B - Renfort en personnel de remplacement pour accompagner les lycées

La Région poursuit son effort pour garantir la continuité de service public et la qualité de vie au travail de ses agents. En 2026 cet effort est modulé pour tenir compte des créations de postes de titulaires remplaçants réalisées ces dernières années et des objectifs de dotation des établissements. Ce soutien se traduit par l'inscription d'une enveloppe renouvelée de 16 515 787 € en 2026.

4/ Impact des transferts de compétences FEADER et Natura 2000

L'impact en termes de masse salariale des transferts de compétences FEADER et Natura 2000 est estimé à 4 291 153 € en 2026.

Pour information, au 1^{er} janvier 2027, l'intégration ou le détachement des agents mis à disposition par l'Etat n'ayant pas utilisé leur droit d'option s'opérera d'office pour les 18 agents concernés. La rémunération de ces agents sera alors supportée par la collectivité.

OBJECTIF : VEILLER A LA SANTE, AU BIEN-ETRE ET A L'EPANOISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES AGENTS

H101 - RH : ACTION SOCIALE – SIEGE

H111 - RH : HANDICAP – SIEGE

H121 - RH : PREVENTION – SIEGE

H131 - RH : SANTE - SIEGE

En 2026, les nouveaux contrats collectifs de prévoyance et de santé, issus d'un dialogue social mené en 2025 et d'un accord ambitieux signé avec cinq organisations syndicales représentatives, permettront d'améliorer significativement la couverture des risques et la participation de l'employeur, notamment pour les agents aux plus faibles rémunérations. Cet engagement fort de la collectivité, se traduira par un effort financier marqué, avec une enveloppe de 5 183 914 € permettant une meilleure prise en charge des dépenses de santé des agents et garantie de revenu en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité, soit une augmentation de +1,64 M€ par rapport au budget primitif 2025.

L'action sociale déployée à l'attention des agents régionaux se traduit également par la délivrance de titres-restaurant. Au budget 2026, le montant associé pour l'ensemble des agents, siège et lycées, représente un montant de 3 400 000€.

Par ailleurs, la collectivité alloue une subvention à l'ARENA, l'amicale du personnel, d'un montant global de 1 551 919 € pour 2026, qui permet de proposer aux agents des actions complémentaires dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Au total, en 2026, la Région s'engage pour les prestations d'action sociale, santé, handicap et prévention à hauteur de 8 811 170 €.

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS

H141 - RH : FORMATION – SIEGE

H151 - RH : RECRUTEMENT - SIEGE

Cette année, la Région entre dans la dernière année de son plan pluriannuel de formation et de développement des compétences 2024-2026, et poursuit le développement de ces 4 axes stratégiques au service de la stratégie de pilotage des ressources humaines :

- Favoriser le bon fonctionnement des collectifs de travail, en lien avec les enjeux de la collectivité ;
- Accompagner l'évolution des compétences sociales et les métiers ;
- Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les risques professionnels ;
- Accompagner les transitions professionnelles et l'évolution professionnelle.

Ces axes sont déclinés grâce, notamment, à de nouvelles actions de formation :

- Des formations métiers au regard d'enjeux prégnants pour l'action régionale comme la feuille de route Néoterra ou les actions en faveur de la restauration durable ;
- La structuration d'un parcours d'intégration nouveaux arrivants dans les lycées ;
- Le lancement du plan de formation management « Trajectoires NA 2 » ;
- L'adaptation du parcours de formation sur l'environnement juridique ;
- Le déploiement des actions prévues dans le Plan pluriannuel relatif à l'Egalité.

Le montant budgétaire précédemment alloué en 2024 et 2025 est renouvelé en 2026 afin de garantir la mise en œuvre des différents accompagnements et formations associés à hauteur de 1 040 121 € pour les agents, hors cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Il s'agit d'un effort budgétaire stratégique et maitrisé. La mise en œuvre du plan de formation et de développement des compétences est également rendue possible par une collaboration renforcée avec le CNFPT (le renouvellement de la convention de partenariat 2026-2028 permet de co-construire une offre de formation répondant aux priorités stratégiques exprimées dans ce plan).

Enfin, le développement de la formation interne est encouragé avec la structuration et l'accompagnement d'un réseau des formateurs internes « *le cercle des formateurs internes* » permettant d'apporter une réponse formation tenant compte des dispositifs, organisations et processus de la collectivité.

OBJECTIF : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

H161 - RH : RESSOURCE PARTAGEE – SIEGE

Le budget inclut la participation du budget des ressources humaines aux actions transverses de communication.

Les autres dispositifs (retranscription des instances, contribution aux tiers lieux utilisés par les agents régionaux, etc.) sont renouvelés à la même hauteur en 2025.

Pilier 6. Administration générale

6.02 - Élus et Ceser

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
602A - Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions		-	-	1 241 000,00	12 847 080,00
H026	RH : EMPLOIS SPECIFIQUES - ELUS	-	-	-	2 036 580,00
H0260002	COLLABORATEURS GROUPES D'ELUS	-	-	-	2 036 580,00
P236	ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	991 000,00	10 565 500,00
P2360001	BILLETERIE DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	400 000,00	110 000,00
P2360002	FORMATION DES ELUS REGIONAUX	-	-	150 000,00	150 000,00
P2360003	FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	441 000,00	443 000,00
P2360004	INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX	-	-	-	9 862 500,00
P237	GESTION DES SEANCES	-	-	250 000,00	245 000,00
P2370001	RESTAURATION PLÉNIÈRE	-	-	170 000,00	170 000,00
P2370002	TRANSCRIPTION DES DEBATS - REGION : ASSEMBLEES	-	-	80 000,00	75 000,00
602B - Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions		13 000,00	13 000,00	861 520,00	4 821 607,00
H002	RH : EMPLOIS PERMANENTS - CESER	-	-	-	1 526 083,00
H0020001	TITULAIRES - CESER	-	-	-	941 127,00
H0020002	CONTRACTUELS PERMANENTS - CESER	-	-	-	529 956,00
H0020007	SUPPLEANTS - CESER	-	-	-	35 000,00
H0020008	REEMPLACANTS SUR POSTES VACANTS - CESER	-	-	-	20 000,00
H012	RH : EMPLOIS NON PERMANENTS - CESER	-	-	-	4,00
H0120008	APPRENTIS - CESER	-	-	-	4,00
H102	RH : ACTION SOCIALE - CESER	2 000,00	2 000,00	12 634,00	12 134,00
H1020001	PRETS ET SECOURS - CESER	2 000,00	2 000,00	800,00	800,00
H1020005	PRESTATIONS ET AIDES CIRCULAIRE - CESER	-	-	1 000,00	1 000,00
H1020007	AMICALE - CESER	-	-	9 084,00	9 084,00
H1020008	AUTRES DISPOSITIFS RNA - CESER	-	-	1 750,00	1 250,00
H112	RH : HANDICAP - CESER	1 000,00	1 000,00	1 450,00	1 450,00
H1120001	ACHATS DE MATERIELS - HANDICAP - CESER	1 000,00	1 000,00	475,00	475,00
H1120002	AIDES A LA PERSONNE - CESER	-	-	500,00	500,00
H1120003	PRESTATIONS HANDICAP - CESER	-	-	475,00	475,00
H132	RH : SANTE - CESER	-	-	450,00	450,00
H1320002	VISITES ET EXPERTISES MEDICALES - CESER	-	-	450,00	450,00
H142	RH : FORMATION - CESER	-	-	4 700,00	4 700,00
H1420001	FORMATION AGENTS - CESER	-	-	4 700,00	4 700,00
H152	RH : RECRUTEMENT - CESER	-	-	1 286,00	1 286,00
H1520002	FRAIS CHANGEMENT DE RESIDENCE - CESER	-	-	1 286,00	1 286,00
P240	FONCTIONNEMENT DU CESER	10 000,00	10 000,00	513 000,00	331 500,00
P2400001	ACTIVITE DU CESER	-	-	135 500,00	97 500,00
P2400002	COMMUNICATION CESER	10 000,00	10 000,00	280 000,00	130 000,00
P2400003	RESTAURATION PLENIERES ET BUREAUX CESER PROTOCOLE RECEPTIONS	-	-	97 500,00	104 000,00
P241	MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	328 000,00	2 944 000,00
P2410001	BILLETERIE DES MEMBRES DU CESER	-	-	40 000,00	4 000,00
P2410002	FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU CESER	-	-	288 000,00	290 000,00
P2410003	INDEMNITES DE PRESENCE DES MEMBRES DU CESER	-	-	-	2 650 000,00
TOTAL		13 000,00	13 000,00	2 102 520,00	17 668 687,00
BUDGET PRIMITIF 2025		13 000,00	13 000,00	1 445 570,00	17 724 207,00

ADMINISTRATION GENERALE

Elus et CESER

OBJECTIF : OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DANS LEURS MISSIONS

P236 - ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

L'enveloppe des indemnités de fonction des conseillers régionaux est similaire au niveau de 2025 soit 9 862 500 € (cotisations incluses).

Dans un souci de sobriété budgétaire, le budget alloué aux frais de déplacement des conseillers régionaux est diminué de 10% soit un montant total inscrit de 441 000 €.

Le budget consacré à la formation des élus est maintenu et correspond à 2,22% des indemnités brutes annuelles des conseillers régionaux.

Le marché « billetterie » devant être relancé en 2026, les autorisations d'engagement pour la durée du marché sont inscrites au budget à hauteur de 400 000 €.

P237 - GESTION DES SEANCES

L'opération « restauration plénière » permet de prendre en charge les prestations de restauration des assemblées plénieress sur la base de 4 séances de 2 jours prévues pour l'année 2026.

Les crédits de paiement du marché de transcription sont diminués de 3 000 €, le montant inscrit au budget s'élève donc à 15 000 €, les autorisations d'engagement ayant été demandées en 2022 pour 4 ans (accord cadre).

Le marché de transcription des débats devant être relancé en 2026, les autorisations d'engagement, pour une durée de 4 ans, sont inscrites à hauteur de 80 000 €.

Concernant le marché de numérisation des délibérations de l'ex-Région Limousin, 60 000 € sont inscrit en crédits de paiement.

OBJECTIF : DOTER LE CESER DE MOYENS ADAPTES A SES MISSIONS

P240 - FONCTIONNEMENT DU CESER

Les crédits dédiés au fonctionnement de l'Assemblée consultative régionale, gérés directement par le CESER, enregistrent une diminution de 4,3% par rapport à l'exercice 2025. Pour 2026, ils s'élèvent à 331 500 €. Ces moyens permettront notamment, en complément de l'élaboration des avis sur les projets de délibérations du Conseil régional, d'engager et de poursuivre l'élaboration de six rapports en auto-saisine ou sur saisine du Président de l'exécutif régional (portant par exemple sur la transition écologique des industries néo-aquitaines, l'accès à l'enseignement supérieur, les impacts de l'intelligence artificielle sur les filières économiques de la Nouvelle-Aquitaine, les mobilités en milieu rural ...). Ils financeront également la création de nouveaux supports de communication destinés à améliorer la diffusion et la lisibilité des travaux du CESER.

Par ailleurs, les marchés d'impressions, de traduction et interprétariat et de transcriptions sont renouvelés pour une durée de 4 ans.

P241 – MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE

L'enveloppe des indemnités de présences des membres du CESER est similaire au niveau de 2025 soit 2 650 000 €.

Dans un souci de sobriété budgétaire, le budget alloué aux frais de déplacement des membres du CESER est diminué de 10% soit un montant total inscrit de 288 000 €.

Le marché « billetterie » devant être relancé en 2026, les autorisations d'engagement pour la durée du marché sont inscrites au budget à hauteur de 40 000 €.

Pilier 6. Administration générale

6.03 - Communication et attractivité

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	603A - Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire	1 440 000,00	619 798,00	4 952 000,00	6 759 606,00
P249	COMMUNICATION	1 440 000,00	619 798,00	4 777 000,00	6 584 606,00
P249O001	ACHATS MEDIA	-	-	-	2 422 000,00
P249O002	REALISATION GRAPHIQUE	-	114 798,00	856 000,00	622 000,00
P249O003	DIGITAL WEB	1 400 000,00	450 000,00	640 000,00	160 000,00
P249O004	EVÉNEMENTIEL	40 000,00	55 000,00	1 418 000,00	1 411 467,00
P249O005	PRODUCTION DE CONTENU ÉDITORIAL	-	-	1 863 000,00	1 969 139,00
P250	PRESSE	-	-	175 000,00	175 000,00
P250O001	PRESSE	-	-	175 000,00	175 000,00
	TOTAL	1 440 000,00	619 798,00	4 952 000,00	6 759 606,00
	BUDGET PRIMITIF 2025	70 000,00	815 000,00	4 000 000,00	6 713 000,00

ADMINISTRATION GENERALE

Communication et attractivité

OBJECTIF : ASSURER LA VISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

P249 – COMMUNICATION

Proximité, éco-responsabilité et accès aux services publics régionaux resteront au cœur de la communication régionale en 2026. L'année sera marquée par un enjeu majeur : le 10e anniversaire de la Région, qui sera utilisé comme un levier spécifique pour mettre en avant les actions phares menées depuis la fusion et réaffirmer l'identité néo-aquitaine. La collectivité continuera d'avancer sur ses problématiques clés tout en intégrant cet anniversaire aux dispositifs qui ont fait leurs preuves.

La Région accompagne les besoins de communication des politiques publiques en proposant des actions adaptées :

- organisation d'événements,
- création graphique et la diffusion des publications comme des campagnes de promotion,
- création et la diffusion de contenus éditoriaux (du journal institutionnel jusqu'aux réseaux sociaux).

L'optimisation budgétaire permettra de conserver les actions phares caractérisées par leur capacité à promouvoir l'action régionale par l'entrée thématique et servicielle en direction de ses cibles spécifiques comme du grand public. **L'enjeu de 2026 sera d'intégrer la commémoration des 10 ans à ces actions de manière sobre**, en s'appuyant sur un récit fédérateur.

Elles respectent en cela et en tout point l'ADN de la stratégie régionale en matière de communication avec pour mots d'ordre :

1/ La proximité

2026 verra la continuité du dispositif « **Au plus près !** ». La Région et ses services continueront d'investir les territoires. L'objectif reste de renforcer le lien de proximité et de rendre les services publics accessibles. Pour marquer l'anniversaire, ce dispositif sera capitalisé et habillé d'une « édition spéciale 10 ans », ancrée dans les réalités locales.

2/ L'éco-responsabilité

La réalisation et la sortie régulière de « **Cahier de solutions Néo Terra** », dédié aux solutions thématiques existantes pour faire face aux changements climatiques sur notre territoire permettra de faire état de la bonne conduite de la feuille de route régionale.

3/ La simplicité au service du plus grand nombre

Le besoin de communiquer sur l'offre de services publics régionaux est toujours d'actualité et cela passe par un travail de pédagogie et de « faire savoir ». Cela nécessite une simplification graphique afin d'optimiser la clarté et l'identification des messages.

P250 – PRESSE

En 2026, l'activité du service de presse visera deux objectifs :

1/ Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie presse sous le prisme d'un seul mot : expliquer. Cela passera par la rédaction de communiqués, de dossiers de presse, l'organisation de conférences de presse et de voyages de presse.

C'est relever le défi de la proximité. Veiller à la lisibilité des actions votées par les élus régionaux, comme à leur accessibilité afin d'informer, et d'embarquer le plus largement et efficacement possible.

2/ L'année 2026 sera l'année des 10 ans de la Région Nouvelle-Aquitaine issue de la fusion de trois régions. Il s'agira de rappeler le travail qui a été fourni pour la réussite de la fusion au 1er janvier 2016. Et narrer de belles histoires qui ont existé grâce à cette fusion.

En 2026, le service de presse poursuit son travail de pédagogie auprès des journalistes, plus précisément ceux de la presse quotidienne régionale ; et ce, dans un contexte de crises multiples - budgétaire, instabilité politique, acte de décentralisation, et de défiance généralisée.

Pilier 6. Administration générale

6.04 - Affaires juridiques

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
	604A - Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique	-	-	57 500,00	4 980 682,00
P251	ASSURANCES	-	-	50 500,00	4 723 682,00
P251O001	ASSURANCES AGENTS (RS, RC ET AUTRES)	-	-	-	1 326 810,00
P251O005	ASSURANCES MULTIRISQUES BATIMENTS ET FLOTTE AUTO	-	-	35 000,00	3 293 942,00
P251O009	DIVERS ASSURANCES	-	-	15 500,00	102 930,00
P252	JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	-	-	7 000,00	257 000,00
P252O001	DIVERS JURIDIQUES	-	-	7 000,00	7 000,00
P252O002	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	-	-	-	250 000,00
TOTAL		-	-	57 500,00	4 980 682,00
BUDGET PRIMITIF 2025		-	-	25 100 000,00	4 834 554,00

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires Juridiques

OBJECTIF : ASSURER LA COLLECTIVITE ET VEILLER A SA SECURISATION JURIDIQUE

P251 – ASSURANCES

Le marché actuel d'assurances, composé de **7** lots, prendra fin au 31/12/2026. En raison du contexte assurantiel national et du risque de résiliation qui planait sur nos contrats, les AE relatives au prochain marché ont été anticipées dans le cadre du BP2025.

Pour 2026, les points suivants sont à noter :

1/ En ce qui concerne les assurances agents (risques statutaires, responsabilité civile et autres)

Les crédits alloués au paiement des cotisations d'assurances de ces lots demeurent sensiblement au même niveau que 2025.

Les estimations au titre de l'année 2026 intègrent, pour les risques statutaires, une révision à la hausse des primes à hauteur de 3%, similaire à celle opérée en 2025.

Concernant la responsabilité civile, le montant annuel de la prime reste inchangé, subissant toutefois la régularisation contractuelle à hauteur de +15% à l'instar de celle de l'année précédente.

2/ En ce qui concerne les assurances des biens et de la flotte automobile

Comme pour l'année 2025, les primes de ces 2 assurances connaîtront une augmentation légale basée notamment sur l'inflation et le coût des matières premières.

Est prévue également une hausse de 35 000 € en AE et CP/AE correspondant à l'impact financier de conventions à conclure concernant des cités scolaires.

3/ En ce qui concerne les diverses assurances non intégrées dans le marché principal (ex : accidents travail des agents de Bruxelles, assistance rapatriement agents et élus...)

Cette rubrique regroupe les autres frais d'assurances non compris dans le marché principal (ex : *cotisations accidents travail agents de Bruxelles, assistance rapatriement*), ainsi que ceux des Olympiades des métiers à hauteur de 15 000 € pour l'année 2026.

Elle intègre également les estimations d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet d'accompagner la Région dans la passation d'un nouveau marché d'assurance. Seuls les CP/AE sont demandés à ce titre au BP 2026 à hauteur de 10 000 €.

P252 - JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

La Région continue de privilégier, pour le plus grand nombre des affaires contentieuses, le traitement des dossiers par ses juristes en interne.

Pour autant, il est inscrit un montant de 250 000 € de crédits de paiement pour 2026 afin de :

- Pouvoir recourir à des cabinets d'avocats ou des études de commissaires de justice lorsque cela est nécessaire ou s'avère indispensable ;
- Exécuter les décisions de justice qui imposent à la région, la prise en charge des frais de justice de la partie adverse.

Ce montant des crédits de paiement est identique à celui de 2025.

Pilier 6. Administration générale

6.05 - Moyens généraux

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
605A - Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents		5 722 000,00	8 913 500,00	19 881 500,00	17 320 363,00
P253	AFFRANCHISSEMENT	-	-	-	562 000,00
P2530001	AFFRANCHISSEMENT - ADMINISTRATION	-	-	-	395 000,00
P2530002	AFFRANCHISSEMENT - CESER	-	-	-	20 000,00
P2530003	AFFRANCHISSEMENT - ÉLUS	-	-	-	25 000,00
P2530004	AFFRANCHISSEMENT - TRANSPORTS	-	-	-	105 000,00
P2530005	LOCATION MACHINES À AFFRANCHIR	-	-	-	17 000,00
P254	ARCHIVES	10 000,00	10 000,00	19 000,00	84 000,00
P2540002	FOURNITURES ET EQUIPEMENTS ARCHIVES	10 000,00	10 000,00	16 000,00	16 000,00
P2540003	FRAIS D'ÉLIMINATION ARCHIVES	-	-	-	10 000,00
P2540004	GESTION DES ARCHIVES EXTERNALISÉES	-	-	-	15 000,00
P2540005	NETTOYAGE-ENTRETIEN ARCHIVES	-	-	3 000,00	43 000,00
P255	FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU	10 000,00	10 000,00	-	76 908,00
P2550001	FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU	10 000,00	10 000,00	-	76 908,00
P256	GESTION DES DÉCHETS	-	-	75 000,00	165 155,00
P2560001	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS AUTRES BÂTIMENTS	-	-	-	11 000,00
P2560002	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	-	-	-	79 155,00
P2560003	TAXES ET REDEVANCES	-	-	75 000,00	75 000,00
P257	MOYENS GÉNÉRAUX	72 000,00	182 000,00	1 065 000,00	2 142 000,00
P2570001	ENTRETIEN DES ESPACES	-	-	788 000,00	1 680 000,00
P2570002	ÉQUIPEMENT DES ESPACES	72 000,00	182 000,00	110 000,00	80 000,00
P2570003	FOURNITURES ET SERVICES AUX USAGERS	-	-	53 000,00	143 000,00
P2570004	REPROGRAPHIE	-	-	114 000,00	239 000,00
P258	GESTION ET MAINTENANCE DES BÂTIMENTS	90 000,00	2 888 500,00	18 422 500,00	13 990 300,00
P2580001	EXPLOITATION DES BÂTIMENTS	-	-	408 400,00	3 359 000,00
P2580002	GESTION DOMANIALE	-	40 000,00	789 100,00	789 100,00
P2580003	GESTION LOCATIVE	50 000,00	50 000,00	17 135 000,00	5 630 000,00
P2580004	SÉCURITÉ DES BIENS ET PERSONNES	-	87 500,00	30 000,00	245 250,00
P2580005	SÛRETÉ DES BÂTIMENTS	40 000,00	110 000,00	60 000,00	1 935 950,00
P2580006	TRAVAUX DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE	-	2 601 000,00	-	2 031 000,00
P259	PROJETS ET REAMENAGEMENTS IMMOBILIERS	5 540 000,00	5 823 000,00	300 000,00	300 000,00
P2590001	ANTENNES	600 000,00	1 470 000,00	-	-
P2590004	HÔTEL DE RÉGION	-	280 000,00	-	-
P2590006	JUDAÏQUE	700 000,00	700 000,00	-	-
P2590007	MAISON DE RÉGION DE LIMOGES	-	2 070 000,00	-	-
P2590008	MAISON DE RÉGION DE POITIERS	-	860 000,00	-	-
P2590009	SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER	3 450 000,00	-	300 000,00	300 000,00
P2590010	SITE ARCHIVES	-	268 000,00	-	-
P2590011	BÂTIMENTS MIS À DISPOSITION DE TIERS	790 000,00	175 000,00	-	-
605B - Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules		235 000,00	195 000,00	7 761 000,00	4 025 000,00
P260	DÉPLACEMENTS	235 000,00	195 000,00	7 761 000,00	4 025 000,00
P2600001	FLOTTE	235 000,00	195 000,00	60 000,00	1 485 000,00
P2600002	FRAIS DE MISSIONS	-	-	1 201 000,00	1 201 000,00
P2600003	BILLETERIE	-	-	6 500 000,00	1 339 000,00
605D - Prendre en charge les autres dépenses à caractère général		-	-	1 971 191,00	2 656 037,00
P261	ANNONCES ET INSERTIONS	-	-	459 450,00	459 450,00
P2610001	ACHAT D'UNITÉS DE PUBLICATION	-	-	390 000,00	390 000,00
P2610002	COTISATIONS - DACP	-	-	69 450,00	69 450,00
P262	ASSISTANCE FINANCIÈRE	-	-	30 000,00	185 200,00
P2620001	ASSISTANCE POUR LA GESTION DE LA DETTE	-	-	30 000,00	30 000,00
P2620002	NOTATION DE LA REGION ET SES PROGRAMMES	-	-	-	23 200,00
P2620003	PRESTATIONS ASSISTANCE / ANALYSE FINANCIÈRE, FISCALE OU JURIDIQUE	-	-	-	132 000,00
P263	COTISATIONS DE LA RÉGION	-	-	330 000,00	330 000,00
P2630001	COTISATIONS - SG RESSOURCES	-	-	330 000,00	330 000,00
P264	DOCUMENTATION	-	-	244 000,00	279 000,00
P2640001	ABONNEMENTS - ACQUISITION D'OUVRAGES : ADMINISTRATION	-	-	244 000,00	244 000,00
P2640002	ABONNEMENTS - ACQUISITION D'OUVRAGES : ÉLUS	-	-	-	15 000,00
P2640003	DROITS DE COPIE	-	-	-	20 000,00
P266	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	902 741,00	948 787,00
P2660002	AUTRES DÉPENSES PROTOCOLAIRES	-	-	125 460,00	123 930,00
P2660003	AUTRES PRESTATIONS DU RESTAURANT ADMINISTRATIF	-	-	-	29 000,00
P2660004	FRAIS DE PRÉSENTATION	-	-	6 000,00	6 000,00
P2660005	RESTAURATION EXTÉRIEURE	-	-	283 223,00	316 020,00
P2660006	TRAITEURS ET RÉCEPTIONS	-	-	488 058,00	473 837,00

Pilier 6. Administration générale

6.05 - Moyens généraux

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
P312	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	5 000,00	5 000,00
P3120001	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	5 000,00	5 000,00
P335	RESTAURATION INTERNE	-	-	-	448 600,00
P3350001	ACTION SOCIALE - PARTICIPATION A LA RESTAURATION DES AGENTS	-	-	-	448 600,00
TOTAL		5 957 000,00	9 108 500,00	29 613 691,00	24 001 400,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2025</i>		14 808 100,00	8 226 000,00	29 644 233,00	24 432 592,00

ADMINISTRATION GENERALE

Moyens Généraux

OBJECTIF : GERER LES BATIMENTS REGIONAUX ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL MATERIELLES DES AGENTS

P253 - AFFRANCHISSEMENT

Le programme Affranchissement intègre les dépenses liées aux envois postaux de l'ensemble des services de la collectivité.

La dématérialisation progressive des échanges administratifs avec les usagers de la collectivité diminue progressivement les volumes d'envois postaux, permettant ainsi de compenser partiellement les hausses tarifaires postales (+6,8% en 2025 et +7,4% attendus en 2026). Les dépenses d'affranchissements sont maîtrisées et les besoins dimensionnés sur la base de la consommation attendue permettent de prévoir une trajectoire en baisse cohérente avec la baisse observée des envois.

P254 – ARCHIVES

La gestion, la conservation et la valorisation des données et documents produits par l'administration relèvent des obligations réglementaires en matière d'archives publiques qui s'imposent à la collectivité.

L'année 2026 consolide la stratégie de sécurisation des actions du service des archives de la Région pour assurer une bonne conservation des fonds de la collectivité. Les dépenses visent à doter les équipes d'équipements pour les locaux et d'équipements de protection individuelle pour les agents adaptés pour faire face aux sinistres pouvant survenir dans les locaux de conservation. Les actions visent également à poursuivre les éliminations réglementaires pour libérer des capacités de conservation, à organiser le retour des fonds externalisés dans le nouveau site archives et à répondre aux obligations réglementaires de conservation sur les trois sites.

P255 - FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU

Ce programme concerne l'ensemble des sites et directions dont les antennes territoriales et le CESER ainsi que les groupes d'élus. La dématérialisation des procédures engagée depuis 2016 a permis de diminuer sensiblement les besoins de la collectivité en fournitures administratives. Chaque année, l'étude des besoins permet de réajuster le niveau des crédits alloués à ces dépenses.

A titre de comparaison, la dépense par agent de 18 € par an est inférieure à celle constatée sur des collectivités voisines de l'Hôtel de Région (entre 24 € et 31 € par agent et par an).

P256 - GESTION DES DECHETS

La collecte et le traitement des déchets constituent une dépense obligatoire qui concerne l'ensemble des bâtiments administratifs ainsi que la MECA à Bordeaux et la Maison GAIA à Limoges.

Dans le cadre des objectifs de la feuille de route Néo Terra, des actions sont mises en œuvre pour maîtriser les volumes d'émission des déchets. Elles se traduisent également dans la gestion des contrats avec les prestataires qui permet de proposer une enveloppe de crédits en diminution de 3,85% pour 2026.

P257 - MOYENS GÉNÉRAUX

Le bon fonctionnement de l'ensemble des services régionaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents sont garantis par des actions permettant d'assurer la sécurité et la sûreté des biens et des personnes ainsi que l'entretien de tous les espaces et leur équipement.

Incontournables pour permettre l'occupation des bâtiments domaniaux ou locatifs, ces actions contribuent à la réalisation du service public régional sur tous les sites et concernent également la gestion de 1 200 000 m² de surfaces non bâties (espaces verts, accès et chemins dans les zones boisées).

P258 – GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS

Pour mémoire, la Région doit assurer la gestion de son patrimoine immobilier constitué de 113 bâtiments dont 69 biens en propriété et 44 en location.

La valorisation du patrimoine immobilier régional nécessite des interventions en maintenance préventive et corrective auxquelles s'ajoutent les contrôles réglementaires et les travaux de Gros Entretien et Rénovation dit GER. Cet entretien s'inscrit dans la trajectoire fixée par le décret tertiaire de diminution de 40% de nos consommations énergétiques à l'horizon 2030.

En 2026, 2 opérations de travaux importantes sont notamment prévues :

- La mise en sécurité incendie et accessibilité de la Maison de Région de Limoges ;
- La rénovation des canalisations en fonte, des sanitaires et de l'office de l'Hôtel de Région, datant de la construction du bâtiment en 1986.

Cette année sera également marquée par le lancement de l'étude de co-maitrise d'ouvrage liée à la réhabilitation de l'ilot Koenig de la terrasse de Mériadeck en application de la délibération de la commission permanente du 7 juillet 2025.

La Région poursuivra la gestion locative des tiers hébergés dans les locaux mis à disposition tout en respectant ses obligations de propriétaire.

P259 - PROJETS ET REAMENAGEMENTS IMMOBILIERS

Les projets et réaménagements immobiliers s'inscrivent dans le cadre d'une politique immobilière visant la réduction des surfaces locatives, l'optimisation et l'adaptation des espaces aux nouveaux usages des services ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail.

En 2026, la mise en œuvre de cette politique immobilière donnera lieu à des études de valorisation des biens avant cession et à des réaménagements de locaux permettant des résiliations de baux.

Le réaménagement des antennes territoriales est également prévu notamment à La Rochelle et à Guéret permettant de regrouper l'ensemble des agents au sein de chaque antenne, tout en privilégiant des sites bénéficiant d'un réel confort d'usage et d'une localisation centrale et en proximité des transports publics.

Enfin, la politique immobilière du site de Bordeaux à Mériadeck sera mise en œuvre par le lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation du bâtiment situé au 99 rue Judaïque à Bordeaux et l'acquisition de lots dans le bâtiment Prismé, actuellement en location, et permettant une optimisation des charges de fonctionnement.

OBJECTIF : PRENDRE EN CHARGE LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET GERER LE PARC DE VEHICULES

P260 – DÉPLACEMENTS

Afin de poursuivre les objectifs fixés dans la feuille de route Néo Terra, et favoriser les mobilités bas carbone et le report modal en faveur des transports en commun, le suivi des déplacements sera intensifié par un pilotage stratégique des dépenses de billetterie, de remboursement des frais de mission et la gestion du parc de véhicules. L'analyse des données kilométriques sera poursuivie afin d'optimiser l'utilisation de la flotte en augmentant le nombre de véhicules mutualisés et mis à disposition des agents régionaux tout en réduisant le volume global de véhicules. Ces actions seront déployées via notamment un accompagnement et un dialogue renforcé avec les services.

Le marché « billetterie » devant être relancé en 2026, les autorisations d'engagement pour la durée du marché sont inscrites au budget à hauteur de 6,5 M€.

OBJECTIF : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES A CARACTERE GENERAL

P261 - ANNONCES ET INSERTIONS

Les annonces et insertions concernent l'ensemble des marchés publiés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les crédits inscrits au budget ont ainsi vocation à couvrir des dépenses obligatoires dont les tarifs auprès du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et des journaux d'annonces légales sont réglementés.

Ce programme intègre également les cotisations à l'association des marchés publics d'Aquitaine (AMPA), l'association des achats publics responsable en Nouvelle-Aquitaine (3AR), le groupement de commandes de denrées alimentaires de Gironde et le groupement d'intérêt public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (GIP RESAH) nécessaires à l'activité de la collectivité.

P262 - ASSISTANCE FINANCIERE

1/ L'assistance financière pour la gestion de la dette

Pour optimiser leurs recherches de financement au meilleur taux, les services de la Région utilisent une plateforme permettant de suivre les marchés financiers en temps réel. Le besoin en AE et CP pour 2026 est estimé à 30 000 €.

2/ Notation de la Région et de ses programmes

Afin de pouvoir accéder au marché obligataire et émettre des NEU-CP pour le financement court terme, la Région doit se soumettre à une notation financière. C'est l'agence Fitch Rating qui est chargée de noter la Région.

Pour 2026, il est inscrit 23 200 € de CP, principalement pour la revue de notation prévue au printemps.

3/ Prestations d'assistance et analyse financière, fiscale ou juridique

Un montant de 132 000 € de CP/AE est prévu sur cette opération qui regroupe deux marchés en cours :

1/La Région est accompagnée par un arrangeur et un conseil juridique pour la gestion des programmes EMTN et NEU-CP, des CP ont été prévus pour 52 000 € pour ces marchés.

2/Un marché d'assistance fiscale qui permet d'accompagner les services de la Région sur les problématiques liées à la TVA, montant prévu 80 000 € de CP.

P263 - COTISATIONS DE LA RÉGION

Le montant global de cette enveloppe reste stable en 2026 et concerne principalement la cotisation à l'association Région de France qui représente plus de 90% de la dépense.

P264 – DOCUMENTATION

La politique documentaire de la collectivité vise à maintenir une offre documentaire pertinente pour répondre aux besoins des missions tout en maîtrisant l'inflation tarifaire des éditeurs. Les modalités de gestion du portefeuille d'abonnements permettent de contenir la dépense à volume de services constant et de maîtriser les coûts malgré la hausse tarifaire prévisionnelle des éditeurs, évaluée à +2%. Ce programme intègre également les droits acquittés auprès du Centre Français d'exploitation du Droit de Copie pour les reproductions et diffusions internes des articles et documents nécessaires à l'exercice des missions des agents.

P266 - RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES

Ce programme regroupe 5 opérations :

- « Autres dépenses protocolaires » pour les achats d'épicerie, fleurs, cadeaux, médailles honorifiques, location de matériel... ;

- « Autres prestations du restaurant administratif » pour les prestations à bons de commande au restaurant administratif de Bordeaux effectuées en salles privatives ;
- « Restauration extérieure » qui permet de payer les prestations de restauration sur les sites néo-aquitains pour l'accueil de personnalités ou d'événements ;
- « Frais de représentation » qui correspond au dispositif mis en œuvre par la délibération 2023. 2119.SP pour les emplois fonctionnels (DGA et DGS) et le Directeur de cabinet ;
- « Traiteurs et réceptions » pour les prestations spécifiques des réceptions organisées sur les sites d'Angoulême, Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Globalement, l'inscription budgétaire de ce programme est en diminution de 163 828 € en 2026 représentant une baisse de 14,72%.

P335 – RESTAURATION INTERNE

Ce programme d'action sociale, représente la participation de la Région à la restauration des agents au restaurant administratif de Bordeaux et comporte également la part EGALIM. Cette dépense est en lien avec le nombre de convives utilisateurs du restaurant administratif sis à l'Hôtel de Région.

Pilier 6. Administration générale

6.06 - Opérations financières

OBJECTIFS/PROGRAMMES/OPERATIONS		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
N°	INTITULE	AP	CP	AE	CP
606A - Optimiser et assurer le remboursement de la dette		-	200 800 000,00	-	79 249 500,00
P267	DETTE	-	200 800 000,00	-	79 249 500,00
P267O003	CAPITAL	-	200 800 000,00	-	-
P267O006	FRAIS FINANCIERS	-	-	-	849 500,00
P267O007	INTERETS	-	-	-	78 400 000,00
606C - Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues		15 000 000,00	-	15 000 000,00	14 000 000,00
P268	PROVISIONS	-	-	-	14 000 000,00
P268O001	DOTATIONS AUX DEPRECiations - PARTICIPATIONS	-	-	-	6 500 000,00
P268O002	DOTATIONS AUX DEPRECiations - PRETS PUBLICS	-	-	-	6 000 000,00
P268O003	PROVISIONS POUR CET	-	-	-	300 000,00
P268O004	PROVISIONS POUR GARANTIES D'EMPRUNTS	-	-	-	200 000,00
P268O005	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX	-	-	-	1 000 000,00
P313	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-
P313O001	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-
606D - Prendre en charge les opérations financières diverses		-	-	-	53 310 000,00
P269	APUREMENT DES RECETTES	-	-	-	3 000 000,00
P269O002	CREANCES IRRECOUVRABLES	-	-	-	3 000 000,00
P271	CONTRIBUTIONS DIRECTES	-	-	-	49 200 000,00
P271O001	FONDS DE SOLIDARITÉ REGIONAL	-	-	-	2 600 000,00
P271O002	FONDS DE RESERVE	-	-	-	46 600 000,00
P276	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	1 000 000,00
P276O001	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	1 000 000,00
P317	SUBVENTION EQUILIBRE PHOTOVOLTAIQUE	-	-	-	110 000,00
P317O001	SUBVENTION EQUILIBRE PHOTOVOLTAIQUE	-	-	-	110 000,00
TOTAL		15 000 000,00	200 800 000,00	15 000 000,00	146 559 500,00
BUDGET PRIMITIF 2025		15 000 000,00	183 765 100,00	15 000 000,00	146 738 777,00

ADMINISTRATION GENERALE

Opérations financières

OBJECTIF : OPTIMISER ET ASSURER LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

P267 - DETTE

1/ Le remboursement du capital de la dette

Le montant du capital à rembourser en 2026 a été évalué à partir d'une hypothèse d'emprunt 2025 estimée à 278 M€.

Compte tenu du niveau d'emprunt estimé, l'amortissement du capital atteindrait **200,8 M€** en 2026, contre 180 M€ en 2025.

2/ Les intérêts

Les projections d'intérêts pour 2026 s'appuient à la fois sur les hypothèses d'emprunt retenues pour 2025 et sur les hypothèses de 2026 établies à 340 M€ :

- 170 M€ d'obligataire
- 170 M€ de bancaire avec l'AFL et les banques commerciales.

La prévision des intérêts a été établie sur la base de l'évolution attendue des taux variables.

Le montant des intérêts pour 2026 est estimé à **78,4 M€**, ICNE compris.

3/ Les frais financiers

La souscription de prêt à court /long terme ou le financement sur les marchés financiers génèrent des frais financiers. Ils correspondent aux commissions des prêts bancaires et lignes de trésorerie ainsi qu'aux différents frais générés par les émissions obligataires. Sont également compris dans ce poste les frais générés par les SWAP.

Le montant pour ce poste de dépense est estimé à **849 500 €** pour l'exercice 2026.

OBJECTIF : PROVISIONNER LES RISQUES ET FAIRE FACE AUX DEPENSES IMPREVUES

P268 – PROVISIONS

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable par l'émission d'une provision.

Dès lors que la survenance d'un risque, comme un litige, ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours, c'est-à-dire qu'elle enregistre une dotation, charge non décaissée, d'un montant égal au risque évalué ou à la charge estimée.

Les provisions constituées par la Région sont réparties en cinq catégories :

- Provisions pour litiges et contentieux. Cette provision est destinée à couvrir la charge probable résultant d'un litige.
- Provisions pour garanties d'emprunt. Généralement une provision est comptabilisée dès lors que le tiers risque d'être défaillant dans le remboursement de la dette garantie par la collectivité.
- Provisions pour Compte Epargne Temps. Il s'agit de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le CET par l'ensemble des personnels.
- Dotation aux dépréciations pour les prêts publics. Cette dotation permet de couvrir le risque de défaillance de remboursement des prêts publics octroyés par la collectivité.
- Dotation aux dépréciations pour les titres de participation. Cette dotation a pour objectif la constatation que la valeur actuelle du titre est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

On constate depuis fin 2024 une accélération des entreprises en procédures collectives. Sont directement impactées les provisions des prêts publics qui soutiennent principalement des entreprises en difficultés.

Compte tenu du contexte, il est prévu une augmentation de 4 M€ de CP pour les provisions en 2026, ce qui porte les provisions à **14 M€**.

P313 - DEPENSES IMPREVUES

Les inscriptions budgétaires de dépenses imprévues doivent permettre d'apporter une réponse immédiate notamment à des demandes de participations exceptionnelles de solidarité faisant suite à des intempéries ou des catastrophes naturelles.

Il n'y a pas d'inscription de crédits de paiement car le dispositif prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57 est une inscription en AP et AE sans crédits de paiement.

Lorsque les AP et AE sont mobilisées, elles sont virées sur les chapitres de dépenses de droit commun.

La dotation 2025 s'élevait à **15 M€** en autorisations de programme et **15 M€** en autorisations d'engagement.

Ces montants sont reconduits en 2026.

OBJECTIF : PRENDRE EN CHARGE LES OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

P269 - APUREMENT DES RECETTES

Chaque année, le payeur régional transmet à l'ordonnateur la liste des créances irrécouvrables dans laquelle figurent les créances éteintes. Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais

dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il peut s'agir notamment du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, qui empêche le recouvrement des échéances de prêts accordés par la Région aux entreprises (prêts publics).

Afin d'anticiper les mandats de régularisation qui auront lieu sur l'exercice 2026, il est inscrit dès le budget initial **3 M€**. Ce poste pourra être ajusté au cours de l'exercice 2026 en fonction des créances irrécouvrables proposées par le comptable.

P271 - CONTRIBUTIONS DIRECTES

1/ Le fonds de solidarité Régional (FSR)

Le Fonds de solidarité régional est le système de péréquation entre Régions mis en place depuis 2022. Il s'agit d'un fonds de solidarité auxquels contribuent seulement les régions de métropole. Ce fonds a été doté en 2022 d'un montant égal 0,1% de la fraction de TVA ex-CVAE, soit près de 10 M€. Ce fonds doit aussi monter en charge chaque année à hauteur de +1,5% de la dynamique cumulée, en complément de la péréquation de régionale.

La dynamique de TVA étant de nouveau gelée pour l'exercice 2026, le montant inscrit au BP 2025 est reconduit à l'identique pour le BP 2026, soit **3 M€**.

2/ Le Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités (DILICO)

Le PLF 2026 prévoit la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités avec un montant doublé par rapport à 2025 pour atteindre 2 milliards d'euros. La contribution des Régions est fixée à 500 M€, soit environ **46,6 M€** pour la Nouvelle-Aquitaine, assortie d'un remboursement de 80% étalé sur 5 ans au lieu de 90% sur 3 ans.

P276 - INTERETS MORATOIRES

La Région est soumise à la réglementation encadrant la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus. Est prévue à cet effet une enveloppe de 1 M€ au BP 2026.

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ET OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRES

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu à aucun décaissement ou encaissement.

Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section d'investissement, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques.

I – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il contribue ainsi à améliorer la connaissance de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le niveau de l'amortissement est donc fonction du volume des immobilisations et des durées d'amortissement.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Afin de pouvoir constater l'amortissement des immobilisations au titre de 2026, il convient d'inscrire les montants prévisionnels répartis comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant BP 2026
	926 28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES	600 000,00
	926 2804111	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	150 000,00
	926 2804112	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	3 000 000,00
	926 2804113	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	3 000 000,00
	926 2804114	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "VOIRIE"	2 500 000,00

	926 2804121	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	500 000,00
	926 2804122	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	50 000,00
	926 2804131	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	600 000,00
	926 2804132	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 000 000,00
	926 2804133	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	2 000 000,00
	926 28041481	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	3 000 000,00
	926 28041482	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	70 000 000,00
	926 28041483	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL "	600 000,00
	926 28041511	AMORTISSEMENTSSUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX GFP DE RATTACHEMENT "BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES"	1 200,00
	926 280415322	AMORTISSEMENTSSUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU CCAS/CIAS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	5 000,00
	926 280415331	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE ADMINISTRATIF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	200 000,00
	926 280415332	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE ADMINISTRATIF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	30 000,00
	926 280415341	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	30 000,00
	926 280415342	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	500 000,00
	926 280415343	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS, EPL et SERVICES RATTACHES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	1 500 000,00

	926 28041581	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES GRPTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	8 000 000,00
	926 28041582	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES GRPTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	40 000 000,00
	926 28041583	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX AUTRES GRPTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	1 000 000,00
	926 28041711	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	12 000 000,00
	926 28041712	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	15 000 000,00
	926 28041713	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 500 000,00
	926 28041721	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF RESEAU "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 500 000,00
	926 28041722	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DE TRANSPORT SNCF RESEAU "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	30 000 000,00
	926 28041723	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF RESEAU "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	35 000 000,00
	926 2804181	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	30 000 000,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	50 000 000,00
	926 2804183	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 500 000,00
	926 280421	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	180 000 000,00
	926 280422	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	100 000 000,00
	926 280423	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	5 000 000,00
	926 280431	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 000,00

	926 280432	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	200 000,00
	926 2804412	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	600 000,00
	926 28045	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	400 000 000,00
	926 2805	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 000 000,00
	926 28121	AMORTISSEMENTS AGENCEMENT ET AMENAGEMENT TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	10 000,00
	926 28128	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	150 000,00
	926 281311	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	3 000 000,00
	926 281312	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES	100 000 000,00
	926 281314	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	600 000,00
	926 281318	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	6 000 000,00
	926 281328	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PRIVES	10 000,00
	926 281351	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	40 000 000,00
	926 281352	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS BATIMENTS PRIVES	10 000,00
	926 28148	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	500,00
	926 28151	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	300 000,00
	926 28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS DE VOIRIE	600 000,00
	926 281531	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS ADDUCTION D'EAU	50 000,00
	926 281532	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS ASSAINISSEMENT	200 000,00
	926 281533	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS RESEAUX CABLES	400 000,00
	926 281534	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS RESEAUX D'ELECTRIFICATION	20 000,00
	926 281538	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS AUTRES RESEAUX	2 000 000,00
	926 281572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	15 000 000,00
	926 2815731	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE ROULANT	10 000,00
	926 281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	150 000,00
	926 28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 000 000,00
	926 281721	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS "PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES"	1 000,00

	926 281728	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	60 000,00
	926 2817311	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS ADMINISTRATIFS"	2 000,00
	926 2817312	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS SCOLAIRES"	15 000 000,00
	926 2817318	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "AUTRES BATIMENTS PUBLICS"	60 000,00
	926 281735	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	10 000 000,00
	926 281751	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX DE VOIRIE	20 000,00
	926 281752	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION INSTALLATION DE VOIRIE	100 000,00
	926 2817531	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX DIVERS ADDUCTION D'EAU	20 000,00
	926 2817532	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX ASSAINISSEMENT	50 000,00
	926 2817533	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX CABLES	25 000,00
	926 2817534	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION RESEAUX D'ELECTRIFICATION	10 000,00
	926 2817538	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES RESEAUX	200 000,00
	926 2817572	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	4 000 000,00
	926 281758	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 000 000,00
	926 2817828	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	500 000,00
	926 2817831	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	1 000 000,00
	926 2817841	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	150 000,00
	926 281785	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION MATERIEL DE TELEPHONIE	5 000,00
	926 281788	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUTRES	5 000,00

	926 28181	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	500 000,00
	926 281821	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	20 000,00
	926 281828	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 500 000,00
	926 281831	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	15 000 000,00
	926 281838	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	6 000 000,00
	926 281841	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	6 000 000,00
	926 281848	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	100 000,00
	926 28185	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TELEPHONIE	100 000,00
	926 28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 266 506 700,00

II - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS

Les crédits inscrits au titre des reprises sur amortissements sont destinés essentiellement à passer les écritures qui nécessiteraient des régularisations sur les amortissements déjà pratiqués sur les comptes de subventions d'équipement versées.

Les inscriptions au titre de 2026 sont ventilées comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 28041482		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	700 000,00
926 28041582		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	200 000,00
926 28041723		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS -ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL »	4 000 000,00
926 2804181		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	100 000,00
926 2804182		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	500 000,00

926 280421		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 000 000,00
926 280422		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	400 000,00
	946 7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	6 900 000,00

III - REPRISE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

A - Reprise de la DRES (Dotation Régionale d'Équipement Scolaire)

Les fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire est reprise en 2026 pour le montant ci-dessous.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 1393122		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - DRES	47 086 354,00
	946 777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	47 086 354,00

B - Reprise des subventions d'investissement (hors DRES)

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces immobilisations.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

La reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant BP 2026
926 13911		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - ETAT ET ÉTAB.NATIONAUX	4 500 000,00
926 13912		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - RÉGIONS	100 000,00
926 13913		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - DÉPARTEMENTS	1 500 000,00

926 139148		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES – COMMUNES - AUTRES COMMUNES	15 000,00
926 139158		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER - AUTRES GROUPEMENTS	1 000 000,00
926 13916		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES EPL	15 000,00
926 139172		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - FEDER	160 000 000,00
926 139173		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - FEADER	200 000 000,00
926 139178		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES FONDS EUROPEENS	4 000 000,00
926 13918		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES	1 000 000,00
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	372 130 000,00

IV- NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Afin d'améliorer la situation du patrimoine régional, l'instruction budgétaire et comptable M57 a retenu un champ généralisé de l'amortissement concernant les immobilisations corporelles et incorporelles (dont subventions d'équipement versées).

L'instruction prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires ainsi que des subventions d'équipement versées.

Conformément à la M57, la Région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments administratifs et scolaires non couverte par la reprise des subventions reçues.

Impputation Dépense (chapitre, nature)	Impputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 198	946 77681	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	724 413 846,00

V - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES

A - Avances aux mandataires

Les avances versées aux mandataires de la Région sont portées au compte 238.

Lors de la justification de leur utilisation, le compte 238 est crédité par opération d'ordre budgétaire par le débit des subdivisions du compte 231 (immobilisations corporelles en cours - constructions) au vu des pièces justificatives.

Les crédits prévisionnels d'ordre inscrits pour la passation de ces écritures sont récapitulés ci-après :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTE VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000 000,00
925 4551XX		OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUR ETS D'ENSEIGNEMENT - DEPENSES	80 000 000,00
925 4581XX		OPERATIONS SOUS MANDAT - DEPENSES	20 000 000,00
925 204132		SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU DPT - BATIMENTS	1 000 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	59 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	40 000 000,00

B - Avances hors Mandataires

Les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont portées aux comptes 238 ou 237 où elles demeurent jusqu'à justification de leur utilisation.

La régularisation des avances versées nécessite l'inscription de crédits d'ordre.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTE VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 500 000,00
	925 237	AVANCES ET ACOMPTE VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	300 000,00

925 2051		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	300 000,00
925 21351		INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS – BATIMENTS PUBLICS	350 000,00
925 21735		IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	200 000,00
925 21828		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	100 000,00
925 21831		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	600 000,00
925 21838		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	800 000,00
925 21841		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	800 000,00
925 21848		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	100 000,00
925 2188		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	150 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	3 600 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	2 800 000,00

VI - FRAIS D'ETUDES SUIVIS DE REALISATIONS

Les frais d'études effectuées en vue de la réalisation d'investissements régionaux sont imputés au compte 2031.

Lors du lancement de l'opération, ces frais sont virés au compte d'immobilisation concerné. Afin de pouvoir effectuer les écritures d'ordre pour les opérations qui connaissent un début d'exécution, il convient d'inscrire en prévisions les crédits ci-dessous :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	2 100 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	900 000,00
	925 2031	FRAIS D'ÉTUDES	3 000 000,00

VII – TRAVAUX EN REGIE

Le compte 722 enregistre les immobilisations créées par les services techniques de la Région et réalisées pour elle-même.

En fin d'exercice, ce compte est crédité pour le montant du coût réel de production des immobilisations créées soit par le débit du compte 231 « immobilisations corporelles en cours » soit directement par le débit des comptes d'immobilisations définitives intéressés si le passage par le compte 23 ne s'avère pas nécessaire.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	2 500 000,00
926 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	2 500 000,00
	946 722	PRODUCTION IMMOBILISEE – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000 000,00

VIII – REGULARISATIONS PATRIMONIALES

A – Intégration des CREPS de Poitiers et de Talence

Les CREPS ont été transférés aux régions par la loi Notre : LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Sur le territoire Néo-aquitain, les CREPS de Poitiers et Talence n'ont pas encore été intégrés au patrimoine régional car l'évaluation des domaines et l'acte notarié de transfert de propriété ont été établis durant l'année 2025.

L'intégration de ces CREPS sera faite sur l'année 2026, les crédits d'ordres correspondants doivent donc être inscrits au budget primitif.

Il faut également prévoir, par opérations d'ordres non budgétaires, la reprise des amortissements correspondants.

CREPS DE TALENCE :

Montant à intégrer : 40 182 000,00€

Amortissements à reprendre du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2025 soit 10 années
Amortissements du bâtiment sur 15 ans

$(40 182 000,00/15) \times 10 = 26 788 000,00 \text{ €}$

CREPS DE POITIERS :

Montant à intégrer : 20 000 000,00€

Amortissements à reprendre du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2025 soit 10 années
Amortissements du bâtiment sur 15 ans

$(20 000 000,00/15) \times 10 = 13 333 333,33 \text{ €}$

Comptablement, cela se traduit de la manière suivante :

Intégration des CREPS en opération d'ordres non budgétaires

Débit	Crédit	Libellé	Montant
21XX		Bâtiments culturels et sportifs	60 182 000,00
	1021	Dotations (POITIERS + TALENCE)	60 182 000,00

Reprise des amortissements en écritures d'ordres non budgétaires

Débit	Crédit	Libellé	Montant
1068		Dotations (POITIERS + TALENCE)	40 121 333,00
	281XX	Bâtiments culturels et sportifs	40 121 333,00

Le détail des articles d'intégration sera transmis via un certificat administratif à l'appui des inventaires fournis par les CREPS.

B – Régularisations des anciennes conventions – opérations pour compte de tiers

1- IEP de Bordeaux – Institut Etudes Politiques

Les travaux concernant l'IEP de Bordeaux ont été payés sur un compte 458.

La propriété pleine et entière étant celle de l'Etat, il y a lieu d'imputer ces dépenses sur un compte 204.

Il y a donc lieu de régulariser ces écritures par opérations d'ordres non budgétaires avec le schéma comptable suivant :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
204112		Subv Eqpmt Etat - Bâtiment et installation	25 521 320,83
	45810019	op pour cpt de tiers	25 521 320,83

En parallèle, il y a lieu d'intégrer la reprise des amortissements sur le compte 204112 pour une durée de 15 ans.

Les amortissements auraient dû démarrer en 2019 soit un rattrapage de 7 ans entre le 1^{er} janvier 2019 (date de début d'amortissement prévu) et le 31 décembre 2025 soit 11 909 950,00€ ((25 521 320,83 / 15)X7)

La reprise d'amortissement se fait via une opération d'ordre non budgétaire qui mouvemente le compte 1068 :

Débit (chapitre, nature)	Crédit (chapitre, nature)	Libellé	Montant
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	11 909 950,00
	2804112	Subv Eqpmt Etat - Bâtiment et installation	11 909 950,00

2- L'IPB – ENSEIRB de Bordeaux – Matméca

Les travaux concernant l'IPB - ENSEIRB de Bordeaux ont été payés intégralement sur un compte 458.

L'Etat a la pleine et entière propriété des locaux et participe aux travaux à hauteur de 2 800 000,00€ (montant forfaitaire et définitif). Il n'y avait pas lieu d'imputer l'intégralité des dépenses sur un compte 458 mais seulement la part de sa participation.

Le total des dépenses s'élevant à 23 114 835,94€, il y a donc lieu de régulariser ces écritures par opérations d'ordres non budgétaires avec le schéma comptable suivant :

Pour les dépenses :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
204112		Subv Eqpmt Etat - Bâtiment et installation	20 314 835,94
	45810012	op pour cpte de tiers	20 314 835,94

Pour les recettes :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
45820012		op pour cpte de tiers	1 643 597,57
	204112	Annulation sur exercice antérieur - quitus	839 223,07
	13172	Subvention investissement – FEDER	804 374,50

Ce qui permet d'apurer le compte 45810012 et le compte 45820012.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
45810012		op pour cpte de tiers	2 800 000,00
	45820012	op pour cpte de tiers	2 800 000,00

En parallèle, il y a lieu d'intégrer la reprise des amortissements sur le compte 204112 pour les dépenses et 13172 pour les recettes pour une durée de 15 ans.

Les amortissements auraient dû démarrer en 2019 soit un rattrapage de 7 ans entre le 1^{er} janvier 2019 (date de début d'amortissement prévu) et le 31 décembre 2025 soit 9 088 620,00€ ((19 475 612,87/ 15)X7) (le montant des travaux est diminué du montant de trop perçu du quitus soit 20 314 835,94 – 839 223,07))

La reprise d'amortissement se fait via une opération d'ordre non budgétaire qui mouvemente le compte 1068 :

Pour les dépenses :

Impulsion Dépense (chapitre, nature)	Impulsion Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	9 088 620,00
	2804112	Subv Eqpmt Etat - Bâtiment et installation	9 088 620,00

De la même manière, la reprise des amortissements des subventions en dépenses entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2025 s'élève à 375 375,00 € pour le compte 139172.

Pour les recettes :

Impulsion Dépense (chapitre, nature)	Impulsion Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
139172		Amortissement subvention investissement – Département	375 375,00
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	375 375,00

C - Régularisation pour correction d'imputation comptable

Le titre n°2076/2019 a été émis par erreur sur un compte de nature inexact. Il convient de corriger cette écriture comptabilisée sur exercice antérieur par une opération d'ordre non budgétaire qui vient créditer le compte 1068 par le débit du compte 275 pour un montant de 1 302,08€.

D - Autres régularisations

Dans le cadre de la convention de compte courant d'associé entre la Région et la société FL WH HOLDO signé le 29/11/2024, il est prévu la transformation de l'apport en compte courant en apport en capital dans la cadre de l'augmentation du capital de FL WH HOLDO. L'augmentation du capital de la société FL WH HOLDO devrait se débouler au cours de l'année 2026. Il convient de prévoir les crédits pour la transformation de l'apport en compte courant en apport en capital.

Impulsion Dépense (chapitre, nature)	Impulsion Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 261		TITRES PARTICIPATIONS	10 000 000,00
	925 2748	AUTRES PRETS	10 000 000,00

IX – ABANDON DE CREANCES

Conformément à la M57 la transformation d'un prêt en subvention s'enregistre par opération d'ordre budgétaire au crédit du compte 274 par le débit :

- d'une subdivision du compte 204 s'il s'agit d'une subvention d'équipement si toutes les conditions d'octroi sont remplies ;
- du compte 657 « Charges d'intervention pour compte propre - Subventions » s'il s'agit d'une subvention de fonctionnement.

Considérant que si la Région avait choisi d'attribuer une subvention plutôt qu'un prêt, la nature de cette subvention au regard de la règlementation serait du fonctionnement, il convient d'utiliser le compte racine 657 et non le compte 204.

Suite à un problème technique, la prévision de crédits n'a pas pu être réalisée sur le compte nature 65742 « SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ENTREPRISES ». Les crédits sont inscrits sur le compte 673. Un virement de crédits sera opéré du compte par nature 673 au compte par nature 65742 comme l'y autorise l'instruction budgétaire et comptable M57.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
946 65742		TITRES PARTICIPATIONS	1 500 000
	926 2745	AUTRES PRETS	1 500 000

Budgets annexes

Le budget général de la Région Nouvelle-Aquitaine est composé d'un budget principal et de deux budgets annexes, à savoir :

- **le budget annexe du service public administratif « Fonds Européens »** pour la partie consacrée au PO2014/2020 de l'ex Région Poitou-Charentes voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **le budget annexe du service public industriel et commercial de « Production d'énergie photovoltaïque »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les crédits de paiement et les recettes ouverts en 2026 sont récapitulés dans les tableaux ci-après.

BUDGET ANNEXE - FONDS EUROPEENS PO2014/2020

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
926				532 615,00	532 615,00
TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections				532 615,00	532 615,00
946				532 615,00	532 615,00
TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections				532 615,00	532 615,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE			0,00	1 065 230,00	1 065 230,00

Le budget annexe de « gestion des fonds européens » a été créé en 2013 dans la perspective du suivi du Programme Opérationnel 2014/2020 Poitou-Charentes. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2026 s'élèvent à 1,07 M€ en mouvements d'ordre.

BUDGET ANNEXE - PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
16		Emprunts et dettes assimilées		89 000,00	
21		Immobilisations corporelles		10 500,00	
23		immobilisations en cours		30 000,00	
011		Charges à caractère général		35 000,00	
66		Charges financières		11 000,00	
67		Charges exceptionnelles		6 500,00	
70		Ventes produits fabriqués, prestations			72 000,00
77		Produits exceptionnels			110 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES			182 000,00	182 000,00	

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040					78 937,00
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				0,00	78 937,00
042				78 937,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 042 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				78 937,00	0,00
021				0,00	50 563,00
TOTAL CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation				0,00	50 563,00
023				50 563,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement				50 563,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				129 500,00	129 500,00

Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial de « production d'énergie photovoltaïque » a été créé en 2012 par la région Limousin, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Son but est de revendre l'électricité produite actuellement par 8 installations photovoltaïques issues de lycées et d'un bâtiment administratif. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2026 s'élèvent à **0,182 M€** en mouvements réels.

Budgets annexes

Opérations d'ordre budgétaires

I - PHOTOVOLTAIQUE

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	040 28135	AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	49 713,00
	040 28173	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	29 224,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	78 937,00

II - FONDS EUROPEENS

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2804132	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 744,00
	926 28041582	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES – AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	109 645,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	312 911,00
	926 280422	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	89 315,00
	926 28045	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	-
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	532 615,00

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 139172		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - FONDS EUROPEENS FEDER	532 615,00
926 139173		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - - FONDS EUROPEENS -FEADER	-
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	532 615,00

ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2026 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AP	CP
900 SERVICES GÉNÉRAUX	11 842 000,00	16 501 334,00
020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	9 951 000,00	14 857 817,00
021 PERSONNEL NON VENTILÉ	86 000,00	86 000,00
028 AUTRES MOYENS GÉNÉRAUX	1 440 000,00	719 798,00
031 ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE		125 000,00
032 CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL OU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	13 000,00	67 000,00
043 ACTIONS EUROPÉENNES	352 000,00	270 456,00
044 AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT		0,00
048 AUTRES ACTIONS		375 263,00
9005 GESTION DES FONDS EUROPÉENS	79 534 822,00	
052 FEDER	77 563 619,00	
0580 FEADER	0,00	
0581 FEAMP	1 971 203,00	
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	219 749 376,00	253 431 409,00
201 SERVICES COMMUNS	9 099 376,00	2 175 445,00
222 LYCÉES PUBLICS	171 970 553,00	172 745 070,61
223 LYCÉES PRIVÉS	2 000 000,00	8 261 294,00
23 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5 170 000,00	6 420 766,72
24 CITÉS SCOLAIRES	2 459 447,00	26 775 737,69
251 INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI	50 000,00	50 000,00
252 FORMATION PROFESSIONNALISANTE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI		0,00
258 AUTRES		8 654,50
26 APPRENTISSAGE	25 300 000,00	28 242 495,56
27 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	3 700 000,00	8 748 481,28
282 SPORT SCOLAIRE		3 463,64
288 AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT		0,00
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	22 891 200,00	40 493 360,00
311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES	13 329 000,00	22 732 583,98
312 PATRIMOINE	2 887 200,00	6 612 198,02
313 BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES	1 120 000,00	551 490,00
314 MUSÉES		0,00
324 CENTRES DE FORMATION SPORTIFS	705 000,00	3 550 336,00
325 AUTRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	4 850 000,00	6 946 752,00
326 MANIFESTATIONS SPORTIVES		0,00
338 AUTRES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES		100 000,00
904 SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	800 000,00	812 852,00
420 SERVICES COMMUNS	800 000,00	812 852,00
905 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	15 537 000,00	33 580 594,26
50 SERVICES COMMUNS		251 265,88
52 POLITIQUE DE LA VILLE	900 000,00	875 000,00
53 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES		0,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT	10 737 000,00	25 045 743,00
552 AIDE AU SECTEUR LOCATIF		54 635,85
555 LOGEMENT SOCIAL	2 700 000,00	3 773 194,27
56 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	1 200 000,00	985 256,26
57 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		1 525 584,00
588 AUTRES		1 069 915,00
906 ACTION ÉCONOMIQUE	128 954 629,00	133 254 986,74
61 INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES TRANSVERSALES		0,00
6312 MARCHÉS ALIMENTAIRES		0,00
6318 AUTRES	44 421 000,00	46 770 590,00
632 INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT	51 642 204,00	46 555 433,00
633 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	5 495 287,00	8 459 579,74
67 RECHERCHE ET INNOVATION	27 396 138,00	31 469 384,00
907 ENVIRONNEMENT	28 659 473,00	29 256 529,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES		2 344 137,34
7213 TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	800 000,00	2 113 867,00
731 POLITIQUE DE L'EAU	1 500 000,00	2 847 870,25
758 AUTRES ACTIONS	24 802 473,00	19 264 589,41
76 PRÉSÉRATION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	1 557 000,00	2 686 065,00
908 TRANSPORTS	143 643 340,00	336 871 383,00
80 SERVICES COMMUNS	50 252 040,00	104 033 804,70
821 TRANSPORT SUR ROUTE	300 000,00	2 550 609,15
822 TRANSPORT FERROVIAIRE		37 069 633,00
824 TRANSPORT MARITIME		500 000,00
832 FRET FERROVIAIRE		368 060,00
841 VOIRIE NATIONALE		13 284 376,00
842 VOIRIE RÉGIONALE		0,00
847 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	250 000,00	870 239,87
851 GARES ROUTIÈRES ET AUTRES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES		308 972,98
852 GARES ET AUTRES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	42 541 667,00	42 455 766,13
854 PORTS ET AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	6 000 000,00	11 451 800,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	7 230 000,00	9 114 539,00
89 SÉCURITÉ		299 783,90
923 DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES		200 800 000,00
950 DÉPENSES IMPRÉVUES (DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME)	15 000 000,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	587 077 018,00	1 124 537 270,00

BUDGET PRIMITIF 2026 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AE	CP
930 SERVICES GÉNÉRAUX	60 753 339,00	223 931 537,00
020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	27 766 910,00	33 082 509,36
021 PERSONNEL NON VENTILÉ	20 601 998,00	162 190 590,30
028 AUTRES MOYENS GÉNÉRAUX	5 847 211,00	7 798 462,06
031 ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE	1 161 000,00	10 785 500,00
032 CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL OU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	865 520,00	4 911 688,28
041 ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE		0,00
042 ACTIONS INTERRÉGIONALES	736 000,00	801 887,00
043 ACTIONS EUROPÉENNES	1 409 500,00	1 744 809,00
044 AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	458 000,00	1 040 808,12
045 ACTIONS INTERNATIONALES	1 089 100,00	820 127,00
048 AUTRES ACTIONS	818 100,00	755 156,88
9305 GESTION DES FONDS EUROPÉENS	40 986 101,00	
051 FSE		15 600 000,00
052 FEDER		23 334 945,00
0580 FEADER		0,00
0581 FEAMP		2 051 156,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	412 984 359,00	777 359 036,00
201 SERVICES COMMUNS	19 757 877,63	26 454 364,67
222 LYCÉES PUBLICS	101 374 056,00	367 838 156,77
223 LYCÉES PRIVÉS	40 100 000,00	40 391 065,86
23 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	2 570 000,00	1 955 651,00
24 CITÉS SCOLAIRES	12 849 753,00	12 509 875,76
251 INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI		24 815 931,63
252 FORMATION PROFESSIONNALISANTE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI	13 863 896,00	11 122 596,71
253 FORMATION CERTIFIANTE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI	3 500 000,00	70 513 302,86
254 FORMATION DES ACTIFS OCCUPÉS	3 830 400,00	3 818 815,37
255 RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES	87 500 000,00	87 592 733,00
258 AUTRES	1 470 000,00	1 187 667,00
26 APPRENTISSAGE	8 982 576,00	7 193 030,00
27 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	110 778 427,00	114 602 565,00
281 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRES		0,00
282 SPORT SCOLAIRE	1 930 000,00	2 251 763,76
288 AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	4 477 373,37	5 053 516,61
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	68 213 237,00	75 159 728,00
311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES	41 929 393,00	45 684 264,10
312 PATRIMOINE	1 765 497,00	2 260 501,52
321 SALLES DE SPORT, GYMNASES		0,00
324 CENTRES DE FORMATION SPORTIFS	165 707,00	2 971 736,09
325 AUTRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	1 800,00	119 445,00
326 MANIFESTATIONS SPORTIVES	3 857 740,00	4 101 316,29
3271 SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	717 000,00	417 735,00
3272 SOUTIEN AUX CLUBS AMATEURS	3 040 000,00	2 047 294,00
3273 AUTRES SOUTIENS AUX SPORTIFS		0,00
338 AUTRES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES	16 736 100,00	17 557 436,00
934 SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / RÉGULARISATIONS DE RMI)	2 938 160,00	2 946 604,00
410 SERVICES COMMUNS		0,00
420 SERVICES COMMUNS	2 938 160,00	2 946 604,00
935 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	9 707 119,00	10 759 247,00
50 SERVICES COMMUNS	626 356,00	1 051 216,00
52 POLITIQUE DE LA VILLE	1 100 000,00	1 000 000,00
53 AGGLOMÉRATIONS ET VILLES MOYENNES		0,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT	5 728 263,00	6 069 480,00
552 AIDE AU SECTEUR LOCATIF		1 610,00
555 LOGEMENT SOCIAL	160 000,00	470 180,00
56 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	192 500,00	151 738,00
57 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	1 900 000,00	2 015 023,00
936 ACTION ÉCONOMIQUE	113 678 385,00	117 586 736,00
61 INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES TRANSVERSALES		3 000 000,00
6312 MARCHÉS ALIMENTAIRES		0,00
6318 AUTRES	23 802 730,00	24 198 222,00
632 INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT	61 467 503,00	55 430 247,00
633 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	6 251 557,00	7 303 453,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION	22 156 595,00	27 654 814,00
937 ENVIRONNEMENT	22 715 464,00	27 853 345,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES		1 062 424,05
7211 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION	847 500,00	1 942 188,00
731 POLITIQUE DE L'EAU	2 834 050,00	2 808 727,95
758 AUTRES ACTIONS	4 127 414,00	4 598 088,00
76 PRÉSÉRATION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	14 906 500,00	17 441 917,00
938 TRANSPORTS	1 151 054 289,00	752 532 515,00
80 SERVICES COMMUNS	1 122 809,00	10 568 136,00
81 TRANSPORTS SCOLAIRES	109 496 483,00	219 816 412,00
821 TRANSPORT SUR ROUTE	659 511 495,00	139 692 792,40
822 TRANSPORT FERROVIAIRE	364 250 000,00	366 709 809,00
824 TRANSPORT MARITIME		21 790,00
825 TRANSPORT AÉRIEN	6 774 352,00	6 796 747,00
828 AUTRES TRANSPORTS		0,00
832 FRET FERROVIAIRE		288 714,00
847 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	151 000,00	820 216,17
849 SÉCURITÉ ROUTIÈRE	70 000,00	74 224,00
851 GARES ROUTIÈRES ET AUTRES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	10 000,00	253 978,43
854 PORTS ET AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	409 500,00	396 000,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	9 258 650,00	7 093 696,00
940 IMPOSITIONS DIRECTES		103 531 781,00
943 OPÉRATIONS FINANCIÈRES		79 249 500,00
944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS (DÉPENSES)		2 081 030,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPÉRATIONS MIXTES		14 000 000,00
952 DÉPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT)	15 000 000,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 857 044 352,00	2 227 977 160,00

BUDGET PRIMITIF 2026 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2025	BP 2026
9005 GESTION DES FONDS EUROPEENS	66 661 000,00	106 040 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	66 661 000,00	106 040 000,00
900 SERVICES GENERAUX	27 620,00	19 932,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	27 620,00	19 932,00
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES		
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	93 272 019,00	81 219 490,00
20 SERVICES COMMUNS		
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	61 514 019,00	49 461 490,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
24 CITES SCOLAIRES		
25 FORMATION PROFESSIONNELLE		
26 APPRENTISSAGE	31 758 000,00	31 758 000,00
27 FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE		
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 933 438,00	5 284 205,00
31 CULTURE	6 520 938,00	4 820 938,00
32 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES)	1 412 500,00	463 267,00
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	0,00	0,00
42 ACTION SOCIALE		
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3 500 000,00	573 842,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	3 500 000,00	573 842,00
55 HABITAT (LOGEMENT)		
58 AUTRES ACTIONS		
906 ACTION ECONOMIQUE	26 033 786,00	33 043 891,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES		
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	26 033 786,00	33 043 891,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION		
907 ENVIRONNEMENT	0,00	500 000,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES		
72 ACTIONS EN MATIERE DE DECHETS ET DE PROPRETE URBAINE		
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX		
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE		500 000,00
76 PRESERV PATRIMOINE NATUREL ET GESTION RISQUES TECHNOLOGIQUES		
908 TRANSPORTS	168 330 739,00	167 729 559,00
80 SERVICES COMMUNS	20 415 000,00	8 400 520,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	146 935 739,00	159 329 039,00
83 TRANSPORTS DE MARCHANDISES	980 000,00	
84 VOIRIE		
85 INFRASTRUCTURES		
922 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	43 000 000,00	38 000 000,00
923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES (EMPRUNT)	412 648 682,00	314 480 072,00
954 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	74 000,00	650 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	821 481 284,00	747 540 991,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING	0,00	0,00

BUDGET PRIMITIF 2026 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2025	BP 2026
9305 GESTION DES FONDS EUROPEENS	25 770 000,00	65 090 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	25 770 000,00	65 090 000,00
930 SERVICES GENERAUX	2 892 196,00	2 622 495,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	2 669 800,00	2 508 765,00
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES	222 396,00	113 730,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	87 446 362,00	100 630 293,00
20 SERVICES COMMUNS		300 000,00
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	14 825 844,00	10 585 293,00
24 CITES SCOLAIRES	2 157 518,00	1 500 000,00
25 FORMATION PROFESSIONNELLE	56 000 000,00	73 782 000,00
26 APPRENTISSAGE	14 463 000,00	14 463 000,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 255 562,00	2 105 562,00
31 CULTURE	765 562,00	765 562,00
32 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES)	40 000,00	40 000,00
33 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE..) ET LOISIRS	1 450 000,00	1 300 000,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / REGUL RMI)	0,00	0,00
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	0,00	108 009,00
936 ACTION ECONOMIQUE	12 336 651,00	821 651,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES		
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	12 336 651,00	821 651,00
937 ENVIRONNEMENT	2 244 200,00	244 020,00
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX		
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	2 244 200,00	244 020,00
938 TRANSPORTS	32 867 607,00	40 689 100,00
81 TRANSPORTS SCOLAIRES	18 821 050,00	18 073 088,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	9 288 557,00	17 657 180,00
85 INFRASTRUCTURES	3 728 000,00	3 740 000,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	1 030 000,00	1 218 832,00
940 IMPOSITIONS DIRECTES	1 436 989 309,00	1 448 589 309,00
941 AUTRES IMPOTS ET TAXES	828 142 000,00	892 601 000,00
942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	84 007 000,00	48 836 000,00
943 OPERATIONS FINANCIERES	616 000,00	616 000,00
944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	0,00	20 000,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 517 566 887,00	2 604 973 439,00

TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion active de la dette)</i>	3 339 048 171,00	3 352 514 430,00
--	-------------------------	-------------------------

Phasage du reste à réaliser des AP par Axes & Objectifs entre 2026 et 2028 (en M€)

Piliers Axes	Reste à réaliser au 01/01/2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Total CP 2026-2028
Pilier 1. Développement économique - Emploi	578,8	136,0	160,7	111,0	407,6
1.01 - Economie numérique	2,0	0,8	0,1	0,0	0,9
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	15,6	4,8	3,0	0,3	8,1
1.03 - Performance industrielle	102,9	23,0	42,3	11,0	76,4
1.04 - Recherche, innovation et start-up	142,3	33,2	36,4	29,3	98,9
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	60,6	3,7	3,6	5,2	12,5
1.06 - Tourisme	34,4	9,4	9,6	13,1	32,0
1.07 - Agriculture	179,4	46,7	55,2	45,2	147,1
1.08 - Economie culturelle	20,4	11,1	6,7	2,1	19,9
1.09 - Economie sociale et solidaire	4,0	1,4	1,2	0,8	3,5
1.10 - Formation professionnelle continue	17,4	2,0	2,4	4,0	8,4
Pilier 2. Jeunesse	972,2	226,3	170,0	153,1	549,4
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,2	0,7	0,0	0,0	0,7
2.02 - Apprentissage	97,5	28,2	28,1	23,1	79,5
2.03 - Education	67,0	37,2	17,3	5,6	60,1
2.04 - Lycées (bâtiments)	746,3	148,7	111,8	113,3	373,7
2.05 - Enseignement Supérieur	45,6	9,0	8,6	6,7	24,2
2.06 - Accompagnement des jeunes	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
2.07 - Vie quotidienne	14,4	2,5	4,1	4,4	11,0
Pilier 3. Aménagement du territoire	1 434,4	222,7	193,7	112,4	528,7
3.02 - Politique contractuelle	85,4	25,9	28,7	20,7	75,3
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	28,5	11,0	8,6	2,6	22,2
3.04 - Culture	42,1	18,5	11,2	5,1	34,9
3.05 - Aménagement numérique du territoire	4,7	1,5	1,6	0,1	3,2
3.06 - Foncier, Habitat	5,5	1,6	2,0	1,4	5,0
3.07 - Santé	27,7	6,2	9,4	5,1	20,7
3.08 - Sport	22,9	10,5	8,8	2,6	21,9
3.09 - Infrastructures, transports	1 214,8	146,3	122,0	74,8	343,1
3.10 - Europe et International	1,1	0,4	0,6	0,0	0,9
3.11 - Vie associative et Egalité	1,6	0,8	0,8	0,0	1,6
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	1 988,3	241,7	261,6	319,8	823,1
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	15,4	2,7	5,6	2,7	11,0
4.02 - Eau - Littoral	40,1	6,2	9,2	5,0	20,5
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	14,2	2,1	3,3	2,0	7,4
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	208,1	40,3	40,3	44,0	124,6
4.05 - Mobilité durable et intelligente	1 710,6	190,3	203,1	266,2	659,6
Pilier 5. Gestion des fonds européens	526,4	79,8	112,8	120,5	313,1
5.01 - PO AQUITAINE	24,1	0,5	0,0	0,0	0,5
5.02 - PO LIMOUSIN	12,4	0,0	0,0	0,0	0,0
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,4	0,3	0,1	0,1	0,4
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	475,5	77,0	108,0	115,7	300,7
5.06 - FEAMPA 2021-2027	13,9	2,0	4,7	4,7	11,4
Pilier 6. Administration générale	128,4	17,2	19,4	11,1	47,6
6.00 - Modernisation de l'Administration	28,2	7,3	5,3	4,6	17,2
6.01 - Ressources humaines	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
6.02 - Élus et Ceser	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6.03 - Communication et attractivité	3,0	0,6	0,7	0,5	1,9
6.05 - Moyens généraux	65,4	9,1	13,4	5,9	28,4
6.06 - Opérations financières	31,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Total général	5 628,5	923,7	918,0	827,8	2 669,6

NB : Hors crédits annualisés (masse salariale, indemnité élus, dette...)

Phasage du reste à réaliser des AE par Axes & Objectifs entre 2026 et 2028 (en M€)

Piliers Axes	Reste à réaliser au 01/01/2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Total CP 2026-2028
Pilier 1. Développement économique - Emploi	1 239,9	331,8	234,7	144,4	710,9
1.01 - Economie numérique	12,0	5,0	3,2	1,3	9,5
1.02 - Filières, trans-filières et partenariats	21,3	12,4	6,2	0,3	19,0
1.03 - Performance industrielle	53,3	15,1	9,4	12,7	37,2
1.04 - Recherche, innovation et start-up	134,5	34,5	34,0	26,4	94,9
1.05 - Attractivité, internationalisation et financement	5,7	3,4	1,1	0,1	4,5
1.06 - Tourisme	11,2	8,2	1,6	0,7	10,6
1.07 - Agriculture	57,6	23,2	18,6	7,2	49,0
1.08 - Economie culturelle	11,9	9,4	2,3	0,1	11,9
1.09 - Economie sociale et solidaire	8,5	4,3	3,3	0,7	8,2
1.10 - Formation professionnelle continue	861,5	195,1	139,8	88,3	423,2
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	62,4	21,3	15,3	6,4	43,0
Pilier 2. Jeunesse	1 041,7	406,9	199,2	156,4	762,5
2.01 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	14,5	9,2	4,1	0,5	13,8
2.02 - Apprentissage	16,1	7,2	8,0	0,9	16,1
2.03 - Education	172,5	148,7	12,1	2,8	163,6
2.04 - Lycées (bâtiments)	7,5	2,1	2,9	0,7	5,7
2.05 - Enseignement Supérieur	10,9	1,9	2,1	1,6	5,6
2.06 - Accompagnement des jeunes	22,1	13,4	5,8	2,8	21,9
2.07 - Vie quotidienne	798,1	224,4	164,2	147,3	535,8
Pilier 3. Aménagement du territoire	1 313,3	331,1	194,3	143,8	669,2
3.02 - Politique contractuelle	20,0	7,1	7,2	3,0	17,3
3.03 - Economie territoriale et politique de retournement	42,2	9,1	17,0	2,1	28,2
3.04 - Culture	44,8	36,0	8,0	0,5	44,5
3.05 - Aménagement numérique du territoire	2,1	2,0	0,0	0,0	2,0
3.06 - Foncier, Habitat	0,4	0,2	0,2	0,0	0,4
3.07 - Santé	163,3	114,6	42,1	0,0	156,7
3.08 - Sport	10,5	7,5	2,8	0,0	10,3
3.09 - Infrastructures, transports	1 017,7	147,8	114,1	137,3	399,1
3.10 - Europe et International	6,2	4,0	1,3	0,6	5,9
3.11 - Vie associative et Egalité	6,1	2,9	1,6	0,3	4,8
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	497,0	392,3	38,5	7,7	438,5
4.01 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	42,0	17,4	19,5	1,7	38,6
4.02 - Eau - Littoral	10,8	3,9	4,9	0,0	8,8
4.03 - Economie Circulaire et Déchets	6,8	1,9	3,3	0,0	5,2
4.04 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	14,2	5,5	4,2	1,8	11,4
4.05 - Mobilité durable et intelligente	423,2	363,6	6,7	4,2	374,5
Pilier 5. Gestion des fonds européens	256,0	42,0	58,7	54,6	155,3
5.01 - PO AQUITAINE	23,2	0,0	0,0	0,0	0,0
5.02 - PO LIMOUSIN	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0
5.04 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	7,4	1,1	1,0	0,9	3,0
5.05 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	209,8	39,0	55,6	51,7	146,3
5.06 - FEAMPA 2021-2027	7,3	2,0	2,0	2,0	6,0
Pilier 6. Administration générale	320,4	60,0	68,6	44,5	173,1
6.00 - Modernisation de l'Administration	89,7	17,6	18,5	13,7	49,8
6.01 - Ressources humaines	22,4	5,1	4,0	3,3	12,5
6.02 - Élus et Ceser	3,7	1,6	0,3	0,2	2,2
6.03 - Communication et attractivité	28,4	6,8	5,8	3,9	16,5
6.04 - Affaires juridiques	33,0	5,0	5,0	5,0	15,0
6.05 - Moyens généraux	112,7	24,0	20,0	18,3	62,2
6.06 - Opérations financières	30,5	0,0	15,0	0,0	15,0
Total général	4 668,2	1 564,1	794,1	551,4	2 909,6

NB : Hors crédits annualisés (masse salariale, indemnité élus, dette...)

BUDGET PRIMITIF 2026

Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget
(Article L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le budget de la Région est l'acte par lequel le Conseil Régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée.

Le budget 2026 s'élève à **3 353 M€** en dépenses et en recettes (hors réaménagement de la dette).

Dans un contexte de crises climatiques, économiques et sociales, aggravées par l'instabilité nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine maintient une ligne d'action stable : protéger ses habitants et préparer l'avenir. Malgré les incertitudes fiscales et les sollicitations croissantes liées aux défaillances de l'Etat, la Région choisit, à travers ce projet de budget 2026, de préserver sa capacité d'investissement pour répondre aux urgences et soutenir les transitions indispensables.

Recettes réelles de fonctionnement	2 604 973 439
Dépenses réelles de fonctionnement	2 227 977 160
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 148 727 660
Epargne brute	376 996 279
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	433 060 919
Dépenses réelles d'investissement	1 124 537 270
Dépenses réelles d'investissement hors dette	923 737 270
Emprunt	314 480 072
Budget total hors dette	3 072 464 930
Budget total	3 352 514 430

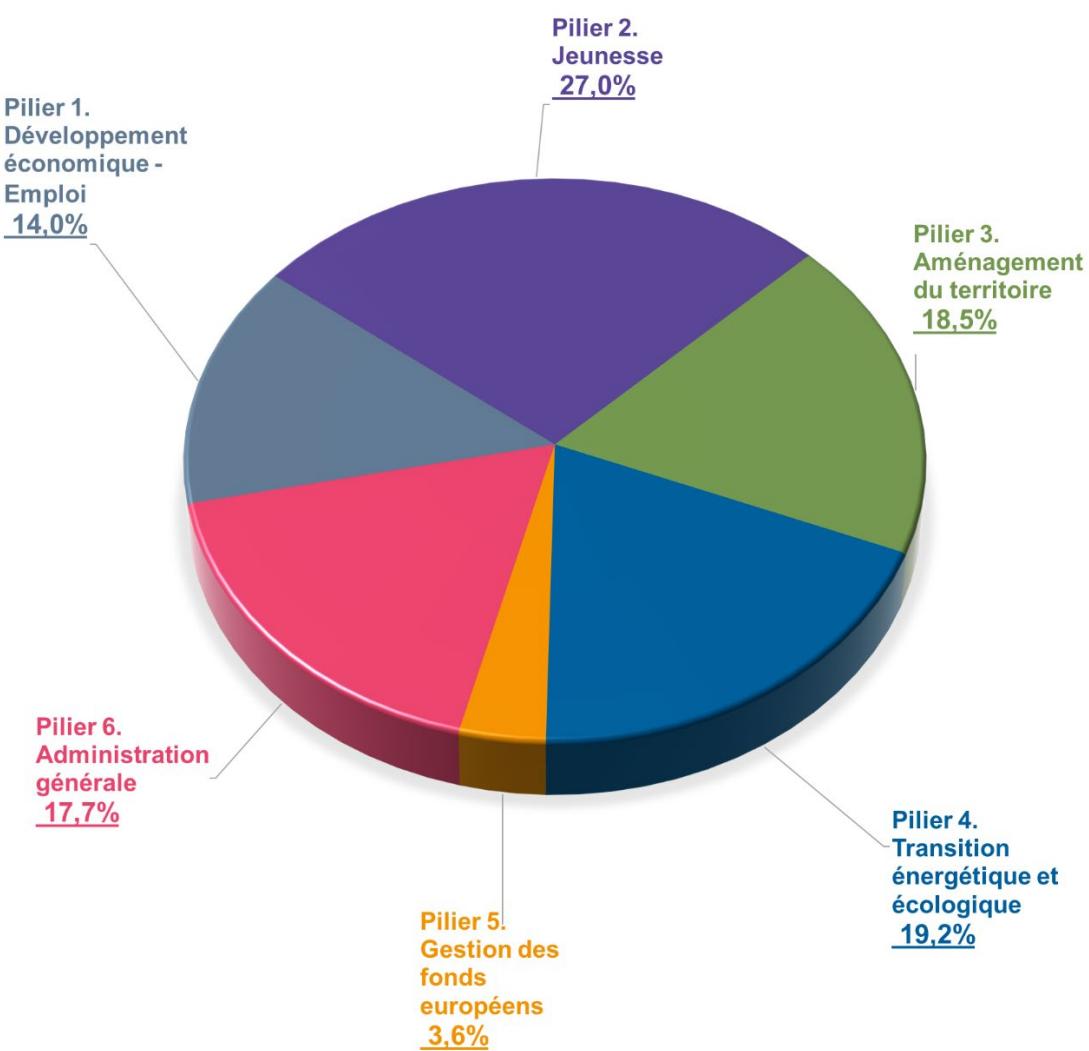
Le montant 2026 des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) s'élèvent respectivement à 587,077 M€ et 1 857,044 M€.

Les dépenses régionales 2026 comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement dédiées majoritairement aux dépenses d'interventions.

LES DEPENSES REGIONALES 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 DEPENSES PAR PILIER

	BUDGET PRIMITIF 2026 CREDITS DE PAIEMENT (en M€)
Pilier 1. Développement économique - Emploi	467,8
Pilier 2. Jeunesse	902,2
Pilier 3. Aménagement du territoire	620,2
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	644,5
Pilier 5. Gestion des fonds européens	121,9
Pilier 6. Administration générale	596,0
TOTAL	3 352,5



LES RECETTES REGIONALES 2026

L'ensemble des **recettes** du Budget 2026, hors emprunt, est estimé globalement à **3 038,034 M€** (dont 2 604,973 M€ en fonctionnement et 433,061 M€ en investissement) en hausse de 3,8% par rapport au BP 2025 (+111,6 M€).

Cependant, en comparant les recettes à périmètre constant, c'est-à-dire en retraitant les fonds européens (+78,7 M€ par rapport à l'inscription 2025), les recettes liées à la SPIIT (Société Publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports, +14,9 M€ par rapport au BP 2025), du PACTE (+17,7 M€) et le remboursement DILICO (+7,8 M€), le budget 2026 est en baisse par rapport à 2025 (-7,6 M€ ; -0,3%), et cela, malgré la nouvelle recette de 62 M€ escomptée par la mise en œuvre du versement mobilité régional et rural ainsi que la hausse du tarif des certificats d'immatriculation évaluée à 14 M€.

Les recettes régionales comprennent la fiscalité, les dotations de l'Etat, les ressources finançant la formation professionnelle et l'apprentissage, les recettes diverses et l'emprunt.

Fiscalité et Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
2 195,3 M€

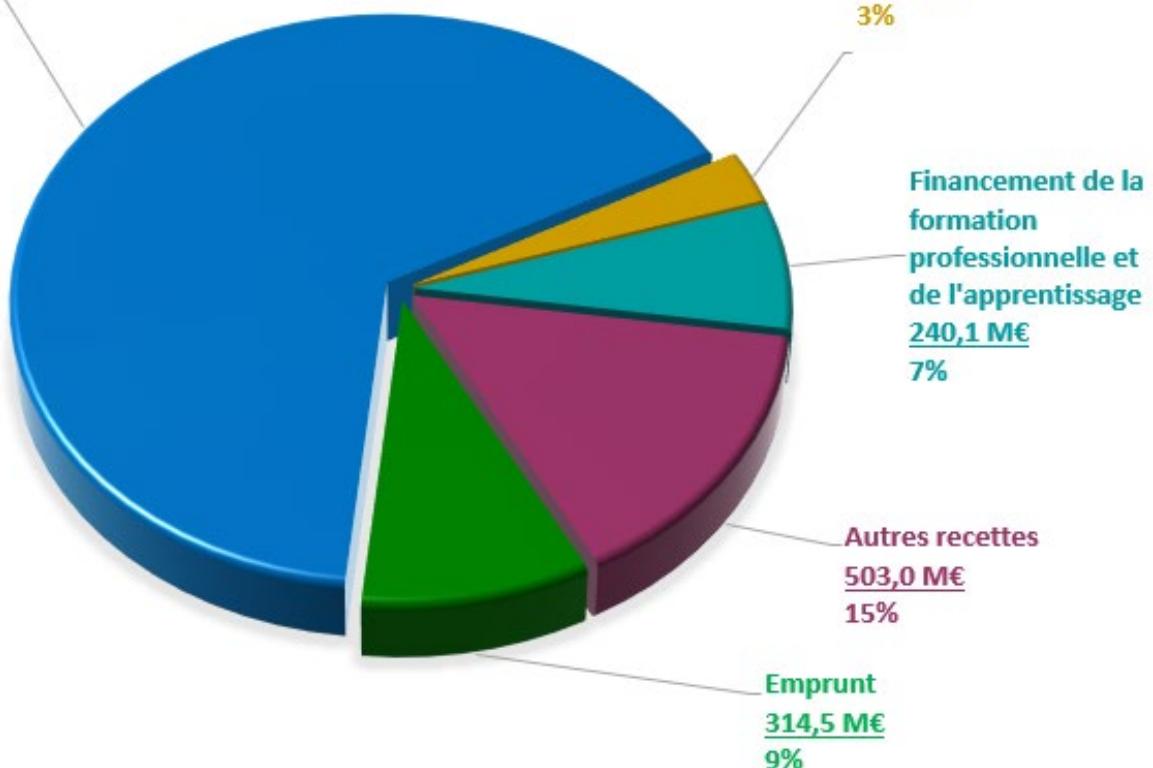
66%

Dotations de l'Etat
99,6 M€
3%

Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage
240,1 M€
7%

Autres recettes
503,0 M€
15%

Emprunt
314,5 M€
9%





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr